

2013

La Réunion



Photo de couverture : Tunnel de basculement des eaux © Robert Pally - Conseil général.

Lancé en 1989, le chantier de basculement des eaux d'Est en Ouest, baptisé « Irrigation du littoral ouest » (ILO), a pour but, par un système de conduites d'eau reliant les deux versants de l'île, de mieux satisfaire les besoins en eau des agriculteurs de la côte Ouest et de renforcer la desserte en eau potable et industrielle de cette zone. Ce chantier d'un coût global estimé à 850 millions d'euros a été cofinancé par l'Europe, le Département de La Réunion et l'État.

**INSTITUT D'EMISSION
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 164, rue de Rivoli - 75001 PARIS

La Réunion

Rapport annuel
2013

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant propos	9
Synthèse	10
La Réunion en bref	14
CHAPITRE I – LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES	17
Section 1 – La géographie et le climat	18
Section 2 – Les repères historiques	19
Section 3 – Le cadre institutionnel	21
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA RÉUNION	25
Section 1 – La population	26
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	29
1. Les comptes économiques	29
1.1 Le PIB	29
1.2 L'équilibre emplois ressources	31
1.3 La valeur ajoutée par branche	32
2. L'emploi et le chômage	35
2.1 La population active	35
2.2 L'emploi	36
2.3 Le chômage	38
2.4 Les diverses formes d'emplois aidés	40
3. Les revenus et salaires	41
3.1 Les revenus	41
3.2 Les salaires	45
4. Les prix	46
5. Le commerce extérieur	50
5.1 Les importations de biens	50
5.2 Les exportations de biens	52
5.3 La balance commerciale (hors services)	54

Section 3 – Les politiques et finances publiques	56
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	56
1.1 Le contrat de projet État - Région	56
1.2 Les aides européennes	58
2. Le système fiscal	59
2.1 Des mesures structurelles d’allègements fiscaux	59
2.2 Une fiscalité locale spécifique	60
2.3 Des mesures incitatives relevant de politiques spécifiques	61
3. Les finances publiques locales	64
3.1 Les comptes de l’État à La Réunion	64
3.2 Les transferts en provenance de la France métropolitaine	65
3.3 Les finances des collectivités locales	66
CHAPITRE III – LES SECTEURS D’ACTIVITÉ	71
Section 1 – Aperçu général	72
Section 2 – L’agriculture, l’élevage et la pêche	73
1. Aperçu structurel	73
2. L’agriculture	73
3. L’élevage	78
4. La pêche	79
Section 3 – L’industrie et l’artisanat	81
1. L’industrie	81
2. L’artisanat	84
Section 4 – L’énergie, l’eau et l’environnement	86
1. Aperçu structurel	86
2. L’énergie électrique	86
3. L’eau	90
4. L’environnement	92
Section 5 – La construction	94
1. La Aperçu structurel	94
2. Le BTP	95
3. Le logement	96
4. Le logement social	97
5. La construction et les travaux publics	98
Section 6 – Le commerce	100
1. Aperçu structurel	100
2. Les ventes de véhicules neufs	100
3. L’équipement commercial	101
Section 7 – Le tourisme	103
1. Aperçu structurel	103
2. La fréquentation touristique	104
3. Les types d’hébergement	106

Section 8 – Le transport	108
1. Aperçu structurel	108
2. Les activités portuaires	109
3. Les activités aéroportuaires	112
4. Le transport routier	116
Section 9 – Les services non marchands	118
1. Aperçu structurel	118
2. La santé	118
3. L'éducation	120
CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	123
Section 0 – Remarques méthodologiques	124
Section 1 – La structure du système bancaire	125
1. Les faits marquants de l'exercice	125
2. L'organisation du système bancaire	129
3. La densité du système bancaire	135
4. Les moyens de paiement	139
5. L'activité des fonds de garantie	142
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	145
1. Les taux d'intérêt	145
2. L'observatoire des tarifs bancaires	150
3. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	151
4. Les performances financières des banques locales	158
5. Éléments sur l'activité et la rentabilité des sociétés financières	170
Section 3 – L'évolution de la situation monétaire	174
1. Les avoirs financiers des agents économiques	174
2. Les crédits à la clientèle	179
3. La circulation fiduciaire	184
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	185
5. Le surendettement	189
Annexes	191
1. Statistiques économiques	192
2. Statistiques monétaires et financières	202
3. Chronologie des principaux événements de l'année 2013	210
4. Lexique des principaux sigles utilisés	213
5. Liste des publications de l'IEDOM	214

Avant-propos

En 2013, l'économie réunionnaise montre des signes d'amélioration, même si elle peine toujours à retrouver des relais de croissance efficaces depuis la crise. Ainsi, malgré les incertitudes sur les perspectives économiques locales, les entrepreneurs réunionnais, interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, se montrent de plus en plus confiants. Après un premier trimestre en berne, l'indicateur du climat des affaires, issu de cette enquête, affiche une progression soutenue tout au long de l'année. Les chefs d'entreprise restent néanmoins prudents et l'investissement privé tarde à retrouver durablement une orientation favorable.

La mise en place du bouclier « qualité-prix », le démarrage des premiers chantiers de la Nouvelle Route du Littoral, et l'optimisme affiché par les professionnels en fin d'année devraient se traduire par un regain d'activité dans le courant de l'année 2014. Il reste néanmoins à mobiliser le dynamisme de l'entrepreneuriat local et à développer davantage le potentiel d'innovation, grâce notamment à la programmation communautaire pour la période 2014-2020.

L'IEDOM est au cœur du dispositif d'observation de l'économie réunionnaise, notamment durant cette crise qui se prolonge, pour apporter son expérience et son expertise au travers des différentes publications de l'Institut ou du partenariat CEROM. Afin de répondre au mieux aux attentes de nos lecteurs, nous avons réalisé cette année une refonte de notre gamme de publications monétaires et financières, avec la création d'une collection « Infos financières » apportant des informations claires et nombreuses sur l'activité bancaire dans le Département. L'Institut reste par ailleurs mobilisé auprès des entreprises et des ménages en difficulté, en assurant ses missions de médiation du crédit et de gestion du secrétariat de la Commission de surendettement. Ainsi, la forte progression des dossiers déposés à la Commission témoigne des difficultés croissantes que rencontrent les ménages réunionnais, mais aussi des actions de communication menées par l'IEDOM au cours de l'année 2013 pour mieux faire connaître le dispositif auprès des publics concernés.

Parallèlement, l'IEDOM n'a eu de cesse de sensibiliser l'ensemble des acteurs économiques à la migration aux moyens de paiement européens SEPA (Single Euro Payments Area – espace unique de paiement en euro), qui doit avoir lieu au plus tard le 31 juillet 2014. Il est primordial que les derniers retardataires (entreprises, associations, professions libérales, commerçants, artisans,...) adoptent ces nouvelles normes le plus rapidement possible, afin d'éviter tout risque de rejet de leurs paiements, et notamment de non versement des salaires.

Avec cet ouvrage et ses diverses autres publications, l'IEDOM s'attache à apporter aux décideurs économiques des éléments de diagnostic utiles et facilement mobilisables.



Thierry BELTRAND

La reprise se renforce mais n'est pas exempte de fragilités

En 2013, la croissance mondiale s'est située, selon les prévisions les plus récentes du FMI, aux alentours de +3 %, soit pratiquement au même niveau qu'en 2012 (+3,2 %). Un renforcement a été observé au second semestre de l'année, imputable au raffermissement de la demande finale dans les pays avancés, au rebond des exportations dans les pays émergents et à une demande intérieure plus dynamique en Chine. Dans les économies avancées, la croissance a été globalement favorisée par l'amélioration des conditions de financement et un regain de confiance des agents économiques. Les économies émergentes ont quant à elles été pénalisées par une séquence d'accroissement de la volatilité sur les marchés financiers, qui, malgré la stabilisation qui s'est ensuite opérée, souligne la persistance d'éléments de vulnérabilité.

Au sein des pays avancés, on note toujours des écarts significatifs entre les rythmes de croissance des Etats-Unis, du Japon et de la zone euro. Tandis que la croissance économique des États-Unis s'est inscrite à 1,9 % en 2013, une sortie de récession s'est amorcée dans la zone euro, même si le taux de croissance moyen de l'ensemble de la zone reste négatif au cours de l'année écoulée (-0,5 %). Un léger rebond de l'activité a été observé au Japon (+1,5 %). Les pays émergents et en développement bénéficient quant à eux toujours d'une croissance soutenue, de l'ordre de 4,7 %.

Le FMI table sur une progression de la croissance mondiale à 3,6 % en 2014. La croissance économique des États-Unis devrait s'accélérer et la zone euro confirmer sa sortie de récession. Le rythme de hausse de la production des pays émergents et en développement s'inscrirait quant à lui aux alentours de 5 %.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE RÉUNIONNAIS RESTE PEU PORTEUR

L'économie réunionnaise montre des signes d'amélioration, même si elle peine toujours à retrouver des relais de croissance efficaces depuis la crise. Malgré le manque de lisibilité sur les perspectives économiques locales, les entrepreneurs réunionnais interrogés sur leur activité dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM se montrent progressivement plus confiants. Après un premier trimestre en berne, l'indicateur du climat des affaires (ICA) affiche une progression soutenue tout au long de l'année. Il se rapproche ainsi de sa moyenne de longue période, sans la rejoindre complètement. L'évolution de l'ICA réunionnais continue de suivre la même tendance que celle observée en France métropolitaine. Signe cependant que ce regain d'optimisme ne se traduit pas encore concrètement par une amélioration de l'activité, la composante passée de l'ICA s'améliore moins rapidement que sa composante future.

L'augmentation de la demande d'emploi ralentit

Le marché du travail connaît une moindre dégradation en 2013, alors qu'il s'était encore fortement détérioré l'année précédente. L'emploi salarié marchand progresse à nouveau (+1,1 % en 2013), porté essentiellement par les secteurs des services et de l'industrie.

La hausse du nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A) est modérée par rapport aux périodes précédentes : +1,3 % sur un an contre +7,8 % en 2012 et + 5,1% en 2011. Elle demeure aussi nettement en deçà de celle observée au niveau national (+5,4 %). Pour autant, le taux de chômage reste très largement supérieur au taux national (29,0 % au deuxième trimestre 2013, contre 9,9 % au niveau national).

L'offre d'emploi recule fortement (-13,2 % contre -3,8 % en 2012), malgré la forte progression des emplois durables, due pour partie à l'allongement de la durée moyenne des contrats aidés. Face à des difficultés de retour à l'emploi qui perdurent, de nombreux demandeurs d'emploi réunionnais ont désormais épuisé leurs droits à indemnisation. Le nombre d'allocataires de l'assurance chômage baisse ainsi de 8,1 % tandis que celui des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA « socle ») progresse de 9,5 %, atteignant 36,5 % des demandeurs d'emploi à fin décembre.

Les prix continuent de progresser

L'indice des prix augmente de 1,4 % en moyenne annuelle en 2013, après une hausse plus modérée l'année précédente (+0,9 %). La progression des prix est par ailleurs plus marquée que pour la France entière (+0,9 % en moyenne annuelle pour 2013). A l'exception des services, dont les prix baissent de 0,4 % sur un an, tous les grands postes de l'indice contribuent à la hausse des prix. Ceux de l'alimentation augmentent nettement en raison de la progression des prix des produits frais. Les prix de l'énergie s'inscrivent également en forte hausse, en lien avec la suppression fin février du subventionnement du prix du gaz.

La consommation des ménages se maintient

La consommation courante des ménages reste mitigée. Les importations de produits courants reculent de 1,3 %. Celles de biens d'équipement du foyer baissent également, mais à un rythme moins élevé qu'en 2012. Les importations de produits des industries agroalimentaires progressent pour leur part de 2,8 %. Les ventes de véhicules neufs se redressent très progressivement, sans compenser encore les fortes diminutions de 2012.

L'investissement peine à reprendre

Les prévisions d'investissement peinent à retrouver durablement une orientation favorable, avec un solde d'opinion toujours en deçà mais désormais proche de sa moyenne de longue période. Les importations de biens d'équipement professionnel (hors avions) et les ventes de véhicules utilitaires reculent respectivement de 7,1 % et 7,3 %.

Le secteur de la construction reste fragilisé par la crise, même si les perspectives s'améliorent dans les travaux publics. Le logement social continue de soutenir le secteur de l'immobilier, la promotion immobilière privée restant mal orientée.

Les échanges avec l'extérieur reculent

La baisse des importations s'intensifie en 2013 pour atteindre -5,0 %, contre -2,7 % un an auparavant. Elle s'explique pour partie par la contraction des importations de biens d'équipement professionnel. Les importations de produits pétroliers se contractent également, en raison essentiellement d'une baisse des cours. A l'exception des produits des industries agroalimentaires dont les importations augmentent, tous les autres regroupements de produits contribuent également à la baisse des importations.

Les exportations diminuent de 3,5 % sur un an, malgré la hausse des exportations de produits des industries agroalimentaires, qui bénéficient d'effets prix. Le repli des exportations s'explique surtout par celui des réexportations de produits pétroliers et des déchets industriels et ménagers.

Les importations ayant baissé plus fortement en niveau que les exportations, la balance commerciale s'améliore légèrement, comme c'était déjà le cas en 2012.

L'INCERTITUDE PÈSE SUR LA PLUPART DES SECTEURS

L'évolution de l'activité des différents secteurs est toujours contrastée. Les entrepreneurs du secteur primaire et des industries agroalimentaires restent pessimistes malgré un sursaut en cours d'année. Le BTP est en revanche mieux orienté, soutenu par une bonne tenue du logement social et par la signature des premiers appels d'offre pour le chantier de la Nouvelle Route du Littoral.

La morosité touche le secteur primaire. D'après les entrepreneurs interrogés, le courant d'affaires du secteur « Agriculture, élevage et pêche » est bien orienté jusqu'au quatrième trimestre 2013, où il se dégrade fortement. L'activité d'abattage est en berne avec un recul de 3,4 % sur l'année. La baisse de la collecte de lait se poursuit. Enfin, la campagne cannière souffre cette année encore de la sécheresse, considérée comme la pire des cinquante dernières années. Le volume de cannes traitées recule ainsi de 6,4 %.

L'activité du secteur des industries agroalimentaires se détériore une nouvelle fois en 2013, au regard de l'opinion des chefs d'entreprise. La dégradation est néanmoins moins marquée en fin d'année. La consommation des ménages en produits agroalimentaires reste cependant bien orientée, portée par la mise en place en mars du bouclier « qualité-prix » qui soutient notamment la production locale. Les exportations de produits de la pêche progressent.

Le secteur du BTP reste dans l'attente des nouveaux chantiers. Après trois trimestres de baisse, l'activité dans le BTP est cependant jugée en hausse en fin d'année, en raison pour partie de la signature des premiers appels d'offre pour le chantier de la Nouvelle Route du Littoral. Toutefois, l'optimisme des entrepreneurs interrogés ne se retrouve pas encore dans l'évolution des principaux indicateurs du secteur.

Les activités de service sont elles aussi mieux orientées en fin d'année. La confiance des professionnels du secteur du commerce se reconstruit tout au long de l'année, qui se conclut avec une amélioration de l'activité constatée. Le courant d'affaires dans les services marchands s'est en revanche une nouvelle fois dégradé, mais à un rythme moins marqué qu'en 2012.

Les entrepreneurs du secteur du tourisme jugent leur courant d'affaires en baisse en 2013. Le taux d'occupation des hôtels classés se stabilise, de même que le nombre de passagers entre La Réunion et la métropole. En revanche, la fréquentation hôtelière recule une nouvelle fois (-3,3 %).

L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE DEMEURE PEU DYNAMIQUE

L'amélioration progressive du climat des affaires en 2013 ne se traduit pas encore concrètement par une reprise franche de l'activité. Dans ce contexte, les indicateurs monétaires font état d'une activité financière qui reste relativement modérée.

L'épargne poursuit sa progression

Les actifs financiers détenus par les agents économiques réunionnais progressent de 4,9 % au cours de l'année 2013 et dépassent en fin d'année le seuil de 12 milliards d'euros. La collecte nette d'épargne s'établit à 564 millions d'euros sur l'année, soit 33,0 % de plus qu'un an auparavant. Elle continue de bénéficier de la bonne tenue des dépôts à vue, toutes clientèles confondues, et de la hausse rapide de l'épargne sur livrets A (+12,7 % sur un an) et livrets de

développement durable (+15,7 %). L'épargne à long terme augmente pour sa part de 2,0 % en glissement annuel.

Le financement des ménages progresse toujours et celui des entreprises s'améliore.

Les crédits consentis à l'économie progressent de 1,5 % sur un an, soit un rythme inférieur à celui observé au cours de l'année 2012 (+2,2 %). L'encours brut total des crédits à l'économie dépasse désormais le seuil de 18 milliards d'euros.

A l'inverse des années précédentes, les financements consentis aux entreprises augmentent plus rapidement que ceux consentis aux ménages (+2,7 % contre +1,2 % en glissement annuel). Ces derniers pâtissent toujours de la baisse des crédits à la consommation qui s'intensifie en 2013, partiellement compensée par la progression des crédits immobiliers. Les financements aux entreprises bénéficient de la forte hausse des crédits immobiliers (+12,4 %). Les crédits d'exploitation et d'investissement sont pour leur part en retrait, respectivement de 4,8 % et 3,5 %. Ils se redressent toutefois en fin d'année.

Les créances douteuses sont en net repli

Le risque de crédit porté par le système bancaire local diminue depuis mi-2012. Sur un an, les encours douteux bruts reculent de 4,0 % à 1,007 milliard d'euros, contre une hausse de 6,2 % en 2012. Ils représentent 5,7 % de l'encours total des établissements de crédits locaux, soit 0,3 point de moins qu'en 2012.

Le résultat net retrouve son niveau d'avant crise, malgré la baisse du PNB.

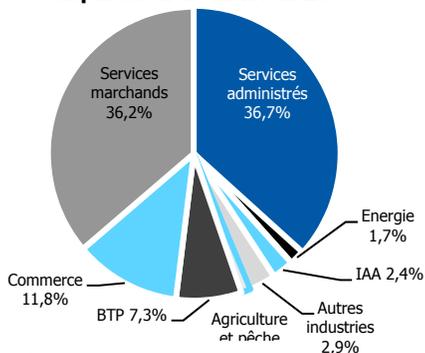
Le Produit net bancaire (PNB) des quatre principales banques implantées à La Réunion diminue de 3,1 %, en raison de la baisse conjuguée de la marge d'intermédiation et des commissions. Les frais généraux restent stables, la baisse des services extérieurs compensant la hausse des charges de personnel. Le coût du risque redevient négatif et permet au résultat net de retrouver son niveau d'avant la crise (81 millions d'euros en 2013).

LES PERSPECTIVES SONT LÉGÈREMENT MIEUX ORIENTÉES POUR 2014

La Réunion tarde à renouer avec la croissance en raison des incertitudes qui subsistent. Certains indicateurs économiques sont néanmoins mieux orientés. Le secteur du BTP est ainsi progressivement porté par le démarrage des premiers chantiers de la Nouvelle Route du Littoral. Les élections municipales génèrent cependant un certain attentisme des entrepreneurs. La consommation des ménages devrait se maintenir, soutenue par le bouclier « qualité-prix » qui bénéficie à la production locale. Dans ce contexte, l'optimisme affiché par les professionnels en fin d'année devrait se traduire par un regain d'activité en 2014. La Réunion devra cependant continuer à mobiliser le dynamisme de son entrepreneuriat et développer davantage son potentiel d'innovation, grâce notamment à la programmation communautaire pour la période 2014-2020.

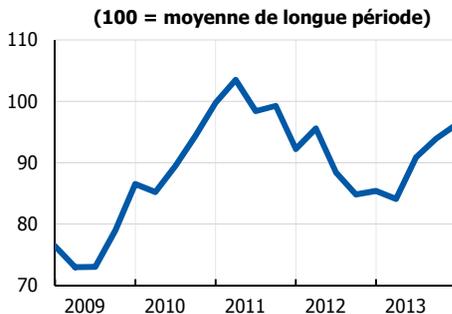
La Réunion en bref

Répartition de la VA en 2009



Source : Insee
Source : Insee

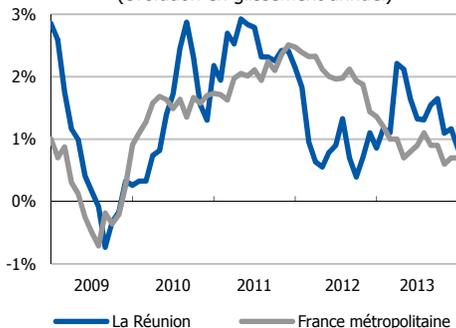
Indicateur du climat des affaires (ICA)



Source : IEDOM, enquête de conjoncture

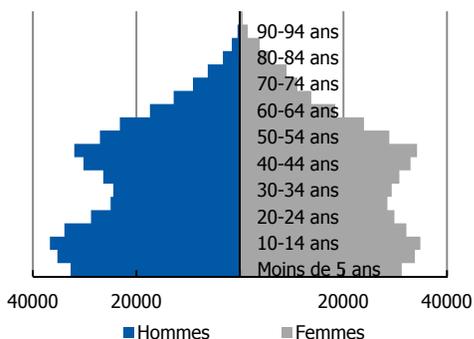
Indice des prix à la consommation à La Réunion et en France métropolitaine

(évolution en glissement annuel)



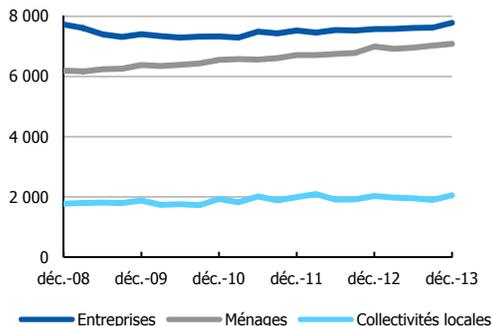
Source : Insee, Indice des prix à la consommation

Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2013



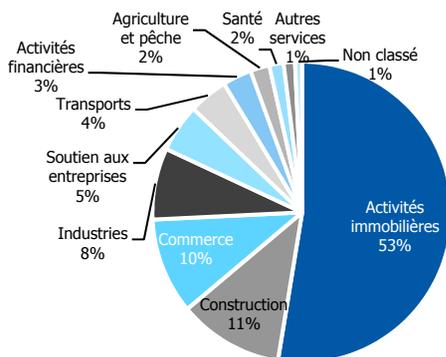
Source : Insee

Évolution des encours de crédits à la clientèle (en millions d'euros)



Source : IEDOM - Surf

Encours de crédits sectoriels au 31 déc. 2013



Source : Banque de France - SCR

Les chiffres clés de La Réunion

	2000	2013	France 2013
Population			
Population (milliers, millions pour la France)	716,3	841,0	65,8 ⁽¹⁾
Part des moins de 20 ans (%)	36,2	32,2	25 ⁽¹⁾
Part des 20 - 59 ans (%)	53,8	54,9	51 ⁽¹⁾
Part des 60 ans et plus (%)	10,0	14,7	24 ⁽¹⁾
Densité de population (hab/km ²)	281,9	334,6	117 ⁽²⁾
Évol. annuel moy. de la population (% , 2002-2012)	-	1,1	0,6 ⁽³⁾
Taux de natalité (taux pour 1 000 habitants, 2012)	20,2	17,1	12,3 ⁽¹⁾
Taux de mortalité (taux pour 1 000 habitants, 2012)	5,3	5,0	8,7 ⁽¹⁾
Taux de mort. infantile (pour 1 000 naissances, 2012)	6,0	7,4	3,6 ⁽¹⁾
Indice conjoncturel de fécondité (2012)	2,47	2,40	1,99 ⁽¹⁾
Développement humain			
Espérance de vie des femmes à la naissance (2012)	78,7	83,2	85,0 ⁽¹⁾
Espérance de vie des hommes à la naissance (2012)	70,6	76,6	78,7 ⁽¹⁾
Part des pers. illettrés parmi les 16-65 ans (% , 2007)	n.d.	21,0	7 ⁽⁵⁾
Taux de réussite au baccalauréat (% , 2013)	73,2	83,7	86,2
Indicateur d'inégalité de revenus (indice de Gini, 2008)	0,35	0,39	0,306 ⁽⁴⁾
Rapport inter-décile des revenus D9/D1 (2010)	4,4	5,0	3,6 ⁽⁴⁾
Taux de pauvreté (% pop. sous le seuil national, 2010)	n.d.	49,0	7,9 ⁽²⁾
Environnement			
Superficie totale (km ² , en milliers pour la France)	2 520	2 520	552 ⁽²⁾
Part de l'électricité renouvelable dans la prod. (en %)	46,0	37,8	16,1% ⁽⁶⁾
Émission de CO ² par habitant (tonnes, 2011)	n.d.	4,9	5,6
Économie			
PIB (milliards d'euros courants, 2012)	8,6	16,1	2 032,3 ⁽⁶⁾
Taux de croissance du PIB (% , euros constants, 2012)	3,3	0,7	0,0 ⁽⁶⁾
PIB par habitant (euros courants, 2012)	12 070	19 477	31 076 ⁽⁶⁾
Taux de dépendance ⁽⁷⁾ aux importations (% , 2012)	33	28,9	29,7 ⁽⁶⁾
Taux d'inflation (% , sur un an)	2,0	1,4	0,9
Taux de chômage (% , au sens du BIT)	32,4	29,0	10,2 ⁽⁸⁾
	2000	2013	Évol. 13/00 ⁽⁹⁾
Indicateurs sectoriels			
Importations de ciment et clinker (milliers de tonnes)	421	337	-1,7%
Créations d'entreprises	4 338	6 806	3,5%
Nombre de touristes (milliers)	430,0	416,0	-0,3%
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	8 673	3 475	-6,8%
Nombre d'habitants par guichet automatique	2 891	1 406	-5,4%
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,10	2,38	1,0%
Actifs financiers des agents économiques (Md €)	5,7	12,0	5,9%
Encours sains des agents économiques (Md €)	5,4	18,6	10,0%
Taux de créances douteuses (en %)	7,7	6,1	-1,8%
Nombre de dossiers de surendettement	379	1 432	10,8%

n.d. : non disponible ; (1) Bilan démographique de l'Insee 2013 ; (2) Métropole en 2013 ; (3) Entre 2004 et 2014 ; (4) Champ métropole 2011 ; (5) Enquête IVQ de 2011 conduite sur la population métropolitaines des 16 à 65 ans ; (6) 2012 ; (7) Importations de biens et services / PIB ; (8) Chiffre provisoire au 4e trimestre 2013 ; (9) taux de croissance annuel moyen

Sources : Banque Mondiale, DAAF, Insee, Douanes, IRT, EDF, IEDOM, Banque de France



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

La géographie et le climat

Une île jeune, située loin de la France métropolitaine ...

La Réunion est une île géologiquement jeune, au relief tourmenté et montagneux, qui s'étend sur 2 520 km², soit une surface plus de trois fois inférieure à celle des plus petites des régions de France métropolitaine, l'Alsace (8 280 km²) et la Corse (8 680 km²).

L'île de la Réunion fait partie de l'archipel des Mascareignes qui rassemble, outre La Réunion, les îles Maurice et Rodrigues. Elle se trouve à 9 180 km de Paris, 210 km de Port-Louis (Ile Maurice), 880 km d'Antananarivo (Madagascar) et 2 825 km de Johannesburg (République d'Afrique du Sud).

... au relief montagneux et au climat tropical

D'origine volcanique, l'île culmine à 3 069 mètres au Piton des Neiges, le plus haut sommet de l'Océan Indien. Elle est constituée de coulées basaltiques qui descendent en pentes étalées jusqu'à la mer, où elles s'enfoncent jusqu'à une profondeur de - 4 000 mètres. Le relief est très accidenté, les effondrements et l'érosion de la roche volcanique ayant notamment creusé trois cirques naturels : Cilaos, Salazie et Mafate, ce dernier cirque n'étant pas accessible par la route mais uniquement à pied ou par hélicoptère. La spécificité du relief de l'île a justifié son inscription en 2010 sur la liste des biens naturels inscrits au patrimoine mondial de l'humanité, sous l'appellation « pitons, cirques et remparts ». Un volcan actif - le Piton de la Fournaise (2 631 m) - complète ce paysage montagneux. La présence de ce volcan, qui connaît régulièrement des périodes d'éruption, freine considérablement le développement du Sud - Est de l'île, qui demeure sauvage.

Le littoral présente un tracé relativement régulier, délimité par de petites falaises et des bandes de galets le long du rivage, à l'exception de la zone côtière Ouest caractérisée par la présence de lagons et de récifs coralliens. Il n'existe aucun port naturel et les baies ouvertes n'offrent qu'une protection limitée contre la houle souvent importante, notamment en période cyclonique.

La Réunion se caractérise par un climat tropical humide, sous l'influence de vents d'Est appelés « alizés ». Deux saisons climatiques se distinguent : l'hiver austral ou « saison sèche » s'étend de mai à octobre, avec des températures douces, des précipitations peu abondantes et des alizés ; l'été austral, ou « saison des pluies », couvre la période de novembre à avril, avec des températures plus élevées, une très forte humidité, et une pluviométrie nettement plus importante. Cette saison correspond à la période de formation des dépressions tropicales et des phénomènes cycloniques. Le dernier épisode significatif fut le cyclone Gamède, en février 2007, qui provoqua l'effondrement d'un pont routier dans le Sud de l'île et détruisa de nombreuses exploitations agricoles.

La présence d'un massif montagneux élevé induit deux régions climatiques très distinctes : à la côte « au vent », orientée Nord/Est et soumise aux alizés ainsi qu'à une pluviométrie élevée quelle que soit la saison, est opposée la côte dite « sous le vent », orientée Sud/Ouest, à l'abri des alizés et moins humide. L'altitude accentue les différentiels thermiques et pluviométriques avec des températures chaudes dans les zones littorales qui contrastent avec la fraîcheur des zones plus élevées (on parle des "hauts" de l'île).

Section 2

Les repères historiques

Arrivée tardive et progressive des premiers habitants

Au XV^e siècle, l'île de La Réunion est déjà une escale appréciée sur les routes commerciales de l'Océan Indien, en raison de l'abondance d'eau douce qu'elle offre à proximité immédiate des rivages. L'île, qui figure sur de nombreuses cartes sous différents noms, reçoit durant plusieurs siècles la visite de navigateurs arabes, portugais, hollandais et anglais, mais demeure inhabitée jusqu'au milieu du XVII^e siècle.

Les Français y débarquent et en prennent possession pour la première fois en 1638, mais ce n'est qu'en 1663 qu'elle devient colonie à part entière avec l'installation de deux français accompagnés de serviteurs malgaches.

Le siècle de la Compagnie des Indes

Durant un siècle et quasiment jusqu'à sa faillite, la Compagnie des Indes Orientales gère directement l'île Bourbon, qui lui est concédée par le Roi de France. Elle a pour mission sa mise en valeur et son développement, grâce notamment aux plantations de café. En 1665 elle y place le premier gouverneur de l'île, qui compte alors une trentaine d'habitants. Tandis que la culture du café se développe au début du XVIII^e siècle, le système de l'esclavage se met en place à partir de l'Afrique de l'Est, de l'Inde et de Madagascar. La population blanche des origines, qui avait commencé à se métisser avec ses premiers serviteurs de couleur, femmes malgaches ou indo-portugaises, devient minoritaire.

En 1764, avec la faillite de la Compagnie des Indes, le roi rachète l'île Bourbon. Celle-ci compte alors 22 000 habitants, dont 18 000 esclaves. Jusqu'à la révolution française, elle connaît une période économique faste grâce notamment à l'exportation des épices (girofle, muscade, poivre, cannelle,... introduits par Pierre Poivre) ainsi que du café.

En dépit de la distance qui la sépare de la France, l'île subit les contrecoups des périodes révolutionnaire et impériale et change à cette période plusieurs fois de statut et de nom. Elle passe brièvement sous domination anglaise de 1810 à 1815 avant d'être rendue à la France.

L'essor de la canne à sucre

Au début du XIX^e siècle, les plantations de café - dont l'intérêt économique déclinait - sont détruites par des catastrophes naturelles, et le développement de l'île s'appuie alors sur la culture de la canne à sucre. La France achète à prix d'or les pains de sucre moulés dans des dizaines d'usines attenantes aux propriétés coloniales. Les grands domaines s'étendent, les cirques se peuplent. Cependant, l'île ne peut déjà plus subvenir à ses besoins alimentaires de manière autonome.

L'ère post-esclavagisme

L'abolition de l'esclavage à La Réunion est proclamée le 20 décembre 1848. L'île reprend son nom actuel la même année. Elle compte alors 103 000 habitants, dont 60 000 esclaves. Rendus libres, ceux-ci choisissent soit de se chercher une terre à défricher dans les « hauts » de l'île, soit de rester auprès de leurs anciens maîtres. Durant le siècle qui suit, La Réunion demeure une colonie française et le système économique et social se réorganise autour de « l'engagisme », basé sur le volontariat et un contrat de 5 ans maximum, mais dans les faits, relativement proche du système esclavagiste qui prévalait auparavant. Près de 100 000 « engagés » d'origine Indienne (Malabars), chinoise, africaine (Cafres) et malgache seront introduits à La Réunion. La société de plantation perdure jusqu'à la seconde Guerre Mondiale, au rythme des crises de l'économie sucrière.

Au cours de cette période, la prospérité économique reste bien relative, notamment à partir de 1870, date de la création du canal de Suez en Égypte, qui conduit à écarter l'île de La Réunion (ainsi que l'île Maurice) de la route des Indes. La Réunion sombre alors lentement dans l'oubli et, à partir de 1880, le gouvernement français concentre son intérêt sur Madagascar. En 1926 la population réunionnaise atteint les 182 000 habitants.

La départementalisation et l'entrée dans l'ère moderne

Le 19 mars 1946, La Réunion obtient le statut de Département d'Outre-mer. Mais l'immédiat après-guerre n'apporte pas les progrès espérés par le jeune département, tant au niveau économique que sanitaire et social. Ce n'est qu'à partir de la fin des années cinquante que s'amorce puis s'accélère un mouvement d'essor exceptionnel. L'élection et l'ancrage de Michel Debré dans la 1^{ère} circonscription de Saint-Denis en 1963 constituent un tournant et font entrer La Réunion dans la phase concrète de la départementalisation. C'est le temps du décollage économique, des transformations profondes des infrastructures et des paysages avec l'amélioration des équipements (routiers, aériens, portuaires), la construction du barrage hydroélectrique de Takamaka (1968), d'hôpitaux, d'établissements scolaires... Les premières émissions de télévision débutent en 1964. Le Centre universitaire est créé en 1970. Autant de réalisations qui tentent de combler un retard considérable.

Jusqu'au début des années quatre-vingt, la question du statut de l'île suscite de nombreux débats entre départementalistes et autonomistes. En 1982, la loi de décentralisation crée le Conseil Régional aux côtés du Conseil Général. Puis La Réunion devient région européenne en 1992 et, en 1997, le traité d'Amsterdam donne à l'île sa place dans l'ensemble des régions ultrapériphériques de l'Europe.

La Réunion est aujourd'hui une région moderne, qui possède un niveau d'infrastructures étoffé et un tissu économique dynamique et varié. Il n'en demeure pas moins de nombreux écarts par rapport à la France métropolitaine, mesurés surtout dans les domaines sociaux et éducatifs.

Section 3

Le cadre institutionnel

Le régime juridique applicable à La Réunion relève des Départements et Régions d'Outre-mer.

Le cadre institutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des collectivités d'Outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution.

Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les DOM sont devenus des DROM (Départements et Régions d'Outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM (Territoires d'Outre-mer) ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (Collectivités d'Outre-mer) régies par l'article 74 de la Constitution².

Les lois organique et ordinaire organisant Mayotte en 101^e département français ont été adoptées le 7 décembre 2010. La loi organique pose le principe d'une collectivité régie par l'article 73 de la Constitution, et exerçant les compétences d'un département et d'une région d'Outre-mer. La loi ordinaire fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de cette collectivité unique. La transformation de Mayotte en département est effective depuis le renouvellement partiel de son assemblée délibérante intervenue en mars 2011.

Concernant la Martinique et la Guyane, le projet de loi relatif à leur évolution institutionnelle entérinée par les référendums de 2010 a été adopté en juillet 2011. Deux lois prévoyant la création d'une collectivité unique sont publiées au Journal Officiel : la loi organique n° 2011-883 du 27 juillet 2011, relative aux collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution, et la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011, relative à la collectivité de Martinique. Les premières élections auront lieu en 2015 en Martinique et doteront l'assemblée de 51 conseillers territoriaux, élus pour 6 ans.

3.1 UN DÉPARTEMENT ET UNE RÉGION

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont des départements français. Avec la loi du 31 décembre 1982, ces quatre départements deviennent également des Régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitains, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales. La Région détermine ainsi l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient, en outre, des avis d'une institution spécifique : le comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Collectivité d'Outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenu un « *pays d'Outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination : « Départements et Régions d’Outre-mer » (DROM). Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l’État, depuis le 1^{er} janvier 2005¹. Les collectivités interviennent depuis cette loi dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. La coordination de certains domaines est dévolue à une collectivité particulière : le Département définit et met en œuvre la politique d’action sociale, alors que la Région est coordinatrice du développement économique. La formation professionnelle est quant à elle entièrement transférée aux Régions.

ÉVOLUTIONS STATUTAIRES DES DÉPARTEMENTS D’OUTRE-MER

19 mars 1946 : passage du statut d’anciennes colonies des Antilles, de la Guyane française et de La Réunion au statut de **départements** d’Outre-mer.

2 mars 1982 : les 4 départements d’Outre-mer deviennent également des **Régions**, intégrées au cadre administratif français de droit commun. Cette loi dite de décentralisation consacre le transfert de l’exécutif du préfet aux présidents du conseil général et régional pour un certain nombre de compétences autrefois prises en charge par l’État.

13 décembre 2000 : la Loi d’orientation pour l’Outre-mer (LOOM) donne la possibilité aux DOM de disposer d’institutions qui leur sont propres, de créer un congrès des élus départementaux et régionaux délibérant de toute proposition d’évolution institutionnelle ou concernant de nouveaux transferts de compétences.

21 juillet 2003 : la loi programme pour l’Outre-mer, dite loi GIRARDIN, pose le principe d’une révision des conditions d’attributions du financement des transferts de compétences.

28 mars 2003 : Révision de la loi constitutionnelle, qui dans ses articles 72, 73 et 74, régit les statuts très divers des territoires d’Outre-mer.

7 décembre 2010 : Les lois organique et ordinaire organisant Mayotte en 101^e département français sont adoptées.

27 juillet 2011 : La loi crée une collectivité unique en Martinique et en Guyane. Celle-ci exerce les compétences dévolues initialement au Département et à la Région.

3.2 LA POSSIBILITÉ DE DISPOSER D’UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE

La Constitution prévoit désormais pour les DROM, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au Département et à la Région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités.

L’instauration de cette collectivité unique a été proposée aux électeurs de la Guadeloupe et de la Martinique, qui l’ont refusée (respectivement à 72,98 % et 50,48 %) lors du référendum du 7 décembre 2003². Par ailleurs, la loi d’orientation pour l’Outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les DFA (Départements Français d’Amérique) d’un

¹ Suite à la loi du 13 août 2004.

² C’est à l’occasion de ce référendum que les électeurs des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création de deux collectivités se substituant à ces deux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe.

congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibérerait des propositions relatives soit à une évolution institutionnelle, soit à de nouveaux transferts de compétences.

Dans le cadre des États généraux de l’Outre-mer tenus en 2009, et suite au souhait des élus locaux, le Président de la République a décidé de consulter les populations de Martinique et de Guyane sur leur évolution institutionnelle. Les choix arrêtés lors des référendums des 10 et 24 janvier 2010, c’est-à-dire le rejet de l’autonomie institutionnelle de ces départements mais l’approbation de la rationalisation des structures administratives locales, ont été entérinés par la loi du 27 juillet 2011.

3.3 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d’Outre-mer sont régis par le principe de l’identité législative. Néanmoins des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en France métropolitaine sont autorisées dès lors qu’elles sont motivées par « *les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités* ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines.

Trois grands domaines sont aujourd’hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d’une bande dite « des cinquante pas géométriques » ; l’ensemble des cours d’eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; en Guyane, l’État est propriétaire de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière... ;
- la fiscalité¹ : les taux de TVA sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, et la TVA n’est pas applicable en Guyane (taux de 0 %) et à Mayotte ; l’impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe par contre un impôt supplémentaire, l’octroi de mer, dont l’assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis une trentaine d’année par les gouvernements successifs afin d’attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. Les mesures les plus récentes ont pour objectif de favoriser la construction de logements sociaux et la poursuite des investissements productifs. Enfin, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d’allègement des charges sociales, qui s’insèrent au cœur des différents dispositifs d’aides en faveur de l’emploi ;
- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l’éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l’exception de La Réunion, peuvent être habilités par la loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l’exception des matières dites régaliennes). Traditionnellement, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le Parlement et le Gouvernement.

¹ Cf. Section 2 - § 2. Le système fiscal.

3.4 DES COMPÉTENCES ACCRUES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION RÉGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'Outre-mer¹ dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les États ou les organismes régionaux voisins. En outre les DROM peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

LE STATUT DE RÉGION ULTRAPÉRIPHÉRIQUE (RUP)

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui de « région ultrapériphérique² » (RUP). Le second est celui de « pays et territoire d'outre-mer³ » (PTOM).

L'Union Européenne (UE) compte huit régions ultrapériphériques : les Canaries (Espagne) ; les Açores et Madère (Portugal) ; la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion et Saint-Martin. Les RUP font partie intégrante de l'UE et, à ce titre, leur régime prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire mais avec certaines dérogations en lien avec les contraintes particulières de ces régions (insularité, éloignement, faible superficie...). Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'État avec notamment les aides aux investissements.

Le statut de RUP permet aux départements et collectivités d'outre-mer précités de bénéficier de soutiens financiers (fonds structurels⁴) au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées⁵ de l'UE. Les DOM bénéficient au titre de cet objectif d'une enveloppe de 2 696 millions d'euros à laquelle s'ajoutent 482 millions de fonds RUP⁶ (35 euros par an et par habitant), soit un total de 3 178 millions d'euros sur la période 2007 - 2013 (contre 2 885 millions d'euros pour la période 2000 - 2006).

Cependant, si le statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique de ces territoires.

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de régime, pour passer de celui de RUP à celui de PTOM et vice-versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français Saint-Barthélemy est passée du statut de RUP à celui de PTOM au 1^{er} janvier 2012. Inversement, Mayotte a accédé au statut de RUP le 1^{er} janvier 2014.

¹ Loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

² Cf. Article 349 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-article 299 du traité d'Amsterdam.

³ Cf. Articles 198 à 204 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-articles 182 à 188 du traité d'Amsterdam.

⁴ En complément des fonds structurels, l'UE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.

⁵ Les régions éligibles à l'objectif de convergence sont notamment celles qui ont un PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques. Concernant ces dernières, le but est de faciliter leur intégration dans le marché intérieur et de prendre en compte leurs contraintes spécifiques, et notamment les surcoûts liés à leur éloignement.

⁶ En complément des fonds structurels, la CE alloue une dotation de compensation des handicaps spécifiques aux RUP.



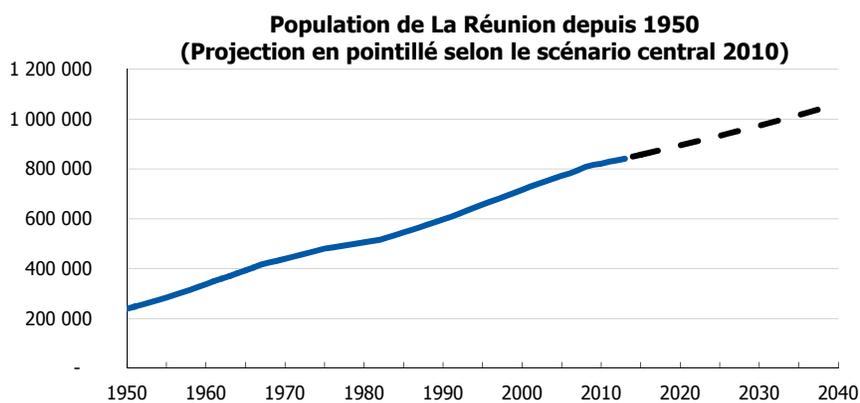
CHAPITRE II

Panorama de l'économie de La Réunion

Section 1

La population

La population réunionnaise est estimée à 841 000 habitants au 1^{er} janvier 2013, soit 12 400 habitants supplémentaires par rapport à 2011 (dernière population légale publiée). Sur la période 2006-2011, l'accroissement naturel explique intégralement l'augmentation de la population, (le solde des naissances sur les décès génère en moyenne un peu plus de 10 000 habitants supplémentaires chaque année). Le solde migratoire est légèrement négatif sur la période. La population de La Réunion pourrait franchir la barre symbolique du million d'habitants vers 2030, selon l'hypothèse centrale des projections démographiques réalisées par l'Insee.



Source : Insee (Recensements ; estimations de populations au 1^{er} janvier ; projections démographiques)

Avec 334 habitants au km² en 2012, La Réunion est la quatrième région la plus densément peuplée de France, juste devant le Nord Pas-de-Calais, mais derrière l'Île-de-France (993 habitants au km²), Mayotte (566 habitants au km²) et la Martinique (346 habitants au km²). En raison de son relief montagneux, qui amplifie les contraintes de peuplement et de circulation, la population se concentre principalement sur les zones littorales.

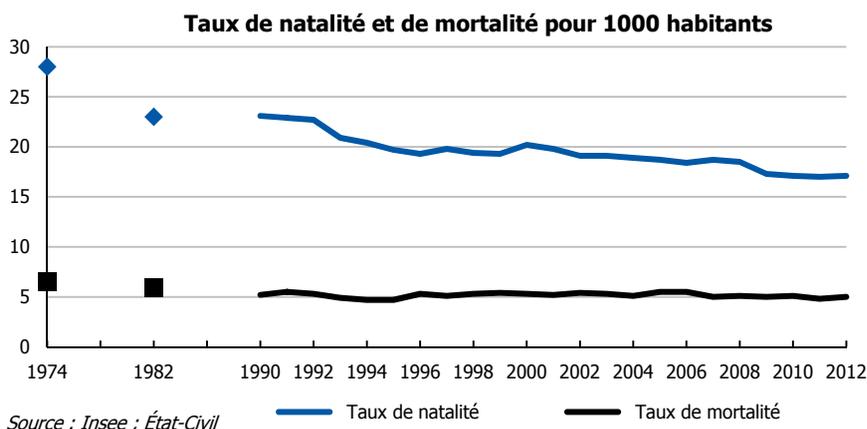
Poursuite de la transition démographique

Principaux indicateurs démographiques

	1990	2011	2012	Évol. 12/11
Population au 1^{er} janvier	597 828	828 581	834 780	0,7%
Nombre de naissances (a)	13 877	14 123	14 228	0,7%
Nombre de décès (b)	3 153	4 002	4 167	4,1%
Accroissement naturel (c = a - b)	10 724	10 121	10 061	-0,6%
				France
				2012
Taux de natalité (‰)	23,1	16,9	17,1	12,6
Taux de mortalité (‰)	5,2	4,8	5,0	8,7
Indicateur Conjoncturel de Fécondité	2,56	2,36	2,40	2,01
Espérance de vie à la naissance	F : 78,2 H : 68,2	F : 83,1 H : 76,7	F : 83,2 H : 76,6	F : 84,8 H : 78,5

Source : Insee ; État-Civil

En 2012, le nombre de naissances vivantes de mères domiciliées à La Réunion progresse légèrement, après plusieurs années consécutives de baisse. Il s'établit à 14 228 naissances enregistrées, soit nettement moins que le niveau record de 2008 (14 927 naissances). Le nombre de naissances reste ainsi à son plus bas niveau depuis 2003, année où il avait recommencé à croître de manière régulière (+ 0,5 % en moyenne chaque année sur la période 2003 - 2008). Le taux de natalité¹, alors qu'il diminue tendanciuellement, gagne 0,2 point en 2012. A 17,1 ‰, il reste très supérieur à celui de la métropole (12,6 ‰), qui diminue légèrement. Les Réunionnaises ont donc toujours plus d'enfants que les Métropolitaines et les ont plus jeunes (à 28,4 ans en moyenne contre 30 ans en France métropolitaine), même si leur âge moyen à la maternité augmente progressivement. Par ailleurs, le nombre de mères encore mineures au moment de l'accouchement reste conséquent, bien qu'il diminue progressivement (435 naissances de mères mineures en 2011, contre plus de 500 les années précédentes).



En 2012, l'indicateur conjoncturel de fécondité² s'établit à 2,40 enfants par femme, soit un niveau toujours très supérieur à celui de la France métropolitaine (2,01 enfants par femme) et au seuil théorique de remplacement des générations (2,1 enfants par femme). Il continue cependant à baisser tendanciuellement. Parmi les régions françaises, seules Mayotte et la Guyane présentent des indicateurs conjoncturels de fécondité supérieurs.

4 167 résidents réunionnais sont décédés en 2012, un nombre qui progresse, alors qu'il avait diminué en 2011. La tendance à la hausse observée depuis le milieu des années 90 devrait perdurer, en raison à la fois de l'accroissement de la population et de son vieillissement. En 2012, le taux de mortalité s'établit ainsi à 5,0 ‰, un niveau relativement faible par rapport à celui observé en France métropolitaine (8,7 ‰). Cette situation s'explique uniquement par la structure par âge de la population de La Réunion qui, nettement plus jeune en moyenne que la population nationale, est par nature moins exposée au risque de mortalité. Néanmoins, à tous les âges, la mortalité observée à La Réunion reste supérieure à celle enregistrée au plan national.

L'espérance de vie de la population réunionnaise a considérablement augmenté depuis les années 50, grâce à la diminution de la mortalité infantile et à l'amélioration des conditions de vie. En 2012, l'espérance de vie à la naissance à La Réunion est de 76,6 ans pour les hommes et de 83,2 ans pour les femmes. Elle progresse régulièrement, permettant à La

¹ Définition page 28.

² Définition page 28.

Réunion de rattraper progressivement son retard par rapport au niveau national (19 mois pour les femmes et 23 mois pour les hommes). L'écart de la durée de vie à la naissance entre les deux sexes (6,6 ans) se réduit lui aussi, mais reste l'un des plus importants parmi les régions françaises.

Vieillessement de la population

	1999	%	2013	%	Projection 2040	%	France métropolitaine 2040
0 à 19 ans	255 499	36,2%	270 683	32,2%	289 700	27,3%	22,4%
20 à 59 ans	379 990	53,8%	455 568	54,2%	497 400	46,9%	46,6%
60 ans et plus	70 691	10,0%	114 723	13,6%	273 700	25,8%	31,0%
Total	706 180	100,0%	840 974	100,0%	1 060 800	100,0%	100,0%

Source : Insee (Recensements ; estimations de populations au 1^{er} janvier ; projections démographiques)

Le vieillissement de la population réunionnaise se poursuit. La part des habitants âgés de 60 ans et plus progresse régulièrement. Les projections démographiques réalisées par l'Insee à l'horizon 2040 indiquent que La Réunion va poursuivre sa transition démographique et qu'un rééquilibrage entre la population jeune (moins de 20 ans) et les seniors (60 ans et plus) va progressivement s'opérer. Le nombre de centenaires a d'ailleurs doublé en 10 ans. La Réunion va toutefois rester durablement l'un des départements les plus jeunes de France, avec la Guyane et Mayotte. Un tiers des Réunionnais a ainsi moins de 20 ans, contre un quart des Métropolitains. Les Réunionnais sont ainsi âgés en moyenne de 33 ans, contre 40 ans pour les métropolitains.

DÉFINITIONS ET UNITÉS

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Le **taux d'excédent naturel** (ou accroissement naturel) est le taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité. Il s'exprime pour 1 000 habitants.

L'**accroissement total** (ou variation totale) de population est la variation de l'effectif d'une population au cours de l'année, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution. C'est la somme de l'accroissement naturel, du solde migratoire et parfois d'un ajustement destiné à rétablir la cohérence entre les différences sources statistiques. Unité : il est calculé pour 1 000 habitants.

Le **taux de fécondité** est le nombre d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans.

L'**indicateur conjoncturel** de fécondité est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si le taux de fécondité devait se maintenir durablement

Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes pour 1 000 habitants de l'année à la population totale moyenne de l'année et de mortalité.

Le **taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

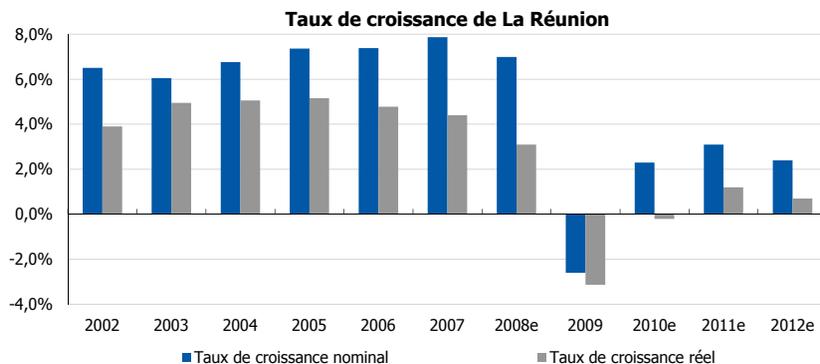
La croissance économique est restée faible en 2012 à La Réunion (+ 0,7 %, en volume). Après un redressement en 2011, l'investissement marque le pas, en lien avec un investissement en produits du BTP mal orienté, tandis que l'investissement en biens d'équipement progresse. La consommation prend donc le relais de l'investissement et redevient le premier contributeur à la croissance.

L'économie réunionnaise montre de timides signes d'amélioration en 2013, même si elle peine toujours à retrouver des relais de croissance efficaces. Malgré le manque de lisibilité sur les perspectives économiques locales, les entrepreneurs réunionnais se montrent progressivement plus confiants.

1.1 LE PIB

Croissance molle en 2012

En 2012, le Produit Intérieur Brut (PIB) de La Réunion a progressé de 2,4 % en euros courants, après + 3,1 % en 2011. En volume, c'est-à-dire corrigé de la hausse des prix, le PIB réunionnais progresse de 0,7 %, après + 1,2 % en 2011, en raison de hausses de prix marquées pour différentes composantes du PIB (investissement et commerce extérieur). Néanmoins, la croissance est légèrement supérieure à celle observée au niveau national, où elle est nulle pour 2012. La Guadeloupe et la Martinique enregistrent des performances économiques assez similaires (respectivement +0,6 % et 0,0 %), tandis que l'économie guyanaise enregistre un taux de croissance supérieur (+ 3,7 % en 2012, après + 4,0 % en 2011).



Sources : *comptes économiques (INSEE) – comptes rapides (CEROM)*

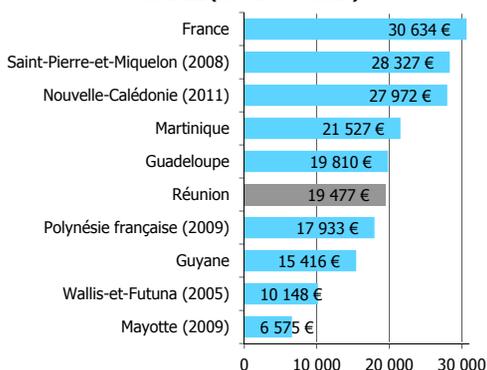
Depuis la crise qui a conduit à une baisse du PIB de 2,6 % en volume en 2009, l'économie réunionnaise peine à retrouver des relais de croissance efficaces. La croissance est ainsi restée mesurée depuis 2010, et le restera en 2013, même si l'économie locale montre de timides signes d'amélioration en fin d'année. Malgré le manque de lisibilité sur les perspectives

économiques locales, les entrepreneurs réunionnais se montrent progressivement plus confiants. Ils jugent ainsi la situation conjoncturelle moins dégradée qu'auparavant. Les chefs d'entreprise restent néanmoins prudents, et l'investissement privé tarde à retrouver durablement une orientation favorable. En parallèle, la consommation des ménages se maintient.

Légère baisse du PIB par habitant

Dans ce contexte économique toujours morose et en raison du dynamisme démographique, le PIB par habitant baisse de 0,3 % en 2012, soit un rythme proche de celui observé au niveau national (- 0,5 %). Il s'établit ainsi à 19 477 euros en 2012.

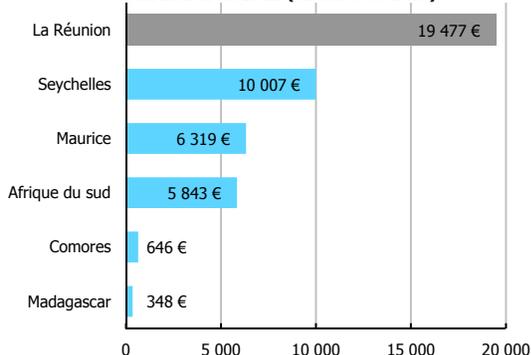
Comparaison du PIB par habitant en France métropolitaine et dans les régions ultramarines en 2012 (en euros courant)



Sources : Insee, ISPF, ISEE, CEROM

La Réunion génère cependant un PIB par habitant nettement plus élevé que les principaux pays de la zone (Sud - Ouest de l'océan Indien). Ainsi, la richesse par habitant dans l'île est 2 fois plus élevée que celle observée aux Seychelles. Cet écart s'accroît de façon significative avec les autres pays de la zone, et plus particulièrement avec les Comores et Madagascar. Le PIB par habitant des pays de la zone croît cependant dans tous les pays de la zone en 2012, notamment aux Seychelles et en Afrique du sud.

Comparaison du PIB par habitant dans les pays de la zone Océan Indien en 2012 (en euros courant)



Sources : CEROM - Banque Mondiale

L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) définit l'Indice de Développement humain comme un indice composite sommaire qui mesure les réalisations moyennes d'un pays selon trois aspects fondamentaux du développement humain : une vie longue et saine (santé), l'accès aux connaissances (éducation) et un niveau de vie décent (revenu).

L'indice de développement humain de La Réunion atteint 0,774 en 2010, soit le niveau le plus élevé de la zone. Toutefois, l'IDH de La Réunion en 2010 reste très en deçà du niveau national. Il correspond à l'IDH de la France métropolitaine il y a plus de 20 ans. La Réunion se place à la 54^e place au niveau mondial, alors que la France est classée 20^e.

1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

Poursuite du rattrapage économique

En dix ans, le PIB de La Réunion a progressé de plus de 60 %. L'économie de l'île a ainsi connu entre 2000 et 2010 un taux de croissance annuel moyen de 5,6 %. Principal moteur de la croissance, la consommation finale s'est accrue de 5,1 % en moyenne par an sur cette période. Tout d'abord soutenue par la consommation des administrations (+ 15,5 % par an entre 2000 et 2004), la consommation finale tire ensuite son dynamisme principalement de la dépense de consommation des ménages. Autre moteur de la croissance, l'investissement a plus que doublé en une décennie, et progresse fortement à partir de 2003, favorisé par les différentes mesures fiscales de soutien à l'économie. La loi de Programme pour l'Outre-mer et la mise en œuvre de grands chantiers ont par ailleurs particulièrement stimulé l'activité du BTP jusqu'en 2008. Mais, depuis, l'investissement a fortement baissé (- 7,8 % en 2009 et - 12,3 % en 2010), et marque désormais le pas.

Ralentissement de l'investissement et hausse de la consommation finale

Après un redressement en 2011 (+ 8,1 %), l'investissement ralentit. Les dépenses en investissement diminuent de 0,8 %, en valeur en 2012, et de 5,2 %, en volume. Cette baisse s'explique exclusivement par l'absence d'achat d'avion de ligne, contrairement aux années précédentes. Hors avions, l'investissement augmente de 1,3 % en volume. Les importations de biens d'investissement progressent en raison notamment de l'achat de deux thoniers. La situation demeure néanmoins préoccupante dans la construction. L'investissement en produits du BTP (logements, bâtiments, travaux publics) reste mal orienté, en particulier dans les travaux publics. La consommation, bien que toujours timide, prend donc à nouveau le relais de l'investissement et redevient le premier contributeur à la croissance. La consommation finale des ménages progresse de 3,1 % en valeur. Le recul de l'inflation permet une amélioration du pouvoir d'achat des ménages et une hausse de 2,0 % de la consommation des ménages, en volume, contre +1,2 % en 2011. La consommation des administrations s'inscrit légèrement en hausse, alors que le commerce extérieur contribue négativement à la croissance.

L'équilibre emplois ressources*

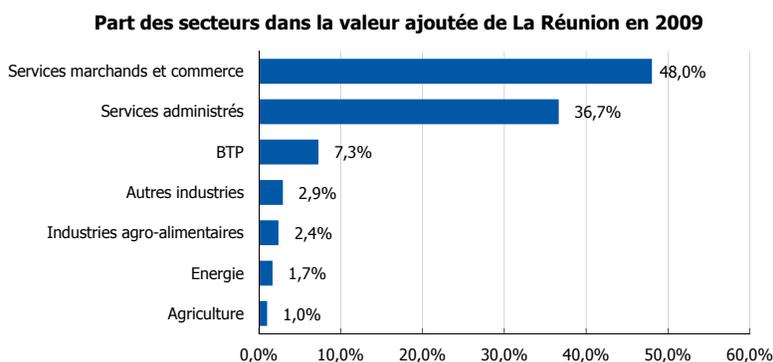
en millions d'euros	2008	2011	2012	Évol 12/11	Évol moy 12/08
Ressources					
PIB	14 982	15 703	16 080	2,4%	2,2%
Importations	4 654	4 537	4 650	2,5%	0,0%
Emplois (hors variation de stock)					
Consommation des ménages	9 209	9 437	9 730	3,1%	1,9%
Consommation des administrations	5 977	6 133	6 250	1,9%	1,2%
Formation brute de capital fixe	3 623	3 247	3 510	3,8%	-0,8%
Exportations (biens et services)	693	629	620	-1,5%	-2,7%

Sources : Insee, Cerom. Les comptes économiques de l'Insee et les comptes rapides Cerom sont réalisés en base 2000 depuis 2008. Auparavant, les comptes étaient produits en base 1995. Dans l'attente de la rétropolation de ces comptes, les comparaisons entre comptes de base différente ne peuvent être faites.

1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

Tertiarisation de l'économie

La Réunion présente désormais les caractéristiques d'une économie moderne, dont les services constituent la principale source de création de richesse. La tertiarisation de l'économie réunionnaise se poursuit et l'ensemble des services représente 85 % de la valeur ajoutée (VA) de La Réunion en 2009 (dernière année pour laquelle les comptes économiques définitifs sont disponibles). Ce secteur se distingue particulièrement par l'hypertrophie des services administrés (administration publique et éducation, santé et action sociale). Les services non marchands contribuent ainsi pour 36,7 % à la richesse de l'île, alors qu'en France métropolitaine ils représentent 22,7 % du PIB pour cette même année.



Source : Insee - Comptes définitifs

Pour autant, les services administrés ne sont plus la branche d'activité la plus importante à La Réunion. Avec 48,0 % de l'ensemble de la valeur ajoutée du département en 2009, les services marchands¹, y compris le commerce, sont les secteurs prédominants de l'économie réunionnaise. Leur part dans la valeur ajoutée totale reste toutefois toujours inférieure à celle observée en France entière, où ils en représentent 56,7 %. Les activités immobilières sont les principales activités de services, avec un peu plus du quart de la VA des services marchands. Ce sous-secteur représentait le tiers de la VA des services marchands en 2007, signe du retournement de conjoncture qu'a subi le marché immobilier. Le commerce constitue la deuxième branche de cet ensemble, avec le quart de la VA et 11,8 % du PIB réunionnais. Il se situe ainsi à un niveau proche de celui observé au niveau national (10,0 %).

Le secteur de la construction a connu une forte contraction, liée conjointement au coup de frein observé dans la construction privée et à la baisse de l'activité dans les travaux publics (fin de grands projets d'investissements). Son poids dans la VA totale est ainsi passé de 9,7 % en 2007 à 7,3 % en 2009, ce qui reste un niveau supérieur à celui observé au niveau national (6,4 %).

¹ Les services marchands regroupent les branches « transports et télécommunication », « activités financières et immobilières », « autres services aux entreprises », « hôtels et restaurants » et « services aux particuliers ».

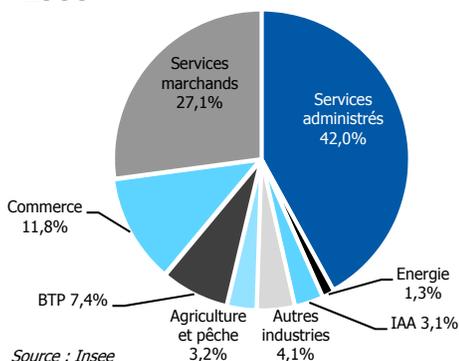
Les transformations dans l'économie de l'île entre 1999 et 2009

En dix ans, la structure de l'économie réunionnaise a été profondément modifiée. L'analyse des évolutions de la valeur ajoutée (VA) par branche sur cette période fait clairement ressortir les transformations économiques ayant cours dans l'île.

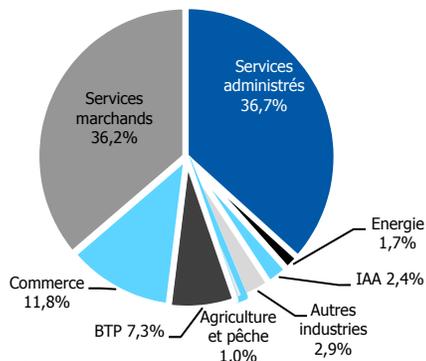
Si, en 1999, l'économie de l'île est déjà fortement tournée vers les services, les services administrés avaient alors un poids bien plus important. La VA de l'administration, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale atteignait 42,0 % du PIB en 1999 contre 36,7 % en 2009. Depuis, les services principalement marchands sont devenus prédominants dans l'économie de l'île. En effet, tirés vers le haut par les autres services aux entreprises¹ et les services aux particuliers, les services marchands ont connu une forte croissance sur la dernière décennie, leur poids dans l'économie passant de 27,1 % de la VA totale en 1999 à 36,2 % en 2009.

Part des secteurs dans la valeur ajoutée totale

1999



2009

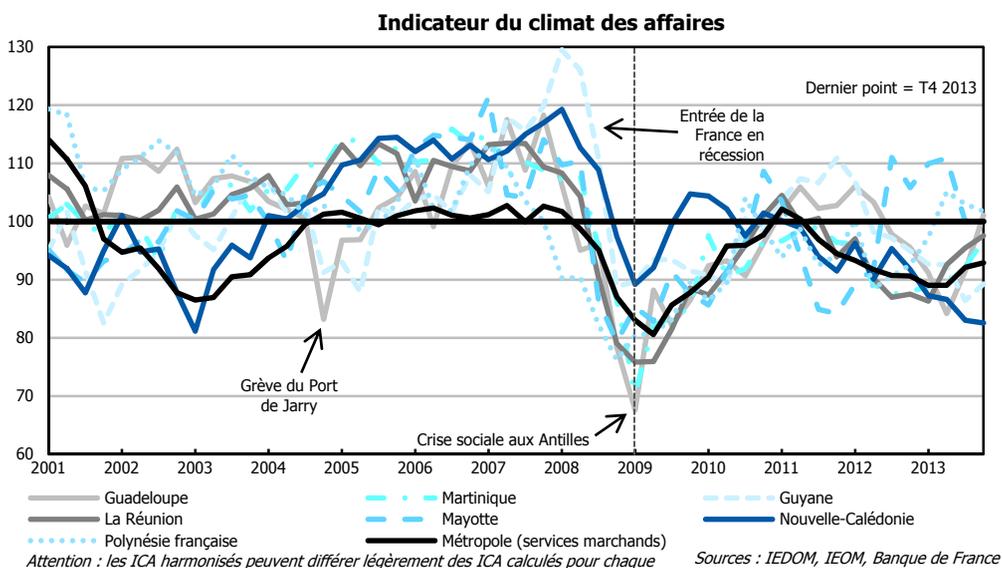


Le BTP se développe fortement au cours de cette période 1997 - 2007, et représente 9,7 % de VA totale en 2007. Mais la crise qu'a connue le secteur lui fait retrouver en 2009 le poids économique qu'il avait en 1999. Les industries des biens d'équipement et des biens intermédiaires subissent également ce retournement de conjoncture. Les parts de l'agriculture et des industries agro-alimentaires diminuent également, alors que celle du commerce reste stable.

¹ C'est-à-dire en excluant les services de transports et télécommunication et les activités financières et immobilières.

L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES A LA RÉUNION

Les entrepreneurs interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM se montrent plus optimistes sur l'orientation de leur activité fin 2013. Après un premier trimestre en berne, l'indicateur du climat des affaires (ICA) affiche une progression soutenue tout au long de l'année. Il se rapproche ainsi de sa moyenne de longue période et s'établit à 96,2 points au quatrième trimestre 2013. L'évolution de l'ICA réunionnais continue de suivre la même tendance que celle observée en France métropolitaine. Signe cependant que ce regain d'optimisme ne se traduit pas encore concrètement par une amélioration de l'activité, la composante passée de l'ICA s'améliore moins rapidement que sa composante future.



Méthodologie :

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

Interprétation :

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les Instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieure (resp. inférieure) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (resp. défavorable) car supérieure (resp. inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'Outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable gratuitement sur le site www.ieom.fr sur le lien http://www.ieom.fr/IMG/pdf/note_institut_ica_032010.pdf

2. L'emploi et le chômage

La situation de l'emploi continue de se dégrader en 2013, mais à un rythme moins marqué qu'auparavant. Le taux de chômage reste stable et touche encore davantage les jeunes. L'écart entre le taux de chômage féminin et masculin se réduit, même s'il reste bien supérieur à celui de la France métropolitaine. En parallèle, la progression du nombre de demandeurs d'emploi ralentit. L'offre d'emplois durables est en nette augmentation, dépassant désormais celle d'emplois temporaires.

2.1 LA POPULATION ACTIVE

La population active progresse

En 2013, la population active¹ réunionnaise augmente de 2,2 % alors que celle en âge de travailler (15-64 ans) est quasiment stable (- 0,2 %). Le nombre de personnes inactives au sens du Bureau International du Travail (BIT) recule parallèlement de 10,6 %. De nombreux inactifs² ont notamment fait les démarches nécessaires pour pouvoir bénéficier de contrats aidés, dont l'inscription à Pôle Emploi notamment, et sont désormais comptabilisés comme actifs (ils travaillent ou remplissent les critères du chômage au sens du BIT). La progression de la population active concerne à la fois les populations actives masculines et féminines, qui augmentent respectivement de 3,1 % et de 1,2 % (contre - 0,5 % et + 0,3 % en 2012).

La Réunion compte un total de 352 700 actifs en 2013. Les actifs masculins restent majoritaires et représentent 53,0 % de la population active en 2013

Répartition de la population active selon le sexe (situation au 2^e trimestre)

	2009	2010	2011	2012	2013	Var 13/12
Population active	326 282	340 600	345 700	345 200	352 700	2,2%
Hommes	175 884	182 700	182 400	181 400	187 000	3,1%
Femmes	150 398	157 900	163 300	163 800	165 700	1,2%
Population active occupée	237 327	242 100	243 600	246 700	250 600	1,6%
Hommes	130 047	131 500	132 300	132 800	134 100	1,0%
Femmes	107 280	110 600	111 300	113 900	116 500	2,3%
Taux d'activité (15 - 64 ans)	59,9%	61,3%	61,0%	61,5%	62,2%	1,1 pt
Hommes	67,2%	68,4%	67,1%	68,2%	68,4%	0,3 pt
Femmes	53,2%	54,7%	55,4%	55,4%	56,4%	1,8 pt

Source : Insee - Enquête Emploi

¹ La population active au sens du Bureau International du Travail (BIT) comporte la population active occupée (ayant travaillé ne serait-ce qu'une heure durant la semaine de référence) et les chômeurs (personnes sans emploi, disponibles dans les 15 jours, et recherchant activement un emploi).

² Il s'agit des personnes qui ne remplissent pas ou plus les critères permettant d'être comptabilisées comme actifs occupés ou chômeurs au sens du BIT.

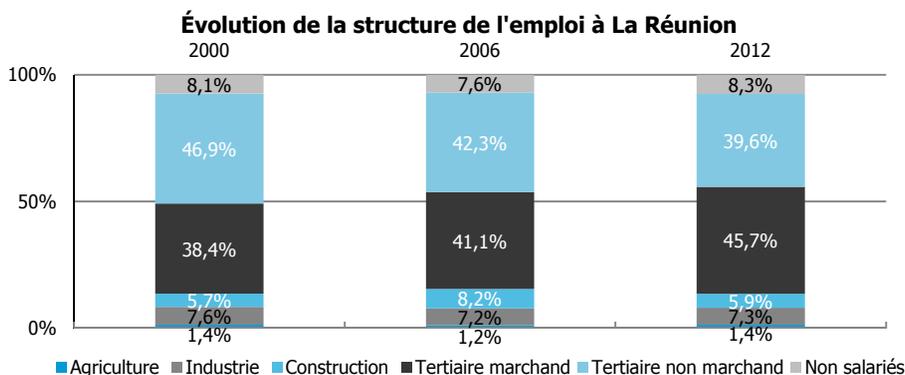
Entre 2012 et 2013, le taux d'activité¹ des 15 - 64 ans augmente de 1,1 point, en lien avec la hausse de la population active combinée à une légère baisse de la population totale correspondante. Le taux d'activité masculin augmente très légèrement (+ 0,2 point) tandis que celui des femmes repart à la hausse (+ 1,0 point) après avoir baissé de 0,6 point en 2012. Le taux d'activité reste très inférieur à celui de la France métropolitaine (71,1 % en 2012), en raison de du faible taux d'activité des femmes d'une part et de la jeunesse de la population réunionnaise d'autre part. La tranche des 15 - 24 ans représente en effet 22,6 % de la population en âge de travailler à La Réunion, contre un taux proche de 15 % pour la France métropolitaine. Or, à ces âges, le taux d'activité reste d'autant plus faible que les études longues se généralisent.

L'économie réunionnaise a créé environ 3 900 emplois nets en 2013, contre 3 100 créés en 2012. Le taux d'emploi² des 15 - 64 ans augmente de 0,3 point, à 44,0 %, la population totale correspondante ayant progressé à un rythme légèrement plus soutenu que celui du nombre d'actifs occupés. A titre de comparaison, le taux d'emploi est de 63,9 % en France métropolitaine.

2.2 L'EMPLOI

Le poids du secteur marchand continue de progresser

Selon les estimations d'emploi réalisées par l'Insee, le nombre d'emplois total à La Réunion s'élève à 250 127 au 31 décembre 2012. Entre 2009 et 2012, il a progressé nettement plus rapidement qu'au niveau national : + 1,1 % contre + 0,2 % en moyenne annuelle. 90,7 % de ces emplois sont des emplois salariés, une part en légère hausse par rapport à 2011. La proportion reste proche de celle constatée en France métropolitaine (90,3 %) mais inférieure à celle des autres DOM (93,6 %). Le poids du secteur tertiaire marchand est passé de 42,4 % en 2007 à 45,0 % en 2012. Celui du secteur tertiaire non marchand est à l'inverse en baisse, passant de 40,7 % à 39,6 %.



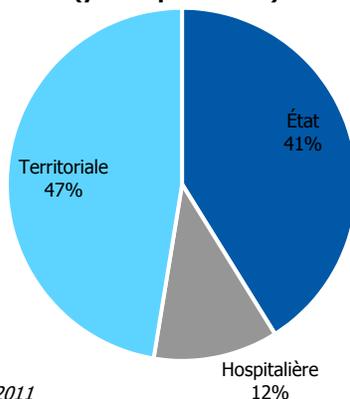
Source : Insee - Estimations localisées d'emploi

¹ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) d'une tranche d'âge et la population totale correspondante. Sans précision de tranche d'âge, il s'agit de la population « en âge de travailler », soit par convention la tranche 15 - 64 ans.

² Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Comme pour le taux d'activité, on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Les trois fonctions publiques (toutes catégories confondues) emploient 75 200 personnes à fin 2011, un chiffre en hausse de 12,0 % par rapport à 2008. Cette progression s'explique pour partie par celle des effectifs de la fonction publique d'État (+ 20,6 %) qui représentent 41,1 % des effectifs publics. Les effectifs des fonctions publiques hospitalière et territoriale contribuent également à l'augmentation des effectifs, avec respectivement + 25,0 % et + 3,1 %.

Répartition des effectifs de la fonction publique à fin 2011 (y.c. emplois aidés)



Source : Insee - Siasp 2011

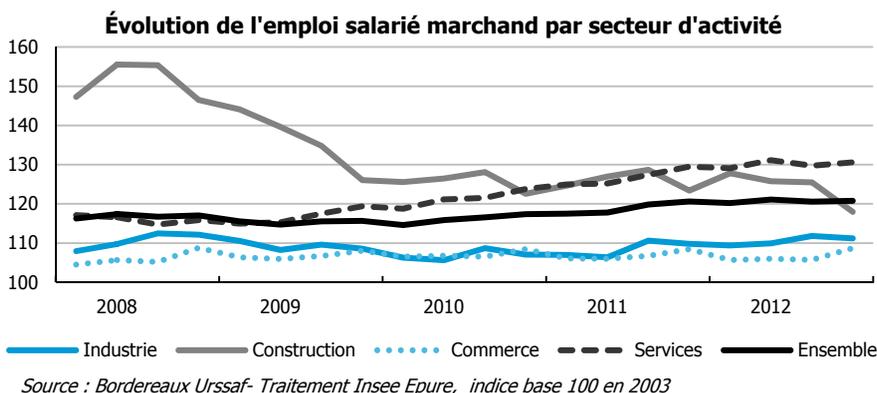
Bien que les femmes occupent plus de la moitié des emplois dans la fonction publique, le taux de féminisation à La Réunion reste le plus faible de France, avec la Guyane et la Corse. C'est le cas notamment dans la fonction publique territoriale (50,7 %).

La part des contrats aidés dans la fonction publique s'élève à 11 %, contre 2 % au niveau national. Ces contrats représentent 20 % des effectifs de la fonction publique territoriale, une part toujours importante mais en baisse par rapport à 2008 (30 %). Le poids de l'emploi aidé au sein des fonctions publiques d'État et hospitalière reste marginal, soit respectivement 3 % et 1 %.

L'emploi salarié marchand augmente en 2013

L'emploi salarié marchand réunionnais augmente de 1,1 % en 2013, après s'être stabilisé en 2012. Cette progression représente environ 1 100 emplois supplémentaires. L'emploi salarié marchand reste soutenu par le secteur des services marchands, qui augmente de 2,2 % sur un an. Les activités de transports et d'entreposage et celles liées à l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale en particulier contribuent au dynamisme du secteur (respectivement + 4,0 % et + 3,9 %). Les effectifs augmentent également, dans une moindre mesure, dans l'hébergement et la restauration (+ 2,1 %), dans le secteur des activités immobilières (+ 2,1 %) et dans celui des activités financières et d'assurance (+ 1,9 %). L'emploi des activités scientifiques et techniques, et des autres activités de services augmentent aussi (respectivement de 0,8 % et 3,9 %). Seul le secteur de l'information et de la communication connaît une baisse de ses effectifs (- 0,8 %), mais sa contribution à l'évolution globale est faible compte tenu de son faible poids.

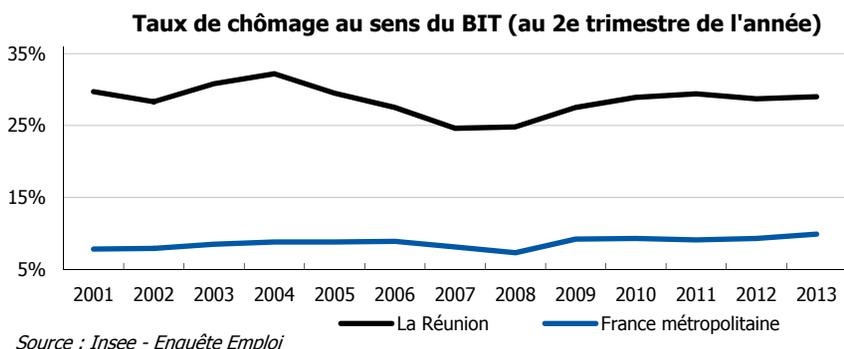
L'emploi marchand dans l'industrie contribue également à la hausse de l'emploi salarié marchand, avec une progression de 2,2 % sur un an. Les effectifs dans la construction sont à l'inverse en net recul (- 4,6 %) tandis que ceux du commerce se stabilisent (+ 0,6 %).



2.3 LE CHÔMAGE

Le taux de chômage se stabilise mais le taux d'activité diminue

Selon l'enquête emploi réalisée chaque année par l'Insee, le taux de chômage à La Réunion atteint 29,0 % de la population active au deuxième trimestre 2013 (+0,3 point par rapport à 2012). Après avoir fortement augmenté entre 2008 et 2010, il est quasiment stable depuis, autour de 29 %.



Le taux de chômage métropolitain progresse sur la même période de 0,6 point, pour atteindre 9,9 %. Tout en restant très élevé, l'écart entre La Réunion et la France métropolitaine diminue ainsi pour la deuxième année consécutive, et s'établit à 19,1 points.

Le taux de chômage féminin continue de baisser (- 0,9 point) pour s'établir à 29,7 %. Les contrats aidés à durée indéterminée soutiennent l'emploi des femmes, bien que celles âgées de 15 à 24 ans restent les plus touchées par le chômage. A l'inverse, le taux de chômage des hommes progresse de 1,2 point, à 28,3 %, après deux années de baisse. Le recul de l'emploi dans le bâtiment explique pour partie cette évolution. L'écart des taux de chômage masculin et féminin se réduit ainsi de 1,4 point. Le taux chômage des jeunes (15 - 24 ans) repart à la hausse (+ 2,9 points), à 58,6 %. Cette évolution est liée pour partie à la faible offre d'emplois aidés (emplois d'avenir en particulier), au début de l'année 2013. Les taux de chômage des autres classes d'âge restent stables (28,6 % pour les 25 - 49 ans et 18 % pour les 50 - 64 ans).

La progression du nombre de demandeurs d'emploi ralentit

Le marché du travail connaît une dégradation moindre qu'en 2012. Ainsi, à fin décembre 2013, 1 700 demandeurs d'emploi supplémentaires de catégorie A¹ étaient inscrits à Pôle emploi, soit une augmentation de 1,3 % sur un an.

Dans les DOM (hors Mayotte), la Guadeloupe et la Martinique connaissent également une moindre dégradation de leur marché de travail, avec une hausse respectivement de 1,4 % et 2,7 % de la demande d'emploi. La situation de la Guyane reste en revanche fortement détériorée (+ 12,5 %). En France métropolitaine, la demande d'emploi augmente de 5,7 %, une hausse moins marquée qu'à fin décembre 2012 (+ 9,7 %).

Le nombre des DEFM des catégories B¹ et C¹ progresse plus rapidement que celui des DEFM de catégorie A, soit respectivement + 3,9 % et 11,4 %. Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée, toutes catégories confondues, continue d'augmenter à un rythme soutenu.

Demandeurs d'emploi de fin de mois de catégorie A (en fin d'année)

	2009	2010	2011	2012	2013	Var 13/12
DEFM catégorie A	101 200	113 200	119 200	131 270	133 010	1,3%
Hommes	51 600	56 400	58 600	65 330	66 220	1,4%
Femmes	49 600	56 800	60 600	65 940	66 790	1,3%
15-24 ans	18 800	19 900	20 500	22 410	22 050	-1,6%
25-49 ans	69 900	77 400	80 000	85 950	85 140	-0,9%
50 ans et plus	12 500	16 000	18 800	22 910	25 820	12,7%
DEFM Catégories A, B et C	114 800	129 200	136 000	148 920	152 100	2,1%
dont longue durée	47 100	61 800	71 300	77 490	84 900	9,6%

Source : Pôle emploi (données CVS)

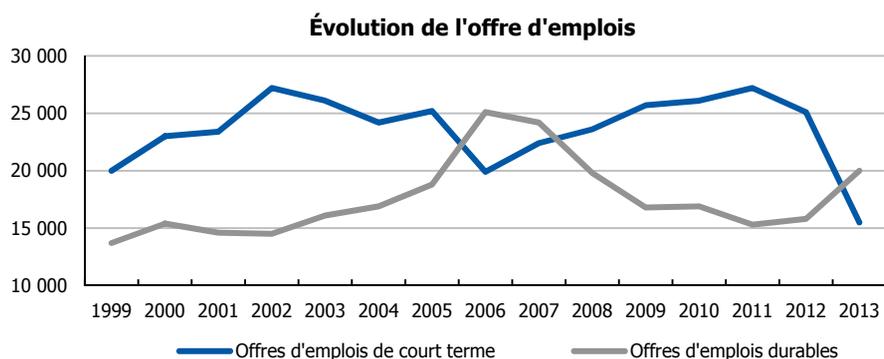
Le nombre d'allocataires diminue

Fin 2013, le nombre d'allocataires de Pôle Emploi recule de 2,7 % en glissement sur un an. Le nombre d'allocataires de l'assurance chômage est en baisse de 8,1 %, tandis que celui des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA « socle ») progresse de 9,5 %. Face à des difficultés de retour à l'emploi qui perdurent, de nombreux demandeurs d'emploi réunionnais ont ainsi épuisé leurs droits à indemnisation. Par ailleurs, parmi les nouveaux inscrits, certains ne remplissent pas les critères d'indemnisation et ne sont par conséquent pas allocataires de l'assurance chômage.

L'augmentation de l'offre d'emplois durables se poursuit à un rythme soutenu

Les offres d'emplois cumulées sur l'année 2013 collectées par Pôle Emploi s'établissent à 35 500; en baisse de 13,2 % contre - 3,8 % un an auparavant. Parmi elles, les offres d'emplois durables augmentent de 26,6 % en 2013, dans la continuité de l'année 2012 (+ 3,3 %). L'allongement de la durée moyenne des contrats aidés (jusqu'à 12 mois) a, entre autres, contribué à cette évolution. Pour la première fois depuis 2007, les offres d'emplois durables dépassent celles d'emplois temporaires, qui se contractent de 38,2 % sur l'ensemble de l'année.

¹ Plusieurs catégories de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont distinguées par Pôle Emploi. La catégorie A des demandeurs d'emploi correspond aux personnes tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi et qui sont sans emploi. La catégorie B est celle des demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois). La catégorie C recense quant à elle les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).



Source : Pôle emploi, données brutes

2.4 LES DIVERSES FORMES DE CONTRATS AIDÉS

Le nouveau « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur à La Réunion le 1^{er} janvier 2011. Créé par la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008, le CUI remplace les contrats aidés issus de la loi de Cohésion Sociale. Il prend la forme, dans le secteur marchand, du contrat initiative emploi, contrat d'accès à l'emploi (CAE-DOM) pour La Réunion. Dans le secteur non marchand, le contrat unique d'insertion prend la forme du contrat d'accompagnement (CUI-CAE).

Les politiques d'emploi et de formation à La Réunion

	2011	2012	Var 12/11
Contrats de formation en alternance			
Contrats d'apprentissage	4 177	4 477	7,2%
Contrats de professionnalisation	3 419	2 612	-23,6%
<i>dont jeunes de moins de 26 ans</i>	2 875	2 329	-19,0%
Contrats aidés			
Secteur marchand (CAE-DOM)	2 351	3 390	44,2%
Secteur non marchand (CUI)	25 802	25 680	7,9%
Insertion et formation des jeunes			
CIVIS	4 992	4 964	-0,6%
Projet Initiative-Jeune création (nb de créateurs)	165	52	-68,5%

Source : Diccete – ASP – Dares

28 800 contrats aidés ont été signés à La Réunion en 2012, un chiffre en progression de 2,6 % par rapport à 2011. Cette hausse est une nouvelle fois liée à la progression des contrats signés dans le secteur non marchand, dont le nombre augmente de 44,0 %. Le nombre de contrats aidés signés en 2013 s'inscrit à nouveau en baisse, selon les premiers chiffres disponibles, en raison du recul du nombre de contrats aidés ouverts dans le secteur marchand.

Près de 4 480 jeunes Réunionnais sont par ailleurs en contrat d'apprentissage, en hausse de 7,2 % par rapport à fin 2011. Le nombre de Réunionnais ayant signé un contrat de professionnalisation s'élève pour sa part à 2 600, en baisse de 24 % sur un an. Enfin, le nombre de Réunionnais de moins de 26 ans en contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) reste stable (-0,5 %) tandis que celui de Réunionnais en projet-initiative jeune création continue de reculer (-68,5 %).

3. Les revenus et salaires

L'analyse des revenus fiscaux à La Réunion montre une prépondérance de ménages à très faibles revenus. La moitié des foyers fiscaux de l'île déclare en effet un revenu annuel inférieur à 10 000 euros, et un quart des réunionnais bénéficie du RSA en 2013. Malgré la crise, les revenus continuent cependant de progresser, notamment les revenus d'activité salariaux, mais à un rythme moins soutenu que par le passé. En 2011, l'ensemble des revenus fiscaux de référence représente globalement 8,2 milliards d'euros.

3.1 LES REVENUS

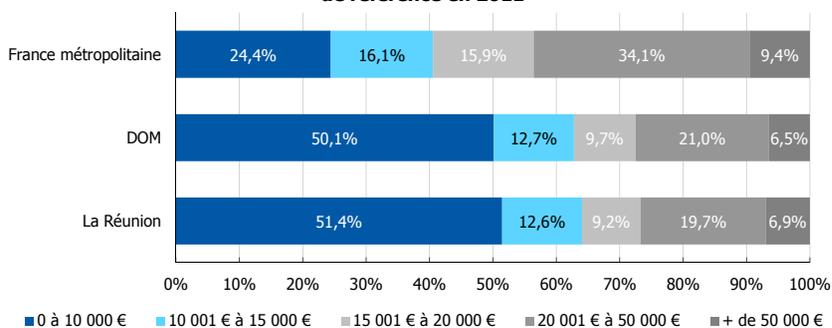
3.1.1 Les différentes catégories de revenus

Prépondérance de foyers fiscaux à très faibles revenus à La Réunion

Les données de la Direction des finances publiques montrent un poids élevé des foyers fiscaux¹ à revenu très faible à La Réunion. La moitié des foyers fiscaux de l'île déclarent en effet un revenu annuel inférieur à 10 000 euros en 2011, contre le quart des foyers fiscaux pour la France métropolitaine. La proportion de foyers fiscaux non imposables est de ce fait plus importante dans le département qu'en France métropolitaine, comme c'est le cas aussi dans les autres DOM. En 2011, les trois quarts des foyers fiscaux réunionnais n'ont pas été soumis à l'impôt à La Réunion, contre la moitié en France métropolitaine.

Les revenus déclarés par les foyers fiscaux de moins de 10 000 euros de revenus annuels ne représentent globalement que 8,7 % du total des revenus fiscaux de référence. Parallèlement, les foyers fiscaux déclarant des revenus supérieurs à 50 000 euros concentrent 36,2 % des revenus fiscaux, alors qu'ils ne représentent que 6,9 % du nombre de foyers. Cette disparité de revenus, que l'on retrouve dans l'ensemble des DOM, est nettement plus élevée qu'au niveau national où les foyers fiscaux déclarant les plus hauts revenus sont plus nombreux (9,4 %) et concentrent moins de richesses (34,1 %).

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence en 2011

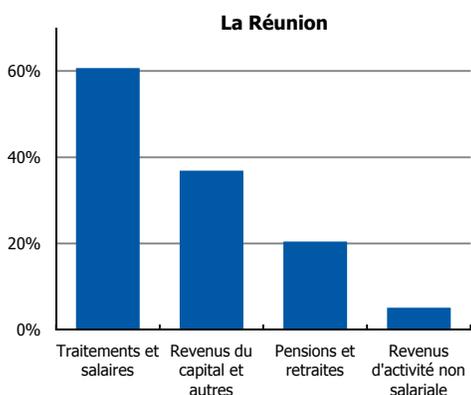


¹ Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.

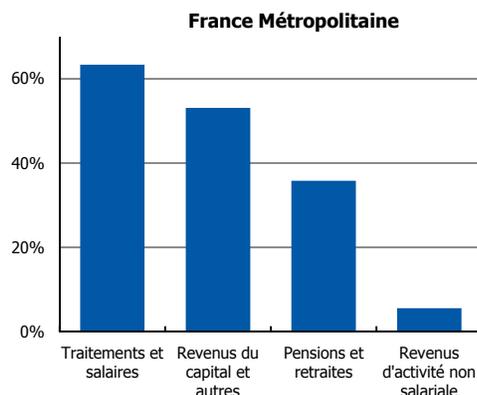
Forte proportion des revenus salariaux

Les revenus d'activité salariaux sont les principaux types de revenus des foyers fiscaux réunionnais. En 2010, six foyers sur dix déclarent percevoir un traitement ou un salaire. Cette proportion est légèrement moins élevée qu'en France métropolitaine. Par ailleurs, près de quatre ménages sur dix déclarent des revenus du capital¹. Après avoir fortement crû entre 2007 et 2008 suite à des modifications d'enregistrement de ce type de revenus par la DGFiP, cette proportion continue de baisser en 2010 (- 3,3 points en deux ans). Cette part est bien inférieure à celle de la France métropolitaine, où plus de la moitié des ménages sont concernés. Un foyer sur cinq fait mention de pensions ou de retraites parmi ses revenus. En métropole, cette proportion s'élève à un foyer sur trois, en raison d'une part plus importante de la population âgée (les plus de 65 ans représentent 8,3 % de la population à La Réunion, contre 16,6 % en France entière en 2010).

Répartition de foyers fiscaux selon les différentes catégories de revenus en 2010



Source : DGFiP



Source : DGFiP

Nouvelle hausse des revenus en 2010

En 2010, l'ensemble des revenus fiscaux de référence représente 8,2 milliards d'euros, un montant global en hausse de 4,2 % sur un an, après + 1,6 % en 2009. Les revenus fiscaux progressent ainsi un peu plus rapidement qu'en France métropolitaine (+ 3,0 %). Entre 2003 et 2010, les revenus des ménages réunionnais ont progressé en moyenne de 5,1 % par an (+ 3,1 % en moyenne par an en France métropolitaine).

La hausse des revenus salariaux, qui progressent de 4,0 % et représentent 70,5 % de l'ensemble des revenus, explique les deux tiers de l'augmentation des revenus fiscaux. Les pensions et retraites augmentent plus rapidement (+ 5,6 %), en lien avec le départ à la retraite d'une plus grande proportion de personnes pouvant justifier d'une carrière professionnelle. Après avoir reculé en 2009, les revenus d'activité non salariaux s'accroissent de 3,6 %. Enfin, les revenus fonciers progressent fortement, tandis que les revenus des capitaux mobiliers s'inscrivent en baisse pour la deuxième année consécutive : - 0,8 % en 2010 et - 17,5 % en 2009. Cette diminution s'explique par la crise financière et la chute des valeurs des actifs boursiers.

¹ Les revenus du capital comprennent essentiellement les revenus du capital mobilier et les revenus fonciers. Ils s'opposent aux revenus du travail (revenu d'activité et pensions de retraites).

Revenus fiscaux par catégorie (en millions d'euros)

	2009	2010	Évol 10/09	Part en 2010
Traitement et salaires	5 581,9	5 804,5	4,0%	70,5%
Revenus d'activité non salariaux	646,2	669,4	3,6%	8,1%
<i>Bénéfices agricoles</i>	53,1	53,0	-0,3%	0,6%
<i>Bénéfices industriels et commerciaux</i>	267,5	280,0	4,7%	3,4%
<i>Bénéfices non commerciaux</i>	325,5	336,4	3,3%	4,1%
Pensions et retraites	1 150,6	1 215,4	5,6%	14,8%
Revenus de capitaux mobiliers	117,5	116,6	-0,8%	1,4%
Revenus fonciers	377,2	399,2	5,8%	4,9%
Autres	21,7	22,6	4,5%	0,3%
Total	7 895,0	8 227,8	4,2%	100,0%

3.1.2 Le Revenu de Solidarité Active

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une prestation qui remplace notamment le Revenu minimum d'insertion (RMI) et l'Allocation parent isolé (API). Il permet principalement de garantir un montant minimal de ressources aux personnes sans activité et d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels. Il a été institué par la loi dite « TEPA » (pour loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat). Après une expérimentation dans 34 départements, l'entrée en vigueur du RSA a été généralisée le 1er juin 2009 à l'ensemble de la France métropolitaine puis, à partir du 1er janvier 2011, dans les départements d'Outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon et, le 1er janvier 2012, à Mayotte (selon des modalités spécifiques).

Il existe plusieurs types de RSA en fonction de la situation des individus :

- Le RSA socle, versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le département (le conseil général) ;

- Le RSA Activité, versé aux personnes exerçant une activité professionnelle lorsque leur revenu est inférieur au « revenu garanti ». Il permet ainsi de cumuler les revenus du travail avec une part de l'allocation. Il est conçu comme une avance de la prime pour l'emploi qui peut être perçue l'année suivante. Il est financé par l'État ;

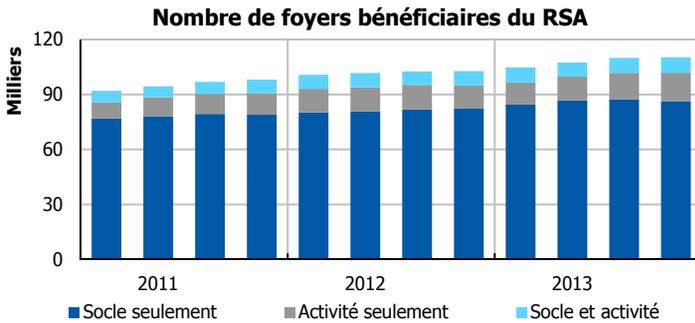
- Le RSA Jeunes actifs, versé aux personnes de moins de vingt-cinq ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité, qui ont, dans les trois années précédant la demande, travaillé deux ans, soit au moins 3 214 heures ;

- Le RSA Majoré, versé sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. A composition familiale équivalente, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire.

Dans les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, le RSA a coexisté avec le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), créé en 2009 pour répondre aux crises sociales qui ont touché les départements d'Outre-mer, ainsi qu'aux revendications d'augmentation de pouvoir d'achat. Cette mesure spécifique de soutien des travailleurs aux revenus les moins élevés était une prestation financée par l'État, versée aux salariés titulaires d'un CDI, CDD, contrat d'intérim, d'une durée égale ou supérieure à un mois, ayant un revenu salarial inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel. Suite à l'entrée en vigueur du RSA au 1^{er} janvier 2011, dans la plupart des géographies d'Outre-mer, le RSTA a continué d'être versé de manière transitoire jusqu'à fin mai 2013, date à partir de laquelle seul le RSA a continué de s'appliquer.

Près d'un Réunionnais sur trois touche le RSA

La Caisse d'allocations familiales enregistre 110 267 foyers bénéficiaires du RSA à fin décembre 2013, dont 78,3 % de ménages au sein desquels aucun membre de la famille n'exerce d'activité (RSA socle seulement). Parmi les foyers restants, les deux tiers bénéficient uniquement du RSA activité, et le tiers restant est concerné par les deux types de prestations (l'un des membres de la famille exerce une activité mais les ressources du foyer restent inférieures au montant plafond forfaitaire). Au niveau national, le RSA est versé à 2,25 millions de foyers (à fin septembre 2013). Ainsi, 4,8 millions de personnes sont couvertes par ce revenu de solidarité, soit 7,3 % de la population contre 31,6 % à La Réunion. Le montant total alloué dans le Département au titre de ces prestations s'élève à 529,9 millions d'euros sur l'ensemble de l'année, un chiffre en progression de 9,7 %.

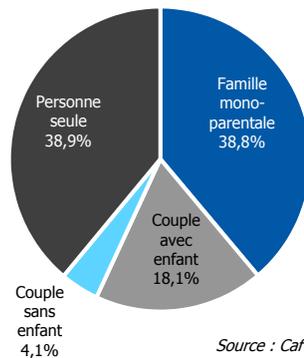


Le nombre de foyers bénéficiaires augmente de 4,7 % en 2013, après + 4,8 % en 2012. La situation sur le marché du travail rend difficile le retour à l'emploi des chômeurs. Par ailleurs, bon nombre d'entre eux ont épuisé leurs droits à indemnisation et se tournent vers le RSA pour subvenir à leurs besoins.

Principalement des personnes seules et des familles monoparentales

Les personnes seules et les familles monoparentales constituent, à part quasi-égale, les deux premières grandes catégories concernées par le RSA. Les personnes seules représentent 38,9 % des allocataires du RSA à fin décembre 2013, alors que la proportion de personnes seules dans la population réunionnaise est un peu supérieure à 20,0 % selon les résultats des recensements. Le constat est le même pour les familles monoparentales (38,8 % des allocataires contre 18,0 % des ménages), dont la situation économique et sociale les conduit souvent à solliciter le RSA. Les couples (avec ou sans enfants) représentent les 22,3 % restants.

Répartition des foyers bénéficiaires du RSA à La Réunion



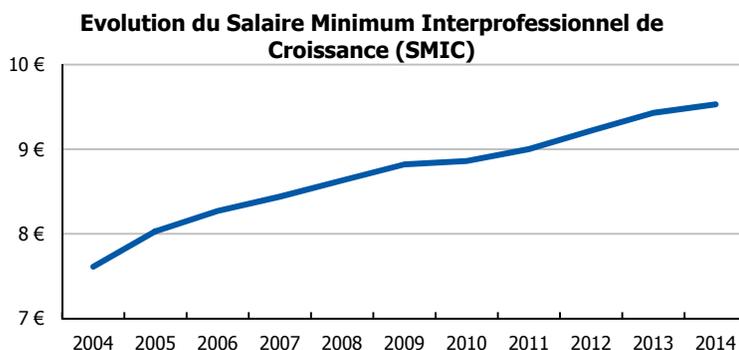
Plus de la moitié des allocataires ont entre 30 et 49 ans, une proportion en hausse de 6,2 %. Les bénéficiaires âgés 50 ans et plus regroupent moins de 20,6 % du total, mais leur nombre continue de progresser rapidement : + 15,4 % en 2013, après + 12,9 % en 2012.

3.2 LES SALAIRES

3.2.1 L'évolution du SMIC

Depuis 2010, le salaire minimum de croissance (SMIC) est revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et de la croissance du salaire ouvrier. Il est également revalorisé à chaque hausse de l'indice des prix (hors tabac) supérieure de 2 %. Le gouvernement peut éventuellement ajouter "un coup de pouce" à ces augmentations.

Le Smic horaire brut est fixé à 9,53 € depuis le 1^{er} janvier 2014 sur le territoire métropolitain et dans les départements d'Outre-mer, en progression de 1,1 % sur un an. Contrairement à l'année précédente, le SMIC n'a bénéficié d'aucun "coup de pouce". Cette hausse se traduit au niveau national par une légère hausse de 0,3 % du pouvoir d'achat pour les salariés rémunérés au Smic, compte tenu du renchérissement de 0,8 % de l'indice moyen des prix à la consommation des ménages. A La Réunion, on constate en revanche une baisse de 0,3 % du pouvoir d'achat pour cette même catégorie de salariés. Le Smic mensuel brut pour 151,67 heures de travail atteint 1 445,38 €.



Source : Journal Officiel

3.2.2 L'évolution des principaux salaires

Hausse du salaire net annuel en 2010

Le salaire net annuel en équivalent temps plein dans le secteur privé a progressé en moyenne de 2,3 % à La Réunion entre 2009 et 2010. Cette augmentation est supérieure de 0,3 point par rapport à celle observée en France métropolitaine et de 0,8 point par rapport à la Guadeloupe. Cette évolution est proche de celles observées en Martinique et en Guyane (respectivement + 2,3 % et + 2,5 %). Parallèlement, le salaire net annuel de l'ensemble de la fonction publique (hors internes, externes et résidents de la Fonction publique hospitalière) s'est accru de 1,1 % la même année.

Le salaire net annuel moyen en équivalent temps plein progresse à un rythme différent selon la catégorie socioprofessionnelle des salariés. Les cadres, professions intermédiaires et employés enregistrent les augmentations les plus élevées (respectivement + 5,0 % + 4,0 % et + 3,4 %), tandis que le salaire des ouvriers s'accroît moins rapidement (+ 1,1 %).

Le salaire net annuel moyen à La Réunion est inférieur de 13,0 % à celui mesuré pour la France métropolitaine. Il se situe également en deçà des autres DOM et occupe le 16^e rang régional (sur 26 régions, par ordre décroissant). Toutefois, cette position masque des situations très diverses en fonction des différentes catégories socioprofessionnelles. La Réunion représente l'une des régions affichant les salaires annuels moyens les plus élevés pour les cadres et les professions intermédiaires (respectivement 7^e et 4^e position), ainsi que pour les employés (au 6^e rang). A l'inverse, ceux des ouvriers font partie des plus faibles (24^e position).

Salaires nets annuels en équivalent temps plein dans le secteur privé en 2010

	Ensemble	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés
France	25 020	47 550	25 710	18 080	18 840
La Réunion	22 150	47 200	26 770	18 100	17 970
Guadeloupe	23 080	48 180	26 420	18 670	17 960
Martinique	23 140	48 250	27 140	18 560	18 070
Guyane	24 480	49 840	29 380	18 830	18 370
Mayotte	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

n.d. : non disponible

Source : Insee, DADS (exploitation au 1/12 en 2010)

4. Les prix

La progression des prix s'accélère en 2013, même si elle reste contenue. L'indice des prix à la consommation augmente ainsi de 1,4 % en moyenne annuelle, contre + 0,9 % l'année précédente. Toutes les catégories de produits contribuent à cette hausse, notamment les produits alimentaires et l'énergie. Les prix des produits manufacturés progressent à nouveau en 2013. La hausse des prix des services continue en revanche à ralentir.

Une réglementation des prix spécifique

Spécificité des Départements et Régions d'Outre-mer, les prix de certains biens et services sont fixés par autorisation préfectorale, en vertu du décret n°88-1045 du 17 novembre 1988. Il s'agit des biens et services suivants : ciment, farine, riz usiné localement, livres, médicaments, maisons de retraite non conventionnées, taxis, communications téléphoniques, cantines scolaires publiques, pension et demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, transports publics urbains de voyageurs, remorquage dans les ports maritimes, outillages dans les ports maritimes et fluviaux, manutention portuaire et consignataires de navire.

Concernant les produits pétroliers¹ et le gaz domestique, les prix plafonds sont fixés depuis 2011 par le préfet de La Réunion sur recommandation de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Les taxes intérieures qui s'y appliquent sont décidées par le Conseil Régional. En 2012, les prix des carburants ont été gelés entre le 1^{er} mars et le 30 juin, et ceux du gaz jusque début février 2013. Les collectivités territoriales (Région pour le carburant, Région et Département pour le gaz) ont en effet décidé de compenser sur cette période toutes les hausses des prix constatées. Cette décision avait été prise suite aux manifestations des transporteurs routiers et aux graves troubles sociaux qui ont

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2011, les prix des produits pétroliers et gaziers sont encadrés par le décret 2010-1333 du 8 novembre 2010, qui abroge les articles concernés du décret de 1988.

suivi dans plusieurs communes de l'île. La fin de ces dispositifs de subventionnement a évidemment pesé sur l'évolution des prix de l'énergie en 2013. Soulignons enfin la réforme introduite par le décret n°1315 du 27 décembre 2013, qui constitue le nouveau cadre de détermination du prix des hydrocarbures. Ce décret, complété par l'arrêté ministériel de méthode du 5 février 2014, ne trouvera sa complète application que mi-2014, lorsque tous les éléments mentionnés dans les différents articles seront réunis (en particulier la séparation, via la comptabilité analytique, des activités de stockage et de distribution de la SRPP – Société réunionnaise des produits pétroliers).

LOI RELATIVE A LA RÉGULATION ÉCONOMIQUE OUTRE-MER

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique et portant diverses dispositions concernant l'Outre-mer, dite loi « contre la vie chère », a été publiée au JORF du 21 novembre 2012. Elle donne à l'État, et plus largement aux pouvoirs publics, les moyens de réguler dans les Outre-mer les marchés en situation de monopole ou qui présentent des dysfonctionnements entravant la concurrence au détriment du consommateur. Ce texte :

- permet au gouvernement de prendre par décret des mesures de régulation des marchés de gros et de la chaîne logistique, y compris pour le fret, pour recréer les conditions d'une véritable concurrence sur les marchés de détail ;
- crée, pour les Outre-mer, une nouvelle infraction de concurrence destinée à réprimer les accords exclusifs d'importation, sauf lorsque l'opérateur pourra démontrer que cet accord est le seul moyen de faire bénéficier les consommateurs d'une économie de coût effective et véritable ;
- permet aux collectivités territoriales de saisir l'Autorité de la concurrence pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles dans leurs territoires respectifs ;
- abaisse le seuil pour le contrôle des concentrations dans le commerce de détail, ce qui permettra de contrôler la plupart des opérations portant sur des surfaces de vente supérieures à 600 m² ;
- dote l'Autorité de la concurrence du pouvoir d'adresser des « injonctions structurelles » aux opérateurs de la grande distribution Outre-mer».

Dans le prolongement de l'engagement d'instauration d'un « bouclier qualité-prix », la loi prévoit par ailleurs un dispositif d'accords de modération de prix, pour une liste de produits de consommation courante (panier-type) avec les organisations professionnelles du secteur. Les modalités de préparation, négociation et mise en œuvre de ces accords, sous l'égide des préfets, figurent dans le décret 2012 – 1459 du 26 décembre 2012. Des accords ont ainsi été signés dans tous les départements d'Outre-mer.

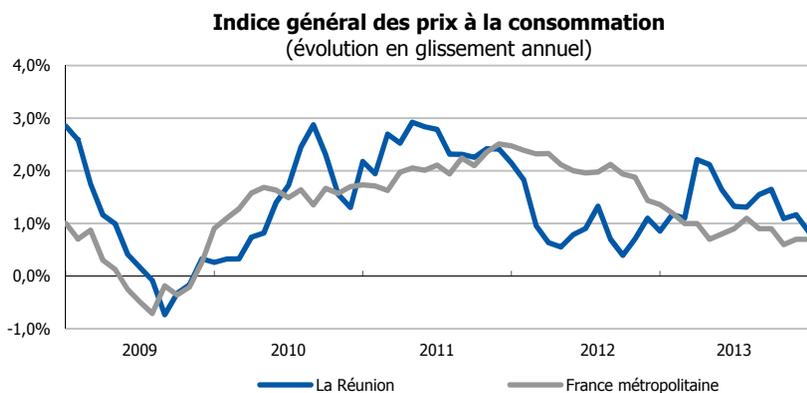
Une 1^{ère} liste définitive des produits sélectionnés dans le cadre du « bouclier qualité prix » pour La Réunion a été présentée le 28 février 2013. Elle comportait 108 produits retenus dans six catégories : alimentaire, hygiène corporelle, entretien ménager, produits pour les très jeunes enfants, petit équipement ménager et boissons. Le prix maximum fixé de cette liste s'établissait à 296 euros, contre 339,65 euros avant négociation, soit une économie de 43,65 euros (- 13 %). Les baisses de prix s'étaient selon les produits entre 2 % et 31 % (- 10 % par exemple pour les produits alimentaires en moyenne, et - 18 % pour les produits destinés aux jeunes enfants). Parmi les produits retenus, 43 % étaient des produits locaux, et 46 % appartenaient au "top 300" des produits les plus consommés par les Réunionnais.

Une nouvelle liste a été mise en place à l'issue des négociations entamées fin 2013, et comporte 110 produits de consommation courante, sélectionnés à encore selon des critères de qualité, en privilégiant autant que possible la production locale. Le prix global maximum autorisé de cette liste, qui concerne tous les établissements du secteur du commerce de détail à dominante alimentaire d'une surface égale ou supérieure à 950 m², est fixé à 300 euros.

Une inflation toujours contenue en 2013, bien qu'elle accélère

Alors qu'elle était restée très mesurée en 2012 (+ 0,9 %), la hausse des prix accélère légèrement pour atteindre 1,4 % en moyenne en 2013. L'inflation dépasse nettement celle constatée en France métropolitaine (+ 0,9 %). Cet écart s'explique d'abord par la forte remontée des prix des produits pétroliers à La Réunion (+ 5,8 %), après une année 2012 où ils étaient restés stables grâce à une politique volontariste de maîtrise des prix de l'énergie

(carburants et gaz). En métropole, les prix des produits pétroliers ont baissé de 2,3 %. Les prix des produits alimentaires ont eux aussi progressé nettement plus rapidement à La Réunion qu'en France métropolitaine (+ 3,3 % contre + 1,4 %), en raison notamment de la forte hausse des produits frais.



Source: Insee – Indice des Prix à la Consommation

Indice des prix à la consommation

	Pondé- ration 2013	Indice fin 2012	Indice fin 2013	Évol. 13/12	Évol. en moyenne annuelle
Indice général	10 000	129,5	130,6	0,8%	1,4%
Indice général hors tabac	9 879	126,8	127,8	0,8%	1,3%
Indice général hors énergie	9 220	127,6	128,1	0,4%	1,0%
Alimentation hors tabac	1 748	132,4	134,5	1,6%	3,3%
<i>produits frais</i>	188	110,8	105,9	-4,4%	11,2%
Produits manufacturés	3 247	110,2	110,9	0,7%	0,6%
Services	4 104	134,2	133,7	-0,4%	0,2%
<i>loyers et services rattachés</i>	1 000	146,4	148,9	1,7%	2,1%
<i>services de santé</i>	172	127,8	128,2	0,3%	1,0%
<i>transports et communications</i>	989	142,3	139,9	-1,7%	-2,3%
Energie	780	153,3	161,9	5,7%	5,9%
<i>produits pétroliers</i>	521	167,3	176,7	5,6%	5,8%
Tabac	121	407,6	421,3	3,4%	6,4%
Indice France entière	-	126,8	127,6	0,7%	0,9%
Indice Guadeloupe	-	129,4	129,3	-0,1%	-
Indice Martinique	-	129,1	130,0	0,7%	-
Indice Guyane	-	126,3	127,6	1,0%	-
Indice Mayotte (*)	-	117,0	117,4	0,3%	-

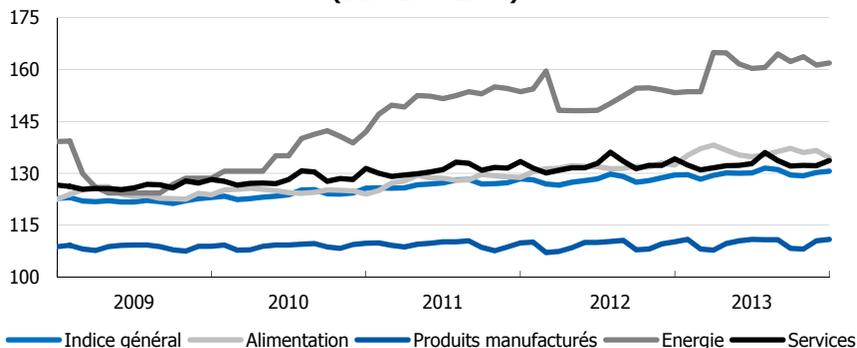
Source : Insee - IPC, base 100 année 1998 ; sauf Mayotte, base 100 déc. 2006

Une progression sensible des prix de l'alimentation et de l'énergie

Les prix des produits alimentaires progressent de 3,3 % en 2013 (après + 2,7 % en 2012). Conjuguée avec le poids important de ces produits dans le panier de consommation moyen des Réunionnais, cette forte croissance explique 40 % de l'évolution globale des prix. Les conditions climatiques difficiles de l'année (deux épisodes cycloniques, puis une période de sécheresse prononcée) ont fortement pesé sur les prix des produits frais, qui ont progressé en moyenne de 11,2 %. Les prix des autres produits alimentaires ont eux aussi augmenté, mais de façon moins prononcée (+ 2,3 %).

Les prix des produits manufacturés sont en légère hausse en 2013 (+ 0,6 %, après - 0,2 % en 2012), tirés par ceux du poste habillement et chaussures (+ 1,7 %). Ce poste explique à lui seul 13 % de l'évolution globale des prix.

Indice des prix à la consommation par poste à La Réunion (base 100=1998)

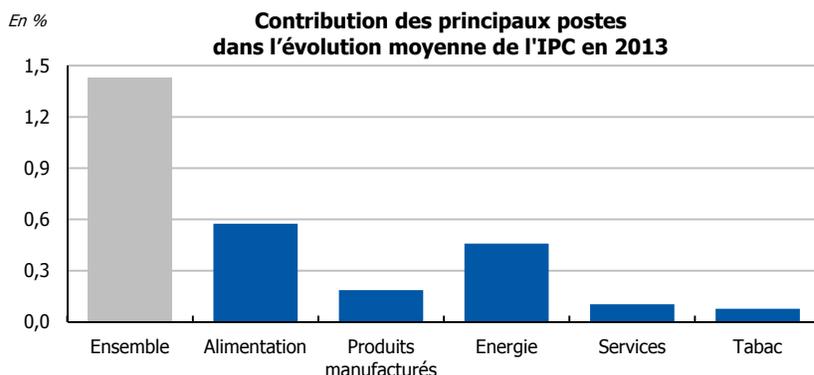


Source: Insee – Indice des Prix à la Consommation

Les prix des services sont quasiment stables (+ 0,2 %, après + 0,9 % en 2012), alors qu'ils progressent de 1,2 % au plan national. La baisse du prix des services de transports et de communications (- 2,3 %) compense la hausse sur le poste loyers, eau et enlèvement des déchets (+ 2,1 %). Les prix des autres services sont aussi orientés à la hausse, mais dans une moindre mesure.

L'indice des prix du poste « énergie » progresse de 5,9 % en 2013, après avoir stagné en 2012. Cette progression s'explique pour partie par le rebond du prix du gaz, fortement subventionné tout au long de 2012. Les prix des autres produits pétroliers diminuent légèrement, après avoir progressé de 3,2 % en 2012, malgré leur stabilisation volontaire une partie de l'année. Les tarifs de l'électricité ont progressé rapidement eux aussi. Au total, la hausse des prix de l'énergie explique un tiers de l'évolution globale des prix à La Réunion. En France, dans le même temps, la hausse des prix de l'énergie ralentit fortement (+ 0,8 %, après + 5,2 % l'année précédente), en raison de la baisse des prix des produits pétroliers.

Enfin, le prix du tabac a connu une nouvelle progression (+ 6,4 %), moins rapide cependant que les années précédentes (+ 9,4 % en 2012, après + 7,7 % en 2011).



Source: Insee – Indice des Prix à la Consommation

5. Le commerce extérieur

A l'instar des autres DOM et de la majorité des économies insulaires, l'économie de La Réunion a largement recours aux importations pour ses approvisionnements en biens et en matières premières. Sa balance commerciale est donc structurellement déficitaire.

En 2013, le déficit de la balance commerciale sur les échanges de biens s'est réduit de 191 millions d'euros pour s'établir à 4,2 milliards d'euros. Les importations ont baissé de 200 millions d'euros, soit nettement plus que les exportations (- 10 M€). Le taux de couverture des échanges de biens avec l'extérieur reste quasiment stable, à 6,6 %.

La Réunion est membre de la Commission de l'Océan Indien (COI) depuis 1986 aux côtés de Maurice, de Madagascar, des Seychelles et de l'Union des Comores. Si la vocation d'origine de la COI est plutôt d'ordre politique, les orientations stratégiques définies en 1989 à l'occasion du colloque de Mahé, puis la mise en place du Programme régional intégré de développement des échanges (PRIDE), ont permis une réorientation de la Commission vers l'intégration économique.

D'autres ensembles régionaux ont plus spécifiquement vocation à développer les échanges entre leurs membres : la SADC (South African Development Community) est composée de 14 pays ; la COMESA (Commission Market for Eastern and Southern Africa), forte de ses 19 membres, a lancé une union douanière en 2009 ; et l'IOR-ARC (Indian Ocean Rim – Association for regional cooperation), regroupe les États riverains de l'Océan indien (20 États, depuis l'adhésion des Comores en 2012). Ces ensembles régionaux font partie de l'environnement économique immédiat de l'île et en deviennent progressivement des interlocuteurs privilégiés dans le cadre de la coopération régionale.

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

Le taux d'importation, qui correspond au rapport entre la valeur des importations et le PIB, est relativement faible à La Réunion (28,5 % en 2012) en comparaison à celui d'autres économies insulaires de moins de 2 millions d'habitants (par exemple 47,0 % à Chypre ou 64,0 % aux îles Fidji).

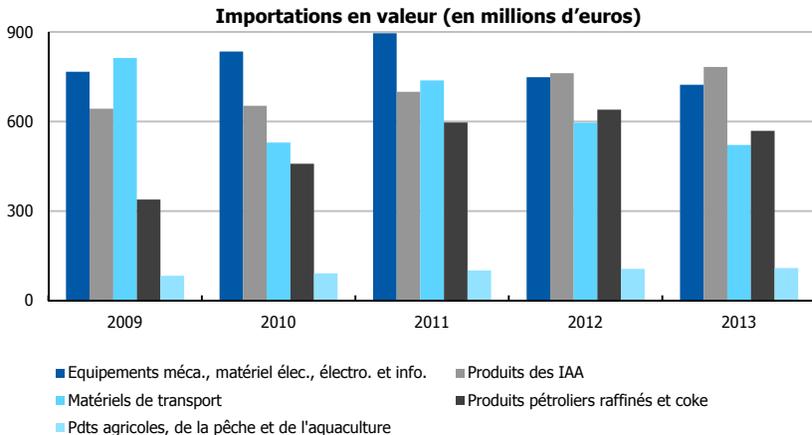
5.1.1 La structure des importations

En 2013, la valeur totale des produits importés régresse de 4,3 %, après une croissance modérée en 2012 (+ 2,1 %, hors impact des importations de matériel aéronautique). Cette baisse concerne tous les secteurs, à l'exception de ceux qui participent principalement la consommation des ménages à savoir les produits agricoles et de la pêche (+ 2,4 %), les produits des industries agroalimentaires (+ 2,8 %) et les produits de l'habillement et les produits manufacturés divers (+ 3,9 %). Les importations de matériels de transport notamment diminuent fortement (- 12,6 %), La Réunion n'ayant pas importé d'avions de gros porteur en 2013, contrairement aux années précédentes. la facture pétrolière diminue également (- 11,1 %), en raison d'une baisse conjuguée des prix (cours mondiaux) et des volumes (pour partie liée à la baisse du trafic aérien et aux conséquences des travaux de renforcement de la piste longue de l'aéroport Roland Garros, qui ont conduit les gros porteurs à limiter leurs pleins de carburants). Les entrées du poste « équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique » enregistrent un repli de 3,4 % et concernent plus particulièrement les importations d'équipements électriques et ménagers (- 11,1 %).

Importations en valeur (millions d'euros)

	2012	2013	Évol. 13/12
Pdts agricoles, de la pêche et de l'aquaculture	106,5	109,1	2,4%
Hydrocarbures naturels	76,8	58,0	-24,5%
Produits des industries agroalimentaires	762,0	783,1	2,8%
Produits pétroliers raffinés et coke	640,0	568,9	-11,1%
Equip. méca., matériel élec., électro. et info.	748,6	723,0	-3,4%
Matériels de transport	596,6	521,6	-12,6%
Autres produits industriels	1 673,1	1 645,5	-1,6%
<i>dont textiles, habillement, cuir et chaussures</i>	250,2	259,9	3,7%
<i>dont produits pharmaceutiques</i>	275,8	267,1	-3,2%
<i>dont produits manufacturés divers</i>	268,3	278,8	3,9%
Produits de l'édition et autres produits	55,9	48,8	-12,6%
Autres	0,7	0,4	-47,5%
Total	4 660,3	4 458,3	-4,3%

Source : Douanes



Source : Douanes

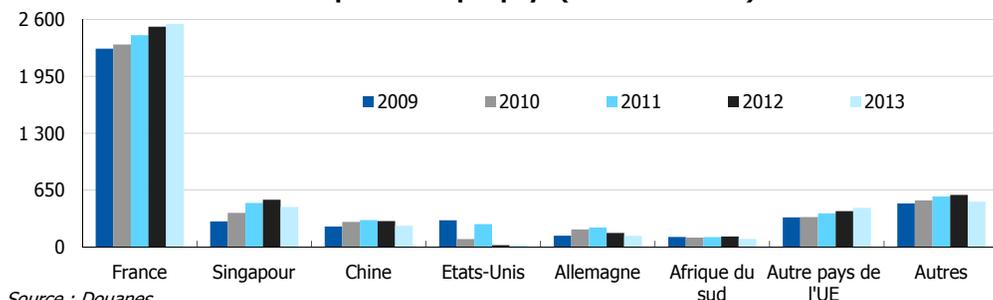
5.1.2 Les principaux fournisseurs

La France métropolitaine reste de très loin le principal fournisseur de l'île, avec 2,6 milliards d'euros de produits acheminés jusqu'à La Réunion, soit 57,2 % du total importé. La part de marché de la métropole progresse de nouveau et retrouve le niveau de l'année 2007 (57,7 %) ; les importations en provenance de Singapour, de la République Populaire de Chine, d'Allemagne et d'Afrique du sud ayant diminué en valeur plus rapidement que celles venant de métropole.

Les importations de biens en provenance d'autres pays européens représentent 12,8 % du total importé et se stabilisent (+ 0,6 %) par rapport à 2012. Elles proviennent principalement d'Allemagne (21,8 % du total Europe) avec, pour ce pays, une nouvelle forte baisse en 2013 (- 21,4 % après - 29,4 % en 2012, liée essentiellement au fort recul des importations de véhicules de tourisme). Les autres fournisseurs européens sont l'Italie (15,6 % du total Europe), l'Espagne (14,1 %) et, dans une moindre mesure, la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (respectivement 11,4 %, 10,1 % et 8,2 % du total UE).

Hors Union Européenne, Singapour conforte sa place de premier pays fournisseur de La Réunion, malgré une forte baisse (- 15,1 %) de ses exportations, intégralement composées d'hydrocarbures et de produits pétroliers. La Chine se positionne toujours au 2^e rang, même si la valeur de ses exportations à destination de l'île diminue de 18,1 %. L'Afrique du Sud, enfin, perd son 3^e rang et se fait devancer par l'Allemagne.

Importations par pays (millions d'euros)



En 2013, La Réunion a importé pour 156,8 millions d'euros de biens provenant des pays de la zone (contre 190,5 millions d'euros en 2012), soit 3,5 % de ses importations (contre 4,1 % en 2012). L'Afrique du Sud occupe toujours la position de principal fournisseur régional, avec 59,3 % des achats de La Réunion dans la région. Elle fournit notamment l'essentiel du charbon destiné aux usines thermiques du Gol et de Bois Rouge. L'île Maurice est le second fournisseur régional de l'île (22,5 % des importations régionales), suivie de Madagascar (9,7 %).

5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

Les exportations de biens représentent moins de la moitié des exportations totales de La Réunion telles qu'elles sont retracées par les comptes économiques régionaux réalisés par l'Insee. En effet, la « correction territoriale » apportée par les comptes nationaux dans l'évaluation des grands agrégats économiques conduit à considérer comme des exportations les consommations faites sur le territoire par les touristes.

Exportations de produits en valeur (millions d'euros)

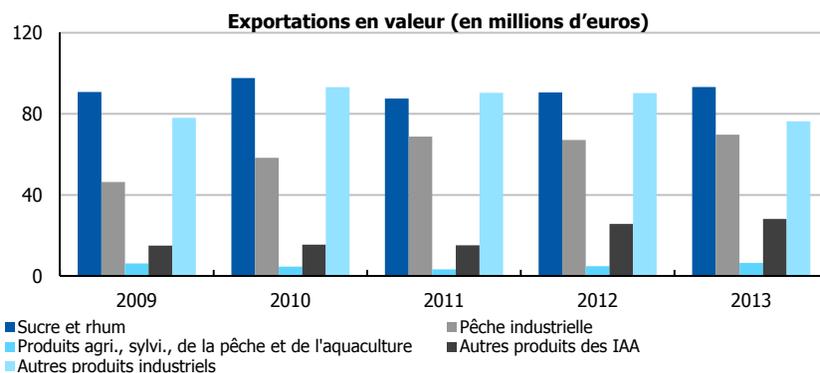
	2012	2013	Évol. 13/12
Produits agricoles, de la pêche et de l'aquaculture	4,9	6,5	32,0%
Hydrocarbures	28,3	22,2	-21,4%
Produits des industries agroalimentaires*	183,4	191,1	4,2%
Produits pétroliers raffinés et coke	13,0	0,9	-93,3%
Equip. mécaniques, matériels électro. et info.	19,3	21,1	9,4%
Matériels de transport	23,3	22,2	-4,5%
Autres produits industriels	33,7	31,5	-6,5%
Autres produits	1,0	0,6	-37,3%
Total	306,8	296,1	-3,5%

* y compris poissons transformés ou congelés

Source : Douanes

Les exportations de biens se sont élevées à 296,1 millions d'euros en 2013, en baisse de 3,5 % par rapport à 2012. 65 % de ces exportations, soit 191,1 millions d'euros (montant supérieur de 4,2 % à celui de 2012), sont constituées de produits alimentaires, dont 40,0 % proviennent de l'industrie sucrière. En 2013, les exportations de sucre contribuent positivement à l'évolution des exportations et atteignent 77 millions d'euros, en augmentation de 6,5 % par rapport à 2012. De même, les produits de la pêche industrielle, qui constituent la deuxième source de revenus à l'export, augmentent de 3,8 % avec 70 millions d'euros de produits exportés. En revanche, le rhum affiche un revenu à l'export en baisse en 2013 (- 10,7 %, pour 16,7 millions d'euros), après deux années de forte hausse. Le rhum est acheté pour 80,5 % par la France métropolitaine et pour 13,5 % par l'Allemagne. A noter aussi l'intérêt récent des Pays-Bas pour le rhum réunionnais, avec 2,5 % du marché.

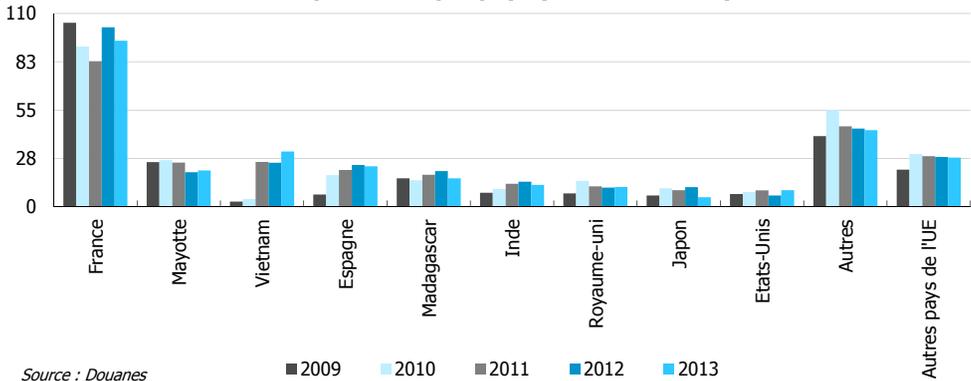
Les réexportations de matériels de transport, qui correspondent à la vente hors territoire de véhicules d'occasion, enregistrent en 2013 une baisse de 8,0 %. Il en est de même et de manière plus sensible pour les aliments préparés pour animaux, qui diminuent de 11,6 %. Les postes « fonte, fer et acier » et « appareils et engins mécaniques » contribuent également au fléchissement des produits en sortie avec respectivement - 14,0 % et - 12,1 %. Les réexportations de bijoux en or et argent, rachetés aux particuliers, qui avaient connu un essor important ces deux dernières années, diminuent fortement (- 42,3 %). Les bijoux et les métaux refondus sont majoritairement réexpédiés vers la métropole (55 %) et la Belgique (38 %). Ce poste représente 2,7 % du total exporté en 2013, contre 4,6 % en 2012.



5.2.2 Les principaux clients

Le rebond en 2012 des exportations à destination de la France métropolitaine, toujours largement majoritaires, ne s'est pas prolongé en 2013. Avec une baisse de 7,5 %, elles s'établissent sous le seuil de 100 millions d'euros en 2013, à 94,5 millions d'euros et représentent 32 % du total des exportations. La France achète majoritairement du sucre à La Réunion (26,7 % des ses exportations, après une hausse de 14,3 % par rapport à 2012) et du rhum (16,2 %). Elle redevient d'ailleurs en 2013 le principal débouché du sucre réunionnais (33 % du total des exportations de sucre) après avoir cédé sa place ces dernières années à l'Espagne (29 % du total sucre), suite au transfert d'une partie de ses activités de raffinage vers l'usine sucrière d'Olmedo en Espagne. Les autres principaux débouchés du sucre réunionnais sont la Roumanie (10 % du total sucre), l'Allemagne (7 %) et l'Italie (4 %).

Exportations par pays (millions d'euros)



Source : Douanes

Hors métropole, les exportations régressent de 1,7 %. Mayotte, qui a perdu sa position de premier partenaire commercial de l'île en 2012, se fait toujours devancer par le Vietnam et l'Espagne, mais importe à nouveau plus que Madagascar.

Le Vietnam a acheté pour 31,5 millions d'euros de marchandises (+ 25,5 % en 2013), principalement constituées de légine. Il conforte ainsi sa position de premier débouché hors France métropolitaine. L'Espagne, se place toujours au 3^e rang, malgré la baisse de ses achats de sucre (qui explique la contraction de 3,1 % observée en 2013). Les ventes à destination de Madagascar régressent de 20,0 % par rapport à 2012, avec 16,2 millions d'euros de transactions. Plus de la moitié des exportations entrent dans la catégorie « aliments pour animaux », essentiellement destinés aux élevages de crevettes. Les véhicules (d'occasion essentiellement) représentent le second débouché, avec 13,2 % des ventes (2,1 millions d'euros) en 2013. Les achats de Mayotte, qui s'élevaient à 20,7 millions d'euros, augmentent de 5,0 % en 2013. Les ventes de véhicules, avec 2,4 millions d'euros de voitures réexportées (neuves ou d'occasion), représentent le premier poste d'exportation (11,6 % du total).

Enfin, les exportations sont en nette progression à destination des États-Unis (+ 46,5 %, principalement du poisson). Elles progressent aussi, mais moins rapidement, à destination du Royaume-Uni (+ 2,7 %, principalement du sucre). L'Inde (fonte, fer, acier et déchets de papier) et le Japon (principalement du poisson) enregistrent en revanche des baisses respectives de 12,9 % et 51,6 %.

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

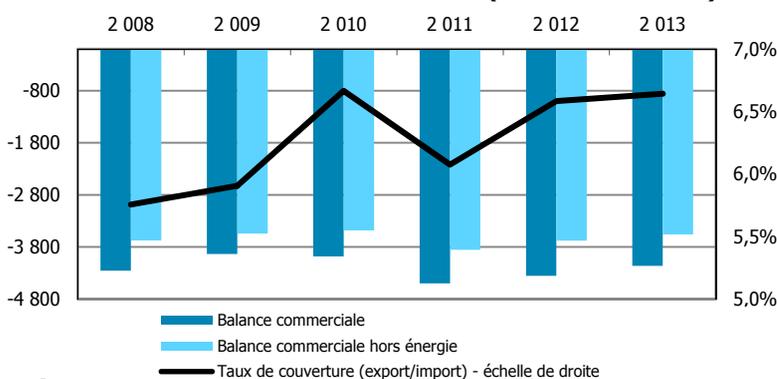
Le déficit de la balance commerciale des échanges de biens en 2013 est moindre qu'en 2012 (- 4,4 %). L'amélioration de ce solde provient principalement du repli des importations (- 4,4 %, soit 200 M€), bien plus important en valeur que celui des exportations (- 3,5 %, soit 10 M€). Parallèlement, le taux de couverture des échanges de biens de La Réunion avec l'extérieur se stabilise et s'établit toujours à 6,6 % (+ 0,1 point).

Balance commerciale hors services (millions d'euros)

	2012	2013	Évol. 13/12
Importations	4 660,3	4 458,6	-4,3%
Importations hors énergie	3 943,5	3 831,7	-2,8%
Exportations	306,8	296,1	-3,5%
Exportations hors énergie	265,6	273,1	2,8%
Balance commerciale ; évolution du déficit en %	-4 353,5	-4 162,5	-4,4%
Balance commerciale hors énergie	-3 677,9	-3 558,6	-3,2%
Taux de couverture (exportations/importations)	6,58%	6,64%	0,1 pt

Source : Douanes

Le déficit commercial touche toutes les familles de produits, à l'exception du sucre, du poisson, du rhum et des déchets de papier et carton. Concernant le poisson, les exportations ont été supérieures aux importations pour la cinquième année consécutive. Les ventes de bijoux en or et argent, qui n'étaient plus déficitaires pour la première fois en 2012, le sont à nouveau en 2013.

Balance commerciale hors services (en millions d'euros)

Source : Douanes

Section 3

Les politiques et finances publiques

A l'instar des autres départements d'Outre-mer, La Réunion bénéficie de transferts en provenance de la métropole (plus de 6 milliards d'euros par an) et d'une fiscalité particulière, comprenant des mesures structurelles d'allègements fiscaux. La Réunion bénéficie également d'importants concours financiers provenant des programmes européens (4,33 milliards d'euros pour la période 2007 – 2013). En 2013, la majeure partie des crédits ouverts ont été engagés, soit 1,7 milliard d'euros sur 1,9 milliard d'euros programmés. Les crédits engagés concernent majoritairement le fonds de développement régional (50 % de l'ensemble des montants sont engagés sur le FEDER).

Concernant la fonction publique locale, l'analyse des budgets des vingt-six collectivités territoriales du département montre un niveau élevé de dépenses par habitant, qui est le corolaire de niveaux d'investissement et de dépenses sociales plus importantes qu'en France métropolitaine.

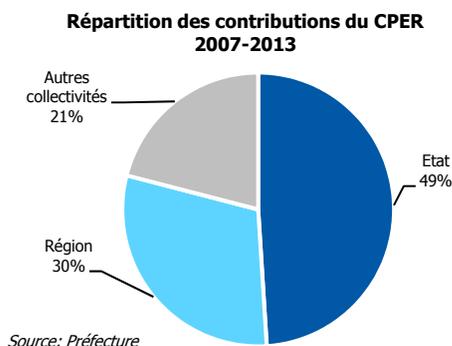
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

Afin de poursuivre l'effort entrepris pour combler son retard de développement¹, La Réunion bénéficie d'importants concours financiers provenant de l'État. Elle dispose aussi, au titre de son statut de région ultrapériphérique², de fonds structurels européens, mis à disposition au titre de la politique régionale de cohésion économique et sociale.

La période 2007-2013 est régie par une nouvelle génération de programmes européens basés sur des partenariats financiers liant l'État (1,1 milliard d'euros), l'Union Européenne (2 milliards d'euros), la Région (1,1 milliard d'euros) et le Département (100 millions d'euros), soit un montant global de 4,3 milliards d'euros.

1.1 LE CONTRAT DE PROJET ÉTAT - RÉGION

Le Contrat de Projet État Région (CPER) est un contrat de partenariat entre l'État et la Région, élaboré dans le cadre d'un diagnostic territorial. Il concerne un nombre limité de projets dans un souci de sélectivité et de concentration de l'effort financier, et sur la base d'un calendrier identique à celui régissant la programmation des fonds européens (période 2007 - 2013). La contribution de l'État représente 49 % du contrat (soit 257,6 millions d'euros), celle de la Région 30 % (162,1 millions d'euros), sachant que les autres collectivités, dont le Département, financent les 21 % restants (112,2 millions d'euros).



¹ Le PIB par habitant de La Réunion ne représente toujours que 58 % du PIB par habitant de la France métropolitaine et 64 % de la moyenne européenne des 27 pays membres

² La notion de régions ultrapériphériques est précisée dans l'article 299§2 du traité de la Commission européenne au bénéfice de sept régions européennes périphériques au continent européen. Ce traité reconnaît et permet de compenser un certain nombre de handicaps au développement économique de ces territoires.

Le montant total des crédits ouverts atteint ainsi 532 millions d'euros (contre 748 millions d'euros pour le précédent Plan État - Région qui couvrait la période 2000 - 2006). L'agriculture et la pêche captent 157 millions d'euros, soit 29,5 % du total, essentiellement centrés sur la gestion durable et le développement rural.

Contrat de Plan État-Région 2007-2013 (en millions d'euros)

Projets	Crédits ouverts	Projets	Crédits ouverts
Axe 1: Agriculture et pêche	156,8	Axe 9: Équipement, transports*	15,3
Axe 2: Forêt	1,4	Axe 10: Aménagement, urbanisme	18,7
Axe 3: Écologie et dévelop. durable	40,0	Axe 11: Aménagement du territoire	58,6
Axe 4: ADEME	82,8	Axe 12: Culture	47,8
Axe 5: Économie et industrie	4,7	Axe 13: Santé et solidarités	6,0
Axe 6: Emploi	14,1	Axe 14: Tourisme	1,0
Axe 7: Enseignement supérieur	37,8	Axe 15: Outre-mer	18,0
Axe 8: Recherche	28,4	Total	531,8

* Les infrastructures de transport font l'objet d'un protocole spécifique

Source : AGILE

Un protocole spécifique, dénommé "Protocole de Matignon", avait été conclu en 2007 entre l'État et la Région pour le financement de deux infrastructures majeures : la première tranche du « Tram-Train » et le projet de Nouvelle route du littoral. Le changement de majorité au Conseil régional intervenu en mars 2010 a conduit à l'abandon du projet de Tram-Train. Le nouvel exécutif régional a renégocié de nouveaux accords avec l'État pour le financement de trois projets :

- La construction d'une nouvelle route du littoral permettant de sécuriser la liaison entre la Possession et St-Denis. Construite sur la mer, elle sera partagée entre digues et viaducs sur une longueur totale de 12 kilomètres ;
- la réalisation d'un TCSP¹ Trans-Eco-Express. Il consistera en un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre ;
- la création d'un groupement d'intérêt économique aéroportuaire permettant de développer en complémentarité les aéroports de Pierrefonds et de Roland-Garros.

Le montant total de ces investissements est chiffré à 2,2 milliards d'euros, dont 1,6 milliard consacrés au projet de la nouvelle route du littoral. L'État contribuera à ces grands chantiers à hauteur de près de 870 millions d'euros, soit 40 millions supplémentaires par rapport au Protocole de 2007. La Région participera à hauteur de 780 millions d'euros, soit 35,4 % de l'investissement total. L'Europe et la société aéroportuaire compléteront le financement de ces chantiers.

¹ Un transport en commun en site propre (TCSP) est un transport en commun qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé. Un transport en commun n'est pas nécessairement en site propre sur toute la longueur de la ligne, mais peut l'être seulement sur les portions les plus encombrées.

1.2 LES AIDES EUROPÉENNES

La programmation 2007-2013 des interventions de l'Union Européenne comporte cinq Programmes Opérationnels. Elle succède au Document unique de programmation (DOCUP) qui couvrait la période précédente. Le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE) sont reconduits sous les mêmes appellations, mais le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) et l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) sont remplacés respectivement par le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour la pêche (FEP). De nouvelles règles sont appliquées : 60 % des crédits doivent être orientés vers les priorités stratégiques identifiées par les traités de Lisbonne (croissance et emploi) et de Göteborg (développement durable).

Programme Opérationnel 2007-2013 (en millions d'euros)

Projets	Crédits ouverts	Crédits engagés en 2013	Crédits versés en 2013
FEDER	1 015	838	495
Axe 1: Promotion et valorisation du potentiel humain	158	142	106
Axe 2: Développement économique et emploi	134	121	74
Axe 3: Aménagement du territoire et environnement	517	466	267
Axe 4: Ultra périphéricité : compensation des handicaps	206	109	48
FEDER Coopération	35	33	18
Axe 1: Développement durable et environnement	15	16	8
Axe 2: Intégration économique régionale	10	5	2
Axe 3: Formation et solidarité	10	11	8
FSE	517	540	227
Axe 1: Formation et mobilité éducative et professionnelle	180	212	85
Axe 2: Cohésion soc., qualification et professionnalisation	337	328	143
FEADER	319	278	162
Axe 1: Compétitivité des secteurs agricoles et forestiers	227	197	108
Axe 2: Environnement et espace rural	52	53	45
Axe 3: Diversification des activités en milieu rural	22	14	5
Axe 4: Stratégies locales de développement	17	13	3
Axe 5: Assistance technique	1	1	0
FEP	13		
Total	1 899	1 689	902

Source : AGILE

Au 31 décembre 2013, 88 % des crédits ouverts ont été engagés, soit 1,7 milliard d'euros sur 1,9 milliard d'euros programmés (contre 73 % d'engagements fin 2012). Les crédits engagés concernent majoritairement le FEDER (50 % de l'ensemble des montants engagés), notamment les projets d'aménagement du territoire et de l'environnement, même si tous les programmes ont vu leur engagement croître. Par ailleurs, 902 millions d'euros de crédits ont été versés à fin 2013, soit près de la moitié de l'ensemble des crédits ouverts. Ce montant continue de fortement progresser en 2013 (+ 38 %, après + 64 % en 2012).

L'élaboration des programmes européens 2014 - 2020 est en cours depuis décembre 2011, avec la publication d'un cadre de budget pluriannuel par la Commission européenne. Le plan de dépenses 2014 - 2020 vise à renforcer la croissance et l'emploi en Europe, à encourager une agriculture plus écologique et à construire une Europe davantage respectueuse

de l'environnement et plus présente sur la scène internationale. Les propositions prévoient ainsi un financement accru pour la recherche et l'innovation, l'éducation et la formation, les actions favorisant le développement des relations extérieures. Des fonds spécifiques seront par ailleurs utilisés pour la lutte contre la criminalité et le terrorisme et pour les politiques migratoires.

L'ensemble des acteurs économiques de La Réunion travaille actuellement à la préparation des futurs programmes européens 2014 - 2020, notamment à la définition de la stratégie intégrée plurifonds, du contenu des programmes opérationnels, et à l'élaboration de la stratégie de recherche et d'innovation reposant sur une spécialisation intelligente dite S3.

2. Le système fiscal¹

La fiscalité applicable dans les départements d'outre-mer se distingue de celle de l'Hexagone sur plusieurs points : des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent en effet à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements².

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLÈGEMENTS FISCAUX

Ces allègements fiscaux spécifiques se traduisent par :

- **une réduction de la cotisation d'impôt sur le revenu** de 30 % plafonnée à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion et de 40 % plafonnée à 6 700 € pour la Guyane et le Département de Mayotte ;
- l'instauration de **zones franches d'activité** par la LODEOM (Loi pour le développement économique des Outre-mer)³, qui est venue alléger les prélèvements fiscaux concernant les entreprises, en instaurant des abattements sur les bénéficiaires imposables (à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés) et sur les bases imposables à la cotisation foncière des entreprises, à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, à la taxe foncière sur les propriétés bâties et des exonérations en matière de taxe foncière sur propriété non bâties. Ces avantages sont majorés pour une liste limitée de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires. Le nombre d'entreprises potentiellement éligibles était estimé à 20 000 environ lors de l'élaboration de la loi.

2.2 UNE FISCALITÉ LOCALE SPÉCIFIQUE

¹ Partie rédigée sur la base de l'information disponible au moment de la rédaction de ce rapport.

² Afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques. La notion de région ultrapériphérique est précisée à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Cet article du Traité stipule que « compte tenu de la situation économique et sociale structurelle de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, des Açores, de Madère et des îles Canaries, qui est aggravée par leur éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement », peuvent être arrêtées des « mesures spécifiques visant, en particulier, à fixer les conditions de l'application des traités à ces régions, y compris les politiques communes ».

³ Titre II – Chap. I - Articles 4 à 14.

A côté de la fiscalité locale directe de droit commun¹, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer.

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de celle applicable en métropole (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le Conseil régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le Fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités régionales. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des Conseils généraux et son produit est affecté au budget du département.

2.2.2 L'octroi de mer

L'octroi de mer est un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte sur la consommation, collectée uniquement dans les cinq DROM (Mayotte depuis le 1^{er} janvier 2014) et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

- assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les Conseils régionaux des DROM et par le Conseil général pour Mayotte compte tenu de la faiblesse du rendement de la fiscalité locale directe (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales). L'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer et pour les communes, elle constitue une part significative de leur ressource fiscale ;
- encourager l'activité industrielle productive locale. Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits déterminés (notifiés auprès de la Commission européenne et répertoriés par leur code douanier aux annexes de la décision du Conseil de l'UE du 10 février 2004, pour chacune des cinq régions).

Le Conseil de l'Union européenne a fixé au 1^{er} juillet 2014 la validité de ce dispositif, dont la prorogation et les modalités sont en cours de négociation entre la Commission européenne et l'État français.

¹ Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPÉCIFIQUES

2.3.1 Défisicalisation des investissements (investissement productif et logement)

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leurs résultats imposables).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la Loi pour le développement économique des outre-mer¹ (LODEOM). Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment).

En ce qui concerne les investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi étaient les suivantes :

- deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- l'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus au seul propriétaire, afin d'aider ce secteur ;
- le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- l'exclusion des véhicules de tourisme du dispositif de défiscalisation ;
- la suppression du plein droit dans le secteur du transport ;
- plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

S'agissant des investissements en logements, la LODEOM a introduit trois changements majeurs :

- le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement en 2012 et 2013.
- le second concerne la création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS) et prêt locatif social (PLS), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées.

¹ Loi n°2009-594 du 27 mai 2009.

- le troisième a étendu le dispositif Scellier déjà applicable en métropole aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables : il permet une défiscalisation allant de 24 % à 32 % du montant de l'investissement, étalée sur une période de 9 à 15 ans. La loi de finances 2012 acte cependant l'extinction par anticipation de ce dispositif fin 2012, relayé en 2013 par le dispositif « Duflot » avec un taux de réduction d'impôt de 29% pour une location d'une durée de 9 années.

Par ailleurs, depuis la loi de finances pour 2011, l'industrie photovoltaïque n'est plus éligible au dispositif de défiscalisation.

Enfin, la loi de finances pour 2013 a abaissé le plafond global des avantages fiscaux à l'impôt sur le revenu dont peut bénéficier un même contribuable à 10 000 € (plafond initialement créé par la loi de finances pour 2009 et fixé à 25 000 € ou 10% du revenu net global imposable du contribuable). Toutefois, pour les dispositifs de défiscalisation outre-mer, ce plafond global est fixé à 18 000 € après la décision du Conseil constitutionnel.

La loi de finances pour 2014 a réformé le dispositif en le modernisant et le moralisant, sa préservation s'accompagnant d'une rénovation de ses modalités. Deux crédits d'impôt, destinés respectivement aux investissements productifs et au logement social, ont été créés. S'agissant des investissements productifs, le choix est donné aux entreprises exploitantes dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 millions d'euros d'opter pour le crédit d'impôt ou pour l'ancien dispositif (sans possibilité de cumul). Au-dessus de ce seuil, le crédit d'impôt est obligatoire. Pour ce qui concerne le logement social, les organismes de logements sociaux auront le choix entre le crédit d'impôt et le régime de défiscalisation (toujours sans possibilité de cumul). L'entrée en vigueur de la réforme est fixée au 1^{er} juillet 2014.

2.3.2 Diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales.

Sur ce dernier point, la LODEOM maintient outre-mer un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon) et modifie le régime des exonérations de cotisations patronales introduite par la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 et la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003. Désormais, et hormis Saint-Pierre-et-Miquelon qui reste régi par le précédent dispositif, les entreprises éligibles sont différenciées selon trois catégories : soit en fonction de leurs effectifs (moins de 11 salariés), soit en fonction de leur appartenance à un secteur d'activité éligible, soit lorsqu'elles relèvent de secteurs prioritaires (entreprises éligibles aux zones franches globales d'activité, ZFA). Le seuil de base de l'exonération a été fixé à un plafond unique à 1,4 SMIC pour les deux premières catégories.

Au-delà, une exonération linéairement dégressive est appliquée avec son annulation lorsque le salaire atteint 3,8 SMIC. Pour les entreprises prioritaires (cf. les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités), le plafond est porté à 1,6 SMIC et l'exonération devient nulle à 4,5 SMIC.

Par ailleurs, les entreprises de moins de 11 salariés ainsi que les entreprises éligibles aux ZFA bénéficient d'un allègement supplémentaire : lorsque la rémunération est comprise entre 1,4 SMIC et 2,2 SMIC pour les premières et entre 1,6 SMIC et 2,5 SMIC pour les secondes, le montant des exonérations est égal à celui calculé pour une rémunération égale respectivement à 1,4 SMIC ou 1,6 SMIC.

La loi de finances pour 2014 modifie le dispositif en diminuant pour les entreprises de moins de 11 salariés et les entreprises des secteurs prioritaires, les seuils de salaires (1,8 SMIC et 2,2 SMIC) à partir desquels l'exonération maintenue à 1,4 SMIC ou 1,6 SMIC devient dégressive, puis s'annule. L'effectif de l'entreprise (inférieur ou supérieur à 11 salariés) et le caractère prioritaire ou non de l'activité sont maintenus. Le nouveau régime s'applique uniquement aux entreprises éligibles au Crédit d'impôt compétitivité emploi (C.I.C.E).

2.3.3 L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

1) Les particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique et La Réunion), la TVA fonctionne comme dans l'Hexagone mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 20 % dans l'Hexagone) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % ou 10 % pour le taux intermédiaire dans l'Hexagone). En Guyane et à Mayotte, la TVA n'est provisoirement pas applicable. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA¹. Ce régime dérogatoire en matière de différentiel de taux de TVA a bénéficié en 2012 à environ 64 000 entreprises dominiennes et représente un coût moyen de 1,16 milliard d'euros en 2012.

En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont donc considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

La loi de finances 2010 a permis une modification des règles relatives à la territorialité en matière de TVA des prestations de services². Ainsi, la règle générale devient l'imposition à la TVA de la prestation au lieu d'établissement du prestataire.

2) La TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé *TVA non perçue récupérable* (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal.

La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction. Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret.

¹ Cf. article 295-1 CGI.

² Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 LF n°2009-1673 pour 2010).

3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES DE L'ÉTAT A LA RÉUNION

L'analyse du compte de l'État dans la collectivité n'est possible que jusqu'en 2011. En effet, les données des recettes de l'État dans la collectivité pour 2012 et 2013 ne sont pas disponibles, en raison notamment du passage de la comptabilité de l'État sous l'application informatique CHORUS.

Le solde des comptes de l'État est fortement négatif à La Réunion en 2011 (- 3,2 milliards d'euros), même si le déficit diminue de 2,6 % par rapport à celui de 2010. Cette contraction est permise par une hausse de 3,3 % des recettes de l'État dans le département, associée à une stabilité des dépenses (- 0,3 %).

Hausse des recettes

Les recettes totales de l'État dans le département s'élèvent à 2,146 milliards d'euros en 2011, en hausse de 3,3 % par rapport à 2010. Cette augmentation provient d'une hausse des recettes fiscales, notamment des impôts indirects qui progressent de 6,9 %, alors que les impôts directs baissent de 8,4 %. Les recettes perçues de la TVA sont en hausse de 11,1 % en raison des mesures du plan d'économies du gouvernement d'août 2011, visant à accroître la TVA sur le tabac, l'alcool et les sodas, ainsi que du relèvement du taux prévu par la Loi de Finance 2011 sur tous les forfaits mobiles ou internet incluant un service de télévision. La progression des recettes de l'État s'explique également par une hausse de 5,5 % des comptes spéciaux du Trésor, en particulier des recettes de concours financiers (+ 9,6 %).

A l'inverse, les recettes non fiscales baissent de 17,3 %, après - 44,1 % en 2010. Ce nouveau recul s'explique par le transfert depuis 2010 en recettes fiscales des frais de recouvrement des impôts et taxes établis ou perçus au profit des collectivités locales. Ce transfert fait suite à une décision du Conseil constitutionnel, destinée à clarifier la présentation des résultats budgétaires. En 2011, ce transfert a concerné des reliquats de taxe spéciale sur les conventions d'assurance et de droits de mutation à titre onéreux.

Stabilité des dépenses

Les dépenses de l'État dans la collectivité, y compris les dépenses hors budget, sont restées stables en 2011 (- 0,3 %). La hausse des prix de l'essence et du gasoil a engendré un accroissement des montants reversés au Département d'une partie de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Cette hausse a ainsi participé à la progression de 32,6 % de la ligne de dépenses « avances impôts et TIPP ». De plus, les dépenses en investissement suivent la même tendance (+ 8,6 %).

Parallèlement, les dépenses de personnel, qui représentent 42,0 % des dépenses de l'État à La Réunion, ont diminué de 2,7 %. Les dépenses liées aux contreparties de l'État dans les fonds européens et les dotations reversées aux collectivités locales ont également fortement baissé (respectivement - 45,8 % et - 15,3 %).

En 2012, les dépenses de l'État se sont élevées 5,55 milliards d'euros, en hausse de 3,6 %. Cette augmentation provient d'un accroissement des dépenses d'intervention, notamment celles liées aux actions des programmes européens, alors que les dépenses de fonctionnement se stabilisent.

Solde net du budget de l'État dans le département* (millions d'euros)

	2009	2010	2011	Évol. 11/10
Budget de l'État				
Recettes	2 114	2 078	2 146	3,3%
Dépenses	4 452	4 217	4 377	3,8%
Dépenses hors budget**	1 038	1 160	982	-15,3%
Solde net de l'État	-3 376	-3 298	-3 212	-2,6%

*Le tableau détaillé est disponible en annexe; ** Reversement aux collectivités territoriales

Sources : DGFIP

3.2 LES TRANSFERTS EN PROVENANCE DE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

Les derniers comptes disponibles concernant les organismes sociaux à La Réunion (la Caisse d'allocations familiales, Pôle Emploi et la Caisse générale de sécurité sociale) montrent une baisse du solde net de l'ensemble de ces organismes (différence entre leurs dépenses locales et leurs recettes locales) de 10,6 % en 2011. Ainsi, le solde pour l'ensemble de ces organismes se détériore, passant de 2,87 milliards d'euros en 2008, avant la crise, à 3,48 milliards d'euros en 2011. Cette hausse provient d'une augmentation plus soutenue de leurs prestations sociales (+ 5,5 % pour ce poste qui comprend notamment les indemnités chômage et l'assurance maladie), que de leurs recettes (+ 0,8 %). Le rôle d'amortisseur social de ces organismes a été mis à contribution lors de la crise économique qui continue à toucher l'île en 2011. Le montant alloué aux minima sociaux et les prestations relevant du régime de solidarité progressent respectivement de 16,3 % et 12,6 %. Le montant des indemnités de chômage versées diminue en raison de l'épuisement des droits à indemnisation d'une partie des demandeurs d'emploi. Parallèlement, les dépenses d'assurance maladie, qui représentent 41 % des dépenses techniques, continuent d'augmenter. En 10 ans, les dépenses de santé ont augmenté de trois quarts dans l'île et celles de l'assurance vieillesse et veuvage ont augmenté de deux tiers.

Solde net des transferts en provenance de la métropole (millions d'euros)

	2001	2010	2011	Évol. 11/10
Budget de l'État				
Recettes	1 298	2 078	2 146	3,3%
Dépenses	2 781	4 217	4 377	3,8%
Reversement aux collectivités territoriales	742	1 160	982	-15,4%
Solde net de l'État (a)	-2 225	-3 298	-3 212	-2,6%
Organismes sociaux				
Recettes	1 181	2 082	2 098	0,8%
Dépenses budgétaires	172	170	174	2,2%
Prestations	2 979	5 125	5 408	5,5%
<i>dont assurance maladie</i>	1 272	2 181	2 202	0,9%
<i>dont assurance vieillesse - veuvage</i>	356	551	565	2,6%
<i>dont assurance chômage</i>	n.d.	503	489	-2,6%
Solde net des transferts sociaux (b)	-1 970	-3 150	-3 484	10,6%
Solde net des transferts (a+b)	-4 195	-6 448	-6 696	3,9%

Sources : DGFIP, CGSS, Caf, Pôle emploi, URSSAF

La consolidation du budget de l'État et de ceux des organismes sociaux permet d'observer l'évolution des transferts publics à La Réunion. En 2011, le solde net des transferts publics s'établit à - 6,696 milliards d'euros. Il se dégrade de 3,9 % par rapport à 2010, en

raison des déficits des organismes sociaux, non compensés par la réduction de celui de l'État dans la collectivité (- 2,6 %).

3.3 LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

3.3.1 Aperçu général

L'analyse des budgets des vingt-six collectivités locales territoriales¹ de La Réunion montre un niveau élevé de dépenses par habitant en raison de niveaux d'investissement et de dépenses sociales, notamment au titre du RSA, plus importantes qu'en France métropolitaine.

En 2012, les dépenses réelles de fonctionnement (y compris la gestion de la dette) de la **Région** s'élevaient à 451 euros par habitant, soit 72 % de plus qu'en moyenne sur l'ensemble des régions françaises. Ce niveau élevé de dépenses provient de dépenses d'interventions importantes en matière de formation professionnelle et d'enseignement (43 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement). Par ailleurs, la Région enregistre un poids des charges de personnel dans ses dépenses plus importantes : 26 % contre 17 % en moyenne. Les investissements réalisés par la Région en matière d'infrastructures routières et de lycées engendrent par ailleurs des dépenses d'équipements bruts cinq fois supérieures à celles observées au niveau national. La Région Réunion finance ces investissements, d'une part grâce à un niveau de recettes réelles de fonctionnement par habitant très supérieur à la moyenne nationale (617 euros par habitant à La Réunion contre 343 euros au niveau national), permis par des recettes fiscales indirectes importantes (taxes sur les carburants et octroi de mer), et d'autre part en s'appuyant sur un niveau d'endettement par habitant plus élevé.

	La Réunion		France
	2000	2012	2012
Dépenses par habitant (en euro)			
Région			
Fonctionnement	215	451	262
Investissement ¹	297	227	45
Département			
Fonctionnement	556	1 523	839 ²
Investissement ¹	311	132	105 ²
Communes			
Fonctionnement	1 250 ³	1 265	990
Investissement ¹	675 ³	405	344

¹ dépenses d'équipement brut ; ² en 2011 ; ³ : en 2004

Sources : DGFIP, AFD, Région, Département

A l'instar de la Région, les comptes du **Département** se caractérisent par un niveau plus élevé des dépenses réelles de fonctionnement que la moyenne nationale des départements (82 % de plus). Ce niveau important de dépenses provient de fortes dépenses d'intervention au titre des allocations de solidarité. En effet, La Réunion compte une proportion d'allocataires nettement supérieure au ratio observé au niveau national : 31,6 % de la population réunionnaise est couverte par le RSA (contre 7,3 % en France entière). Le budget du département repose sur des recettes supérieures à la moyenne nationale (deux tiers de plus) provenant d'impôts indirects, en particulier de la taxe de consommation sur les produits

¹ Le Département, la Région, les 24 communes et les 5 communautés de communes de l'île.

pétroliers et la taxe sur les tabacs, et de dotations de l'État. Le Département enregistre un endettement par habitant 20 % supérieur à la moyenne nationale. Sa dette représente près de cinq années d'épargne brute.

Au regard de leurs comptes administratifs pour l'année 2012, les 24 **communes** de l'île ont, elles aussi, des niveaux de dépenses de fonctionnement supérieurs en moyenne d'un quart à ceux observés pour la France entière. Avec des dépenses réelles de 1 265 euros par habitant, elles ont un ratio de dépenses de fonctionnement par habitant proche de celui des communes dont le nombre d'habitants est compris entre 20 000 et 50 000 habitants (1 240 euros). Parallèlement, elles enregistrent également des recettes réelles de fonctionnement légèrement supérieures. Ces niveaux de recettes s'expliquent par des recettes fiscales indirectes conséquentes, dont l'octroi de mer qui représente un quart des recettes de fonctionnement. Elles utilisent cette ressource supplémentaire pour combler progressivement leur déficit d'équipement. Les communes de l'île ont ainsi une dépense moyenne d'investissement en équipement public de 405 euros par habitant, contre 344 euros par habitant au niveau national. Bien qu'elles investissent davantage, leur endettement est inférieur au niveau national, avec un endettement par habitant de 871 euros dans l'île contre 917 euros pour la France entière. Elles disposent cependant d'une capacité de désendettement moins bonne, puisque leur dette correspond en moyenne à 6,1 années d'épargne brute, contre 4,7 pour l'ensemble des communes au niveau national.

3.3.2 Analyse des finances des collectivités locales

Comptes administratifs simplifiés des collectivités locales (millions d'euros)

	Région		Département		Communes	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Recettes réelles totales	662,4	753,4	1 449,4	1 468,2	1 498,5	1 547,8
Recettes de fonctionnement	443,7	509,2	1 342,2	1 354,2	1 107,3	1 124,8
Recettes fiscales	290,2	269,6	823,8	856,2	722,3	748,0
Dotations et subventions reçues	147,9	198,3	480,4	470,3	255,1	259,6
Autres	5,6	41,2	38,0	27,7	129,9	117,2
Recettes d'investissement	218,7	244,2	107,2	114,0	391,2	423,0
Dotations et subventions reçues	97,0	129,4	78,7	81,8	53,4	61,5
Emprunts	116,3	107,1	26,2	30,0	221,7	242,1
Autres	5,4	7,7	2,3	2,1	116,2	119,3
Dépenses réelles totales	678,6	814,6	1 466,1	1 491,4	1 507,9	1 533,9
Dépenses de fonctionnement	297,1	372,0	1 235,2	1 256,5	1 053,1	1 056,0
Frais de personnel ¹	107,9	135,5	187,9	207,6	626,0	645,0
Intérêts de la dette	12,5	11,4	15,1	12,0	22,4	25,3
Dépenses d'intervention	174,7	203,0	990,4	994,9	404,7 ²	385,6 ²
Autres	1,5	22,1	25,4	23,0	-	-
Dépenses d'investissement	381,4	442,6	230,9	234,9	454,7	477,9
Remboursement de dette	135,7	127,9	54,7	45,9	98,0	136,4
Dépenses d'équipement brut	245,8 ²	314,6 ²	175,4	182,8	352,1	337,7
Autres	-	-	0,8	6,2	4,6	3,8
Résultat de l'exercice	-16,2	-61,2	-16,7	-23,2	-9,3	13,9
Résultat après report	218,9	157,7	110,6	95,4	81,5	94,7
Dette en capital	348,2	328,4	480,1	466,0	711,1	727,6

¹ y compris les frais de personnel liés aux transferts des personnels de la direction des routes (2010)

² y compris les autres dépenses

Sources : Région, Département, AFD

Forte hausse de dépenses réelles de la Région

En 2012, la Région Réunion affiche un résultat d'exercice avant report déficitaire. Ce déficit s'établit à 61,2 millions d'euros, soit une hausse de 45 millions d'euros par rapport à 2011. Le résultat après report reste excédentaire, à 157,7 millions d'euros, bien qu'il baisse de 28,0 % sur un an.

Le creusement du déficit avant report s'explique par la conjugaison des hausses des dépenses d'investissement et de fonctionnement, cette dernière en lien avec le transfert de la gestion des personnels de l'État (ex DEE) affectés aux routes régionales. Ainsi, les nouvelles programmations d'investissement liées au protocole de Matignon II (notamment le projet Trans Eco Express) et au plan régional de la relance de la commande publique (y compris celui d'aides aux communes) ont engendré une progression de 28,0 % des dépenses d'équipement brut. La Région a financé en grande partie ces hausses par les ressources propres de la collectivité. En outre, l'augmentation de 46,5 millions d'euros de la participation de la collectivité au capital de la Sematra contribue également à cet accroissement.

Les recettes de fonctionnement et d'investissement sont également en hausse (respectivement de 14,8 % et 11,7 %), grâce aux augmentations des dotations et subventions liées aux transferts de compétence et aux aides européennes. A l'inverse, les recettes fiscales, qui représentent un tiers des recettes totales, s'inscrivent en baisse de 7,1 %.

Parallèlement, la collectivité continue de réduire le niveau de sa dette, qui s'établit à 328,4 millions d'euros en 2012, contre 531,0 millions d'euros quatre ans auparavant, et représente désormais 2,4 années d'épargne brute contre 3,1 années au niveau national.

Dégradation du résultat d'exercice du Département

A l'instar de la Région, le déficit d'exercice du Département, avant report, se dégrade à nouveau, passant de - 16,7 millions d'euros en 2011 à - 23,2 millions d'euros en 2012. Ce résultat négatif s'explique, d'une part, par un accroissement des fais de personnel de 10,5 %, due à l'intégration de 251 agents de l'Agence départementale d'insertion dans l'effectif départemental. D'autre part, les dépenses d'allocations de solidarité (RSA, allocation personnalisée d'autonomie, et allocation parents isolés) continuent de croître (+ 6,8 %), en lien avec la crise économique et la progression des dépendances. Le nombre d'allocataires du RSA progresse ainsi de 4,8 % en 2012. Les recettes de fonctionnement s'inscrivent légèrement en hausse, soutenue par des recettes fiscales directes et indirectes bien orientées. Cependant, le gel de l'enveloppe nationale des concours de l'État en 2012 et la fin du système de préfinancement du dispositif de CUI lié à sa généralisation limitent la hausse globale. A noter que la part de la fiscalité directe sur laquelle la collectivité dispose d'un pouvoir de décision (taxe sur le foncier bâti) représente moins de 6 % des recettes de fonctionnement.

Parallèlement, les dépenses d'équipement brut continuent d'augmenter (+ 6,5 %), liées en partie aux équipements connexes de l'Irrigation du Littoral Ouest et à l'augmentation de la participation au capital de la Sematra. Les recettes d'investissement s'accroissent également, grâce à un bon niveau de la réalisation des aides européennes et au recours à l'emprunt.

Le Département affiche un résultat d'exercice après report de 95,4 millions d'euros (- 13,7 % par rapport à 2011). L'encours de la dette continue néanmoins à diminuer et s'établit à 466 millions d'euros. La dette du Département correspond ainsi à 4,8 années d'épargne brute contre 3,7 années au niveau national.

Amélioration du résultat d'exercice des communes

Le résultat de l'exercice budgétaire 2012 de l'ensemble des communes s'établit à 94,7 millions d'euros après report, en hausse de 16,3 % par rapport à 2011. Cette progression masque néanmoins des disparités puisque, sur les vingt-quatre communes du département, 13 d'entre elles présentent un résultat en hausse et 11 en baisse.

Cette hausse du résultat global s'explique par la nécessité, pour de nombreuses communes, d'augmenter leurs recettes et de contrôler leurs dépenses. Ainsi, les recettes de fonctionnement augmentent en moyenne de 1,6 %, en lien notamment avec l'accroissement des impôts directs de 7,1 %. A l'inverse, les dépenses de fonctionnement se stabilisent. La conjugaison de ces deux évolutions permet une hausse de 24,5 % de l'épargne brute totale des communes. Les recettes d'investissement progressent également plus rapidement que les dépenses d'investissement. Néanmoins, cette hausse provient d'un surcroît d'endettement (+ 9,2 %) et d'une baisse des dépenses d'équipement brut (- 4,1 %), compensée en partie par le plan régional d'aides aux communes.

Ces nouveaux emprunts ont pour conséquence d'augmenter de 2,3 % l'encours de la dette totale des communes et d'accroître le montant dédié au remboursement de la dette des communes (+ 39,2 %). La dette totale s'établit ainsi à 727,6 millions d'euros. Malgré cette hausse, la capacité de désendettement de l'ensemble des 24 communes s'est légèrement améliorée et l'ensemble de leur dette correspond, en moyenne, à 6,1 années d'épargne brute, contre 7,4 en 2011 et 4,7 années au niveau national.

Hausse des dépenses d'investissement des communautés de communes

En 2012, les cinq communautés de communes de La Réunion affichent un excédent budgétaire de 12,3 millions d'euros après report, en baisse de 45,1 % par rapport 2011. Cette diminution provient d'une nouvelle progression des dépenses d'équipement brut (+ 42,0 % en 2012 après + 34,8 % en 2011), notamment destinées à la réalisation de stations d'épuration. Ces dépenses sont financées par des ressources propres en hausse, et par le recours à l'emprunt (+ 39,1 %). L'encours de la dette a ainsi progressé de 32,3 %, et elle représente désormais 3,3 années d'épargne brute contre 3,8 années au niveau national.

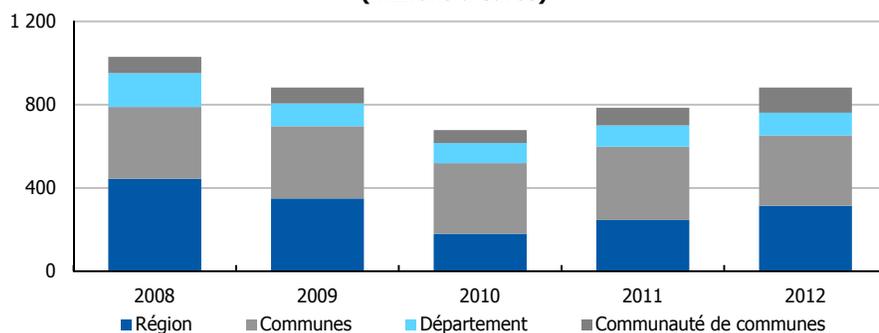
3.3.3 Le financement des investissements publics locaux

Hausse des dépenses d'équipement brut des collectivités locales

En 2012, les dépenses d'équipement brut de l'ensemble des collectivités locales de l'île s'élèvent à 882,2 millions d'euros, en hausse de 12,3 % par rapport à 2011. Elles progressent pour la Région, le Département, les 5 communautés d'agglomérations et la moitié des 24 communes de l'île. Les hausses les plus soutenues sont toujours à attribuer à la Région et aux communautés de communes.

Bien que leurs dépenses d'équipement brut baissent globalement, les communes restent les principaux investisseurs parmi les collectivités locales, finançant 38,3 % des équipements bruts. L'équipement de la Région se place juste derrière, avec 35,7 %. Viennent ensuite, à part égale, le Département et les communautés d'agglomération.

Dépenses d'équipement brut des collectivités locales (millions d'euros)



Source : Région, Département et AFD

L'effort d'équipement rapporté aux recettes réelles de fonctionnement diffère fortement selon la collectivité. Ainsi, la Région enregistre le ratio le plus élevé, avec 62 % de taux d'effort d'équipement, en hausse pour la deuxième année consécutive. Le taux atteint 30 % pour l'ensemble des communes et 25 % pour les communautés d'agglomération. Il est plus faible pour le Département (8 %).



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

UNE NETTE PRÉPONDÉRANCE DES SERVICES DANS LA VALEUR AJOUTÉE ET L'EMPLOI

Comme présenté au Chapitre II, la structure de l'économie réunionnaise se caractérise par la prépondérance des services – marchands et non marchands – qui totalisent avec le commerce plus de 85 % de la valeur ajoutée du département en 2009. Les services marchands (y compris commerce) constituent le premier secteur avec près de la moitié de la valeur ajoutée totale en 2009. Les services non marchands apparaissent au deuxième rang avec 36,7 % de la cette valeur ajoutée totale, alors qu'ils constituaient la première source de création de richesse jusqu'en 2000. Viennent ensuite le BTP (7,8 %) et l'industrie (5,3 %), puis l'énergie (1,7 %) et enfin l'agriculture et la pêche (1,0 %).

Les services marchands représentent la majorité de l'effectif salarié de l'île fin 2012, avec 45,0 % de l'effectif total. Les services non marchands captent 39,6 % des emplois salariés et constituent le second secteur du département en termes d'emploi.

44 265 entreprises étaient recensées à La Réunion au 1er janvier 2012. Le secteur draine à lui seul la moitié des entreprises du département. Le commerce occupe la 2^e place avec 21,9 % du total

L'INCERTITUDE PÈSE SUR LA PLUPART DES SECTEURS

Le courant d'affaires du secteur « **agriculture, élevage et pêche** » est bien orienté en milieu d'année mais se dégrade fortement au quatrième trimestre 2013. L'activité d'abattage est en berne avec un recul de 3,4 % sur l'année. La campagne cannière souffre cette année encore de la sécheresse, considérée comme la pire des cinquante dernières années. Le volume de cannes traitées recule ainsi de 6,4 %.

L'activité du secteur des **industries agroalimentaires** se détériore une nouvelle fois en 2013, au regard de l'opinion des chefs d'entreprise. La dégradation est néanmoins moins marquée en fin d'année. La production sucrière repart à la baisse (- 4,8 %) tandis que celle de rhum continue de chuter (- 11,9 %).

Après trois trimestres de baisse, l'activité dans le **BTP** est jugée en hausse en fin d'année, en raison pour partie de la signature des premiers appels d'offre pour le chantier de la Nouvelle Route du Littoral. Toutefois, l'optimisme des entrepreneurs interrogés ne se retrouve pas encore dans l'évolution des principaux indicateurs du secteur.

Le courant d'affaires dans les **services marchands** s'est une nouvelle fois dégradé, mais à un rythme moins marqué qu'en 2012. L'emploi marchand du secteur continue cependant de progresser sur un an. Parallèlement, les entrepreneurs du secteur du **tourisme** jugent leur courant d'affaires en baisse en 2013.

Dans le secteur du **commerce** en revanche, les entrepreneurs sont plus optimistes et font état d'une activité en légère hausse en fin d'année. L'emploi marchand dans le commerce est quasiment stable (+ 0,6 %) en glissement annuel au troisième trimestre.

Section 2

L'agriculture, l'élevage et la pêche

En 2012, la production agricole incluant les subventions sur les produits, progresse légèrement pour s'établir à 407,3 millions d'euros à La Réunion (+ 1,0 % par rapport à 2011). A l'inverse, le résultat agricole de La Réunion se contracte pour la deuxième année consécutive (- 4,8 %). Cette diminution s'explique par une hausse de la valeur des consommations intermédiaires.

La campagne cannière 2013 s'inscrit en baisse par rapport à celle de 2012, en raison de la sécheresse qui sévit dans le département depuis plus de trois ans. La consommation locale de viandes (volailles, porcs et bœufs) recule de 1,6 % en 2013, après avoir progressé de 5,6 % en 2012. La production locale subit plus fortement cette diminution de la consommation locale que les importations, qui restent quasiment stables. L'activité de la filière pêche est contrastée. La pêche industrielle pratiquée dans les TAAF continue à enregistrer de bons résultats, alors que la pêche palangrière locale reste mal orientée.

1. Aperçu structurel

Le secteur primaire (agriculture, sylviculture, exploitation forestière et pêche) contribue pour 1,0 % à la création de richesse en 2009 et emploie 2 372 salariés, soit 1,8 % des effectifs salariés à La Réunion en 2010¹. L'agriculture concentre la quasi-totalité de la valeur ajoutée du secteur (96,0 % de la VA).

2. L'agriculture

2.1 STRUCTURES DE PRODUCTION

Légère baisse de la surface agricole utilisée

Selon les statistiques agricoles annuelles publiées par la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), la surface agricole utilisée (SAU) est de 45 085 hectares en 2012, soit une légère baisse de 0,5 % par rapport aux données du recensement de 2010. Cette baisse provient d'une nouvelle contraction des surfaces dédiées aux jardins familiaux. Les terres arables² restent quasiment stables (+ 0,2 %), avec une surface de 29 867 hectares. Elles représentent les deux tiers de la SAU, dont 82,0 % est dédiée à la culture de la canne, qui constitue l'activité de base de très nombreux agriculteurs, et garantit une partie de leur revenu.

Selon les recensements agricoles, la SAU a reculé de 2,0 % entre 2000 et 2010. La baisse ralentit cependant fortement par rapport à la période intercensitaire précédente, puisqu'elle avait diminué de 13,0 % entre 1989 et 2000 en raison du développement de l'urbanisation et des activités économiques.

¹ En incluant les exploitants agricoles, le secteur emploie plus 15 600 personnes, soit 11 700 UTA (unité de travail annuel).

² Une terre arable est une terre qui peut être labourée ou cultivée. Les terres arables comprennent les terrains en jachère, les cultures maraichères et céréalières et les prairies artificielles.

Surface agricole utilisée (en hectare)

	1989	2000	2010	2012
Surface agricole utilisée	54 035	47 792	45 313	45 085
Terres arables	43 230	36 258	29 800	29 867
<i>dont cannes</i>	30 570	25 923	24 336	24 517
<i>dont cultures légumières</i>	2 447	1 611	2 647	2 787
<i>dont cultures fourragères</i>	811	1 763	1 896	1 896
Cultures fruitières et autres permanentes	2 269	2 066	2 781	2 800
Jardins et vergers familiaux	3 800	4 145	2 586	2 272
Surfaces toujours couvertes d'herbe	9 296	9 374	10 146	10 146

Sources : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt – recensement agricole et statistique agricole annuelle 2012

Diminution du nombre d'exploitations agricoles

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de près de 17,8 %, soit nettement plus que la SAU (- 2,0 %). Cette évolution s'explique par la diminution progressive du nombre de très petites exploitations (baisse de 18,7 % des exploitations dont la taille est inférieure à 20 ha), même si ce type d'exploitation reste le modèle le plus répandu dans l'île. A l'inverse, le nombre d'exploitations de plus grande envergure (taille comprise entre 20 et 100 ha) a progressé de 26,1 %, signe d'une concentration progressive de l'agriculture.

Répartition des exploitations selon leur taille

	2000		2010		Évol. 10/00
	Nombre	%	Nombre	%	
Ensemble	9 272	100%	7 623	100%	-17,8%
Moins de 20 ha (y c sans SAU)	9 052	97,6%	7 358	96,5%	-18,7%
De 20 à moins de 50 ha	149	1,6%	182	2,4%	22,1%
De 50 à moins de 100 ha	50	0,5%	69	0,9%	38,0%
De 100 à moins de 200 ha	15	0,2%	8	0,1%	-46,7%
200 ha ou plus	6	0,1%	6	0,1%	0,0%

Source : Recensement agricole

Stabilisation et vieillissement de l'emploi agricole

En 2010, à La Réunion, 15 687 personnes participent au travail des exploitations agricoles, que ce soit régulièrement (chefs d'exploitation, co-exploitants, actifs familiaux et salariés permanents) ou de manière occasionnelle (salariés saisonniers ou occasionnels). Elles représentent 11 749 unités de travail (UTA) en 2010, soit une quantité de main-d'œuvre qui tend à se stabiliser, après avoir fortement baissé jusqu'en 2000 (550 UTA de moins en moyenne par an entre 1989 et 2000). Parallèlement, en France métropolitaine, la quantité de main-d'œuvre a reculé de 26,0 % entre 2000 et 2010.

Cette stabilisation de la population active agricole occupée s'est accompagnée d'un vieillissement des chefs d'exploitation et des co-exploitants. En effet, la part des chefs et co-exploitants âgés de moins de 40 ans est passée de 38 % en 2000 à 22 % en 2010.

Légère hausse de la production agricole en 2012

Les comptes de la DAAF établissent à 407,3 millions d'euros la production agricole de La Réunion (incluant les subventions sur les produits) en 2012, soit une légère progression de 1,0 % par rapport à 2011. Cette hausse concerne d'abord la filière animale, et notamment la production avicole qui augmente de 2,2 %. Par ailleurs, les bons résultats de la campagne

sucrière 2012¹ contribuent à l'orientation légèrement positive de la production de la filière des produits végétaux (69,7 % de l'ensemble de la production). Le résultat agricole de La Réunion s'établit à 194,8 millions d'euros, soit une baisse de 4,8 % sur un an, après - 3,9 % en 2011. Cette contraction du résultat, malgré la hausse de la production, s'explique par une augmentation de 6,7 % de la valeur des consommations intermédiaires (CI).

Répartition de la production de la branche agriculture en millions d'euros¹

	2010	2011	2012 (p)	en %	Évol 12/01
Produits végétaux bruts et transformés	274,5	279,6	281,3	69,7%	0,6%
dont cultures industrielles	130,3	132,7	134,3	33,3%	1,2%
dont production maraichers et horticoles	120,1	122,9	122,9	30,4%	0,0%
Produits animaux bruts et transformés	108,9	116,2	118,4	29,3%	1,9%
dont bétails	40,3	43,3	43,4	10,8%	0,2%
dont produits avicoles	55,8	60,2	61,5	15,2%	2,2%
Production de services²	4,0	4,0	4,0	1,0%	0,0%
Total	387,4	399,9	403,7	100,0%	1,0%
Résultat agricole³	211,0	204,6	194,8	-	-4,8%

¹ Y compris les subventions sur les produits agricoles ; p : provisoire ;

² Services liés à une activité touristique ou artisanale exercée en lien direct avec l'exploitation agricole.

³ Correspond à la valeur totale des productions et subventions diminuée des CI, impôts et amortissements.

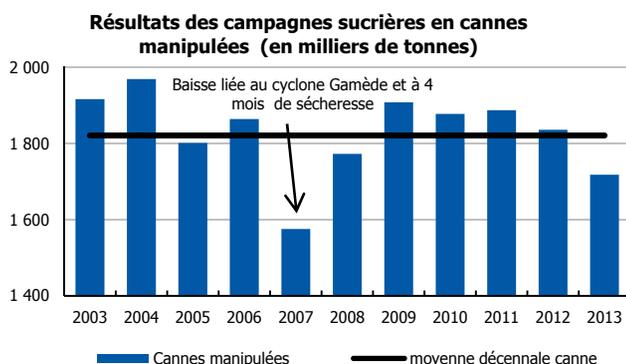
Source : Direction de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - Comptes de l'agriculture

2.2 LA FILIÈRE CANNE

2.2.1 Une campagne cannière de nouveau en baisse

La campagne cannière 2013 s'inscrit en baisse par rapport à celle de 2012, en raison de la sécheresse qui sévit dans le département depuis plus de trois ans. Les volumes de cannes manipulées diminuent ainsi de 6,4 % par rapport à 2012. Les résultats de 2013 sont également inférieurs à la moyenne décennale (- 5,7 %).

Les deux usines sucrières ont été impactées par cette mauvaise campagne. Les volumes de cannes manipulées reculent de 8,2 % à l'usine de Bois rouge et de 4,6 % à l'usine du Gol.



source : eRCane

¹ A noter que la production sucrière 2013 s'inscrit en baisse de 5,2 % par rapport à la campagne précédente. Les résultats de 2013 sont également inférieurs à la moyenne décennale (- 1,8 %).

2.2.2 Les aides à la filière

Les conditions d'achat de la canne à sucre par les industriels sucriers de La Réunion ainsi que les modalités d'octroi des aides de l'État et de l'Union européenne aux producteurs de canne à sucre et aux sociétés sucrières sont définies par la convention canne, signée le 4 juillet 2006, pour une durée de neuf campagnes de récolte et de commercialisation. Cette convention précise aussi le cadre technique, financier et interprofessionnel permettant la bonne mise en œuvre des relations contractuelles entre planteurs et industriels.

Les producteurs de canne à sucre, s'ils sont agriculteurs à titre principal, bénéficient d'une aide directe à la production de l'État destinée à compenser les handicaps structurels de la production à La Réunion. En outre, un accord sur la répartition de la revalorisation de la prime bagasse a été signé le 21 décembre 2009 entre planteurs et usiniers.

La filière canne bénéficie par ailleurs d'aides structurelles destinées à améliorer le cadre de production, les structures d'exploitation ainsi que la logistique de la collecte et du transport. Ces aides s'inscrivent dans le cadre du Programme de consolidation de l'économie sucrière.

2.3 LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES

Dynamisme de la culture légumière

Les résultats du recensement agricole de 2010 montrent que la culture légumière connaît un nouvel essor, avec la progression d'un quart des surfaces agricoles destinées à cette culture par rapport à 2000, après une contraction d'un tiers au cours de la décennie précédente. Ce regain est lié à la croissance de la demande locale, mais également au renforcement de l'organisation de la filière ainsi qu'à des politiques publiques incitatives.

Depuis 2010, les surfaces allouées aux cultures légumières sont restées stables. Ainsi, à rendement égal, la production de légumes est semblable à celle de 2011, estimée à 54 500 tonnes. Cette stabilité provient du maintien à ce stade des hypothèses de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) concernant les rendements et les surfaces. La production de légumes se concentre principalement dans la production de légumes frais (85 % de la production totale). La production de tubercules, racines et bulbes regroupe l'essentiel des autres productions, celle de légume sec stagnant à 0,7 % du total. La tomate est le légume le plus produit dans l'île, avec 16 400 tonnes ; viennent ensuite les salades et brèdes (10 700 tonnes), le chou (4 300 tonnes) et le chouchou¹ (3 500 tonnes). Ces quatre légumes représentent les deux tiers de la production en 2012.

Production de légumes (en tonnes)	2012	en %
Légumes frais	46 252	84,9%
Légumes feuillus et à tige	17 912	32,9%
Légumes cultivés pour le fruit	27 789	51,0%
Légumes à cosse	551	1,0%
Légumes secs	356	0,7%
Tubercules, racines, bulbes	7 889	14,5%
<i>dont carotte</i>	<i>1 638</i>	<i>3,0%</i>
<i>dont pomme de terre</i>	<i>3 300</i>	<i>6,1%</i>
Total production de légumes	54 497	100,0%

Source : Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

¹ Chouchou, appelé aussi christophine ou chayote.

En 2012, les importations de légumes frais baissent de 1,4 %. Les importations de haricots verts, de pommes de terre et de carottes expliquent l'essentiel de cette évolution. Avec 21 711 tonnes, les légumes importés ne représentent plus que 28,4 % du marché local.

Orientation favorable de la culture fruitière

La culture fruitière est restée bien orientée durant la dernière décennie. En effet, les surfaces agricoles vouées à cette culture ont progressé de 5,7 % entre 2000 et 2010, selon les recensements agricoles.

En 2012, la production est estimée 40 797 tonnes. La production d'ananas représente plus du tiers du total. Viennent ensuite les bananes pour près d'un quart, puis les agrumes, notamment les clémentines et mandarines (les deux tiers de cette production). Les letchis concentrent 6,6 % de la production totale. Bien que les productions de nombreuses espèces fruitières varient fortement d'une année à l'autre, en fonction notamment des conditions climatiques, les estimations actuelles de la DAAF reposent des hypothèses de rendements stables. La production annoncée est donc à ce stade identique à celle de 2011.

Production de fruits (en tonnes)	2012	en %
Agrumes	8 387	20,6%
Ananas	15 779	38,7%
Letchis	2 678	6,6%
Bananes	9 640	23,6%
Mangues	1 891	4,6%
Autres	2 422	5,9%
Total production fruits	40 797	100,0%

Source : Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

Parallèlement, en 2012, La Réunion a importé 18 404 tonnes de fruits frais, un chiffre en hausse de 7,3 %. Les importations de clémentines, oranges, raisins et pêches contribuent notamment à cette évolution.

2.4 LES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES

La filière « vanille » concerne 109 producteurs répartis sur les communes de Sainte-Rose et de Saint-Philippe, pour une surface totale cultivée de 187 ha (dont 90 % en production extensive en sous bois) et une production de vanille verte estimée à 11,2 tonnes en 2010. La production de vanille noire atteint, elle, à peine 4 tonnes (en 2009), et reste très en deçà de la demande. Sans compter la demande extérieure, la demande locale est estimée à environ 12 tonnes de vanille noire.

La filière vanille est organisée autour de deux structures : la SCA Provanille, coopérative qui regroupe une centaine de producteurs, qui collecte la vanille verte et apporte un appui technique aux producteurs, et l'UR2 (union de deux coopératives) qui assure la transformation de la vanille et sa commercialisation.

La production de géranium est estimée à 166 tonnes en 2010. Elle reste très en dessous des niveaux de production attendus (15 kg d'huile essentielle selon la Chambre d'agriculture) par la Coopérative agricole des huiles essentielles de Bourbon, en lien avec les difficultés climatiques rencontrées ces dernières années, mais surtout en raison de la pénibilité de ce type de production.

3. L'élevage

3.1 CONSOMMATION ET PRODUCTION LOCALE

Nouvelle baisse des parts de marché de la production locale

La consommation locale de viandes (volailles, porcs et bœufs) s'inscrit en recul de 1,6 % en 2013, après avoir progressé de 5,6 % en 2012. La production locale pâtit davantage (- 3,4 %) de cette diminution de la consommation locale, comparativement aux importations qui restent quasiment stables (- 0,5 %). La part de la production locale dans la consommation totale se contracte ainsi pour la deuxième année consécutive, passant de 41,3 % en 2011 à 38,8 % en 2013. Cette diminution intervient malgré les efforts réalisés par les filières dans le cadre du projet DEFI (Développement de l'Élevage et des Filières des Interprofessions)¹, qui vise une croissance de la production carnée et une meilleure commercialisation de ces produits.

Consommation locale de produits animaux (tonnes équivalent carcasse)

	2010	2011	2012	2013	Évol. 13/11
Volailles consommées	26 294	25 299	27 753	27 196	-2,0%
Abattages de volailles	8 374	8 702	8 648	8 563	-1,0%
Importations	17 920	16 597	19 105	18 633	-2,5%
Porcins consommés	23 372	23 422	24 061	23 528	-2,2%
Abattages de porcs	11 616	11 771	12 169	11 606	-4,6%
Importations de viande porcine	11 756	11 650	11 892	11 922	0,2%
Bovins consommés	5 384	5 402	5 336	5 497	3,0%
Abattages de bovins	1 869	1 901	1 768	1 649	-6,8%
Importations	3 515	3 501	3 568	3 848	7,9%
Total produits animaux	55 050	54 123	57 150	56 220	-1,6%

Sources : SICA REVIA, Douanes, Coopérative des producteurs de porcs de la Réunion, et Ariv

La consommation avicole locale diminue de 2,0 % en 2013, après une hausse de 9,7 % l'an passé. Cette baisse touche principalement les importations de volailles (- 2,5 %), mais également les abattages de volailles (- 1,0 %). Les parts de marché de la production locale représentent ainsi 31,5 % de la consommation locale.

La consommation porcine locale baisse de 2,2 % en 2013. Cette baisse se traduit par une diminution de 4,6 % des abattages de porcs, alors que les importations se stabilisent (+0,2 %). En termes de part de marché, la production locale est donc légèrement en retrait.

A contrario, la consommation bovine locale augmente de 3,0 %. Néanmoins, la production locale ne profite pas de cette orientation favorable de la demande. Elle baisse même de 6,8 %, tandis que les importations progressent de 7,9 %. La production locale perd ainsi 3,1 points de part de marché, qui s'établit à 30 %

¹ DEFI vise à développer les filières locales d'élevage, à travers une baisse du prix des produits locaux dans la grande distribution, financée par l'État et l'Europe. Mis en place le 24 janvier 2011, le projet vise, pour la production locale, à conquérir 10 % de part de marché en 10 ans.

3.2 LA PRODUCTION DE LAIT

La production de lait continue de se contracter, avec une nouvelle baisse de 6,1 % en 2013. Depuis 2006, la production laitière s'est réduite d'un quart. A l'inverse, les importations de lait progressent de 16,2 % en 2013.

4. La pêche

4.1 L'ORGANISATION DE LA PÊCHE

L'activité de la pêche à La Réunion se répartit en trois catégories : la petite pêche, la pêche palangrière et la grande pêche industrielle. Cette dernière est traitée dans la section 3, consacrée à l'industrie.

1) La pêche artisanale

La petite pêche s'exerce sur des durées inférieures à 24 heures, à proximité des côtes de l'île. En 2013, le nombre de marins inscrits au rôle pratiquant la petite pêche s'établit à 275 pêcheurs. Il diminue légèrement (- 6), malgré la progression ponctuelle du nombre d'unités engagées dans (+ 2,1 %). L'activité de pêche artisanale baisse tendanciellement depuis 2004, avec des contractions d'un quart des unités armées et des effectifs.

2) La pêche palangrière

La pêche palangrière est formée de la pêche côtière et de la pêche au large. La première se caractérise par des sorties en mer d'une durée comprise entre plus de 24 heures et 4 jours tandis que la seconde se déroule sur des durées de sorties en mer plus longues, mais inférieures à 21 jours. En 2013, la pêche palangrière compte 191 marins inscrits au rôle, qui se consacrent principalement à la pêche au large. Globalement l'emploi reste stable pour ce type de pêche, la hausse du nombre de marins inscrits au rôle pratiquant la pêche côtière (13 marins supplémentaires) compensant la baisse d'effectifs dans la pêche au large.

4.2 LES RÉSULTATS DE LA FILIÈRE

La production palangrière est estimée entre 2 000 et 3 000 tonnes annuelles selon les années. L'activité en 2013 semble être mal orientée pour la filière, à l'instar de 2012. En effet, la filière avait du faire face à la mise en redressement judiciaire de la Sopesud (rachetée par Réunipêche). Ces mauvais résultats s'expliquent aussi par la déprédation des poissons capturés à la palangre par les globicéphales. Selon les périodes, des orques viennent en effet prélever leur nourriture sur les lignes avant qu'elles ne soient relevées, diminuant fortement les captures réalisées.

La balance commerciale des produits de la pêche (y compris pêche industrielle, traitée dans la section suivante) est excédentaire de 18,3 millions d'euros en 2013. Elle progresse de 30,7 % sur un an, sans retrouver cependant son niveau de 2011. Les exportations s'inscrivent en hausse, en volume comme en valeur. Le Vietnam est le premier client de La Réunion avec 45 % des exportations en valeur. Viennent ensuite les États-Unis et plusieurs pays de l'Asie du Sud-Est, tels que la Thaïlande et Hong-Kong. Les exportations de légines notamment

progressent de 16,9 % en volume, tandis que celles de poissons pélagiques issus de la filière palangrière reculent fortement (- 45 % pour les exportations de thon et - 65 % pour celles d'espadon). Ce net fléchissement traduit les difficultés rencontrées par la filière palangrière ces dernières années.

Les importations baissent quant à elles de 3,1 % en valeur et de 0,7 % en volume. L'Inde et le Vietnam sont les principaux fournisseurs de l'île.

Produits de la pêche : exportations et importations de poissons et crustacés

	2010	2011	2012	2013	Évol 13/12
Exportations (tonnes)	4 920	4 585	4 416	4 767	8,0%
Exportations (millions d'euros)	58,3	68,7	67,1	69,7	3,9%
Importations (tonnes)	8 605	9 108	9 956	9 884	-0,7%
Importations (millions d'euros)	43,9	47,7	53,1	51,4	-3,1%

Source : Douanes

Section 3

L'industrie et l'artisanat

Le poids de l'industrie dans l'économie réunionnaise reste relativement modeste. Le secteur contribue à hauteur de 5,3 % à la création de richesse à La Réunion en 2009, soit 2,5 fois moins qu'au niveau national. Le développement industriel de l'île résulte historiquement de la conjugaison d'un potentiel agricole important, basé sur la filière canne-sucre-rhum mais également sur la ressource halieutique (notamment au Kerguelen), et sur le développement de l'import-substitution.

En 2013, l'activité de l'industrie sucrière est mal orientée. La production de sucre est en retrait de 5,2 % sur un an mais également par rapport à la moyenne décennale. Ces mauvais résultats s'expliquent par la sécheresse que subit l'île depuis 3 ans, notamment dans le Sud. Parallèlement, la production de rhum s'inscrit en hausse de 7,4 % sur un an.

La pêche industrielle, 2^e filière exportatrice après le sucre, reste dynamique depuis 2008 avec une hausse de 51 % du nombre de marins embarqués. En 2013, la pêche industrielle compte 523 marins et 14 navires.

L'artisanat occupe une place particulière au sein de l'économie de La Réunion, du fait du caractère transverse de ces activités. L'artisanat réunionnais est ainsi présent dans les secteurs de l'industrie, de l'alimentation, du bâtiment, de la production artisanale et des services.

1. L'industrie

1.1 APERÇU STRUCTUREL

Poids du secteur¹ dans...

... la création de richesses en 2009 (Insee)	... les effectifs salariés en 2012 (Insee)	... le parc d'entreprises en 2012 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2012 (Insee)
5,3%	5,5%	9,0%	6,1%

L'industrie conserve une place prépondérante dans le tissu économique réunionnais, en contribuant à hauteur de 5,3 % à la création de richesse en 2009. L'industrie des biens intermédiaires et celle des biens d'équipement, dont les activités sont tributaires du secteur de la construction, représentent 55 % de la VA créée par le secteur. L'industrie agroalimentaire complète le paysage industriel réunionnais, dont 14 % de VA du secteur par la branche sucre-rhum. L'ensemble du secteur emploie 5,5 % des effectifs salariés à La Réunion en 2010, soit 12 485 personnes. 90 % des entreprises ont moins de dix salariés en 2012. Les entreprises du secteur représentent 9,0 % du parc d'entreprises en 2012 et les créations, 6,1 % des entreprises créées en 2012.

¹ Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

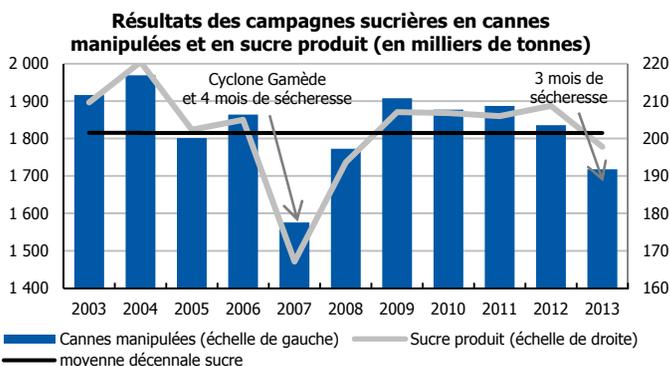
1.2 LE SUCRE ET LE RHUM

1.2.1 Le sucre

Mauvais résultat de la campagne sucrière 2013

En 2013, la production sucrière est estimée à 197 800 tonnes, soit une baisse de 5,2 % par rapport à la campagne précédente. Les résultats de 2013 sont également inférieurs à la moyenne décennale (- 1,8 %). Il faut remonter à 2007 et au cyclone Gamède pour retrouver un tonnage inférieur. Ce recul provient d'une contraction de 6,4 % des volumes de cannes manipulées par les deux usines de l'île, compensée en partie seulement par une amélioration de la richesse saccharine (14,08 % en 2013 contre 13,92 % en 2012). La sécheresse qui sévit depuis plus de trois ans explique en grande partie les difficultés rencontrées par le secteur.

Les deux usines sucrières sont touchées par cette contraction. La production de sucre recule ainsi de 3,4 % à l'usine de Bois rouge et de 7,0 % à l'usine du Gol.



Sources : eRcane , CTICS

Tereos, propriétaire des deux usines, a pour objectif de consolider le niveau de production de canne, puis d'atteindre dans un second temps le cap des deux millions de tonnes de cannes manipulées. Pour atteindre ces objectifs, la filière compte sur l'implantation d'une nouvelle variété de canne, la R586, adaptée aux zones sèches, et le développement de la mécanisation de la coupe.

Les exportations de sucre en volume s'établissent à 202,1 millions de tonnes en 2013, soit une hausse de 19,1 % sur un an, après deux années de baisse consécutives (- 21,8 % en 2011 et - 6,4 % en 2012). En valeur, les exportations progressent de 6,5 %, soit un rythme inférieur aux volumes exportés. Cette différence s'explique par une chute des prix du sucre sur les marchés internationaux, après une forte hausse en 2012.

1.2.2 Le rhum

La production réunionnaise de rhum s'établit à 104 784 HAP (hectolitres d'alcool pur) en 2013, en hausse de 7,4 % sur un an après une baisse de 10,2 % l'an passé. Elle comprend essentiellement le rhum industriel de sucrerie et le rhum léger, tous deux issus de la distillation de la mélasse. La différence entre rhum léger et rhum industriel de sucrerie réside dans la quantité de non-alcool contenu (substances différentes de l'éthanol), comprise entre 60 et 80

grammes par HAP pour le premier et supérieure à 225 grammes par HAP pour le second. La Réunion produit également du rhum agricole, mais en quantité très réduite : 109 HAP, soit 0,1 % de la production en 2013.

Cette progression de la production totale provient d'une augmentation de la production de rhum léger (+ 23,1 %), alors que le rhum agricole et le rhum industriel s'inscrivent en baisse (respectivement - 78,0% et - 4,4 %). Les exportations progressent de 7,9 %, en lien avec la bonne orientation des exportations de rhum léger, principalement destiné au marché extérieur.

1.3 LA GRANDE PÊCHE INDUSTRIELLE

Après avoir connu un fort développement à partir du début des années 90, la filière a rencontré de grandes difficultés liées à la baisse de la ressource halieutique. La restructuration de la filière depuis 2008 a permis de redynamiser ce secteur, qui voit progresser de manière sensible la flottille et le nombre de marins embarqués (+ 51 % depuis 2008). En 2013, la pêche industrielle compte 523 marins et 14 navires.

La pêche industrielle au large est pratiquée actuellement par six armements, qui déploient leur activité essentiellement dans la zone de Kerguelen, dont La Réunion constitue la base arrière. La pêche dans ces eaux subantarctiques concerne principalement la légine, mais également la langouste, la raie et le grenadier. L'activité de pêche pour chacune de ces espèces est soumise à un règlement qui détermine des quotas pour chaque année. L'objectif de ces quotas, établis par l'administration des TAAF et le Muséum national d'histoire naturelle, est d'assurer la conservation à long terme et l'utilisation optimale des ressources halieutiques dans la zone économique exclusive de Kerguelen et du Crozet.

Les arrêtés du 26 août 2013 et du 09 décembre 2013 fixent le total admissible de capture de légines et sa répartition entre les différents armateurs pour la campagne 2013-2014. Le total admissible de capture a été fixé à 5 842 tonnes, y compris 41,4 tonnes supplémentaires attribuées compte tenu des résultats positifs de la campagne scientifique Poker III consacrée à la reconstitution des stocks.

Répartition des quotas de pêche à la légine campagne 2013 – 2014
(en tonnes)

	Kerguelen	Crozet	Total
TOTAL	5 141,5	700,5	5 842,0
Pêche Avenir	607,5	120,6	728,1
Sapmer	1 426,2	178,8	1 605,0
Cap Bourbon	833,8	122,1	956,0
Armement Réunion	733,8	78,8	812,6
Comota	824,8	99,9	924,7
Armas Pêche	715,3	100,4	815,7

Source : TAAF

Concernant la langouste, le quota de pêche diminue à 385 tonnes (contre 400 tonnes précédemment) qui se répartissent entre deux armateurs, la Sapmer et Armas Pêche. Enfin, le protocole de pêche durable du poisson des glaces, proposé et validé à la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique en 2012, a été mis en place, avec un quota fixé à 700 tonnes pour la campagne 2013-2014.

2. L'artisanat

La chambre des métiers a recensé 14 840 entreprises actives inscrites en 2013, soit 0,8 % de plus qu'en 2012. La répartition par branche professionnelle traduit la nette prépondérance du secteur du bâtiment (40,3 % du nombre total d'entreprises artisanales), devant celui des services (30,8 %). L'année 2013 est caractérisée par le fort repli du secteur du bâtiment (- 4,9 %, après une légère progression en 2012), alors que l'alimentation et les services poursuivent leur croissance, avec respectivement + 5,9 % et + 8,6 %.

Répartition des entreprises par secteurs professionnels

	2011	2012	2013	Évol. 13/12	Répartition en %
Alimentation	1 689	1 775	1 879	5,9%	12,7%
Production artisanale	2 404	2 433	2 401	-1,3%	16,2%
Bâtiment	6 243	6 295	5 984	-4,9%	40,3%
Services	4 094	4 212	4 576	8,6%	30,8%
Total	14 430	14 715	14 840	0,8%	100,0%

Source : Chambre des métiers de La Réunion

Les inscriptions au registre de la Chambre des métiers ont diminué de 4,6 % (2 006 inscriptions), interrompant la reprise amorcée en 2010. Parallèlement, les radiations progressent de 14,6 % (1 790) entraînant un repli du solde net qui chute de 60 % (216). A noter que, pour la première fois, le solde concernant le secteur du bâtiment est négatif (- 27), qu'il s'agisse du solde net global ou de sa décomposition par sous-secteurs.

Chiffre d'affaires des entreprises de l'artisanat (millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	Évol. 13/12
Alimentation	183	195	203	211	3,8%
Production artisanale	307	302	301	298	-1,2%
Bâtiment	695	699	708	671	-5,2%
Services	386	399	409	432	5,8%
Total	1 571	1 595	1 621	1 612	-0,5%

(1) y compris les apprentis

Source : Chambre des métiers de La Réunion

Le chiffre d'affaires (CA) de l'artisanat se stabilise (- 0,5 %), après avoir régulièrement augmenté depuis 2010. Cette évolution masque des évolutions contrastées. Le CA du secteur des services progresse fortement (+ 5,8 %), d'une part grâce au reclassement dans les services du sous-secteur nettoyage et désinsectisation ; et d'autre part, en raison du nombre grandissant d'esthéticiennes. De même, le secteur alimentaire, porté par la restauration et les plats à emporter, voit son CA progresser (+ 3,8 %). Toutefois, le taux de survie dans ce sous-secteur reste faible, et une entreprise sur deux disparaît avant trois ans d'ancienneté seulement.

A l'inverse, la plus forte baisse concerne le secteur du bâtiment (- 5,2 %), avec des baisses particulièrement marquées dans les sous-secteurs du gros œuvre et des travaux publics. Le chiffre d'affaires du secteur de la production artisanale participe dans une moindre mesure à cette dégradation (- 1,2 %), en particulier avec le sous-secteur travail des métaux (- 5,5 %).

L'ARTISANAT : DÉFINITIONS ET REPÈRES¹

L'artisanat occupe une place particulière au sein de l'économie de La Réunion. Les activités artisanales sont en effet transverses à l'industrie, au commerce et aux services, et exercées essentiellement par des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ou des micro-entreprises. L'exercice d'une activité artisanale relève du Répertoire des Métiers.

D'un point de vue juridique, l'appartenance d'une entreprise au Répertoire des Métiers est délimitée par la loi du 5 juillet 1996 et le décret d'application du 2 avril 1998, suivant un double critère :

un critère de taille : l'artisanat regroupe des personnes physiques ou morales employant au plus 10 salariés au moment de leur immatriculation. La législation considère cependant l'existence d'un « droit de suite » (décret N°95-1287 du 14 décembre 1995) qui stipule qu'au delà de 10 salariés, le chef d'entreprise peut conserver, sous certaines conditions de qualification, son inscription au Répertoire des Métiers.

un critère d'activité : l'entreprise doit exercer une activité indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services fixée par décret.

Pour autant, le chef d'entreprise immatriculé au Répertoire des Métiers ne peut prétendre à la qualification d'Artisan ou de Maître Artisan que s'il remplit certaines conditions de diplôme ou d'expérience professionnelle (décret 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale).

Les métiers de l'artisanat sont organisés en 4 grands secteurs :

L'alimentation : boulangerie, pâtisserie, glacier, boucherie, charcuterie, poissonnier, conserves et assaisonnements, plats à emporter, etc ;

Le bâtiment : construction, maçonnerie, charpente-couverture, électricité, plomberie, menuiserie, carrelage, peinture, terrassement, etc ;

La production : travail des métaux, menuiserie et charpente bois, couture, sérigraphie, bijouterie, artisanat d'art, etc ;

Les services : Nettoyage, maintenance et réparation de matériels, coiffure, esthétique, taxi, ambulance, fleuristerie, photographie, mécanique, etc.

En 2013, l'artisanat fait travailler 14 840 entreprises et 25 210 salariés, soit respectivement le tiers des entreprises réunionnaises et près d'un cinquième des effectifs salariés du secteur marchand. Le chiffre d'affaires de 1,6 milliard d'euros est supérieur à celui des recettes du tourisme (349,5 millions d'euros en 2012) et à celles de l'agriculture (399,7 millions d'euros en 2012).

¹ Source : Tableaux Économiques de l'Artisanat, Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Observatoire Économique 2012

Section 4

L'électricité, l'eau et l'environnement

Les enjeux en termes d'environnement sont importants pour La Réunion, caractérisée par une population toujours plus importante et une insularité marquée. La création de nouvelles infrastructures se concrétise progressivement face à la saturation des stations d'épuration et des centres de gestion des déchets. La sécheresse, considérée comme la pire des cinquante dernières années en 2013, continue de toucher fortement les agriculteurs et devient par ailleurs un véritable handicap pour les ménages et l'ensemble des acteurs économiques, nécessitant des solutions rapides et concrètes. Enfin, les projets visant à assurer l'autonomie énergétique se multiplient et prennent progressivement forme.

1. Aperçu structurel

Poids du secteur¹ dans...

... la création de richesses en 2009 (Insee)	... les effectifs salariés en 2012 (Insee)	... la démographie des entreprises en 2012 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2012 (Insee)
1,7 %	1,8 %	2,8 %	0,5 %

Le secteur « électricité, eau et environnement » a participé à hauteur de 1,7 % à la création de richesse en 2009. Il représente 1,8 % des effectifs salariés en 2012 (en baisse de 5,9 points par rapport à 2010) et 2,8 % du parc d'entreprises réunionnaises.

La création d'entreprises y est moins dynamique depuis 2011, en raison de la révision des dispositifs encourageant la production d'électricité photovoltaïque, qui a conduit à une forte réduction des créations d'entreprises dans ce secteur. Il concentre 0,5 % du total des créations en 2012 contre 5,7 % en 2011 et 11,0 % en 2010.

2. L'énergie électrique

Face aux besoins grandissants d'une population en forte croissance et de mieux en mieux équipée en biens électroménagers, mais isolée d'un point de vue énergétique sur un territoire qui ne peut être interconnecté avec d'autres réseaux de distribution d'électricité, l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité est structurellement complexe à atteindre. Cette situation incite d'autant plus à mettre en œuvre des mesures destinées à maîtriser la croissance de la consommation et nécessite une constante adaptation des moyens de production, qui se doivent d'intégrer les lignes directrices tracées pour les départements d'Outre-mer par le Grenelle de l'Environnement I. Deux objectifs principaux sont fixés dans ce contexte : produire 50 % de l'électricité consommée à partir d'un mix d'énergies vertes dès

¹ Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

2020 (23 % pour la France), et atteindre l'autonomie énergétique en 2030. Un projet de loi de programmation pour la transition énergétique a par ailleurs été présenté fin 2013, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement II. Il vise essentiellement à réduire de 50 % la consommation d'énergie à l'horizon 2050, ainsi qu'à diversifier le mix électrique avec le développement des énergies renouvelables et à réduire la part du nucléaire à 50 % à l'horizon 2025.

L'atteinte de ces objectifs nécessite de miser sur les énergies vertes telles que le biogaz, le photovoltaïque connecté au réseau (PVCR), l'éolien, la géothermie et les énergies des mers (houle et courants marins).

Le projet LEO (Ligne électrique de l'Ouest) a par ailleurs été initié afin d'assurer une meilleure répartition des disponibilités. Ce projet vise plus spécifiquement à renforcer le réseau électrique entre l'Ouest et le Sud d'ici fin 2015-début 2016, face notamment à l'accroissement de la consommation énergétique dans le Sud de La Réunion et aux besoins d'amélioration de la desserte dans l'Ouest. Le chantier, qui devrait débiter courant 2014, reliera la centrale du Port à celle du Gol. Il permettra de satisfaire les besoins en électricité du Sud, tout en couvrant la zone Ouest.

2.1 COMMERCIALISATION, TRANSPORT ET TARIFICATION DE L'ÉLECTRICITÉ

A La Réunion, la commercialisation et le transport de l'électricité sont pris en charge par la société nationale EDF qui assure une mission de service public dans un cadre réglementaire spécifique compte tenu du déficit structurel de ses activités sur l'île. La loi du 10 février 2000, qui instaure la libéralisation du marché de l'électricité, a été complétée par celle du 9 août 2004 qui prévoit le maintien, dans les DOM et la Corse, du monopole attribué à EDF pour le transport et la commercialisation. EDF se positionne ainsi comme « acheteur unique » de toute l'électricité transitant sur les réseaux. Celle-ci est fournie par des producteurs de plus en plus nombreux et divers.

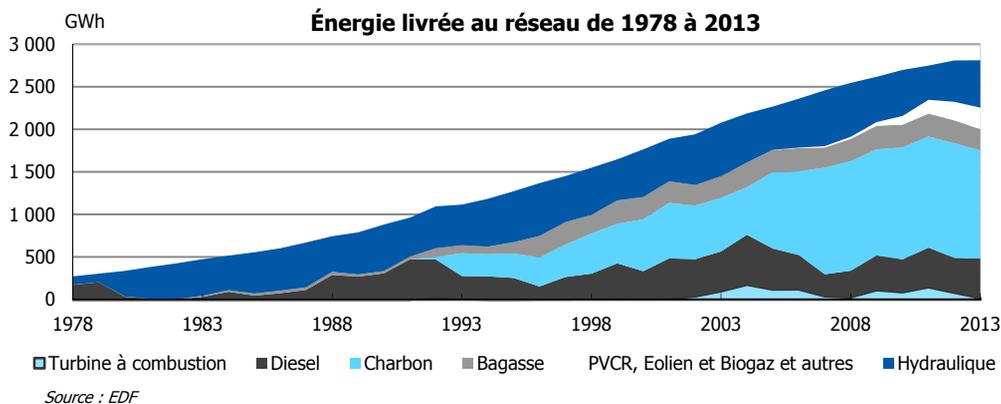
En matière de tarification, tous les clients d'EDF bénéficient du système national de péréquation qui permet de ne pas lier directement le prix de vente aux coûts de production constatés localement. Depuis le 1^{er} juillet 2007, l'ouverture du marché de l'électricité en France est totale. Ainsi tout client peut choisir de conserver le tarif réglementé d'EDF ou d'adopter un tarif libre proposé par un autre fournisseur d'électricité. A La Réunion, aucun fournisseur n'a proposé de tarif libre dans la mesure où le coût de production de l'énergie électrique est localement structurellement supérieur au tarif réglementé.

2.2 LA PRODUCTION

La production électrique totale livrée au réseau¹ en 2013 a été de 2 813 GWh, soit un niveau quasiment stable par rapport à l'année précédente. Les productions liées à l'hydraulique (+ 14,3 %) et à l'ensemble photovoltaïque, éolien et biogaz (+ 16,7 %) ont notamment contribué positivement à cette évolution. Leur part n'est par ailleurs pas négligeable et continue de croître. Même si le charbon assure la production de base de l'année, l'exploitation de centrales diesel reste nécessaire à l'équilibre de l'offre et de la demande. L'inauguration en octobre 2013 de la nouvelle centrale diesel du Port Est, en remplacement de celle du Port Est

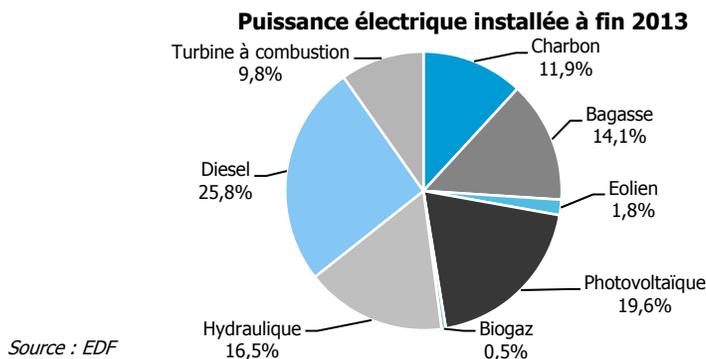
¹ L'énergie délivrée au réseau constitue la production nette : produite aux bornes des alternateurs, déduction faite de la consommation des services auxiliaires.

arrêtée en avril de la même année, a ainsi eu pour conséquences une progression de la production électrique liée au diesel (+ 13,5 %) et une moindre sollicitation des turbines à combustion dont la contribution redevient négligeable. La production à base de bagasse diminue également (- 7,0 %), en raison d'une campagne cannière en retrait.



Avec une part des énergies renouvelables à 37,8 %, La Réunion est en avance sur les objectifs fixés par la France et par l'Union européenne. Cette part s'élevait à 34,6 % en 2012.

En termes de puissance installée¹, la capacité totale atteint 817 MW fin 2013. Elle progresse de 1,1 % sur un an.



Un record de puissance appelée de 458 MW a été établi le 29 janvier 2013 à 14h00, en progression de 2,0 % par rapport au précédent record de 2012. Les moyens de production disponibles actuellement sur l'île semblent cependant suffire, pour le moment, à répondre à de tels pics de consommation.

¹ La puissance installée reste théorique et doit être lue à la lumière de plusieurs paramètres. D'une part, les moyens de production peuvent être affectés par des indisponibilités telles que les entretiens programmés ou les pannes fortuites... D'autre part, les moyens de production mis en œuvre dépendent des contraintes structurelles : l'hydraulique ne peut fonctionner à pleine puissance au-delà de quelques heures et le photovoltaïque et l'éolien ne peuvent garantir leur niveau de production instantanée, étant totalement dépendants des conditions météorologiques.

2.3 LA CONSOMMATION

La consommation totale d'électricité (2 557 GWh), dont la croissance ralentit progressivement, est quasiment stable en 2013. Les pics de consommation ont pu être limités en raison de températures globalement plus élevées que la normale en hiver austral, et à un nombre réduit de pics de chaleur en été. La perte d'énergie sur le réseau, qui correspond à la différence entre la production et la consommation (256 GWh en 2013), recule de 1,9 % par rapport à 2012. Elle représente toujours 9,1 % de la production livrée au réseau.

Les clients particuliers sont les principaux consommateurs d'électricité de l'île avec la moitié de la consommation totale. La consommation de ce segment augmente d'ailleurs de 8,2 %. Celle des clients professionnels progresse également de 8,3 %, après s'être contractée de 9,0 % en 2012. Même tendance pour les clients industriels (35,4 % de la consommation totale), dont la consommation croît de 5,3 %. A l'inverse, celle des collectivités locales baisse de plus de moitié, à 3,6 % de la consommation totale contre 9,9 % en 2012.

2.4 DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) relative aux moyens de production électrique donne lieu à l'établissement tous les deux ans, par le gouvernement, d'un document national consacré à la politique énergétique française.

L'actuelle PPI souligne les investissements déjà réalisés tels que l'extension du barrage de la Rivière de l'Est. En 2011, EDF a poursuivi ses investissements dans les réseaux de distribution, avec notamment la mise en place de la liaison haute tension sous-marine double de 17 km qui a été posée entre La Possession et Saint-Denis. Cet investissement permet de renforcer l'interconnexion entre les zones électriques Ouest et Nord et de sécuriser ainsi la stabilité du réseau réunionnais. En réponse aux besoins en puissance exprimés dans le PPI, plusieurs projets ont été engagés, à l'image des STEP (Station de transfert d'énergie par pompage) marines, d'une capacité de 40 Mw, dans le sud de l'île. Plus récemment, l'inauguration de la nouvelle centrale thermique du Port Est, en remplacement de celle du Port Ouest arrêtée en avril 2013, répond aux besoins tels qu'ils sont définis dans la PPI. D'une puissance totale de 210 MW, les 12 moteurs Diesel de cette centrale permettent d'économiser 15 % de la consommation de combustible. Ils sont de plus dotés de dispositifs catalytiques qui dépolluent à 85 % les gaz d'échappement.

La Réunion est également le terrain d'expérimentation de nombreux projets de production d'électricité exploitant les énergies renouvelables. Parmi eux, deux projets visent à créer de l'énergie à partir des vagues. Le premier concerne la centrale houlomotrice de l'entreprise SEAWATT, baptisée « Pélamis », dont les générateurs flotteront au large de la Pointe du Diable dans le sud de l'île. Le second projet, initié par EDF, est le CETO, un procédé australien constitué d'un système de bouées sous-marines mises en mouvement par l'énergie de la houle et reliées par des canalisations à une unité terrestre qui transforme l'énergie en électricité.

Un autre projet maritime, porté par la société DCNS, a pour objectif d'exploiter le différentiel de température entre les eaux chaudes et les eaux froides (à 1 000 mètres de profondeur) pour produire de l'énergie. Une expérimentation au sol a été conduite à La Réunion, avec l'Université de La Réunion et la Région, dans le cadre d'un accord de partenariat de trois ans (2011-2013). Les premiers essais de ce projet, installé sur le site du campus de Saint-Pierre, ont été jugés concluants et d'autres essais sont à prévoir. L'utilisation de l'énergie thermique des mers est aussi au cœur du projet SWAC (Sea Water Air Conditioning) visant à

utiliser de l'eau froide (5°C) puisée dans les profondeurs des océans pour alimenter le réseau urbain de climatisation et développer des activités dérivées. Deux projets SWAC sont ainsi en à l'étude : un premier, porté par les communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie avec le soutien de l'ADEME, et un second, à l'hôpital de Saint-Pierre, également soutenu par l'ADEME.

Les actions en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie

La Maîtrise de la Demande en Électricité (MDE) reste un enjeu majeur pour les années à venir. Contenir la croissance permet en effet de continuer à garantir l'équilibre entre l'offre et la demande, de limiter le recours aux énergies fossiles et de renforcer le développement des énergies renouvelables. La Réunion est un territoire d'excellence en la matière depuis une dizaine d'année, grâce à la collaboration étroite entre l'ADEME, l'État, le Conseil Régional et EDF. Ainsi, 26 000 foyers modestes ont reçu gratuitement par la Poste des kits hydroéco, composés de deux régulateurs et d'une douchette, pour économiser l'eau et l'électricité en 2013. Lancée en juin 2012, l'opération intervient après la distribution de Prisécos (multiprise intelligente permettant de diminuer la dépense énergétique des appareils en veille) et de lampécocos en 2010 et 2011. 500 familles en difficulté ont de plus pu s'équiper en chauffe-eau solaire, quasi gratuitement.

3. L'eau

3.1 LA PROBLÉMATIQUE DE L'EAU À LA RÉUNION

Le réseau hydrographique de La Réunion est composé de 13 rivières pérennes et leurs affluents, de trois étangs littoraux et de plusieurs plans d'eau intérieurs, et de nombreuses ravines sèches. L'île, qui détient tous les records mondiaux de pluviométrie pour les périodes comprises entre 12 heures et quinze jours¹ (essentiellement dus aux cyclones Gamède de 2007 et Hyacinthe de 1980), dispose en première analyse d'un volume de pluie suffisant pour couvrir les besoins de la population, de l'agriculture et de l'industrie. Toutefois, la disponibilité de ces ressources souffre d'une mauvaise répartition dans l'espace et dans le temps. En effet, l'Ouest de l'île enregistre en moyenne 6 mois de sécheresse et dispose de ressources 10 fois inférieures à celles dont bénéficie l'Est. Par ailleurs, les ressources en eau de surface sont maigres dans les Hauts (sols perméables et infiltrations profondes), tandis que des nappes pérennes existent plus près des côtes, mais sont parfois confrontées à un phénomène naturel de salinisation par l'eau de mer.

En 2013, sur les 66 masses d'eau de l'île, 26 sont identifiées par le Comité de bassin en bon état à l'horizon 2021, 25 sont classées à risque et une masse d'eau est jugée incertaine.

La saison des pluies 2012-2013 a été marquée par trois cyclones tropicaux (Anaïs en décembre et Dumile et Felleng en janvier) et des périodes de fortes précipitations en mars puis en fin d'année. Les débits médians des cours d'eau se retrouvent ainsi en hausse, par rapport à la saison des pluies 2011-2012. Toutefois, les cumuls de pluies enregistrés n'ont pas réussi à reconstituer les stocks d'eau après une saison sèche très marquée. L'année 2013, considérée comme la 18^e année la plus sèche depuis les cinquante dernières années, connaît par conséquent une baisse des précipitations de l'ordre de 2 % par rapport à la moyenne 1981 -

¹ Les records pluviométriques concernant des périodes courtes sont causés par des phénomènes orageux et ceux pour des périodes plus longues par le phénomène de mousson, qui ne concerne pas La Réunion.

2010. Le littoral Ouest, entre Saint-Gilles et Saint-Louis, affichent les plus forts déficits (de - 10 % à - 30 %) tandis que le Nord et l'Est ne sont que légèrement déficitaires. Sept minimums historiques ont par ailleurs été dépassés au plus fort de la saison sèche. Au cours de l'année, le *Comité sécheresse* a tenu 5 réunions qui se sont soldées par des arrêtés de restriction d'usage de la ressource entre août et novembre 2013.

Face à ces difficultés naturelles et à l'évolution continue des besoins en eau, liée à l'accroissement rapide de la population et au développement des activités économiques, le Département, en partenariat avec l'État et les collectivités locales, a initié une politique de gestion globale de l'eau impliquant principalement deux structures :

- un Comité de bassin, créé en 1996, représente les collectivités, les services de l'État ainsi que les usagers. Son rôle est de définir les orientations politiques dans le domaine de l'eau à La Réunion ;
- l'« Office de l'Eau », créé en 2003 et rattaché au Département, est un établissement public local dont les principales missions sont : (i) l'étude et le suivi des ressources en eau et des milieux aquatiques et littoraux ; (ii) le conseil et l'assistance technique auprès des maîtres d'ouvrages ; (iii) la programmation et le financement d'actions et de travaux.

Fin 2009, un nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) a été adopté, couvrant la période 2010-2015. Il détermine pour chaque bassin les conditions permettant une gestion équilibrée de la ressource. Il est complété, pour chaque sous-bassin, par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Le taux de programmation du SDAGE s'élevait à 59 % à fin décembre 2012.

Au cœur de la politique de l'eau, se trouve le chantier emblématique de basculement des eaux d'Est en Ouest, baptisé « Irrigation du littoral ouest » (ILO). Lancé en 1989 et inauguré en 2011, il a pour but, par un système de conduites d'eau reliant les deux versants, de mieux satisfaire les besoins en eau des agriculteurs de la côte Ouest (besoins estimés à 40 millions de m³ par an) et de renforcer la desserte en eau potable et industrielle de cette zone (14 millions de m³ d'eau par an). Ce chantier, d'un coût global estimé à 850 millions d'euros, a été financé par l'Europe, le Département de La Réunion et l'État.

3.2 LE SYSTÈME DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Parmi les 24 communes que compte l'île, quatre assurent la distribution de l'eau en régie directe (Sainte-Rose, la Plaine-des-Palmistes, Saint-Paul et Cilaos) tandis que les autres ont concédé ce service, en délégation de service public. Trois sociétés sont concernées par ces contrats d'affermage : VEOLIA, la Compagnie Internationale de Service et d'Environnement (CISE, du groupe SAUR) et à la SPL Sources et Eaux (société publique locale qui a succédé à la SAPHIR en octobre 2013).

En 2012, environ 225 millions de m³ d'eau ont été prélevés sur le milieu aquatique (- 0,7 % par rapport à 2011), qui se répartissent entre 142,8 millions de m³ pour l'alimentation en eau potable, 70,1 millions de m³ pour l'irrigation, 10,7 millions de m³ pour l'usage industriel, et enfin, 2,1 millions de m³ pour les autres usages. Les prélèvements destinés à l'eau potable sont stables par rapport à l'année précédente.

4. L'environnement

La Réunion est un territoire résolument engagé sur plusieurs fronts en matière environnementale.

D'une part, d'ambitieux projets de développement visent à faire de l'île à horizon 2025 - 2030 un laboratoire pour la recherche, le développement et la mise en œuvre des technologies vertes d'aujourd'hui et de demain, dans un souci de rentabilité économique et sociale et de « duplicabilité » sur d'autres régions du monde. Du côté des collectivités, la Région poursuit depuis une dizaine d'années son partenariat avec l'ADEME, EDF et l'État sur le Plan Régional des Énergies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (PRERURE), alors que le Département a mis en place son Plan d'Action Départemental pour le Développement Durable (PA3D). Instauré par la loi Grenelle II, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) élaboré par le Conseil régional et le Préfet de la région, a été adopté en décembre 2013. Son objectif est de définir les orientations et les objectifs régionaux à l'horizon 2020 et 2050 en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Ces orientations serviront de cadre stratégique pour les collectivités territoriales. Les mesures concrètes pour le mettre en œuvre relèvent des collectivités territoriales au travers du Plan Climat Énergie Territorial (PCET).

D'autre part, le patrimoine naturel de La Réunion a été reconnu mondialement en 2010. Les « pitons, cirques et remparts » de l'île ont été inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité (dans la catégorie des biens naturels), le 1^{er} août 2010, par le Comité de l'Unesco réuni à Brasilia. C'est le 35^e site français et le 1^{er} des DOM à obtenir une telle reconnaissance. Environ 106 000 ha, soit un peu plus de 40 % de la surface de l'île, ont ainsi été classés. Le Parc National des Hauts, créé en 2007, doit garantir l'intégrité de ce bien.

Ce patrimoine exceptionnel a cependant été victime d'une double catastrophe en 2010 et 2011. Successivement, 800 hectares puis 2 800 hectares de végétation ont été détruits par des incendies au Maïdo, sur le massif des hauts de l'Ouest. Au plus fort de l'incendie de 2011, qui a duré plus de trois mois, pas moins de 1 000 pompiers ont été mobilisés, appuyés par le soutien aérien de deux bombardiers d'eau de type « Dash ».

Pour rappel, La Réunion s'est également dotée d'une réserve naturelle marine (3 500 ha) dans l'Ouest de l'île depuis 2007.

Une meilleure gestion des déchets et du traitement des eaux usées

Malgré ces avancées, La Réunion reste aujourd'hui encore confrontée à un important retard en matière de gestion des déchets et de traitement des eaux usées par rapport aux standards nationaux. Le développement démographique de l'île, ajouté à son insularité et à sa configuration géographique compliquent en effet la gestion des déchets. Les centres d'enfouissement sont d'ailleurs arrivés à saturation depuis 2011. Pour y faire face, les collectivités se sont dotées d'outils de programmation tels le PDEDMA (Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés), le PREDAS (Plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins), ou encore le PREDIS (Plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux). D'autres outils ont également été mis en œuvre pour gérer aux mieux les déchets.

A horizon 2015 - 2020 :

- 22 déchetteries devraient ouvrir, en plus des 24 déchetteries existantes sur l'île ;

- un centre de tri supplémentaire est par ailleurs en projet ;
- une meilleure valorisation des déchets est prévue, notamment pour les matières jugées dangereuses pour l'environnement (batteries) et les déchets verts ;
- enfin, deux centres d'enfouissement technique (CET) destinés aux déchets non valorisables devraient voir le jour et remplacer les deux centres actuels qui sont arrivés à saturation. Un autre CET devrait par ailleurs améliorer la capacité locale de traitement de ces déchets non valorisables.

Concernant la gestion des eaux usées, une grande majorité des collectivités de l'île utilisent un système communal et intercommunal de gestion collective des eaux usées (traitement et collecte). Sur les 21 réseaux de collecte communaux, 13 sont gérés par la société SAUR-CISE, 5 par VEOLIA EAU et 3 sont gérés en régie sans prestation de service. Le traitement des eaux usées est pour sa part réalisé dans les 16 stations d'épuration en fonctionnement que compte La Réunion. Parmi celles-ci, 6 sont gérées par la société SAUR-CISE, 6 par VEOLIA EAU et 4 sont gérées en régie sans prestation de service.

90 % de ces 16 stations d'épuration sont saturées, à l'image des centres d'enfouissement des déchets. C'est pourquoi, de nouvelles infrastructures ont récemment été mises en service ou sont en projet. La construction de stations d'épuration (STEP) pour les principales agglomérations hors zone sensible (Saint-Denis, Sainte-Suzanne, Saint-Benoît), un projet de reconstruction de la STEP de Saint-Leu et une extension et une mise aux normes des stations à Saint-Pierre, l'Étang-Salé, Saint-Paul et Saint-Louis sont ainsi prévues d'ici 2020 par le schéma départemental d'assainissement. Si les projets menés en 2013 (mise en service des stations du Grand Prado à Sainte-Marie et des Trois Frères à Sainte Suzanne, extension de la capacité de traitement de la station de Pierrefonds à Saint-Pierre) ont permis d'augmenter la capacité globale de traitement des STEP de La Réunion (+ 35 %), celle-ci reste toujours bien en deçà des besoins de l'île.

Section 5

La construction

Après plusieurs années de forte croissance, l'activité du BTP s'est très nettement dégradée à partir du milieu de l'année 2008. Depuis, la situation dans le secteur reste fragile. Le chiffre d'affaires du BTP baisse à nouveau en 2013, selon les premières estimations de la CERBTP. Le dispositif de défiscalisation du logement social introduit par la Lodeom continue de soutenir la filière construction mais semble connaître ses limites. Par ailleurs, le secteur privé éprouve encore beaucoup de difficultés à se redresser. Néanmoins, le lancement des travaux de construction de la Nouvelle route du littoral éclaircit les perspectives du secteur, avec la pose du premier accropode le 20 décembre 2013.

1. Aperçu général

Poids du secteur¹ dans...

... la création de richesses en 2009 (Insee)	... les effectifs salariés en 2012 (Insee)	... le parc d'entreprises en 2012 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2012 (Insee)
7,3%	5,9%	11,3%	12,0%

Le secteur de la construction voit son poids dans la création de richesse se contracter, touché de plein fouet par le gel de la construction de logements privés et l'achèvement des grands chantiers. Le poids du secteur dans la création de richesse passe de 9,7 % en 2007 à 7,3 % en 2009, alors qu'il a longtemps été le secteur le plus dynamique de l'économie de l'île. Il emploie 5,9 % des effectifs salariés à La Réunion en 2012 (contre 14,4 % en 2008). Avec 5 947 entreprises immatriculées, le secteur du BTP représente 11,3 % du nombre total d'entreprises en 2012. A l'instar de l'ensemble de l'économie, les établissements du secteur se caractérisent par leur très petite taille : les deux tiers d'entre eux ne comportent aucun salarié, 30 % en compte entre 1 et 9 salariés et moins de 5 % ont plus de dix.

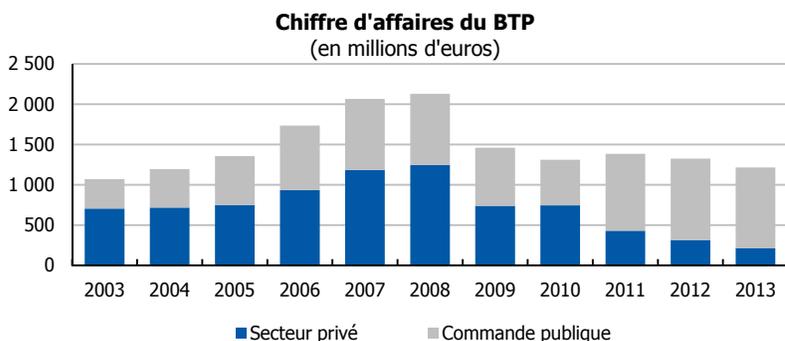
Les entreprises du secteur se concentrent principalement dans les travaux de constructions spécialisés : 81,8 % de l'ensemble des entreprises. Plus de la moitié de ces entreprises sont dévolues aux travaux d'installation et de finition et près d'un tiers réalisent des travaux de gros œuvre et de maçonnerie. La construction de bâtiments (résidentiels ou non) regroupe 13,0 % des entreprises du BTP. Enfin la promotion immobilière et le génie civil ne représentent respectivement que 3,7 % et 1,5 % du parc d'entreprises.

¹ Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

2. Le BTP

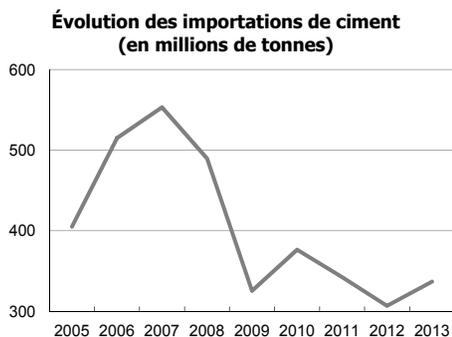
L'activité du BTP reste mal orientée

La situation dans le secteur du bâtiment et des travaux publics reste tendue en 2013. Le chiffre d'affaires (CA) du BTP baisse de 8,3 % sur un an, après avoir reculé de 4,3 % en 2012. Il s'établit ainsi à 1,215 milliard d'euros. Cette nouvelle baisse d'activité s'explique par un net fléchissement de la construction privée (- 33 %). La commande publique (construction et travaux publics), qui représente 70 % du CA du secteur, s'inscrit elle aussi légèrement en retrait (- 0,5 %). Le dispositif de défiscalisation du logement social introduit par la Lodeom continue de soutenir la filière, même si le CA lié à la construction de logements aidés neufs stagne. Néanmoins, le nombre de logements aidés mises en chantier augmente de 30,0 %. L'activité liée aux travaux publics reste stable, dans l'attente de la construction de la Nouvelle route du littoral, dont le premier accropode, symbole du lancement des travaux, a été posé le 20 décembre 2013.

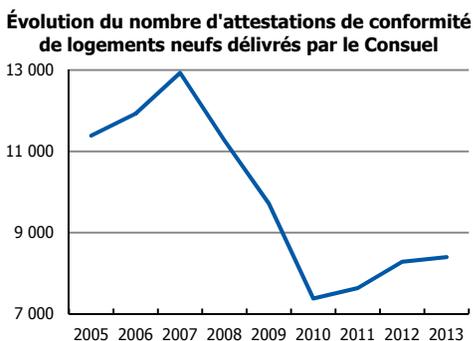


Source : CERBTP

Le nombre d'attestations de conformité électrique délivrées par le Consuel augmente de 1,4 % sur un an. Il continue ainsi sa progression depuis 2011, soutenu par la construction en logement social. Les importations de ciment et de clinker se redressent avec une hausse de 9,8 % (en volume) sur un an, après deux années consécutives de baisse. En revanche, les effectifs du secteur continuent de se contracter (- 4,9 % à fin décembre 2013, après - 5,3 % fin 2012) et les autorisations de permis de construire reculent de 5,6 %.



Source : Douanes



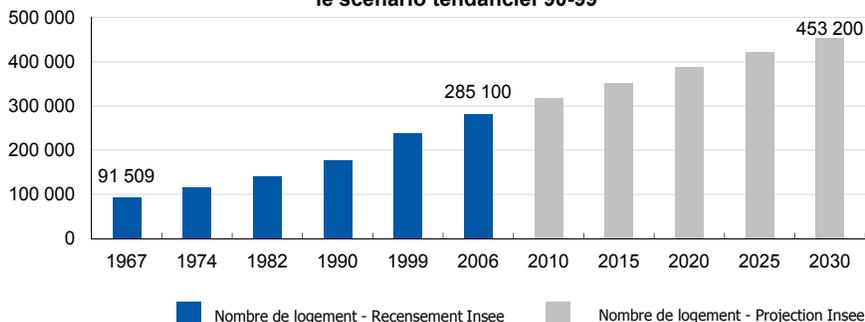
Source : Consuel

3. Le logement

La nécessité d'un programme de constructions ambitieux

La Réunion poursuit sa transition démographique et continue d'être l'une des régions françaises les plus dynamiques en termes de croissance de sa population : + 1,2 % en moyenne par an entre 2002 et 2012 contre + 0,6 % en moyenne en France métropolitaine sur la même période. La progression du nombre de ménages est encore plus soutenue (+ 2,8 % par an en moyenne entre 1999 et 2010) en raison du vieillissement de la population et de la tendance à la décohabitation, qui contribue à la réduction du nombre de personnes par ménage. Il en résulte un renforcement de la demande de logements, notamment de petites tailles. L'Insee estime, selon le scénario « tendanciel 90 - 99 » de ses projections démographiques, que le parc de logements devrait compter plus de 453 000 résidences en 2030, soit 170 000 logements supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

Évolution du parc de logements à La Réunion de 1967 à 2030 selon le scénario tendanciel 90-99



Source : Insee - Recensements

Stabilisation des prix de l'immobilier et des loyers

Selon une étude de l'Agence pour l'observation de La Réunion, l'aménagement et l'habitat (Agorah), les prix de l'immobilier à La Réunion n'ont cessé d'augmenter entre 2000 et 2011. Le prix du foncier a plus que triplé en 8 ans, et les prix des maisons individuelles et des appartements ont doublé. La crise immobilière liée à l'éclatement de la bulle spéculative intervenue fin 2008 a engendré un réajustement important des prix, avec une chute des montants des transactions comprise entre 10 % et 15 % en 2009. Depuis, les prix ont été assez stables.

Au troisième trimestre 2013, le prix médian des appartements anciens vendus à La Réunion est estimé à 2 300 €/m², selon les « Notaires de France ». Il augmente de 1,9 % sur un an, tandis que l'indice Notaires-Insee sur les ventes d'appartements anciens en France métropolitaine baisse de 1,3 % (- 1,0 % en province). Le prix médian au m² dans l'île est proche de celui observé à Rouen et à Grenoble, mais nettement en deçà du prix médian parisien (8 260 €/m²). Parallèlement, le prix médian des maisons anciennes à La Réunion augmente également (+ 1,3 %) et s'établit à 202 500 euros. A l'inverse, l'indice Notaires-Insee sur les ventes de maisons anciennes en France métropolitaine baisse de 2,0 % (- 2,3 % en province).

Les loyers privés tendent également à se stabiliser. Selon les résultats de l'Observatoire des loyers privés de La Réunion, le prix moyen au m² est estimé à 9,23 euros sur l'ensemble de La Réunion. Il augmente ainsi légèrement de 0,8 % en 2009 sur un an, alors qu'il avait progressé de 6,1 % en 2006, de 3,1 % en 2007 et de 2,3 % en 2008.

A 9,23 euros au m², le loyer mensuel moyen à La Réunion reste inférieur à celui observé sur l'ensemble de la France métropolitaine, soit 12 euros/m² (source : Clameur). Les loyers dans le département sont notamment inférieurs à ceux relevés à Paris, mais aussi dans les villes d'Aix-en-Provence et Grenoble. A l'inverse, ils sont supérieurs aux loyers observés dans les autres principales villes de province.

4. Le logement social

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le financement du logement social relève des dispositions budgétaires et comptables de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Pour répondre à l'ampleur et à la diversité des besoins dans les DOM, l'État privilégie les aides à la pierre, regroupées sur une ligne budgétaire unique (LBU) du ministère de l'Outre-mer. Outre la construction neuve de logements sociaux, leur amélioration et l'accession à la propriété, la LBU concourt également à la résorption de l'habitat insalubre. Ceci se traduit par la mise en place d'un Budget Opérationnel de Programme (BOP) déconcentré et rattaché à l'action « logement » du programme « améliorations des conditions de vie Outre-mer ». Depuis l'entrée en vigueur de la LODEOM, le logement locatif social neuf bénéficie également de mesures permettant la défiscalisation, qui peuvent se cumuler avec une subvention au titre de la LBU.

Des engagements financiers en retrait

En 2013, les aides de l'État en faveur du logement ont atteint 318 millions d'euros, soit un repli de 3,5 % sur un an, après avoir été multipliées par 2,5 depuis la mise en place de la Lodeom en 2010. Cette "quasi-stagnation" s'explique par une réallocation d'un peu plus de 9 millions d'euros de l'aide à la pierre vers le financement de l'aménagement au sein de la ligne budgétaire unique (LBU) entre 2012 et 2013. Cette baisse des autorisations d'engagement sur les aides à la pierre a engendré également une diminution des opérations de logements sociaux neufs bénéficiant du mécanisme de défiscalisation. En effet, la plupart des logements aidés financés font appel aux deux systèmes pour réaliser le financement des opérations. A noter que l'institution d'un montant minimal de subvention publique pour toute opération de logement social dans la loi de finance 2014 pourrait également avoir un effet limitatif dans les prochaines années. Enfin, la Caisse d'allocations familiales a versé 368,3 millions d'euros d'aides au logement, en hausse de 4,7 %.

En 2013, le niveau élevé de financement continue de stimuler la production de logements aidés. Ainsi, 4 034 logements neufs ont été programmés en 2013. Le nombre de logements aidés mis en chantier continue, quant à lui, de progresser et s'inscrit dans la tendance observée depuis 2010 : + 27 % en moyenne par an entre 2010 et 2013. Les ventes en état futur d'achèvement (VEFA) de programmes dévolus initialement au parc privé et réorientés en logements aidés ont notamment contribué à cette augmentation significative du nombre de logements financés.

Dotations du Budget Opérationnel de Programme « aides de l'État au logement social »

<i>Autorisation d'engagement en millions d'euros</i>	2012	2013	Évol 12/11
Moyens financiers affectés au logement social (hors PTZ)	98,5	91,1	-7,5%
Logement (aides à la pierre)	88,4	79,2	-10,4%
Accomp. des politiques d'aménagement (Frafu ¹ – Paq ²)	0,1	9,5	n.s.
<i>FRAFLU³ au titre du contrat de projets État-Région</i>	3,7	-	n.s.
Résorption de l'habitat insalubre (RHI)	6,4	2,5	-61,5%
Défiscalisation	231,0	226,9	-1,8%
Total (LBU + défiscalisation)	329,5	318,02	-3,5%

¹ Fonds régional d'aménagement foncier urbain ; ² Participation à l'aménagement des quartiers ; n.s. : non significatif
 Source : Deal – Comité départemental de l'habitat

5. Construction et travaux publics

Baisse de la construction publique

A l'instar de la commande publique (construction et travaux publics) qui se contracte légèrement en 2013, la construction publique des principaux maîtres d'ouvrages (Région, Département et État) s'inscrit en baisse de 5,5 % en 2013. Les dépenses d'investissement du Département chutent de 28,8 %, après une nette hausse de 24,9 % l'année précédente. La collectivité doit faire face à un budget très contraint, avec un gel des dotations de l'État et des fortes hausses des dépenses de solidarité avec la crise. Les investissements de L'État sont également en retrait, y compris sur le logement social. En revanche, le montant des crédits de paiement de la Région progresse de 17,0 %. Ces investissements ont permis la construction et la rénovation de lycées, de travaux programmés dans le cadre du plan de relance régional, ainsi que les premières autorisations pour la construction de la Nouvelle route du littoral.

Construction publique (crédits de paiement) en millions d'euros

	2011	2012	2013	Évol. 13/12
Maîtrise d'ouvrage Région	41,1	49,9	58,4	17,0%
dont enseignement et formation	31,1	32,1	31,1	-2,9%
Maîtrise d'ouvrage Département	29,7	37,1	26,4	-28,8%
dont enseignement	20,6	18,9	18,4	-2,5%
Maîtrise d'ouvrage État	5,0	6,3	3,3	-47,0%
Total	75,8	93,3	88,1	-5,5%

Source : CERBTP

Nette hausse des investissements pour les opérations de génie civil

Les investissements en travaux de génie civil progressent de 47,5 % en 2013, pour la troisième année consécutive. Cette augmentation s'explique pour partie par la réalisation des travaux dans les aéroports de l'île (travaux d'élargissement et de renforcement des pistes et taxiways), prévus par le protocole de Matignon II. Par ailleurs, 11,1 millions d'euros ont été investis à Port Réunion, en lien avec le démarrage de la construction de la darse de grande plaisance. Parallèlement, les investissements correspondant à la réalisation de périmètres irrigués dans le cadre du projet d'Irrigation du Littoral Ouest baissent de près d'un quart.

Investissements pour les opérations de génie civil (montants réalisés) en millions d'euros

Opérations	2011	2012	2013	Évol. 13/12
Travaux portuaires et aéroportuaires	3,8	11,3	43,4	284,1%
Endiguement de ravines	-	0,3	3,7	n.s.
Gestion de l'eau / réalisation de périmètres irrigués	42,7	43,9	34,4	-21,6%
<i>dont transfert Est/Ouest</i>	<i>42,2</i>	<i>42,9</i>	<i>32,8</i>	<i>-23,4%</i>
Total investissements (hors EDF)	44,6	56,8	83,8	47,5%

n.s. : non significatif ;

Source : CERBTP

Section 6

Le commerce

Le commerce à dominante alimentaire représente une grande majorité de la surface commerciale exploitée à La Réunion. La densité commerciale reste globalement bien en deçà des niveaux métropolitains même si les surfaces commerciales progressent régulièrement.

Le marché de l'automobile se dégrade une nouvelle fois. Les ventes de véhicules neufs continuent ainsi de baisser, mais à un rythme moindre. Elles s'installent durablement en deçà des niveaux observés avant la crise.

1. Aperçu structurel

Poids du secteur¹ dans...

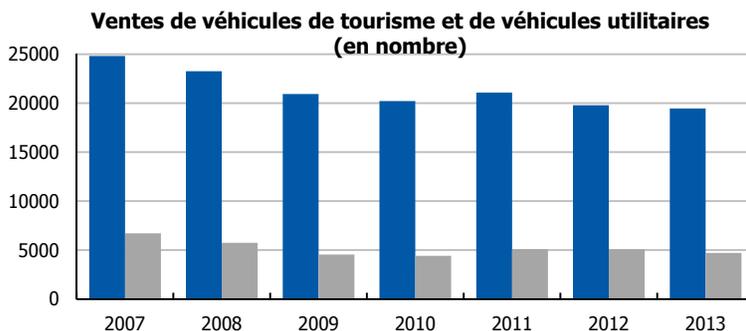
... la création de richesses en 2009 (Insee)	... les effectifs salariés en 2012 (Insee)	... le parc d'entreprises en 2012 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2012 (Insee)
11,8 %	13,9 %	21,9 %	27,6 %

Le secteur du commerce a contribué à hauteur de 11,8 % à la création de richesses en 2009. Il représente 27,6 % du parc d'entreprises de l'île en 2012, soit une baisse de 1,2 point par rapport à l'année précédente. Plus de 80 % de ces nombreuses entreprises n'ont aucun salarié mais certaines emploient des effectifs conséquents. Ainsi, le commerce rassemble au total 21,9 % des effectifs salariés du secteur marchand à La Réunion en 2012. Globalement, il a été à l'origine d'une création d'entreprises sur trois dans l'économie réunionnaise en 2012.

2. Ventes de véhicules neufs

Les ventes de véhicules neufs reculent une nouvelle fois en 2013 (- 2,8 %) bien qu'à un rythme moins marqué que l'année précédente (- 5,0 %). Les ventes de véhicules de tourisme reculent de 1,7 % en 2013 contre - 6,1 % en 2012. La baisse est plus prononcée sur le marché des véhicules utilitaires (- 7,3 %) qui s'était pourtant stabilisé un an auparavant.

¹ Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).



Source : Insee, Fichier central des automobiles

3. L'équipement commercial

La loi de Modernisation de l'Économie (LME) promulguée le 5 août 2008 a introduit des modifications dans le code du commerce. Elle modifie notamment le régime de l'autorisation d'exploitation commerciale (cf. articles L752-1 à L752-5).

Elle relève, à compter du 1^{er} janvier 2009, le seuil de déclenchement de la procédure d'autorisation d'exploitation commerciale de 300 à 1 000 m², et exclut les pharmacies et

les commerces de véhicules automobiles ou de motocycles du champ couvert par les données (article L752 - 2).

Les données concernant les surfaces exploitées de moins de 300 m² ne sont donc plus prises en compte, celles-ci n'étant plus actualisées depuis 1997¹.

La surface commerciale exploitée reste stable

Le nombre de commerces installés à La Réunion est resté quasiment stable en 2013. Plusieurs surfaces commerciales de plus de 300 m² voient leurs surfaces réduites, et un hypermarché se retrouve reclassé en supermarché. Mais ces baisses sont compensées par l'ouverture, en mars 2013, d'un supermarché à Bras-Panon. Le poids des supermarchés à dominante alimentaire augmente ainsi de 2,7 points.

Globalement, la répartition de la surface commerciale est quasi-inchangée par rapport à l'année précédente. Le commerce à dominante alimentaire représente un peu plus du tiers de la surface commerciale exploitée, le reste étant consacré aux commerces spécialisés. Parmi ceux-ci, l'équipement de la maison d'une part, et l'équipement de la personne d'autre part, sont majoritairement représentés.

Surfaces commerciales exploitées de plus de 300 m² (Décembre 2013)

	Nombre	%	Surface	%
. Hypermarchés et très grandes surfaces > 2 500 m ²	15	12,6%	72 106	43,9%
. Supermarchés	104	87,4%	91 879	56,0%
Total commerces à dominante alimentaire	119	30,2%	163 985	37,0%
. Équipement de la personne	77	28,0%	63 093	22,6%
. Équipement de la maison	159	57,8%	175 087	62,7%
<i>dont Bricolage</i>	63	22,9%	88 557	31,7%
<i>dont Meubles - électroménager</i>	59	21,4%	60 806	21,8%
. Jardinerie	18	6,5%	25 822	9,3%
. Culture et loisirs	16	5,8%	12 290	4,4%
. Divers	5	1,8%	2 779	1,0%
Total commerces spécialisés	275	69,9%	279 071	63,0%
Total	394	100,0%	443 056	100,0%

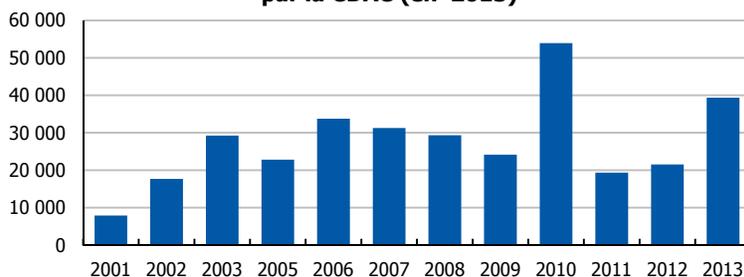
Source : DDCCRF

La Réunion dispose de 526 m² de surface commerciale exploitée pour 1 000 habitants¹ fin 2013, soit un niveau qui reste nettement en deçà de la moyenne nationale (environ 780 m² pour 1 000 habitants). La densité commerciale diminue (- 5,6 m² par rapport à début 2013), la progression de la surface commerciale exploitée étant beaucoup moins dynamique que celle de la population. En intégrant les projets déjà autorisés par la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), mais non construits, la densité commerciale atteindrait environ 706 m² pour 1 000 habitants. La microrégion Sud reste la mieux équipée.

Hausse marquée des autorisations de la CDAC en 2013

En 2013, la surface supplémentaire autorisée par la CDAC s'établit à 39 385 m², en forte augmentation par rapport à 2012 (+ 82,8 %). La part des autorisations dans le poste « autres et centres commerciaux » (+ 89,1 %) augmente significativement. Cette évolution est essentiellement liée au fait que la majorité des nouveaux dossiers déposés ne précisent pas l'activité du commerce. La part des autorisations dans le domaine de l'équipement de la maison se contracte (11,8 % contre 38,4 % en 2012), tandis que celle consacrée à l'équipement de la personne double. Les autorisations dans les jardinerie -poste apparu en 2013- représentent 15,6 % des autorisations totales. Enfin, la part des autorisations dans le domaine alimentaire augmente de 15,3 points et se maintient à des niveaux élevés.

Surfaces commerciales supplémentaires autorisées par la CDAC (en 2013)



Source : DDCCRF

¹ Les densités ont été calculées sur la base des dernières estimations de population de l'Insee.

Section 7

Le tourisme

Après une année 2006 marquée par la crise sanitaire liée au chikungunya qui a entraîné une chute de la fréquentation touristique de l'île, le nombre d'arrivées touristiques a retrouvé les niveaux de fréquentation d'avant crise, pour atteindre un record en 2011 (471 300). Cependant, la fréquentation de l'île recule depuis, pour atteindre 416 000 touristes en 2013. Tous les types de clientèle sont touchés par cette contraction, notamment la clientèle d'agrément.

L'hôtellerie classée est le premier type d'hébergement touché par ce recul, avec une baisse du nombre de nuitées de 3,4 %. Cette désaffection touche en priorité les hôtels "moyenne gamme", tandis que les hôtels "haut de gamme" voient leur fréquentation progresser.

1. Aperçu structurel

Poids du secteur¹ de l'hôtellerie-restauration dans...

... la création de richesses en 2009 (Insee)	... les effectifs salariés en 2012 (Insee)	... le parc d'entreprises en 2012 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2012 (Insee)
1,6%	3,1%	5,4%	7,8%

Contrairement à d'autres secteurs d'activités tels que l'industrie ou l'agriculture, le tourisme reste difficile à appréhender d'un point de vue économique et statistique car il ne se définit pas par la fourniture d'une gamme spécifique de produits aisément identifiables, mais par un ensemble de biens et services utilisés par un visiteur pour un voyage et pendant ce voyage.

L'hôtellerie-restauration est le secteur emblématique du tourisme. Bien qu'il ne se limite pas à celui-ci, ce secteur est plus aisé à observer que l'ensemble des activités. L'hôtellerie-restauration contribue à hauteur de 1,6 % à la création de richesse en 2009 et emploie 3,1 % des effectifs salariés marchands à La Réunion en 2012. 90 % des entreprises du secteur comptent moins de dix salariés en 2012. La création d'entreprises du secteur représente 7,8 % des créations de 2012.

Afin d'appréhender l'impact global de cette activité sur l'économie de La Réunion, l'IEDOM et l'Insee ont développé, au sein du partenariat Cerom, un compte satellite du tourisme qui fournit des données détaillées sur l'activité touristique. Selon cette approche, la valeur ajoutée directe générée par l'ensemble des activités qui fournissent des biens et services aux visiteurs (hébergement, restauration, transports, agences de voyage, location de voitures mais également une part du commerce) a été estimée en 2009 à 400 millions d'euros, soit 2,9 % de la valeur ajoutée totale créée dans le département cette année là. Selon une estimation récemment actualisée, toujours dans le cadre du partenariat Cerom, les activités

¹ Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

liées au tourisme emploient 6 750 salariés au 1^{er} janvier 2011. Comparativement aux autres régions françaises, le poids du tourisme dans l'emploi total est faible, autour de 3,2 %.

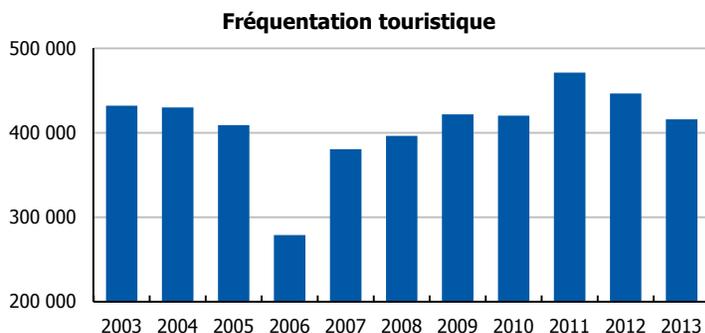
En février 2014, la Cour des comptes a réalisé un état des lieux du secteur du tourisme dans les Départements d'Outre-mer. Ce rapport montre que la baisse de la fréquentation de La Réunion s'explique notamment par des raisons structurelles et par le manque de dynamisme des politiques publiques mises en œuvre. Par ailleurs, La Réunion souffre également des contrecoups de la « crise requin » débutée en 2011, à la suite d'une recrudescence des attaques.

Néanmoins, ce secteur est placé au rang de priorité par la Région Réunion depuis 2010. Le classement en 2010 des "Pitons, Cirques et Remparts" au patrimoine mondial de l'Unesco et le renforcement de la coopération avec les principales destinations touristiques de la zone sous l'appellation « îles Vanille » sont des éléments positifs pour le positionnement de la destination.

2. La fréquentation touristique

Nouveau ralentissement de la fréquentation touristique

Deux ans après avoir atteint un record, la fréquentation touristique de La Réunion ralentit de nouveau en 2013 avec 416 000 touristes non résidents accueillis en 2013, soit une baisse de 6,8 % en un an (après - 5,3 % en 2012). La Réunion retrouve ainsi les niveaux de fréquentations observés depuis le début des années 2000. Tous les types de clientèle sont touchés par cette contraction. La clientèle d'affaires subit néanmoins la plus forte diminution, avec une baisse de 16,7 % du nombre de touristes. Avec 168 400 touristes, la clientèle d'agrément s'inscrit également en baisse de 6,6 %. Le nombre d'arrivées de touristes affinitaires (qui viennent rendre visite à leur famille ou à leurs amis) recule, quant à lui, de 5,9 %. La clientèle affinitaire reste la première catégorie de touristes avec 47,5 % des arrivées touristiques, et gagne 0,5 point en un an. La clientèle d'agrément demeure proportionnellement stable, tandis que la part des touristes d'affaires baisse de 1,0 point.



Source: Insee- IRT

Cette contraction de la fréquentation concerne toutes les origines de clientèle. Le nombre de touristes provenant de France métropolitaine (81,1 % des touristes) diminue de 5,3 %, celui des européens (hors France) de 7,7 % et celui des touristes de la zone océan Indien de 1,1 %.

L'hébergement chez des amis ou la famille reste prédominant parmi les touristes, en raison du poids de la clientèle affinitaire. Néanmoins, ce mode d'hébergement baisse de 12,7 % en 2013, en lien avec le recul de la clientèle affinitaire. La fréquentation des hébergements marchands fléchit également. Celle des hôtels et résidences de tourisme a ainsi diminué de 11,8 %, notamment dans l'hôtellerie (- 12,3 %). A l'inverse, les gîtes et villages de vacances progressent de 17,7 %, après une contraction de 32,2 % l'an passé.

Évolution de la fréquentation touristique

	2011	2012	2013	Évol 13/12	Part en 2013
Type de touristes					
Touristes d'agrément	197 400	180 300	168 400	-6,6%	40,5%
Touristes affinitaires	211 900	209 950	197 600	-5,9%	47,5%
Touristes d'affaires	43 400	42 600	35 500	-16,7%	8,5%
Autres catégories	18 600	13 650	14 500	6,2%	3,5%
Pays de résidence					
France métropolitaine	381 600	355 900	337 200	-5,3%	81,1%
Autres pays d'Europe	24 500	23 500	21 700	-7,7%	5,2%
Océan Indien ¹	42 500	46 100	45 600	-1,1%	11,0%
Autres pays	18 600	21 000	11 500	-45,2%	2,8%
Mode d'hébergement principal					
Hôtel et résidences de tourisme	137 400	116 200	99 200	-14,6%	23,8%
<i>Dont Hôtel classé ou non</i>	<i>119 500</i>	<i>96 800</i>	<i>84 900</i>	<i>-12,3%</i>	<i>20,4%</i>
Village-vacances, gîtes	48 800	36 800	43 300	17,7%	10,4%
Location	63 500	62 900	64 000	1,7%	15,4%
Parents, amis	206 600	218 700	190 900	-12,7%	45,9%
Autre hébergement	15 000	15 600	18 600	19,2%	4,5%
Total	471 300	446 500	416 000	-6,8%	100,0%

¹ Mayotte, Madagascar, Maurice, Comores, Seychelles et Afrique du Sud

Source : enquête annuelle Insee et Ile de la Réunion Tourisme (IRT)

Baisse de la consommation des touristes

Durant leur séjour, les touristes ont dépensé 203,2 millions d'euros sur le territoire réunionnais en 2013, une dépense globale en baisse de 3,8 % par rapport à 2012. Cette diminution provient du recul de la fréquentation touristique, alors que les dépenses moyennes par touriste augmentent de 3,3 %. La dépense moyenne par ménage atteint ainsi son plus haut niveau (1 313 euros dépensés sur place en moyenne). La restauration, les souvenirs et cadeaux enregistrent les hausses par ménage les plus fortes avec respectivement + 6,4 % et + 5,2 %. Bien que la fréquentation des hébergements marchands baisse, les dépenses par ménage liées à l'hébergement s'accroissent de 2,8 %. Elles représentent toujours plus du quart des dépenses totales. Seules les dépenses allouées à la location de voitures baissent (- 2,3 %).

Le niveau de dépenses varie selon le type de clientèle. Ainsi, les touristes d'agrément dépensent 1,5 fois plus par jour et par personne que les touristes affinitaires.

Avant leur séjour, les touristes déclarent par ailleurs avoir dépensé plus de 800 euros par ménage en moyenne, notamment dans l'achat de billets d'avion. Ces achats restent le poste de dépenses le plus important des touristes, le prix du billet d'avion entre Paris et La Réunion pouvant dépasser les 1 200 euros entre juillet en août.

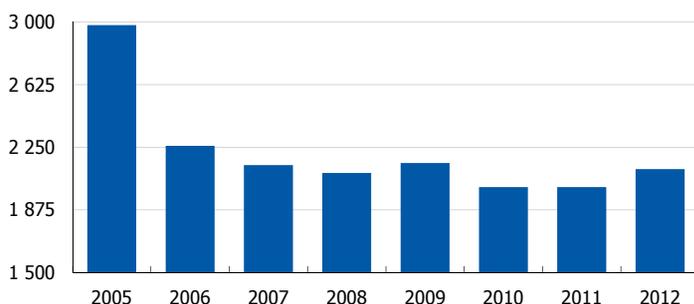
3. Les types d'hébergement

3.1 L'OFFRE D'HÉBERGEMENT

Une capacité d'hébergement stable en 2012

La capacité d'hébergement s'établit à 13 745 lits à fin décembre 2012, en légère hausse de 0,3 % par rapport à 2011. La baisse de la capacité d'accueil des hôtels et résidences de tourisme classés est intégralement compensée par la hausse des hébergements non classés, liée au passage d'une partie des hôtels classés dans cette catégorie en raison du retard pris par certains hôteliers dans la procédure de classement. Depuis le 23 juillet 2012, le système officiel de classement par étoiles des hôtels a en effet changé. Désormais, les établissements doivent réaliser un audit externe de leur structure selon 246 critères, afin de déterminer leur nouveau classement. Ce nouveau système repose sur la base du volontariat. A La Réunion, tous les hôtels appartenant au précédent classement n'ont pas encore réalisé cette demande de classement selon le nouveau système. Ainsi, au 31 décembre 2012, La Réunion compte 45 établissements hôteliers classés (y compris les résidences de tourisme classées). Ils cumulent une capacité d'accueil de 1 962 chambres, soit une baisse de 12,3 % par rapport à 2011. Hormis ce fléchissement lié à des causes administratives, l'offre hôtelière classée reste stable depuis la fin de la crise sanitaire liée au chikungunya. La Réunion avait alors perdu 30 % de son offre de chambres classées, plusieurs établissements ayant fermé leurs portes ou ayant été transformés en résidences de tourisme.

Évolution de la capacité hôtelière classée en chambre



Source : IRT - Observatoire

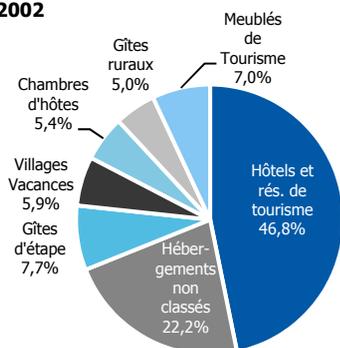
Prépondérance de la parahôtellerie

Avec moins d'un tiers de l'offre, les hôtels et les résidences de tourisme classés ne sont plus le premier type de structures d'hébergement de l'île. A côté de l'offre hôtelière classique s'est développée une forme d'hébergement de type alternatif, préférant souvent ne pas suivre une démarche de labellisation ou de classification. Principalement implantée dans les Hauts et dans le Sud, ces structures alternatives représentent les deux tiers de l'offre en hébergement de l'île en 2012. La moitié de ces structures ne bénéficient d'aucun classement et de ce fait, le département occupe l'avant dernier rang (devant la Guyane) en termes de nombre de chambres classées par rapport aux autres départements français. L'offre en structures alternatives, qui se construit à l'écart des labels tels que les Gîtes de France ou Clévacances, progresse rapidement ces dernières années. En 10 ans, leur capacité s'est accrue de 8,2 % en

moyenne chaque année, tandis que celle des établissements classés ou labellisés (hôtels, gîtes, etc.) a diminué de 3,5 %.

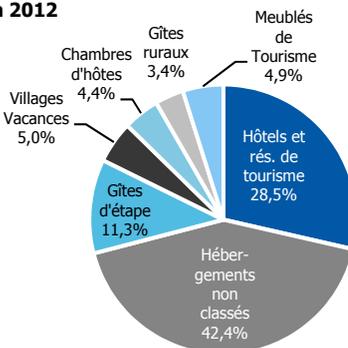
Répartition de l'offre d'hébergement à La Réunion

En 2002



Source : IRT - Observatoire

En 2012



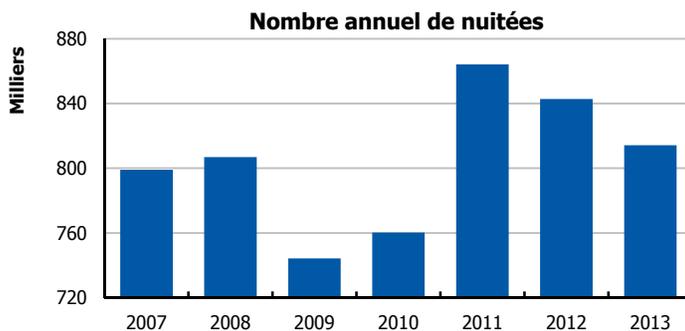
Source : IRT - Observatoire

3.2 LA FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE

Baisse de la fréquentation hôtelière en 2013

L'enquête sur la fréquentation des hôtels classés de La Réunion réalisée par l'Insee montre une contraction de la fréquentation des structures concernées, principalement en début et fin d'année. Sur l'ensemble de l'année 2013, 814 200 nuitées ont été enregistrées dans l'hôtellerie classée à La Réunion, soit une baisse de 3,4 % par rapport à 2012. Cette baisse s'explique par une contraction conjuguée du nombre de chambres occupées (- 0,8 %) et du nombre de personnes en moyenne par chambre occupée. Le taux d'occupation s'établit à 62,4 % sur l'année, en retrait de 0,2 point sur un an. Ce taux d'occupation reste cependant le troisième meilleur résultat sur la dernière décennie.

Le ralentissement de la fréquentation affecte notamment les hôtels de trois étoiles et moins. Dans les hôtels quatre et cinq étoiles, le nombre de nuitées progresse en revanche de 5,4 % en 2013. La fréquentation reste relativement stable dans le Nord-Est, alors qu'elle décline dans le Sud et l'Ouest.



Source : Insee, Direction du Tourisme

Section 8

Les transports

Le trafic total de marchandises embarquées ou débarquées à Port-Réunion en 2013, incluant le transbordement, diminue de 2,0 %, à 4,017 millions de tonnes.

Le trafic aérien de passagers régresse lui aussi (- 1,2 % hors transit), pour s'établir à 2,1 millions de passagers transportés (arrivées + départs). Cette année a été marquée par la réduction des capacités offertes par les compagnies (le nombre de mouvements d'avions baisse de 7,1%), qui concerne notamment la compagnie Air Madagascar (57,2 % de mouvements en moins). A noter, concernant le trafic régional, la fermeture de la ligne Réunion-Seychelles, et l'ouverture d'une ligne desservant l'Inde (Chennai).

Avec 24 656 tonnes transportées (cumul des entrées et des sorties), le fret aérien a régressé de 2,7 % en 2013. La baisse des tonnages transportés affecte les importations (- 2,5 %) comme les exportations (- 3,4 %).

Les travaux réalisés sur les routes départementales et nationales ont représenté 89,2 millions d'euros en 2013, soit 13,0 % de moins que l'année précédente. Cette baisse concerne plus particulièrement les routes nationales (- 37,5 % par rapport à 2012).

1. Aperçu structurel

Poids du secteur¹ transport dans...

... la création de richesses en 2009 (Insee)	... les effectifs salariés en 2012 (Insee)	... le parc d'entreprises en 2012 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2012 (Insee)
3,3 %	4,9 %	3,1 %	1,6 %

Le secteur des transports², contribue à hauteur de 3,3 % à la création de richesse en 2009 et emploie 4,9 % des effectifs salariés à La Réunion en 2012, soit 11 123 personnes. Les entreprises de cette branche représentent 4,9 % de l'ensemble des entreprises (champ ICS). Plus de neuf entreprises du secteur sur dix sont des entreprises de moins de dix salariés en 2012.

En 2012, les 142 entreprises de transport de plus de 9 salariés ou d'au moins 800 000 € de chiffre d'affaires et dont le siège est basé à La Réunion réalisent un chiffre d'affaires de plus de 800 millions d'euros. Selon l'enquête annuelle d'entreprises, les activités de transports de voyageurs et de transports aériens et maritimes concentrent près de 40 % de la valeur ajoutée créée et plus de la moitié du chiffre d'affaires de cette branche. Par ailleurs, le transport routier de marchandises crée près du quart de la valeur ajoutée de l'ensemble des transports.

¹ Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

² Ce secteur recouvre le transport de voyageurs, le transport aérien et maritime, le transport routier de marchandises, la manutention et l'entreposage, la gestion des infrastructures, l'organisation de fret et les agences de voyages.

Le secteur des transports est le principal bénéficiaire du protocole de Matignon, qui concerne trois grands projets : la construction de la Nouvelle route du littoral (NRL), la réalisation d'un réseau de Transports en Commun en Site Propre (TCSP) et l'aménagement des plates-formes aéroportuaires de Roland-Garros et de Pierrefonds.

2. Activités portuaires

LA RÉFORME PORTUAIRE

Jusqu'au 31 décembre 2012, Port Réunion était un port d'intérêt national, dont l'État avait concédé l'exploitation des installations à la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion (CCIR)¹. Le 2 octobre 2012, le Journal Officiel a publié 5 décrets d'application de la loi du 22 février 2012 portant sur la réforme portuaire. Cette loi, qui vise à favoriser la libéralisation des services (cette réforme porte notamment sur le statut des salariés), a été votée pour la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe et La Réunion. Port Réunion est ainsi devenue le 1^{er} janvier 2013 un établissement public national sous l'appellation de Grand port maritime de La Réunion (GPM). Le GPM est notamment chargé de missions d'autorité, d'ingénierie, de promotion de la place portuaire et de gestion du domaine public. Il regroupe les personnels des services portuaires de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) et les personnels de la concession portuaire de la CCIR.

Cet établissement portuaire, dont la gouvernance est organisée avec un conseil de surveillance, un directoire collégial et un conseil de développement, fonctionne sous le même principe que les grands ports maritimes de métropole à une distinction près qui concerne l'exercice des activités d'exploitation d'outillages portuaires.

Deux grands ensembles, à proximité l'un de l'autre, constituent le port : le port Ouest, situé sur la commune du Port, dont l'origine remonte au XIX^e siècle, et le port Est, inauguré en 1986 et situé sur les communes de la Possession et du Port, qui capte aujourd'hui l'essentiel du trafic.

Mis en place par le nouveau conseil de surveillance, le projet stratégique 2014 – 2018 prévoit la réalisation d'une darse de plaisance et l'extension du quai à conteneurs du Port Est. L'achat de deux portiques adaptés au déchargement de navires portes conteneurs de nouvelle génération devrait par ailleurs permettre de renforcer le rôle de plaque tournante du GPM en matière de transbordement, avec un objectif de 100 000 transbordements en 2018. Les investissements prévus sur cette période s'élèvent à 140 millions d'euros, avec un taux de subvention de 70 % (Union Européenne, État et collectivités territoriales). La filière conteneurs bénéficiera de plus de 100 millions d'euros d'investissements pour remettre l'outil aux normes.

¹ Pour des informations complémentaires, voir la note des Instituts d'émission de décembre 2007 « compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional ».

2.1 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Le Grand port maritime de La Réunion est une escale pour plusieurs lignes maritimes reliant l'Afrique (dont l'Afrique du Sud) et l'Asie. Le département est en revanche desservi uniquement par transbordement pour les marchandises provenant d'Europe. Ainsi, des feeders, c'est-à-dire des navires de plus petits tonnages que les porte-conteneurs assurant les liaisons Europe-Asie, effectuent des rotations régulières entre La Réunion et certains « hubs » portuaires, tels que Djibouti, Khor Fakkan aux Émirats Arabes Unis ou Salaalah à Oman.

Le trafic total de marchandises diminue de 2,0 % en 2013, et s'établit à 4,016 millions de tonnes (marchandises embarquées ou débarquées, incluant le transbordement). Cette évolution est le résultat d'une baisse des quantités en entrée (3,4 millions de tonnes, - 2,9 %) supérieure à la hausse en sortie (0,63 million de tonnes, soit + 3,2 %).



Source : Douanes

52,6 % du trafic est transporté en vrac (+ 1,0 %) et 45,4 % est réalisé par conteneurs (- 5,0 %). Le transport de conteneur représente 1,83 million de tonnes pour 212 989 unités en 2013, contre 221 420 en 2012. Les exportations conteneurisées progressent de 1,2 %, mais les importations sous ce format reculent parallèlement de 2,2 %.

La légère progression du trafic vrac résulte d'une augmentation des matières solides (+ 3,4 %) qui a compensé la diminution des liquides (- 2,8 %). La baisse du transport maritime réalisé en vrac liquide, constitué en grande partie de produits pétroliers, concerne principalement le super sans plomb (- 14,1 %) et le kérosène (- 21,1 %, conséquence des perturbations du trafic aérien consécutives aux travaux de renforcement de la piste longue de l'aéroport Roland Garros). L'évolution du trafic des matières solides importées contribue aussi fortement à l'évolution globale avec notamment un accroissement du tonnage des entrées de clinker (+ 24,9 %) et des sorties de sucre (+ 20,8 %). En revanche, les importations de charbon en vrac régressent de 1,2 %.

Enfin, l'activité liée au transbordement régional (transfert de cargaison d'un navire sur un autre après entreposage sur les terre-pleins de Port-Réunion) s'est tassée en 2013 de 24,7 %, avec 6 170 conteneurs EVP (« équivalents vingt pieds ») de marchandises transbordées.

Le nombre de voitures particulières en entrée est en repli de 14,0 %, à 23 554 véhicules.

Trafic de marchandises de Port-Réunion (en milliers de tonnes)

	2011	2012	2013	Évol. 13/12
Nombre d'escales de navires marchands	640	587		-8,3%
Marchandises débarquées, dont :	3 569,1	3 478,4	3 391,9	-2,5%
Produits agricoles et alimentaires	716,6	767,6	741,0	-3,5%
Produits énergétiques	1 595,8	1 483,5	1 437,2	-3,1%
<i>dont charbon et tourbe</i>	<i>752,8</i>	<i>688,1</i>	<i>679,0</i>	<i>-1,3%</i>
<i>dont produits pétroliers</i>	<i>843,1</i>	<i>795,4</i>	<i>758,2</i>	<i>-4,7%</i>
Minéraux et matériaux de construction	438,2	408,5	436,5	6,8%
Produits manufacturés divers	638,3	617,6	594,2	-3,8%
<i>dont voitures particulières</i>	<i>34,5</i>	<i>38,0</i>	<i>33,4</i>	<i>-11,9%</i>
Marchandises embarquées, dont :	576,6	620,5	625,1	0,7%
Produits agricoles et alimentaires	208,5	227,8	267,7	17,5%
<i>dont sucre</i>	<i>162,0</i>	<i>148,1</i>	<i>158,5</i>	<i>7,0%</i>
Minerais et déchets pour la métallurgie	51,4	55,2	50,1	-9,2%
Produits manufacturés divers	249,0	264,5	260,8	-1,4%
<i>dont conteneurs vides</i>	<i>179,4</i>	<i>174,1</i>	<i>165,5</i>	<i>-5,0%</i>
Trafic total de marchandises	4 145,6	4 098,9	4 016,9	-2,0%

Source : DEAL - Service des Ports et des Bases Aériennes

En termes de destinations ou de provenances, et tous trafics confondus, les tonnages manipulés sont relativement stables. Les échanges extérieurs de La Réunion se font toujours prioritairement avec l'Europe et l'Asie en 2012, dernière année pour laquelle le détail par géographie est disponible. La part de l'Asie atteint 33,3 %¹ du total du trafic tandis que celle de l'Europe s'élève à 35,6 %. La région océan Indien participe elle aussi activement au trafic, avec 25,2 % du volume total, et les échanges avec le Moyen-Orient (3,4 %), les Amériques (1,2 %), l'Afrique de l'Ouest et du Nord sont de moindre ampleur.

Les transports de vrac représentent 76 % des échanges avec l'Asie du Sud-Est et l'Extrême-Orient pour les hydrocarbures et le clinker notamment ; et 70 % des échanges régionaux, Afrique du Sud, pour le charbon et le bitume.

Entre l'Europe et La Réunion, la France métropolitaine confirme son rôle de principal partenaire avec 64,5 % du trafic européen devant l'Espagne (8,7 %) et la Belgique (8,4 %). Au niveau régional, les échanges se stabilisent en 2012 (-0,7 %). L'Afrique du Sud, fournisseur principal en charbon (en hausse de +5,9 % sur un an) atteint un niveau record en 2012 et reste le partenaire le plus important avec 81,2 % du total régional. En revanche, le nouveau marché ouvert sur le Mozambique en 2011 avec 93 911 tonnes de charbon ne s'est pas maintenu (-81,0 %). Parmi les autres pays de la zone, l'île Maurice a augmenté ses relations commerciales avec La Réunion en 2012, progressant de 65,4 % en volume (10,2 % du total régional) alors que Mayotte et Madagascar enregistrent des baisses respectives de 2,2 % (pour 1,6 % du total régional) et de 12,5 % (pour 4,2 % du total régional).

2.2 LE TRAFIC PASSAGER

Seuls 11 paquebots de croisière ont fait escale à La Réunion en 2013, contre plus d'une vingtaine en moyenne les années précédentes. Le nombre de croisiéristes a en conséquence fléchi de 41,3 %. L'activité de croisière, instaurée depuis décembre 2008, était assurée grâce aux rotations de quatorze jours dans l'océan Indien de l'armateur italien Costa Croisières. Cet armateur a rencontré des difficultés en 2012 et a concentré son activité sur les Caraïbes et l'Asie. Il prévoit cependant de recommencer ses rotations vers La Réunion en 2014.

¹ Cette part est principalement constituée de produits pétroliers importés depuis Singapour.

Le trafic de passagers entre La Réunion et Maurice s'inscrit toujours dans une tendance à la baisse prononcée. Il diminue encore de 16,7 % (pour 17 578 passagers transportés), après - 13,5 % en 2012. Le *Mauritius Pride* et le *Mauritius Trochetia*, exploités par la Mauritius shipping Corporation Ltd, n'ont effectué que 88 escales à La Réunion en 2013, contre plus d'une centaine les années précédentes. Ce chiffre ne devrait pas s'améliorer puisque le *Mauritius Pride* a été réformé et a cessé ses rotations début 2014. La commande d'un nouveau bateau devrait cependant intervenir en 2015.

Trafic de passagers

	2010	2011	2012	2013	Évol. 13/12
Nombre d'escales	163	147	139	99	-23,8%
<i>dont croisières</i>	26	19	23	11	-52,2%
<i>dont inter-îles</i>	126	117	107	88	-17,8%
Nombre de passagers	73 817	64 999	48 918	33 904	-30,7%
<i>dont croisières</i>	49 647	40 590	27 813	16 326	-41,3%
<i>dont inter-îles</i>	24 170	24 409	21 105	17 578	-16,7%

Source : DEAL

2.3 LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Afin de pouvoir accueillir des navires de 80 000 tonnes (contre 50 000 tonnes avant les travaux) et des porte-conteneurs de 3^e génération transportant jusqu'à 3 000 EVP « Équivalent Vingt Pieds », les travaux d'aménagement (agrandissement et approfondissement du cercle d'évitage, acquisition de grues mobiles géantes, ...) nécessitent des investissements de l'ordre de 140 millions d'euros et sont cofinancés par la concession portuaire (30 %), les fonds européens, l'État, et les collectivités locales.

En 2013, les investissements se sont élevés à 11 millions d'euros et concernaient notamment le démarrage de la construction de la darse de grande plaisance. Les travaux de creusement ont démarré en 2013 mais doivent se poursuivre jusqu'en 2015. L'enveloppe consacrée à ce poste en 2013 est de 3,3 millions d'euros. 4,2 millions d'euros enfin ont été consacrés à la réimplantation des canalisations de déchargement de ciment, gaz et bitume et à l'installation d'un réseau d'eau de mer dédié à la défense contre les incendies.

Pour 2014, le budget rectifié d'investissement du port devrait s'élever à plus de 51 millions d'euros. 33 millions d'euros seront consacrés à l'achat des deux portiques géants, à l'extension du Port Est de 640 m, et à l'approfondissement des darses à 15,5 m afin de recevoir des navires de plus de 350 m de long et 50 m de large.

3. Activités aéroportuaires

3.1 LE TRAFIC PASSAGER

La concession de l'Aéroport de La Réunion Roland Garros, confiée depuis 1965 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, a été transmise le 20 juin 2011 à la nouvelle société aéroportuaire en charge de l'exploitation de l'aéroport Roland Garros. L'État en détient 60 % des parts, la CCI 25 % et le Conseil Régional de La Réunion et la commune de Sainte-Marie, sur laquelle est située la plate-forme, les 15 % restants. Jusqu'en 2048, la société aéroportuaire est titulaire d'un contrat de concession.

En 2013, le trafic aérien global a régressé de 3,7 %, dans la continuité de l'évolution observée en 2012. Cette année a été marquée par une forte baisse du trafic de transit, liée à forte baisse des rotations Paris/Saint-Denis/Plaisance de la compagnie Corsair et Tananarive/Saint-Denis/Plaisance d'Air Madagascar. Hors transit, le trafic passager diminue ainsi de 1,2 %. La fermeture des lignes d'Air Austral vers l'Océanie, les Seychelles et les aéroports régionaux français n'a pas été compensée par l'ouverture de la ligne Marseille/Saint-Denis en décembre 2012 par XL Airways. La crise économique participe également pour partie à cette baisse d'activité.

En 2013, les compagnies aériennes ont de nouveau réduit les capacités offertes, avec un recul de 7,1 % du nombre de mouvements d'avions. Cette évolution s'explique par la réduction de moitié du nombre de vols assurés par Air Madagascar¹, mais également par la restructuration du programme d'Air Austral et l'adaptation des capacités offertes par les autres compagnies.

L'essentiel du trafic concerne l'aéroport Roland Garros, qui draine plus de 2 millions de passagers (y compris transit). Avec 83 000 passagers (- 13,6 %, après déjà - 11,4 % en 2012), l'aéroport de Pierrefonds ne concerne plus que 4 % des passagers. La liaison Pierrefonds / Roland Garros en pré et post acheminement sur Paris est la principale liaison concernée par cette baisse de trafic, comme c'est régulièrement le cas depuis l'ouverture de la route des Tamarins.

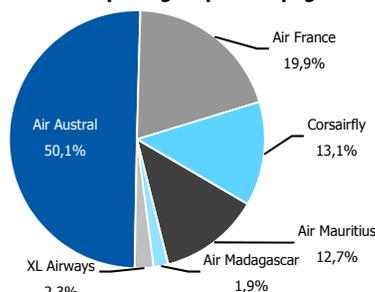
Évolution du trafic aérien

	2010	2011	2012	2013	Évol. 13/12
Mouvements d'avions	16 896	17 032	15 823	14 697	-7,1%
Passagers (en milliers)	2 090	2 246	2 164	2 084	-3,7%
Arrivée	1 014	1 096	1 045	1 030	-1,4%
Départ	1 015	1 095	1 050	1 032	-1,7%
Transit	59	54	69	22	-68,4%
Fret (tonnes)	29 313	28 511	25 373	24 656	-2,8%
Arrivée	21 265	20 500	17 973	17 510	-2,6%
Départ	8 048	8 011	7 400	7 146	-3,4%
Poste (tonnes)	5 708	6 349	6 239	6 054	-3,0%
Arrivée	3 809	4 398	4 269	4 187	-1,9%
Départ	1 899	1 951	1 970	1 867	-5,3%

Sources : Société Aéroport de La Réunion, Syndicat mixte de Pierrefonds

Six compagnies se partagent le ciel réunionnais. Air Austral capte la moitié du marché (50,1 % de parts de marché). Air France (19,9 %), Corsair International (13,1 %) et Air Mauritius (12,7 %) sont aussi bien implantés. XL Airways et Air Madagascar enfin détiennent respectivement 2,3 % et 1,9 % du marché.

Répartition du trafic passagers par compagnie



Source : Société Aéroport de La Réunion

¹ La Commission Européenne a commencé à interdire de vol dans son espace aérien des deux Boeing de la compagnie Air Madagascar desservant les aéroports de Paris et Marseille en avril 2011. La dernière mise à jour de la liste noire des compagnies aériennes en avril 2014 maintient la restriction d'exploitation d'Air Madagascar.

Le trafic de la ligne Réunion-Métropole (56,8 % du trafic hors transit) est réparti entre quatre opérateurs : Air France (37,2 % du marché, en baisse de 1,5 point), Air Austral (37,2 % également, - 2,7 points), Corsair (23,2 %, stable) et XL Airways (4,2 % de part de marché pour sa première année complète d'activité). Ce marché s'est stabilisé autour de 1,15 million de passagers (+ 0,2 % en 2013, après - 4,2 % en 2012).

Le trafic passagers sur la zone Afrique-Océan Indien s'est également quasiment stabilisé (- 0,4 %), après une baisse de 2,6 % en 2012. Le trafic régional s'effectue principalement sur la ligne Réunion-Maurice, qui capte 63,3 % du trafic régional (+ 4,3 % par rapport à 2012). La ligne Réunion-Mayotte (17,8 % du trafic régional ; + 14,3 %) reprend sa deuxième place devant la ligne Réunion-Madagascar (15,1 % du trafic régional ; - 19,8 %) qui voit sa part de marché diminuer en raison de la crise politique persistante et de ses répercussions sur la fréquentation touristique.

La destination Thaïlande voit son nombre de passagers diminuer de 18,2 %, en deçà de 25 000 passagers. Cette liaison, réorganisée sur un module de moindre capacité, transite depuis le mois de février 2013 par Chennai (Inde), destination finale pour 2 054 passagers. Les liaisons avec l'Afrique du Sud et les Comores restent limitées. La fermeture en mai de la ligne directe Réunion-Seychelles s'est traduite par une baisse de 67,3 % du trafic entre les deux territoires sur l'année. Cette destination devrait de nouveau être assurée par Air Austral en juin 2014.

Évolution du trafic passager* dans la zone Océan Indien

	2010	2011	2012	2013	Évol. 13/12
France	1 087 978	1 208 007	1 156 963	1 159 591	0,2%
Ile Maurice	530 548	533 354	525 695	537 507	2,2%
Madagascar	118 614	146 018	163 201	130 854	-19,8%
Mayotte	154 079	153 058	134 975	154 230	14,3%
Thaïlande	13 242	31 678	30 131	24 659	-18,2%
Australie	20 186	18 504	9 747		<i>ns</i>
Afrique du Sud	15 269	15 874	12 885	15 824	22,8%
Comores	9 567	13 034	10 859	11 296	4,0%
Nouvelle Calédonie	21 013	18 715	8 917		<i>ns</i>
Seychelles	11 375	12 860	12 518	4 090	-67,3%
Inde				2 054	<i>ns</i>
Total	1 981 871	2 151 102	2 065 891	2 040 105	-1,2%

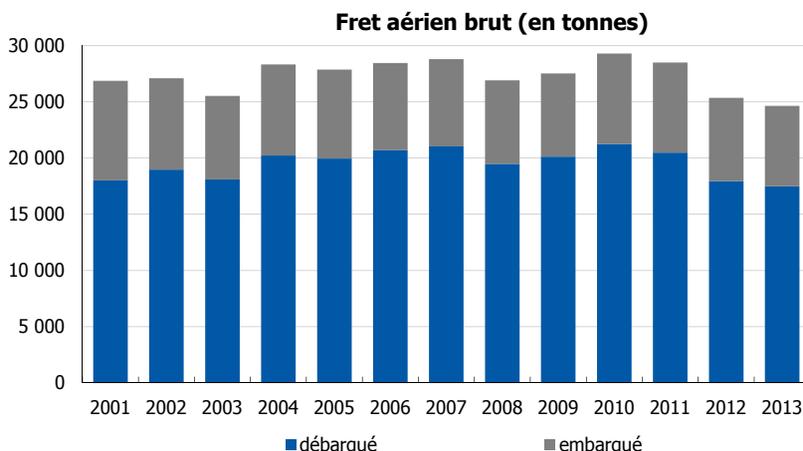
* départs+arrivées, hors transit et hors lignes internes

Sources : Société Aéroport de La Réunion - Syndicat mixte de Pierrefonds

Avec 51,3 % de part de marché, la compagnie Air Austral retrouve son statut de premier transporteur sur la destination Ile Maurice, qu'elle avait perdu en 2012. Air Mauritius, avec 48,6 %, se place en deuxième position. Les liaisons avec Madagascar sont réalisées dans le cadre d'un partenariat liant Air Austral et Air Madagascar (respectivement 70,7 % et 29,3 % du trafic). Les autres liaisons régionales sont principalement exploitées par Air Austral. Plusieurs vols desservent notamment Mayotte, les Comores, la République Sud-Africaine (Johannesburg), l'Inde et la Thaïlande.

3.2 LE FRET AÉRIEN

Le fret aérien a de nouveau régressé en 2013 (- 2,7 %), et passe sous le seuil des 25 000 tonnes transportées (entrées et sorties cumulées). La baisse du tonnage transporté résulte d'un fléchissement des importations (- 2,5 %) comme des exportations (- 3,4 %). Ce trafic diminue plus particulièrement pour l'activité cargo (- 14,9 %) tandis que le trafic des vols mixtes se stabilise (- 0,3 %).



Sources : Société Aéroport de La Réunion, Syndicat Mixte de Pierrefonds

3.3 LES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES

Pour anticiper la croissance du trafic, l'aéroport Roland Garros doit s'agrandir. De 2 millions de passagers actuellement, sa fréquentation pourrait passer à 3,5 millions à l'horizon 2025 et la desserte de l'île par de gros porteurs nouvelle génération reste envisagée à plus long terme. La société aéroportuaire a pour mission de réaliser ce programme d'investissement qui intègre le renforcement et l'élargissement des pistes, l'extension des espaces de stationnement des avions et de l'aérogare passagers ainsi que l'augmentation de l'offre de services de l'aéroport. Le coût de ce programme s'élève à 220 millions d'euros, cofinancées par l'Union européenne, l'État, le Conseil régional et la Société Aéroportuaire. Le programme est découpé en deux phases :

- 1^{ère} phase 2011-2014 : adaptation des parkings avions pour réceptionner une nouvelle génération de très gros porteurs, de type Airbus A380 ; extension à l'est de l'aérogare passagers dans l'attente de la future extension à l'Ouest ; mise aux normes des installations vis-à-vis de la loi sur l'eau.
- 2^{nde} phase 2014-2018 : reconfiguration totale des abords et accès et des parkings usagers, extension de l'aérogare passagers et reconfiguration générale du terminal passagers.

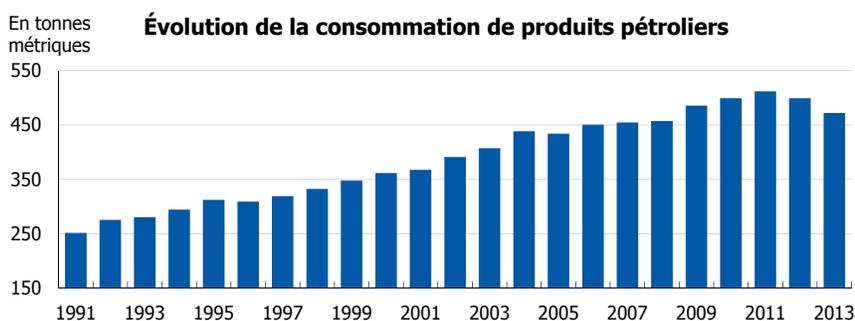
Les investissements réalisés en 2013 à l'aéroport Roland Garros se sont élevés à 35 millions d'euros. Un nouveau tapis à bagages a été mis en service, les chaussées aéronautiques des deux pistes ont été renforcées pour les adapter à la croissance de l'activité et au trafic des gros porteurs de nouvelle génération (Boeing 777-300 ER et autres). De part et d'autre de chaque piste, les accotements ont été élargis de 7,5 m. Par ailleurs, l'extension Est de l'aéroport a commencé avec la phase de terrassement et de fondations.

Pour 2014, les prévisions d'investissement s'établissent à 40,9 millions d'euros, dédiés à la création d'une ligne supplémentaire de banques d'enregistrement, à l'aménagement des espaces passagers et à la construction de parkings destinés aux avions.

4. Le transport routier

4.1 LA CONSOMMATION DE PRODUITS PÉTROLIERS

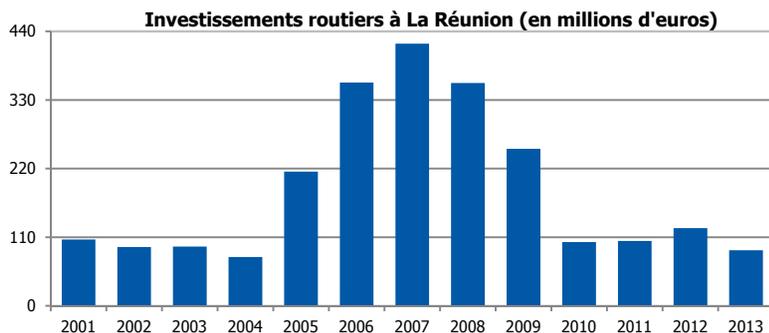
La consommation de gazole et d'essence relevée par la Société réunionnaise de produits pétroliers (SRPP) se réduit de nouveau en 2013 de 5,4 %, après - 2,5 % en 2012. Le gazole constitue le produit pétrolier le plus utilisé et représente 80 % du total des volumes consommés en 2012. Les tonnages consommés de gazole (- 6,1 %) diminuent plus vite que l'essence (- 2,7 %).



Source : SRPP

4.2 LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

Les travaux réalisés sur les routes départementales et nationales ont représenté 89,2 millions d'euros en 2013, soit 13,0 % de moins qu'en 2012, année au cours de laquelle ils avaient progressé de 35 %. 69,5 millions d'euros ont concerné les routes nationales (- 37,5 % par rapport à 2012) et 13,4 millions d'euros les routes départementales (+ 46,2 % par rapport à 2012).



Source : CERBTP

LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL

En 2013, la Région s'est concentrée sur le nouveau projet de la route du littoral qui rentre dans le cadre des Accords de Matignon. D'une longueur totale de 12 kilomètres, combinant viaduc en mer entre Saint-Denis et la Grande Chaloupe et ouvrage mixte viaduc-digue entre la Grande-Chaloupe et la Possession, cette future infrastructure nécessitera 1,66 milliard d'euros, cofinancés par la Région (729 millions d'euros), l'État (532 millions d'euros), le Fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée ou FCTVA (248 millions d'euros) et le FEDER (151 millions d'euros). La Région estime que le chantier de la nouvelle route du littoral permettra la création de 2 500 emplois dont 1 100 directs par an sur une durée de chantier estimée à six ans.

Après l'obtention de la déclaration d'utilité publique en 2012, la Région Réunion a procédé en 2013 à la notification des marchés de travaux. Parmi les dix entreprises retenues, le groupement Vinci/Dodin/Bouygues et Demathieu&Bard a signé un contrat de 715 millions d'euros pour la réalisation d'un viaduc de 5,4 km entre Saint-Denis et la Grande-Chaloupe. Le groupement GTOI et SBTPC, filiales respectivement de Colas (groupe Bouygues) et de Vinci obtient la construction de 3,6 km de digues (474,9 millions d'euros) et de l'échangeur de la Possession (54,6 millions d'euros). L'entreprise Eiffage TP, enfin, est chargée de la réalisation du viaduc de 240 m de la Grande-Chaloupe (37,5 millions d'euros). Par ailleurs, les travaux d'aménagement de l'accès aux chantiers ont été attribués à la SBTPC pour le coté Possession (5,8 millions d'euros), à la SAS pour le coté Saint-Denis (875 milliers d'euros) et pour l'échangeur de la Grande Chaloupe (345 milliers d'euros).

Le lancement symbolique du chantier de la Nouvelle route du littoral a fait l'objet d'une inauguration le 20 décembre 2013, avec la pose du premier acropode de 9 tonnes à la Possession. La fin des travaux est prévue pour 2020.

Ce projet devrait intégrer deux voies réservées au futur réseau de Transports en commun en site propre, le Trans-Eco-Express. Ce réseau, deuxième projet du Protocole de Matignon, consiste en un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre avec la mise en réseau à l'échelle départementale de 2 000 bus (financement dédié de 250 millions d'euros). Les premiers bus ont été réceptionnés en janvier 2012, 12 autres ont été livrés en janvier 2014. Le Syndicat Mixte de Transports de La Réunion a été officiellement mis en place en octobre 2013 par les Autorités Organisatrices de Transports (Région, Département, CINOR, CIREST, CASUD, CIVIS, TCO) afin de favoriser l'usage du transport collectif en coordonnant les offres de transport des AOT et en développant une politique de tarification harmonisée associée à un large accès à l'information.

Par ailleurs, le tracé de la jonction avec la route du littorale à l'entrée Ouest de Saint-Denis et la réalisation du boulevard Nord (2,1 km) a été décidé par le comité de pilotage. Pour un coût de 460 millions d'euros (hors échangeurs et aménagements extérieurs), une partie de la route nationale 1 sera enterrée en longeant la ville et une autre passera le long de la côte en gagnant sur la mer, et ce, jusqu'au futur espace Océan.

Section 9

Les services non marchands

Le secteur des services est marqué par l'hypertrophie des services administrés à La Réunion. Les services non marchands contribuent ainsi pour 36,7 % à la richesse de l'île en 2009, contre 22,6 % au niveau national. Ce poids s'inscrit néanmoins sur une trajectoire descendante depuis une décennie, le secteur non marchand présentant un moindre dynamisme par rapport au secteur marchand. Ce phénomène est confirmé par les chiffres de l'emploi global qui montrent que le poids du tertiaire non marchand s'est contracté de 44,3 % à 37,1 % entre 1998 et 2010, au profit du secteur tertiaire marchand.

L'offre de soins et la capacité d'accueil hospitalière progressent régulièrement. Le contexte éducatif s'améliore également, avec un meilleur taux de réussite aux examens, même si des disparités existent en fonction des diplômes. Les effectifs du premier et du second degré se stabilisent.

1. Aperçu général

Poids du secteur¹ dans...

... la création de richesses en 2009 (Insee)	... les effectifs salariés en 2012 (Insee)	... le parc d'entreprises en 2012 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2012 (Insee)
36,7 %	39,6 %	12,1 %	13,1 %

Le secteur non marchand englobe les activités des administrations publiques, ainsi que celles des activités de santé, éducation et actions sociales. Il contribue à hauteur de 36,7 % à la création de richesses en 2009. Les deux tiers de la valeur ajoutée créée proviennent de la branche « santé, éducation et action sociale ». Les services non marchands emploient 89 924 salariés en 2012, soit 39,6 % de l'emploi salarié total.

2. La santé

La progression de l'offre de soins se maintient

Près de 13 000 professionnels de santé ont été recensés par l'Agence régionale de santé océan Indien (ARS-OI) au 1^{er} janvier 2013. L'offre de soins continue ainsi de progresser grâce au dynamisme des effectifs d'infirmiers diplômés d'État et de masseurs kinésithérapeutes.

Début 2013, La Réunion compte 133 médecins spécialistes pour 100 000 habitants contre 179 en France métropolitaine. Les spécialités telles que la pédiatrie et l'anesthésie-

¹ Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

réanimation composent une grande partie des effectifs¹. Parmi tous les professionnels de santé, les infirmiers sont les plus nombreux, avec une densité de 778/100 000 habitants. Elle reste néanmoins en deçà du niveau métropolitain (911/100 000 habitants). Celle des masseurs kinésithérapeutes à La Réunion dépasse nettement celle de métropole avec respectivement 160/100 000 habitants et 118/100 000 habitants. La densité des prothésistes, des orthoptistes, des podologues et des psychomotriciens sont les plus faibles (de 1 à 11 professionnels pour 100 000 habitants).

Effectifs des professionnels de santé

	2007	2012	2013	densité pour 100 000 hab.		Évol. 13/12	TCAM 13/07
				La Réunion	France métro.		
Ensemble des médecins dont	2 130	2 327	2 399	286	335	3,1%	2,0%
<i>Médecins généralistes</i>	1 152	1 272	1 282	153	156	0,8%	1,8%
<i>Médecins spécialistes</i>	978	1 055	1 117	133	179	5,9%	2,2%
Autres professionnels de santé							
<i>Chirurgiens-dentistes</i>	429	424	451	54	63	6,4%	0,8%
<i>Sages femmes</i>	342	382	407	49	30	6,5%	2,9%
<i>Infirmiers diplômés d'Etat</i>	4 251	5 919	6 527	778	911	10,3%	7,4%
<i>Masseurs kinésithérapeutes</i>	812	1 257	1 345	160	118	7,0%	8,8%
<i>Orthophonistes</i>	267	396	402	48	33	1,5%	7,1%
<i>Orthoptistes</i>	33	48	50	6	6	4,2%	7,2%
<i>Pédicures-podologues</i>	34	50	56	7	19	12,0%	8,7%
<i>Ergothérapeutes</i>	49	89	98	12	13	10,1%	12,2%
<i>Psychomotriciens</i>	52	79	91	11	13	15,2%	9,8%
<i>Audio-prothésistes</i>	9	9	11	1	4	22,2%	3,4%
<i>Opticiens-lunetiers</i>	128	178	185	22	42	3,9%	6,3%
<i>Manipulateurs ERM</i>	178	243	249	30	48	2,5%	5,8%
Ensemble des pharmaciens	587	n.d.	752	90	113	n.d.	4,2%
<i>Dont titulaires d'officines</i>	280	298	303	36	43	1,7%	1,3%

Sources : Données DRESS - ARS - ADELI - FINESS - ASIP-RPPS (traitement DRESS) ; effectifs libéraux et salariés (hors remplaçants) ; TCAM = taux de croissance annuel moyen
n.d. : non disponible

La structure par âge des professions de santé est un indicateur du renouvellement des effectifs². Dans l'île, 35 % des professionnels de santé environ sont âgés de moins de 35 ans, alors qu'environ 19 % d'entre eux ont 55 ans ou plus. Des différences notables existent cependant selon les professions. La moyenne d'âge en médecine et en chirurgie dentaire est ainsi la plus élevée. A contrario, la population d'ergothérapeutes, d'orthophonistes, de masseurs-kinésithérapeutes et de psychomotriciens est relativement jeune. La proportion de femmes dans cette population jeune est par ailleurs plus importante. La part des femmes varie selon les spécialités, de 30 % en médecine à 96 % en orthophonie.

La capacité d'accueil hospitalière est une nouvelle fois en hausse

Au 1^{er} janvier 2013, La Réunion compte 163 lits supplémentaires par rapport à début 2012, pour une capacité d'accueil totale de 3 084 lits. La proportion de lits dans le secteur public hospitalier recule en 2013 mais reste importante (65,5 %). Rapporté à la population

¹ Source : Les professions de santé à Mayotte et à La Réunion – situation démographique au 1^{er} janvier 2012, ARS-OI, Juillet 2012

² Source : Les professions de santé à La Réunion - situation démographique au 1^{er} janvier 2011, ARS-OI, Mai 2011

totale de l'île, 368 lits sont installés pour 100 000 habitants (secteurs public et privé confondus), un chiffre en hausse de 3,1 % par rapport à 2012. Le niveau est toutefois bien en deçà de celui de la France métropolitaine qui compte 635 lits pour 100 000 habitants.

150 150 entrées ont été globalement enregistrées par l'ensemble du secteur hospitalier réunionnais en 2012, en progression de 3,0 % par rapport à 2011. Cette activité médicale, absorbée pour plus de 68,3 % par le secteur public, concerne essentiellement des soins de courte durée, qui représentent 92,1 % des entrées. Le poids du secteur privé dépasse celui du public pour les soins de suite, en lien notamment avec une plus grande capacité d'accueil.

Capacité d'accueil hospitalière (nombre de lits installés)

	2012		2013		Évol. 13/12	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Soins de courte durée	1 542	438	1 603	428	4,0%	-2,3%
<i>dont médecine</i>	944	131	1 018	123	7,8%	-6,1%
<i>dont chirurgie</i>	362	214	346	212	-4,4%	-0,9%
<i>dont obstétrique</i>	236	93	239	93	1,3%	0,0%
Psychiatrie	241	72	241	128	0,0%	77,8%
<i>dont psychiatrie générale</i>	231	72	231	116	0,0%	61,1%
<i>dont psy. infanto-juv.</i>	10		10	12	0,0%	
Soins de suite	115	443	119	495	3,5%	11,7%
Soins longue durée	70	.	70.		0,0%	
Total sect. hospitalier	1 968	953	2 033	1 051	3,3%	10,3%

Source : DREES - ARS-OI - SAE, données au 1^{er} janvier de chaque année

Au 1^{er} janvier 2013, La Réunion compte 2 412 places consacrées à l'accueil des adultes handicapés dont 1 005 places en établissements d'hébergement. A cela viennent s'ajouter 959 places en établissements et services d'aides par le travail, 8 places en services de soins infirmiers à domicile pour adultes handicapés et 440 places en services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés.

Concernant l'accueil des enfants et des jeunes handicapés, 39 établissements sont recensés, offrant une capacité totale de 2 085 places. L'accueil des personnes âgées est assuré par 21 maisons de retraite (dont 16 en Ehpad, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), regroupant 1 400 lits ainsi que 105 lits en unités de soins longue durée. Ce dispositif est complété par 4 services de soins infirmiers à domicile représentant 529 places, 54 places en accueil de jour et 7 lits en hébergement temporaire.

3. L'éducation

Les effectifs du premier et du second degré sont stables

Le rectorat de La Réunion comptabilisait 220 156 élèves scolarisés dans l'enseignement du premier et du second degré lors de la rentrée 2013, un nombre quasiment stable par rapport à celui de la rentrée précédente (- 0,1 % soit 166 élèves en moins). La baisse des effectifs dans le premier degré (- 0,5 %) est quasiment compensée par la hausse des effectifs dans le second degré (+ 0,4 %).

Effectifs de l'enseignement du 1^{er} degré et du 2nd degré

	2012-2013	2013-2014	Évol. 13/12	Part en 2013
Préélémentaire	43 897	43 666	-0,5%	36,6%
Élémentaire	75 814	75 475	-0,4%	63,3%
Total premier degré	119 711	119 141	-0,5%	100,0%
1 ^{er} cycle	58 867	58 952	1,1%	58,4%
2 nd cycle général + techno.	23 511	23 726	0,9%	23,5%
2 nd cycle professionnel	15 582	15 986	0,8%	15,8%
SEGPA (1)	2 381	2 351	-1,3%	2,3%
Total second degré	100 611	101 015	0,4%	100,0%
Total	220 322	220 156	-0,1%	

(1) Section d'enseignement général et professionnel adapté

Source : Rectorat de la Réunion

La progression des effectifs de l'enseignement supérieur accélère

18 310 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2012, soit une progression de 4,8 % en un an.

Après l'ouverture d'une deuxième année de médecine en 2011, la création du Centre hospitalier universitaire (CHU) de La Réunion en 2012 a permis de proposer jusqu'aux trois premières années de formation médicale à La Réunion. Les effectifs de la faculté de médecine continuent ainsi d'augmenter fortement (+ 21,5 %), devant celle de lettres et sciences humaines (+ 7,9 %), de sciences (+ 6,2 %) et de lettres et sciences économiques (+3,1 %). Ceux de l'institut universitaire de technologie (IUT) sont en hausse mais à un rythme moins marqué : + 1,3 % contre + 8,2 % en 2011.

Effectifs de l'enseignement supérieur

	2011-2012	2012-2013	Évol. 12/11
Total Éducation nationale	15 362	15 402	5,3%
Université	11 142	11 040	5,5%
<i>Droit et sciences économiques</i>	4 261	4 369	3,1%
<i>Lettres et sciences humaines</i>	3 620	3 241	7,9%
<i>Sciences</i>	3 261	3 430	6,2%
<i>dont médecine, pluri-santé</i>	700	856	21,5%
Institut Universitaire de Technologie	511	553	1,3%
Sections de Techniciens Supérieurs	3 016	3 117	4,2%
Classes Préparatoires aux Grandes Écoles	531	529	14,0%
Autres post-bac de lycées	162	163	4,3%
Étudiants d'autres ministères (1)	2 004	2 076	0,4%
TOTAL	17 366	17 478	4,8%

(1) Écoles de formations aux professions paramédicales et sociales, école de gestion et de commerce, école d'architecture, école des beaux arts...

Source : Rectorat de la Réunion

La réussite aux examens s'améliore

Les résultats aux sessions d'examens de 2013 sont meilleurs que ceux de 2012, bien qu'ils continuent à différer selon les filières.

Le taux de réussite au baccalauréat progresse ainsi de 2,2 points après avoir reculé de 1,0 point l'année précédente. Les taux de réussite au bac technologique et au bac général augmentent respectivement de 6,5 points et 3,5 points, soit des rythmes plus soutenus qu'en 2012. Les résultats du bac professionnel reculent une nouvelle fois (- 3,9 points).

Les résultats du brevet repartent à la baisse (- 1,2 point) en raison du repli des résultats de la série générale, appelée « série collègue » (- 1,9 point). Le taux de réussite de la série professionnelle enregistre pour sa part une hausse de 1,8 point.

Concernant les diplômes d'enseignement technique, les taux de réussite au BEP et au BTS progressent respectivement de 4,1 points et 1,9 point. A contrario, les résultats au brevet professionnel se contractent de 3,1 points tandis que ceux au CAP sont stables.

Les taux de réussite au baccalauréat et au brevet à La Réunion restent en deçà de ceux enregistrés pour la France métropolitaine. Les résultats pour la métropole concernant les diplômes d'enseignement technique, sauf BTS, n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport, mais sont eux aussi généralement meilleurs que ceux de La Réunion.

Taux de réussite aux diplômes du second degré (en %)

	2012		2013		Évol. 2013/2012 (en pts)
	La Réunion	National	La Réunion	National	
Baccalauréat	81,5	84,5	83,7	86,8	2,2
Bac général	87,4	89,6	90,9	91,9	3,5
Bac technologique	80,2	83,2	86,7	86,4	6,5
Bac professionnel	75,7	78,4	71,8	78,5	-3,9
Diplômes d'ens. tech. (hors Bac)					
Certificat d'Aptitude Professionnelle	79,6	83,5	79,7	<i>n.d.</i>	0,1
Brevet d'Études Professionnelles	72,3	79,3	76,4	<i>n.d.</i>	4,1
Mention Complémentaire de niveau V	76,6	85,3	77,1	<i>n.d.</i>	0,5
Brevet professionnel	56,8	71,7	53,7	<i>n.d.</i>	-3,1
Brevet de Technicien Supérieur	69,9	71,8	71,8	<i>n.d.</i>	1,9
Brevet	83,0	83,3	81,8	84,5	-1,2
Série collègue	83,9	84,5	82,0	85,6	-1,9
Série Professionnelle	79,0	65,9	80,8	74,2	1,8

Source : Ministère de l'Éducation Nationale.

UNE VIE ASSOCIATIVE EN NET ESSOR¹

1 018 associations ont été créées à La Réunion en 2012, en hausse de 1,1 % par rapport à 2011. Depuis 2009-2010, le rythme de création d'associations est plus soutenu à La Réunion qu'en France. Le nombre d'associations créées dans le domaine de la culture est généralement le plus élevé, que ça soit sur l'île ou au niveau national. Les associations créées dans le social, l'économie, l'aide au développement, le développement local et l'environnement sont pour leur part plus nombreuses à La Réunion.

Depuis 2009, l'emploi associatif augmente plus rapidement que l'emploi privé. Cette progression est par ailleurs plus soutenue à La Réunion qu'en France, avec 3 000 emplois associatifs supplémentaires enregistrés entre 2009 et 2012.

¹ Source : Panorama du secteur associatif à La Réunion, Recherches&Solidarités, janvier 2014.

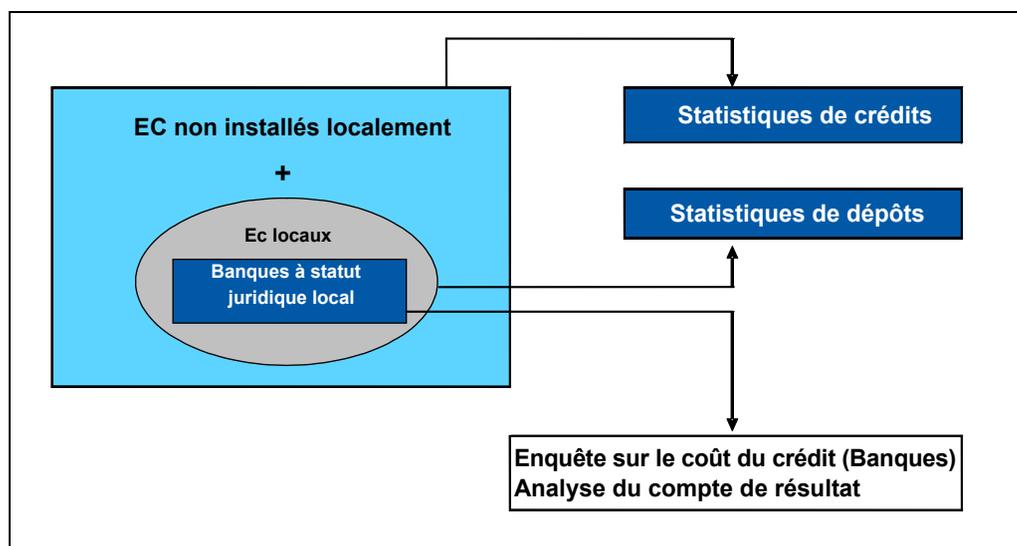


CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

L'objectif de ce quatrième chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon les statistiques présentées. Les statistiques concernant la collecte de dépôts couvrent les établissements de crédits implantés localement, alors que celles décrivant l'octroi de crédits concernent aussi les établissements non installés localement, mais intervenant dans le département. La section consacrée à la situation financière des établissements de crédit impose en revanche de se restreindre aux établissements de crédit ayant un agrément de banque de plein exercice. En effet, pour certains établissements de crédit locaux, succursales de banques métropolitaines, l'essentiel des activités de back-office s'exercent de manière centralisée en France métropolitaine. Ce découplage territorial empêche de ventiler la part qui résulte de l'activité de l'établissement dans le département (ou la zone Océan Indien), sauf lorsque ces activités de back-office sont refacturées distinctement. Le graphique ci-dessous résume les différents périmètres qui sont retenus.



Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises des DOM directement auprès du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Le seuil déclaratif a été abaissé à 25 000 euros par guichet et par bénéficiaire en janvier 2006 (contre 45 000 euros dans les DOM et 75 000 euros en métropole précédemment). Ces déclarations permettent notamment de décrire l'évolution sectorielle de l'endettement global de la clientèle entreprise, par tranche de taille et catégorie juridique.

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX

L'année 2013 a enregistré peu de modifications dans la structure du système bancaire réunionnais. Les deux établissements de crédit dont disposait le groupe General Electric Compagnie dans le département ont fusionné avec l'absorption par SOREFI de l'entité REUNIBAIL.

Par ailleurs, l'évolution des pratiques bancaires de partage des risques de crédit sur les plus grosses signatures a conduit à des interventions sporadiques de quelques nouveaux établissements de crédit métropolitains liés à de grands groupes représentés localement (groupe Crédit Agricole notamment). Des filiales spécialisées dans le crédit-bail (Lixxbail) et dans l'affacturage (Eurofactor), entre autres, interviennent elles aussi régulièrement depuis 2011.

Pour rappel, une fusion-absorption était intervenue en fin d'année 2012 sur le marché de l'affacturage entre Fortis Commercial Finance (FCF) et BNP Paribas Factor, sans modification des conditions d'intervention locale. En une dizaine d'années, le marché local de l'affacturage est donc passé de un à quatre intervenants, et les principaux groupes nationaux sont désormais représentés.

1.2 LES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2013 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2013 a ainsi vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le décret du 28 février 2013 spécifiant les obligations de vigilance en matière de services de paiement en ligne pour la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été adopté. Ce décret prévoit qu'un établissement de crédit ou un établissement de paiement qui fournit un service de paiement en ligne dispose de la possibilité de ne pas procéder à la vérification de l'identité de son client en relation d'affaires. La mise en œuvre de cette mesure de vigilance simplifiée nécessite qu'un certain nombre de conditions soient réunies (nature des services de paiement visés, exigences d'origine et de destination des fonds, plafonds de montant par opération et d'opérations cumulées).

Le 7 mai 2013, deux décrets concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ont été adoptés.

Le premier, le décret n° 2013-384, définit les conditions et les modalités de la désignation du représentant permanent ad hoc mentionné au VI de l'article L. 561-3 du code

monétaire et financier. Il prévoit les conditions dans lesquelles l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution peut exiger la désignation d'un représentant permanent en France pour les établissements de paiement et de monnaie électronique ayant leur siège dans un État membre de l'Union européenne ou dans un État partie à l'Espace économique européen, qui souhaitent fournir des services de paiement ou distribuer de la monnaie électronique en France via des agents ou des distributeurs de monnaie électronique situés en France (montant d'opérations de services de paiement ou volume de monnaie électronique mise en circulation excédant certains seuils, ou insuffisances du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme). Ce représentant permanent est chargé de la bonne application du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en France.

Le deuxième, le décret n° 2013-385, fixe les conditions et les modalités de la communication des informations relatives aux opérations de transmission de fonds mentionnées à l'article L. 561-15-1 du code monétaire et financier. Ce décret a pour objet de spécifier les conditions et les modalités de transmission à TRACFIN par les établissements de crédit, de paiement et de monnaie électronique, des éléments d'information relatifs aux opérations de transmission de fonds à partir d'un versement en espèces ou au moyen de monnaie électronique (transmission d'informations à partir de 1 000 € par opération ou 2 000 € cumulés par client sur un mois calendaire).

Par ailleurs, le décret n° 2013-232 du 20 mars 2013 relatif aux paiements effectués ou reçus par un notaire pour le compte des parties à un acte reçu en la forme authentique et donnant lieu à publicité foncière fixe le seuil à partir duquel les paiements effectués ou reçus par un notaire pour le compte des parties à un acte reçu en la forme authentique et donnant lieu à publicité foncière devront être assurés par virement. Ce seuil est fixé à 10 000 euros à compter du 1er avril 2013 et jusqu'au 31 décembre 2014, puis à 3 000 euros à compter du 1er janvier 2015. Il définit également des modalités d'exécution du virement. Le texte est entré en vigueur le 1er avril 2013. Ce décret pris pour l'application de l'article L. 112-6-1 du code monétaire et financier vise à encourager le recours au virement dans les transactions immobilières en vue de la modernisation des moyens de paiement et de leur traçabilité pour les besoins de la lutte anti-blanchiment.

Supervision bancaire européenne

La loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 adaptant diverses dispositions de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière transpose en droit français les dispositions de la directive européenne 2009/110/CE du 16 septembre 2009 (directive « monnaie électronique » ou DME2). L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) exerce un rôle central dans le nouveau cadre réglementaire en délivrant, sous conditions, l'agrément permettant d'émettre de la monnaie électronique, après avis de la Banque de France. De plus, le décret n° 2013-383 du 6 mai 2013 pris pour l'application de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 transpose les dispositions de nature réglementaire de la directive 2009/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice ainsi que la surveillance prudentielle de ces établissements. Ce décret précise les conditions de l'exemption d'agrément d'établissement de monnaie électronique prévue par l'article L. 525-5 du code monétaire et financier ainsi que le plafond de monnaie électronique permettant à certains établissements de monnaie électronique de bénéficier d'un régime prudentiel dérogatoire.

De plus, la Loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 organise la séparation entre les activités de dépôts et de financement de l'économie « réelle » et les activités spéculatives qui devront être filialisées. Cette loi organise également un système de résolution des crises bancaires : en cas de difficulté les pertes financières devront d'abord être absorbées par les actionnaires et par

certaines créanciers. L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) qui devient l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) voit ses pouvoirs de prévention et d'intervention renforcés. La loi crée également une nouvelle autorité : le Haut Conseil de Stabilité Financière en charge de l'identification précoce des risques systémiques et disposant de pouvoirs lui permettant par exemple d'obliger une banque à disposer de fonds propres supplémentaires. Enfin, la loi comporte des mesures de protection du consommateur comme le plafonnement de certains frais pour les populations fragiles, le renforcement du droit au compte ou l'amélioration de l'efficacité des procédures de surendettement.

Par ailleurs, le Conseil européen, dans le règlement n°1024/2013 du 15 octobre 2013, a confié à la Banque centrale européenne des missions spécifiques en matière de surveillance prudentielle des établissements de crédit. De plus, le Règlement (UE) n° 1022/2013 du parlement européen et du Conseil européen du 22 octobre 2013 a modifié le règlement (UE) n° 1093/2010 et a institué une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne) qui en application du règlement (UE) no 1024/2013 exercera les missions de surveillance autrefois dévolues à la BCE. Suite au vote du Parlement européen sur la résolution législative visant à modifier le Règlement instituant l'Autorité bancaire européenne (EBA) et l'accord du Conseil sur le règlement confiant à la Banque centrale européenne des missions spécifiques de surveillance, l'Union européenne a formellement adopté la création d'un mécanisme de surveillance unique (SSM) bancaire, dirigé par la Banque centrale européenne, ayant pour but de renforcer l'Union économique et monétaire.

L'année 2013 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

Création d'un registre national des crédits aux particuliers. Lors de sa réunion du 21 janvier 2013, le Comité interministériel de lutte contre les exclusions a adopté le plan pluriannuel contre la pauvreté qui prévoit notamment la création d'un registre national des crédits aux particuliers dit « Fichier positif » pour lutter contre le surendettement et d'un observatoire de l'inclusion bancaire qui appréciera les pratiques des banques envers leurs clients en difficulté financière. Ce « fichier positif » a été introduit par un amendement gouvernemental dans le projet de loi sur la consommation et il a été approuvé par l'Assemblée nationale en juin 2013. Toutefois, le Conseil Constitutionnel a finalement jugé sa mise en place contraire à la constitution par décision du 13 mars 2014.

Tarification des services bancaires. Le décret n° 2013-931 du 17 octobre 2013 prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2014, le plafonnement des commissions perçues par les établissements de crédit, mentionnées à la première phrase de l'article L. 312-1-3 du code monétaire et financier. Ces commissions ne pourront dépasser par compte bancaire un montant de 8 € par opération et 80 € mensuels pour l'ensemble des clients, et 4 € par opération et 20 € mensuels pour les personnes financièrement fragiles. De plus, suite à la demande qui lui en avait été faite par le Ministre de l'économie et des finances, le CCSF a adopté à l'unanimité le 5 novembre 2013 un avis relatif à l'intégration des frais de tenue de compte dans l'extrait standard des tarifs bancaires. Il a recommandé que cette nouvelle rubrique apparaisse dans les plaquettes dont les tarifs entrent en vigueur à partir du 1^{er} avril 2014 et figure sur les sites internet des banques dès le 2 janvier 2014.

Les conditions encadrant l'épargne réglementée ont évolué en 2013.

Plafonnement du livret A. Le 1^{er} janvier 2013, le plafond du livret A a été porté pour les personnes physiques de 19 125€ à 22 950€, en application du décret n° 2012-1445 du 24 décembre 2012. Cette mesure intervient 3 mois après le 1^{er} relèvement du plafond du livret A,

au 1^{er} octobre 2012. Avec ce deuxième relèvement, le plafond du livret A pour les personnes physiques a augmenté de 50 % par rapport à son niveau initial (15 300€).

Redistribution des dépôts collectés au titre de l'épargne règlementée. Le décret n° 2013-688 du 30 juillet 2013 modifie les modalités de centralisation du livret A et du livret de développement durable (LDD) avec une redistribution au 31 juillet 2013 de 20 milliards d'euros des montants centralisés au fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations. Cette réallocation est applicable à condition que le montant des dépôts de livret A, de LDD et de livret d'épargne populaire centralisés, majoré des fonds propres du fonds d'épargne, soit supérieur au montant des prêts consentis par le fonds d'épargne, affecté d'un coefficient multiplicateur de 135 %.

Autres événements :

« **Crowdfunding** » ou **financement participatif**. Ce nouveau mode de financement consiste, pour les très petites entreprises, à se financer par Internet. L'AMF et la Banque de France ont déclaré le 21 février que les plates-formes sont soumises aux mêmes obligations que les banques. Afin de clarifier ce nouveau mode de financement, un guide à destination du grand public a été édité par l'ACPR.

Nouvelle règle de fixation du Libor. À partir du 1^{er} avril, sa fixation n'est plus de la compétence de l'Association des banquiers britanniques (BBA) mais d'une nouvelle institution, la « Financial Services Authority ». La FSA veut restaurer « l'intégrité » de ce taux.

Nouveau billet de 5 euros. Le 2 mai, la Banque de France ainsi que l'IEDOM ont mis en circulation le nouveau billet de 5 euros. 40 % de ces nouveaux billets sont fabriqués à Chamalières. La Banque centrale européenne (BCE) qui a choisi de faire apparaître Europe, personnage de la mythologie grecque, en filigrane, précise que cette série « *intègre de nouveaux signes de sécurité perfectionnés qui offriront une meilleure protection contre la contrefaçon [...] grâce à la méthode du toucher, regarder et incliner* ».

Bpifrance. Publié le 1^{er} juin au journal officiel, un décret a fixé les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités régionaux d'orientation (CRO) de Bpifrance ainsi que le mode de désignation de leurs membres. Les CRO, installés dans chaque région, sont composés de 25 membres à parité égale entre hommes et femmes, nommés pour 3 ans. Leur mission principale est de veiller à ce que les besoins des territoires soient clairement identifiés.

Ordonnance n° 2013-760 du 22 août 2013 portant adaptation à l'outre-mer des dispositions de la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement. L'ordonnance prévoit la mise en place de comités territoriaux d'orientation adaptés aux particularités des collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que du département de Mayotte. Elle habilite par ailleurs, BPI-Groupe à effectuer des missions de prestation de service pour le compte des collectivités du Pacifique compétentes en matière de développement économique et industriel et qui en feraient la demande. Les modalités d'intervention de BPI-Groupe sont définies au moyen de conventions passées entre les parties.

Nomination à la Direction de la Fédération Bancaire Française (FBF). Marie-Anne Barbat-Layani a été nommée au poste de directrice générale de la FBF à compter du 2 janvier 2014, en remplacement d'Ariane Obolensky.

Nomination à la Présidence du Mécanisme de supervision bancaire européenne (MSU). Le 16 décembre Danièle Nouy a été nommée pour cinq ans à la présidence du MSU.

La Lettonie a rejoint la zone euro le 1^{er} janvier 2014. Après l'Estonie en 2011, la Lettonie est le deuxième État balte à rejoindre la monnaie unique.

Ordonnance n° 2013-79 du 25 janvier 2013 portant adaptation du code monétaire et financier à la départementalisation de Mayotte et du droit des chèques dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. Cette ordonnance clarifie notamment certaines dispositions du code monétaire et financier relatives au droit des chèques dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, et précise les modalités d'échanges d'informations sur les incidents de paiement par chèque, entre la Banque de France, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer et l'Institut d'émission d'outre-mer.

Compte-Nickel. La Financière des Paiements Électroniques (FPE) a obtenu un agrément d'établissement de paiements par l'ACPR en avril 2013, et s'est vue attribuer le code identifiant établissement de paiement n° 16598R. FPE propose un service de compte de paiement accessible à tous. Ce service, appelé Compte-Nickel, permet à chacun de disposer d'un compte, d'un relevé d'identité bancaire (RIB) et d'une carte de paiements. Au 2^{ème} semestre 2013, FPE a ouvert quelques points de vente aussi bien dans des régions métropolitaines qu'aux Antilles.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'activité bancaire et financière s'organise à La Réunion autour de différents réseaux d'établissements de crédit, implantés ou non sur la place. Ainsi la fusion intervenue entre SOREFI et REUNIBAIL, on ne dénombre plus que vingt établissements de crédit soumis à la loi bancaire participant au système d'intermédiation financière de l'île (collecte des dépôts et financement de l'économie) et installés dans le département au 31 décembre 2013. Par ailleurs, quatre institutions financières spécialisées (parmi lesquelles la Caisse des dépôts et consignations, établissement public assimilé non soumis à la loi bancaire) interviennent également dans le département et sont considérées comme des établissements installés localement. D'autres établissements non recensés dans le tableau ci-dessous interviennent sporadiquement dans le département.

Nombre d'établissements de crédit	2000	2005	2010	2011	2012	2013
Etablissements de crédit installés localement	15	17	21	21	21	20
Banques commerciales	3	3	5	5	5	5
Banques mutualistes et coopératives	5	5	5	5	5	5
Sociétés financières	7	9	11	11	11	10
Institutions Financières Spécialisées	5	4	4	4	4	4

2.2 ÉLÉMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA RÉPARTITION DU MARCHÉ

Le marché du crédit à La Réunion reste plutôt concentré, en dépit du nombre relativement important d'établissements qui y interviennent. Le marché de la collecte d'épargne présente une concentration plus importante que le marché de l'offre de crédits, au sein duquel le marché des crédits aux particuliers apparaît plus concurrentiel que le marché des crédits aux sociétés non financières.

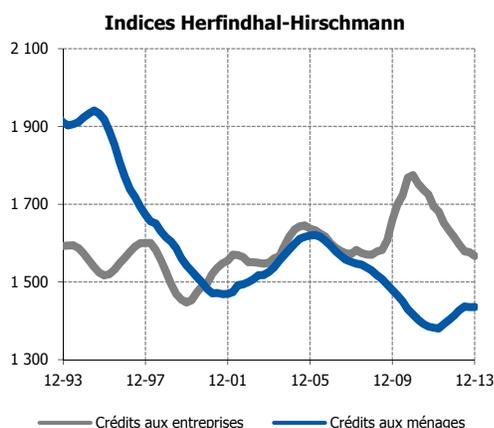
On observe néanmoins une amélioration régulière, de 1997 à 2013, de la concurrence sur le marché de la collecte comme sur celui du financement, avec une diminution progressive de la part de marché cumulée des trois plus importants établissements (à l'exception du marché du financement aux ménages où une légère hausse est observée depuis 2010).

Mesure de la concentration du marché bancaire réunionnais

	1995	2000	2005	2010	2012	2013
Parts de marché cumulées des trois principaux établissements						
Ensemble des dépôts collectés	59,2%	56,9%	57,7%	56,8%	56,0%	55,5%
Ensemble des concours accordés	64,6%	63,2%	63,3%	61,9%	62,1%	62,0%
(dt) Crédits consentis aux entreprises	57,7%	60,8%	58,9%	62,4%	60,1%	59,9%
(dt) Crédits consentis aux ménages	61,5%	55,2%	57,2%	48,9%	50,4%	51,0%

Une autre mesure de la concentration d'un marché, normée et comparable, est donnée par l'indice Herfindhal-Hirschmann. Les marchés réunionnais de la distribution de crédits bancaires et de la collecte d'épargne font ainsi apparaître des IHH oscillant entre 1 600 et 1 800, révélateurs d'une concentration importante, mais ne présentant a priori pas de risque majeur de défaut de concurrence. Si la concentration sur le marché de l'octroi de crédit s'est intensifiée au début des années 2000, elle s'est stabilisée depuis 2005. Elle a parallèlement peu évolué sur le marché des dépôts.

La situation des marchés du crédit aux ménages et aux entreprises, malgré des intervenants différents, présentent de nombreuses similitudes. Ils ont présenté entre les années 2000 et 2009 un niveau de concurrence similaire. En 2010, avec le ralentissement de l'offre de crédit aux entreprises, la concentration s'y est fortement accrue, pour diminuer dès fin 2010. Inversement, la concurrence sur le marché des crédits aux ménages se dégrade depuis 2012.



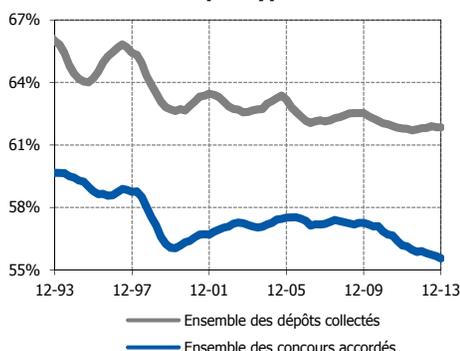
Mesure de la concentration du marché bancaire réunionnais

	1995	2000	2005	2010	2012	2013
Indice Herfindhal-Hirschmann (IHH)						
Marché de l'ensemble du crédit	1 650	1 478	1 651	1 596	1 529	1 510
Marché de l'ensemble des dépôts	1 894	1 822	1 926	1 847	1 791	1 802
Marché du crédit aux entreprises	1 507	1 536	1 618	1 726	1 588	1 551
Marché du crédit aux ménages	1 944	1 492	1 628	1 412	1 442	1 430

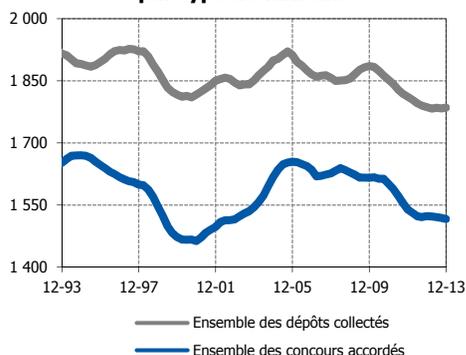
Les différences observées par type de marché et d'activité sont fortement corrélées au nombre d'établissements intervenant sur ces marchés. La collecte d'épargne est ainsi réalisée par un nombre restreint d'établissements agréés pour la collecte des ressources auprès de la clientèle, tandis que le financement des particuliers présente un nombre plus élevé d'établissements en concurrence.

Mesures de la concentration du marché bancaire réunionnais de 1994 à 2012 (établissements locaux uniquement - hors IFS)

Part de marché cumulée des trois principaux intervenants par type de marché



Indice de Herfindhal-Hirschmann¹ (IHH) par type de marché



2.3 VENTILATION DES DÉPÔTS ET CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Le marché local de la distribution du crédit est toujours dominé par le groupe des banques mutualistes, qui détient une part de marché globale de 35,8 % à fin décembre 2013. Les banques commerciales et mutualistes se partagent en revanche à peu près équitablement l'essentiel du marché de la collecte de ressources.

Ventilation des crédits consentis et des dépôts collectés par catégorie d'établissements

<i>en millions d'euros</i>	12-00	12-05	12-10	12-11	12-12	12-13
Distribution de crédits bancaires	8 409	12 179	16 681	17 030	17 474	17 802
Banques commerciales	26,4%	25,7%	27,6%	28,8%	28,4%	27,8%
Banques mutualistes	27,8%	37,0%	38,6%	37,1%	37,0%	35,8%
Sociétés financières	16,8%	15,3%	13,3%	12,3%	11,7%	11,3%
Prêteurs institutionnels	28,9%	21,9%	20,4%	21,8%	22,9%	25,1%
Collecte de dépôts	5 759	8 739	10 746	11 076	11 499	12 040
Banques commerciales	50,5%	48,3%	48,1%	49,2%	49,7%	49,0%
Banques mutualistes	49,2%	51,3%	51,3%	50,3%	49,8%	50,5%
Sociétés financières	0,4%	0,4%	0,6%	0,5%	0,4%	0,4%

En matière de crédits consentis, la part de marché des banques mutualistes, qui avait fortement crû entre 2001 et 2004 (près de + 5 à + 6 points de parts de marché), diminue sensiblement depuis 2010, alors que celle des prêteurs institutionnels (essentiellement l'Agence Française de Développement et la Caisse des Dépôts et Consignations) se renforce progressivement.

Les prêteurs institutionnels enregistrent depuis 2010 une progression rapide de leurs encours de crédits (en direction du financement du logement social et des collectivités locales

¹ Cet indice correspond à la somme des carrés des parts de marché individuelles. Un IHH inférieur à 1 000 correspond à un secteur d'activité peu concentré, présentant peu de risques liés à une concurrence insuffisante. Inversement, au-delà d'un IHH de 2 000, le secteur présente des risques élevés en matière de concentration.

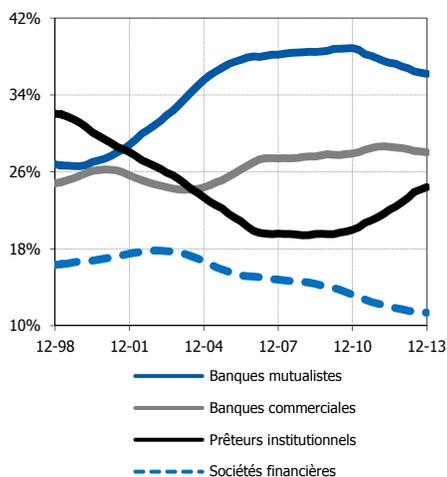
notamment) et une remontée parallèle de leurs parts de marché. À 25 %, leur part de marché ne retrouve cependant pas encore son niveau du début des années 2000, à plus de 30 %. Elle s'était ensuite progressivement réduite, avec un point bas à 20,4 % fin 2010.

Les cinq banques commerciales (y compris la Banque Postale) affichent quant à elles une part de marché de 27,8 % à fin 2013, relativement stable sur les six dernières années. A l'inverse des banques mutualistes, les banques commerciales regagnent le terrain perdu entre 2000 et 2004 (- 6 points de parts de marché), grâce d'une part au développement de la Banque Postale sur le marché de la distribution de crédits, et d'autre part à l'adossement de la BFCOI à la Société Générale, qui lui a permis de se repositionner comme un intervenant majeur sur le marché réunionnais.

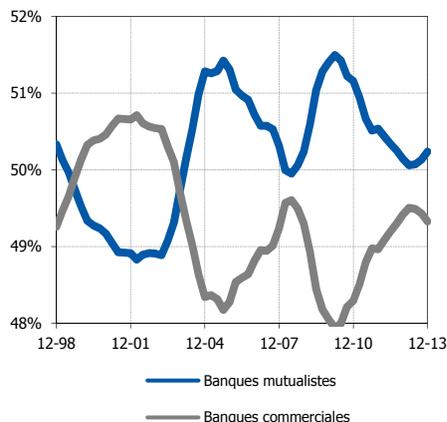
Enfin, les sociétés financières continuent, comme les années précédentes, de perdre des parts de marché. Entre 2000 et 2013, elles ont perdu 5,5 points de parts de marché, en lien avec le recul de leur segment de marché (notamment le financement de l'automobile et des biens d'équipement des professionnels).

Évolution entre 1994 et 2012 des parts de marché

pour les concours consentis



pour les dépôts collectés auprès de la clientèle

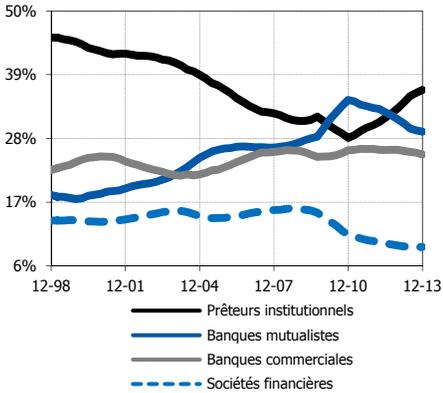


Le positionnement par type de clientèle des intervenants bancaires s'est également modifié au cours des dernières années. Auparavant, les banques commerciales s'intéressaient plus particulièrement au financement de la clientèle des entreprises tandis que les banques mutualistes étaient plutôt tournées vers le financement des ménages.

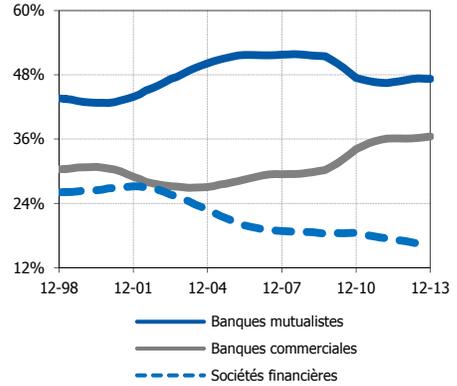
On s'aperçoit désormais que la situation s'est inversée, avec des banques mutualistes dominantes sur le marché des entreprises (leur part de marché a progressé de 15 points entre 2000 et 2012 lorsque celle des banques commerciales baissait de 5 points). Inversement, les banques commerciales se sont renforcées sur la clientèle des ménages.

Évolution entre 1998 et 2012 des parts de marché

Sur les crédits consentis aux entreprises



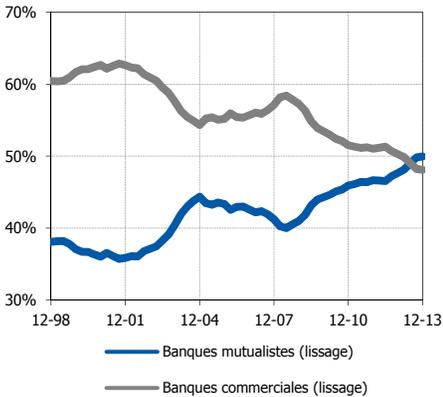
Sur les crédits consentis aux ménages



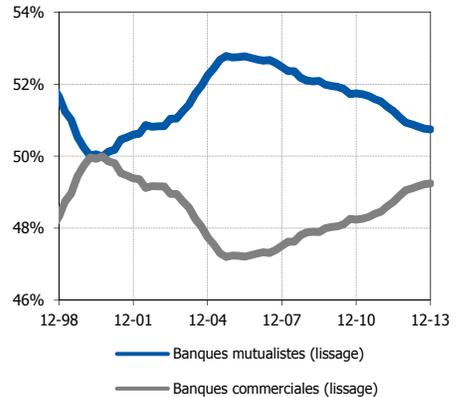
En matière de collecte d'épargne, les banques mutualistes et les banques commerciales se sont toujours partagé le marché de manière assez équilibrée. Au cours des années 2010 à 2012, les parts de marché des banques commerciales ont progressé au détriment des banques mutualistes pour se rapprocher encore plus de l'équilibre. Les politiques commerciales divergent cependant selon les segments de clientèle. Ainsi, les banques commerciales, historiquement plus présentes sur les dépôts des entreprises, tendent à se renforcer sur les ménages. Inversement, les banques mutualistes, prépondérantes sur les dépôts des ménages, se sont davantage investies sur les dépôts des entreprises jusqu'à dépasser les banques commerciales.

Évolution entre 1998 et 2012 des parts de marché

Sur la collecte des ressources des entreprises



Sur la collecte des ressources des ménages



2.4 LES EFFECTIFS

Les effectifs totaux employés par les établissements de crédit locaux ont enregistré une légère hausse en 2013 (+ 1,1 %) après un léger recul enregistré l'année précédente. Les effectifs du système bancaire s'établissent ainsi à 2 440 salariés au 31 décembre 2013.

Effectifs des établissements de crédit locaux

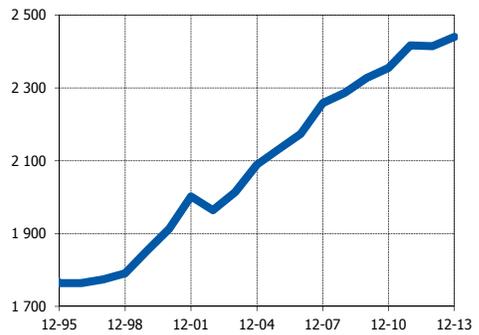
		1995	2000	2005	2010	2012	2013	13/12	13/03
Effectifs totaux	ensemble	1 764	1 913	2 132	2 355	2 414	2 440	1,1%	21,2%
	cadres	271	304	425	547	601	620	3,2%	63,2%
	techniciens	1 493	1 609	1 707	1 808	1 813	1 820	0,4%	11,5%
(dt)	Banques commerciales	52,2%	47,5%	44,0%	42,8%	41,9%	41,3%	-1,5%	9,8%
(dt)	Banques mutualistes	36,2%	39,3%	42,2%	43,4%	44,7%	45,4%	1,6%	38,0%
(dt)	Sociétés financières	11,7%	13,2%	13,7%	13,9%	13,5%	13,4%	-0,8%	10,9%

Taux d'encadrement

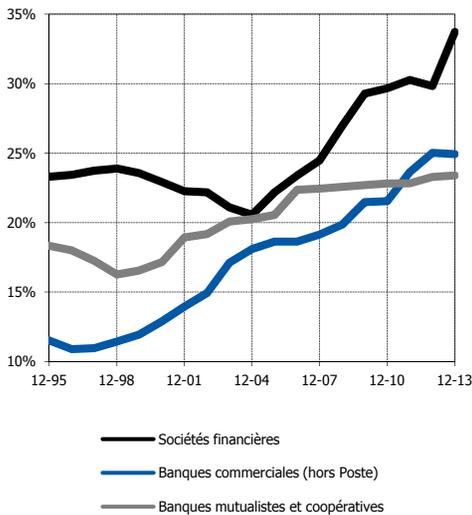
Ensemble des E.C locaux	15,4%	15,9%	19,9%	23,2%	24,9%	25,4%	2,1%	34,6%
-------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	-------

Les effectifs employés par les établissements de crédit installés dans le département ont progressé assez régulièrement depuis une vingtaine d'année, passant de 1 835 en 1993 à 2 440 actuellement, soit une progression de 33 % en vingt ans, dont 21 % sur les dix dernières années.

**Effectifs totaux des EC locaux
(hors IFS et Banque Postale)**



**Evolution du taux d'encadrement
des EC à la Réunion**



Le taux d'encadrement des établissements de crédit continue à progresser en 2012 (+ 0,9 point après + 1,0 point en 2011) pour s'établir à 25,1 %, contre 16 % au début des années 2000. Il est beaucoup plus élevé dans les sociétés financières installées à La Réunion, où il représente près du tiers des effectifs, que dans les banques commerciales (25,0 %) ou mutualistes et coopératives (23,3 %). Il a néanmoins très fortement progressé ces dernières années dans les banques commerciales, puisqu'il a doublé entre le début des années 2000 et 2012.

3. La densité du système bancaire

3.1 LES GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

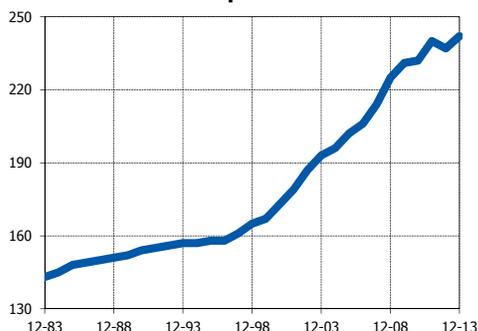
3.1.1 Nombre de guichets bancaires

Le nombre de guichets bancaires des banques réunionnaises de plein exercice s'établit à 242 implantations permanentes à fin décembre 2013 (y compris celles de la Banque Postale), en légère hausse par rapport à 2012.

Le département a enregistré l'ouverture nette de cinq agences en 2013 (après trois fermetures nettes en 2012).

La densité du réseau se stabilise progressivement, après une longue période de densification des réseaux des banques. Ce mouvement, continu de 1997 à 2008, s'est combiné avec l'ouverture d'agences spécialisées pour certains types de clientèle ou segments de marché (grandes entreprises, clientèle professionnelle, habitat ou collectivités locales).

Nombre de guichets bancaires permanents



Nombre de guichets bancaires permanents

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	13/12
Nombre de guichets bancaires	158	173	202	232	240	237	242	2,1%
- Banques commerciales	120	124	139	156	160	161	163	1,2%
(dt) Banque Postale	86	89	94	96	98	97	98	1,0%
- Banques mutualistes	38	49	63	76	80	76	79	3,9%
Nombre d'habitants par guichet bancaire	4 184	4 138	3 834	3 539	3 456	3 535	3 475	-1,7%

Le nombre d'habitants par guichet bancaire permanent¹ s'établit à 3 475 habitants fin 2013 à La Réunion, en légère baisse par rapport à l'année passée. Même s'il s'améliore progressivement, ce ratio demeure toujours très supérieur à celui observé pour la France métropolitaine² (un guichet pour 1 712 habitants). Cette situation n'implique cependant pas nécessairement une moindre accessibilité, en raison de la géographie du département de La Réunion. La plus grande partie de la population se concentre en effet sur les zones côtières, dans ou à proximité des grandes agglomérations autour desquelles s'organisent les activités économiques et humaines. Le ratio rapportant le nombre de guichets bancaires à la superficie totale de l'île est ainsi favorable à La Réunion, avec un guichet pour 10,6 km² en 2012 contre un guichet pour 14,5 km² pour la France métropolitaine.

¹ Y compris l'ensemble des guichets postaux, qui interviennent pour le compte de la Banque Postale.

² Source : Fédération Bancaire Française.

Nombre d'habitants par guichet bancaire par zone géographique

	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Région Nord	4 366	4 454	3 574	3 156	3 126	3 236	3 104	3 278	3 077
Région Est	4 433	4 133	4 344	4 394	4 289	4 324	4 378	4 433	4 307
Région Ouest	4 163	3 878	3 591	3 496	3 416	3 437	3 473	3 452	3 466
Région Sud	3 981	4 132	4 037	3 736	3 683	3 574	3 406	3 485	3 502

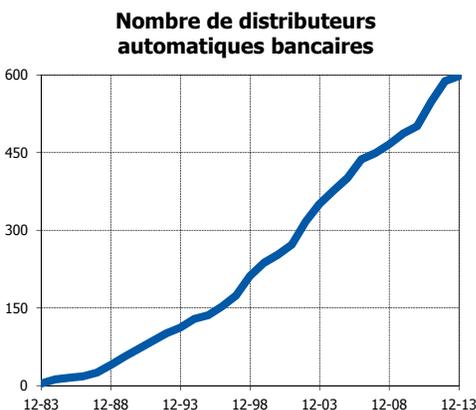
Source : Insee pour les recensements de la population

Le niveau d'équipement en guichets bancaires apparaît relativement uniforme sur le territoire, même si la région Est apparaît globalement moins bien équipée que les autres régions de l'île. Pourtant, la commune présentant le meilleur taux d'équipement se situe dans l'Est ; il s'agit de la commune de Salazie (un guichet pour 2 159 habitants, avec deux agences bancaires ou postales). A l'opposé, la commune de l'Entre-Deux dans le Sud reste toujours la moins bien équipée (6 124 habitants pour une seule agence postale).

Quelques établissements bancaires, au premier rang desquels la Banque Postale, permettent l'accès de toute la population réunionnaise aux services bancaires grâce à des réseaux étoffés d'agences ou de bureaux, répartis dans toutes les communes, même dans les écarts les plus reculés du département (à l'exception du cirque de Mafate). Ainsi, deux communes (l'Entre-Deux et la Plaine-des-Palmistes) sur vingt-quatre sont équipées exclusivement d'un bureau de poste unique. A l'opposé, la commune de Saint-Denis est équipée de 52 guichets, dont 14 bureaux de poste, soit un guichet pour 2 706 habitants.

3.1.2 Nombre de distributeurs automatiques bancaires

Avec 598 automates bancaires en fonctionnement dans le département à fin 2013, contre 588 un an auparavant, La Réunion continue de voir progresser son niveau d'équipement. Dix nouveaux automates ont ainsi été mis en service au cours de l'année 2013, soit nettement moins qu'au cours des années précédentes (40 en 2012 et 47 en 2011). Les banques du département poursuivent ainsi leur effort d'investissement en matière de modernisation et d'automatisation de leurs implantations. A noter également que l'installation de distributeurs recyclants de billets se généralise peu à peu dans le département.



En 2013 comme les années précédentes, l'effort d'investissement en nouveaux automates de retrait a été plus particulièrement le fait des banques commerciales (+ 9 en 2013). Les banques commerciales (y compris la Banque Postale) détiennent ainsi près de 60 % des automates bancaires de retrait installés dans le département.

Nombre de distributeurs automatiques de billets

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	13/12
Distributeurs automatiques	136	253	401	501	548	588	598	1,7%
(dt) Banques commerciales	56	116	198	271	299	348	357	2,6%
(dt) Banques mutualistes	80	136	183	209	226	237	238	0,4%
(dt) Autres établissements (1)	0	1	20	21	23	3	3	0,0%
Nombre d'habitants par DAB-GAB	4 860	2 830	1 931	1 639	1 514	1 425	1 406	-1,3%

(1) Automates installés dans la grande distribution dans le cadre de partenariat avec les enseignes commerciales (GE Money et Compagnie financière de Bourbon jusqu'en 2011)

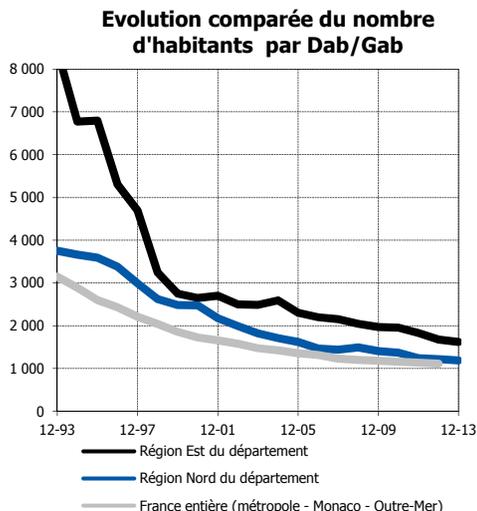
Néanmoins, le niveau d'équipement en distributeurs et guichets automatiques de billets à La Réunion (1 406 habitants par automate en 2013) reste également inférieur à celui observé pour la France entière (1 115 habitants par DAB-GAB en 2012). L'écart avec la métropole s'est cependant considérablement réduit sur la dernière décennie, puisqu'en 1993 on comptabilisait un automate pour 5 679 habitants à La Réunion, contre un pour 3 149 habitants pour la France entière.

Nombre d'habitants par DAB-GAB par zone géographique du département

	1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Région Nord	3 590	2 474	1 619	1 440	1 494	1 407	1 371	1 242	1 219	1 190
Région Est	6 797	2 649	2 305	2 154	2 045	1 969	1 953	1 830	1 677	1 622
Région Ouest	4 898	2 893	1 795	1 688	1 624	1 591	1 588	1 492	1 408	1 405
Région Sud	5 498	3 190	2 196	2 002	1 918	1 877	1 798	1 656	1 514	1 506

Source : Insee pour les recensements de la population

Comme pour l'implantation des agences, les taux d'équipement en automates sont relativement homogènes sur l'ensemble des zones géographiques. Les régions Est et Sud du département apparaissent cependant un peu moins équipées que les autres parties de l'île. La région Nord, qui regroupe les principales administrations, affiche à l'inverse un niveau d'équipement en automates bancaires assez proche de la moyenne nationale, avec 1 190 habitants par automate. Les distributeurs automatiques de la majeure partie des établissements bancaires de la place sont concentrés sur les grandes agglomérations de Saint-Denis, Saint-Pierre et Saint-Paul. En moyenne, depuis 1999, ces trois grandes agglomérations regroupent la moitié des distributeurs installés dans le département.



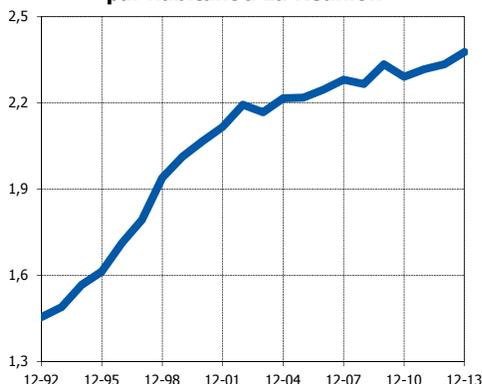
3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Les établissements de crédit installés localement et la Banque Postale gèrent pour le compte de leur clientèle 2,0 millions de comptes de dépôts ou d'épargne au 31 décembre 2013, dont 722 000 comptes de dépôts à vue. Le nombre de comptes est en hausse de 2,2 % par rapport à 2012 (après + 1,7 % l'année précédente).

Rapporté à la population, le nombre de comptes par habitant continue également de progresser pour s'établir à 2,38 comptes de dépôts ou d'épargne, mais à un rythme toutefois plus lent ces dix dernières années.

Comme l'année précédente, cette hausse mesurée du nombre total de comptes masque des évolutions divergentes selon les types et natures des placements. Le nombre de comptes de dépôts à vue augmente de + 3,0 % entre 2012 et 2013. Les livrets A et les livrets de développement durables continuent de bénéficier d'un engouement des épargnants (hausse de + 2,7 % et de + 2,4 %) porté par le relèvement régulier de leur plafond de placement. Les livrets jeunes ont aussi progressé en 2013 (+ 4,8 %) après plusieurs années de baisse, de même que les plans d'épargne logement (+ 4,3 %). A l'inverse, les livrets ordinaires (- 1,7 %), les livrets d'épargne populaire (- 5,5 %) et les comptes d'épargne logement (- 1,4 %) continuent de reculer. Enfin, les bons de caisse et les certificats de dépôts deviennent anecdotiques, s'inscrivant en forte baisse (- 54,1 % pour les bons et - 5,1 % pour les certificats).

Evolution du nombre de comptes par habitant à La Réunion



ont aussi progressé en 2013 (+ 4,8 %) après plusieurs années de baisse, de même que les plans d'épargne logement (+ 4,3 %). A l'inverse, les livrets ordinaires (- 1,7 %), les livrets d'épargne populaire (- 5,5 %) et les comptes d'épargne logement (- 1,4 %) continuent de reculer. Enfin, les bons de caisse et les certificats de dépôts deviennent anecdotiques, s'inscrivant en forte baisse (- 54,1 % pour les bons et - 5,1 % pour les certificats).

Nombre de comptes bancaires total à la clientèle (en milliers)

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	13/12
Nombre total de comptes	1 066,2	1 479,3	1 717,4	1 880,5	1 921,5	1 955,5	1 998,4	2,2%
(dt) Banques commerciales	59,2%	60,0%	58,3%	58,5%	59,1%	59,4%	60,2%	1,3%
(dt) Banques mutualistes	40,8%	40,0%	41,7%	41,5%	40,9%	40,6%	39,8%	-1,9%
Nb. de comptes par habitant	1,613	2,066	2,218	2,290	2,317	2,334	2,376	1,8%

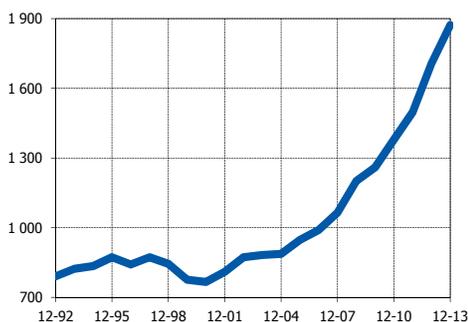
L'encours moyen d'un compte de dépôt à vue toute clientèle confondue (particuliers, entreprises) s'élève à 5 524 € à fin décembre 2013, contre 5 222 € à fin décembre 2012. Il s'élevait à 4 509 € il y a dix ans (2003) et à 3 092 € dix ans auparavant (1993). L'encours moyen des comptes sur livrets s'établit pour sa part à 2 424 € à fin 2013, contre 1 376 € à fin 2003 et 1 036 € à fin 1993).

Concernant les comptes sur livrets, des différences significatives existent entre les encours des différents types de produits. Les livrets jeunes présentent notamment un encours moyen faible par rapport aux autres types de livrets (423 € en 2013). Ces différences peuvent notamment s'expliquer par les plafonds maximums différents de chaque type de placement (1 600 € maximum pour les livrets jeunes contre 22 950 € pour un livret A), mais aussi par des durées de détention plus réduites.

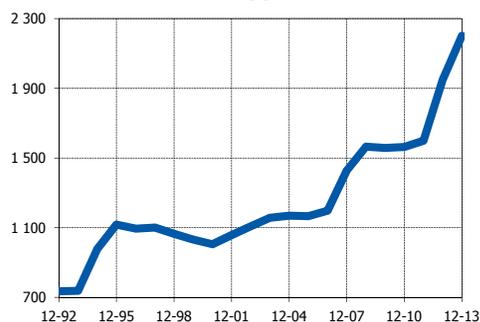
Détail des comptes bancaires à la clientèle	nombre de comptes			encours moyen (en €)		
	1993	2003	2013	1993	2003	2013
Dépôts à vue	302,7	495,3	722,2	3 092	4 509	5 524
Dépôts à terme	7,8	11,3	22,0	38 282	32 844	34 360
Comptes sur livrets	515,0	963,7	1 126,0	1 036	1 376	2 424
(dt) Livrets A	367,2	516,6	635,2	823	882	1 873
(dt) Livrets ordinaires	108,4	216,4	198,9	1 840	2 756	5 172
(dt) Livrets Jeunes	nd	70,8	92,2	nd	454	423
(dt) Livrets d'épargne populaire (LEP)	1,5	34,7	26,7	2 702	2 806	3 433
(dt) Livrets de développement durable	37,9	125,3	173,0	738	1 157	2 202
Comptes d'épargne-logement	45,3	55,9	51,5	2 753	3 740	4 017
Plans d'épargne-logement (PEL)	40,6	88,3	73,6	6 826	9 030	10 670
Plans d'épargne populaire (PEP)	17,9	11,6	2,7	6 292	11 370	18 798
Total	947,3	1 633,4	1 998,4	2 747	3 225	4 453

Les encours moyens des livrets reflètent par ailleurs les évolutions législatives successives. Ainsi, les livrets A ont été impactés en 2008-2009 par la généralisation de leur commercialisation par les banques commerciales (1^{er} janvier 2009) puis en 2012 et 2013 par le relèvement progressif de leur plafond (précédemment de 15 300 €). Les livrets de développement durable (ex-codevi) ont également enregistré en 2012 un doublement de leur plafond (de 6 000 € à 12 000 €).

Evolution de l'encours moyen des livrets A à La Réunion



Evolution de l'encours moyen des livrets de développement durable



4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes de retrait ou de paiement interbancaires (CB) en circulation à La Réunion s'établit à 646 500 unités à fin décembre 2013, soit à un niveau comparable par rapport à fin 2012 (+ 0,1 %).

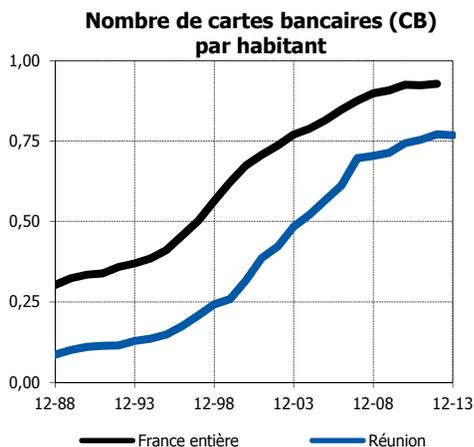
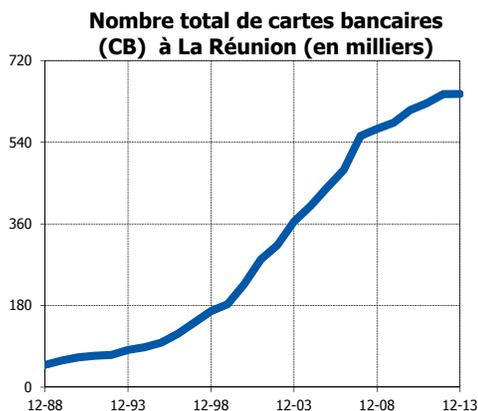
A fin décembre 2013, on dénombre également 76 500 cartes de retrait privatives (cartes qui ne peuvent être utilisées que dans les seuls distributeurs de la banque émettrice), distribuées majoritairement par la Banque Postale. Ces cartes de retrait "maison" représentent cependant une proportion de moins en moins importante du nombre total de cartes en

circulation dans le département (10,6 % en 2013), alors que cette proportion avait pu atteindre 47,4 % en 2000 et jusqu'à 74,2 % en 1995. Cette réduction régulière du poids des cartes de retrait "maison" trouve son origine dans la politique de substitution progressive par des cartes CB menée par les établissements bancaires.

Nombre de cartes bancaires en circulation (en milliers)

	1995	2000	2005	2010	2012	2013	13/12
Cartes de retrait d'espèces ou de paiement en interbancaire	98,2	226,8	439,6	610,8	646,1	646,5	0,1%
(dont) cartes dites de prestige	2,7	9,3	19,1	34,7	35,5	42,0	18,3%
Cartes de retrait 'maison'	282,2	204,5	108,8	101,9	99,6	76,5	-23,2%
Proport° des cartes maison	74,2%	47,4%	19,8%	14,3%	13,4%	10,6%	-
Nombre de cartes CB par habitant	0,149	0,317	0,568	0,744	0,771	0,769	9,4%
Ecart avec la métropole	63,9%	53,0%	30,4%	19,6%	16,9%		-

Le nombre de cartes bancaires CB rapporté à la population réunionnaise s'établit fin 2013 à 0,769 unité par habitant, un niveau qui reste inférieur à la moyenne nationale de 0,928 carte CB par habitant observée en 2012. L'écart (16,9 % en 2012) s'est très fortement réduit par rapport au début des années 2000 où il atteignait 53 %, même s'il semble désormais se stabiliser.



4.2 VOLUME DES TRANSACTIONS PAR CARTES BANCAIRES

Le nombre de retraits par cartes bancaires effectués dans les 598 distributeurs automatiques installés dans l'île recule légèrement entre 2012 et 2013 (- 2,3 %) après avoir progressé régulièrement ces dernières années (+ 5,1 % entre 2011 et 2012 après + 4,5 % l'année précédente), pour s'établir à 28,5 millions de transactions (chiffres corrigés pour les années 2010 à 2012 par rapport aux précédentes publications). La valeur cumulée de ces retraits reste stable en 2013 à 3,2 milliards d'euros, après des hausses également sensibles les années précédentes (+ 2,4 % en 2012 après + 6,5 % en 2011).

Transactions de retrait par carte bancaire dans les GAB

	1995	2000	2005	2010	2012	2013	13/12
Nb. de transactions (en millions)	8,1	15,8	21,5	26,4	29,1	28,5	-2,3%
Montant des transactions (en millions d'€)	762	1 437	2 193	2 947	3 212	3 211	0,0%
Montant moyen d'un retrait (en €)	94,49	90,67	102,20	111,44	110,34	112,87	2,3%
Moyenne France entière	59,89	59,76	68,58	76,16	78,96		

Le nombre de paiements par carte bancaire effectués chez les commerçants équipés a pour sa part nettement progressé en 2013 (+ 7,4 %) comme les années précédentes (+ 7,9 % en 2012) pour s'établir à 54,4 millions de transactions. Le montant des paiements par carte bancaire chez les commerçants équipés s'établit à 2,8 milliards d'euros, en hausse de 6,6 % (après + 7,4 % l'année précédente). Le nombre de terminaux de paiement électronique (TPE) installés chez les commerçants s'établit à 12 556 unités, en hausse de + 0,6 % sur un an.

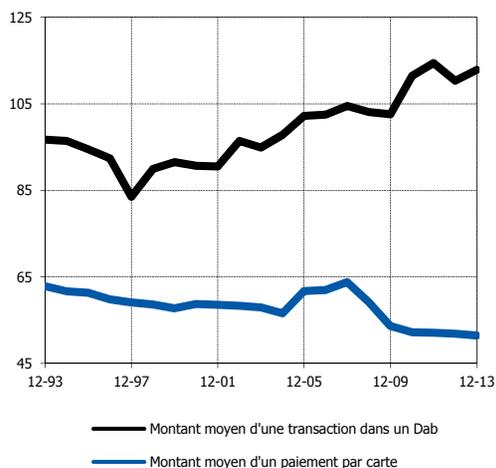
Transactions de paiement par carte bancaire chez les commerçants

	1995	2000	2005	2010	2012	2013	13/12
Nb. de terminaux électroniques installés	2 811	5 290	8 664	9 618	12 475	12 556	0,6%
Nb. de transactions (en millions)	6,20	13,79	23,10	41,23	50,65	54,42	7,4%
Montant des transactions (en millions d'€)	380	810	1 426	2 152	2 627	2 800	6,6%
Montant moyen d'un paiement (en €)	61,32	58,73	61,74	52,20	51,87	51,45	-0,8%
Moyenne France entière	48,21	46,48	47,58	47,62	47,56		

Le montant moyen d'un retrait dans un distributeur automatique s'élève à 113 € à La Réunion en 2013, en hausse de 2,3 % par rapport à 2012. A titre de comparaison, il s'élevait à 79 € en moyenne en 2012 pour la France entière. Le montant moyen d'un paiement par carte bancaire s'établit pour sa part à un peu moins de 52 € en 2012, en baisse de 0,8 % par rapport à 2012, contre environ 48 € pour la France entière.

En France métropolitaine, en 2011, les paiements en ligne se sont élevés à 28,7 milliards d'euros pour 440,3 millions de transactions, soit un peu plus de 6 % des transactions de paiement par cartes (source GIE Cartes Bancaires). Peu de chiffres sont disponibles concernant les achats en ligne des Réunionnais, effectués pour la majeure partie sur des sites nationaux.

Montant moyen d'une transaction par carte bancaire (en €)



5. L'activité des fonds de garantie

Le département de La Réunion bénéficie d'un certain nombre de fonds de garantie, mis en œuvre par le système bancaire réunionnais, et qui permettent, en garantissant les crédits consentis par les établissements bancaires à leur clientèle, de faciliter l'accès au crédit. Les principaux fonds de garantie sont décrits ci-après.

5.1 LE FONDS DOM

Auparavant géré par OSEO, le Fonds DOM a été repris en janvier 2009 par l'Agence Française de Développement (AFD), avec maintien des conditions d'accès à la garantie. Il est alimenté sur fonds publics (Europe, État et Région). Les garanties portent sur les crédits consentis aux entreprises, quelle que soit leur forme juridique, pour la création d'activité ainsi que l'acquisition, la transmission, le développement ou le renforcement de la structure financière d'une entité existante.

Au cours de l'exercice 2013, le nombre de garanties octroyées par le Fonds DOM s'est établi en légère baisse à 570 garanties tandis que l'encours des risques garantis progresse fortement (+ 23,6 %, soit + 48,8 millions d'euros), correspondant à 89,7 millions d'euros de crédits bancaires en intervention (+ 21,6 % sur un an).

Après une année 2012 en demi-teinte, marquée notamment par une baisse des garanties autorisées (39,5 M€) et moins de 75 M€ de crédits bancaires couverts, les réalisations de 2013 sont historiquement les meilleures depuis 2007.

Cette forte croissance en volume de l'activité du Fonds DOM est contracyclique au ralentissement du crédit bancaire dans le département. Elle s'explique moins par le nombre de dossiers garantis (en baisse autour de 570), que par la hausse du montant moyen des prêts (+ 22,6 % à 157 329 €) et de la quotité moyenne garantie (qui passe de 53,6 % en 2012 à 54,5 % en 2013).

Nouveaux engagements du fonds DOM Réunion

(montants en millions d'euros)	2009	2010	2011	2012	2013	13/12
Nombre de garanties octroyées	630	686	618	575	570	-0,9%
Montant en risque (autorisations)	37,4	41,0	43,7	39,5	48,8	23,6%
Montant en intervention (crédits bancaires)	64,6	74,4	82,9	73,7	89,7	21,6%

Source : Agence française de développement

L'encours total de garanties (engagements en risques valides) du fonds DOM s'établit également en hausse en 2013 à 163,1 millions d'euros à fin décembre 2013, en hausse de + 8,6 % par rapport à l'année précédente.

Engagements valides du Fonds DOM - Encours de contentieux net

(en millions d'euros)	2009	2010	2011	2012	2013	13/12
Encours restant en garantie	120,4	141,6	150,4	150,2	163,1	8,6%
Encours de contentieux net	10,5	14,4	16,5	17,6	19,1	8,6%
Taux de contentieux net	8,7%	10,2%	11,0%	11,7%	11,7%	-

Source : Agence française de développement

Au 31 décembre 2013, l'encours des garanties comptabilisées en douteux (précontentieux et contentieux net) s'établit en forte hausse à 26,6 millions d'euros (soit + 41 % sur un an).

Le taux de douteux (contentieux net et précontentieux) ressort à 16,3 % à fin décembre 2013, en hausse de plus de 3 points par rapport à fin décembre 2012. Pour mémoire, il a fortement progressé depuis 2009 où il s'élevait à 9,1 %. Au cours des cinq dernières années, la croissance de l'encours total de garanties s'est donc accompagnée d'une hausse significative du risque, cohérente avec la dégradation du contexte économique.

Taux de douteux brut (contentieux nets et pré-contentieux)

	2009	2010	2011	2012	2013	13/12
Taux de douteux brut	9,1%	11,7%	12,5%	13,4%	16,3%	293 pts

Source : Agence française de développement

5.2 LES FONDS DE GARANTIE A L'HABITAT SOCIAL

Le mécanisme de garantie des prêts à l'habitat social a été mis en œuvre par l'Association pour la Garantie des Prêts Sociaux à l'Habitat (AGPSH) et par le Fonds de Garantie à l'Habitat social de La Réunion (FGHR) jusqu'en 2003. Il est assuré depuis cette date par le Fonds de Garantie Unifié à l'Habitat à la Réunion (FGUHR). Le système réunissait au sein d'un dispositif unique l'assurance des échéances impayées et la garantie à hauteur de 75 % du capital des nouveaux prêts, ainsi que la gestion extinctive des portefeuilles d'engagement des fonds AGPSH et FGHR.

Les garanties données concernent des crédits sociaux à l'habitat consentis à des personnes à très faibles revenus pour l'acquisition de logements sociaux par les établissements qui ont adhéré au dispositif (Crcamr, Crédit Sofider et Cilir/Solendi).

Le fonds est alimenté par des dotations de l'État, du département et de la CAF. Ces dotations, qui s'élèvent à 19 millions d'euros, sont destinées à couvrir le fonctionnement du fonds ainsi que le risque de sinistres sur les prêts garantis.

Le FGUHR est administré par un comité de gestion qui veille à l'application des textes régissant le fonds et assure un contrôle a posteriori du fonctionnement et de la gestion du fonds.

La production globale du Fonds unifié en faveur de l'habitat social s'est élevée à 881 octrois sur l'année 2013, en légère baisse sur les dernières années (930 octrois en 2012 et 945 en 2011) pour un encours de 22,8 millions d'euros de financement à l'habitat garanti en 2013, en baisse de 9,0 % par rapport à l'année précédente.

Nouveaux engagements du fonds unifié à l'habitat de la Réunion

	2005	2009	2010	2011	2012	2013	13/12
Nombre de garanties octroyées	1 224	1 244	1 406	945	930	881	-5,3%
Montant garantis (en millions d'euros)	24,100	28,688	32,460	24,294	25,028	22,782	-9,0%
Montant moyen (en milliers d'euros)	19,7	23,1	23,1	25,7	26,9	25,9	-3,9%

Source : Agence française de développement

Au titre des engagements valides, le fonds unifié gérait à fin décembre 2013 un total de 14 991 dossiers (en baisse de - 3,7 % par rapport à 2012 après - 2,1 % l'année précédente) représentant un encours global de garanties consenties de 209,2 millions d'euros (- 2,0 % après - 1,7 % l'année précédente). Les garanties compromises s'inscrivent également en baisse en 2013 (- 9,7 % à 9,7 millions d'euros), comme l'année précédente (- 7,7 %), après plusieurs années de hausse continue antérieurement (+ 10,5 % en 2011 après + 13,1 % en 2010).

Engagements valides et contentieux du FGUHR

(millions d'euros)	Garanties valides		Encours sains		Garanties compromises		en % des gar. valides	
	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb
2005	195,330	15 326	187,708	14 714	7,622	612	3,90%	3,99%
2010	216,639	16 272	206,105	15 301	10,534	971	4,86%	5,97%
2011	217,330	15 915	205,691	14 849	11,638	1 066	5,36%	6,70%
2012	213,579	15 574	202,835	14 536	10,743	1 038	5,03%	6,66%
2013	209,208	14 991	199,512	14 112	9,696	879	4,63%	5,86%
Var. 13/12	-2,0%	-3,7%	-1,6%	-2,9%	-9,7%	-15,3%	-40 pt	-80 pt

Source : Agence française de développement

Section 2

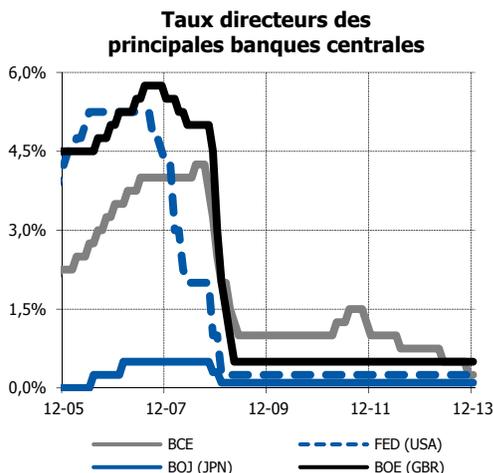
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Six ans se sont écoulés depuis le déclenchement de la crise financière dite crise des subprimes. Les banques centrales des principaux pays occidentaux maintiennent leurs taux directeurs à de très bas niveaux. La Banque centrale d'Angleterre (BOE), la Federal Reserve System (FED) et la Banque centrale du Japon (BOJ) ont ainsi maintenu inchangés leurs taux directeurs en 2013, à un niveau compris entre 0,10 % (BOJ) et 0,50 % (BOE). Pour mémoire, ces banques centrales avaient abaissé leurs taux directeurs à ce niveau dès fin 2008/début 2009.

De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a encore abaissé à deux reprises ses taux directeurs en 2013, portant son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) à 0,25 % en novembre 2013 contre 0,75 % depuis le milieu de l'année 2012. Il s'agit du taux le plus bas jamais fixé par la BCE depuis sa création en 1998.



Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

Date de valeur	Opération principales de refinancement	Facilités permanentes	
		Prêt marginal jour/jour	Dépôt jour/jour
13/11/13	0,25%	0,75%	0,00%
08/05/13	0,50%	1,00%	0,00%
11/07/12	0,75%	1,50%	0,00%
14/12/11	1,00%	1,75%	0,25%
09/11/11	1,25%	2,00%	0,50%
13/07/11	1,50%	2,25%	0,75%
13/04/11	1,25%	2,00%	0,50%
13/05/09	1,00%	1,75%	0,25%

Parallèlement, la BCE a mis en œuvre des mesures non conventionnelles de refinancement (programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro ; mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème). Ces mesures, moins d'actualité aujourd'hui, restent cependant toujours en vigueur.

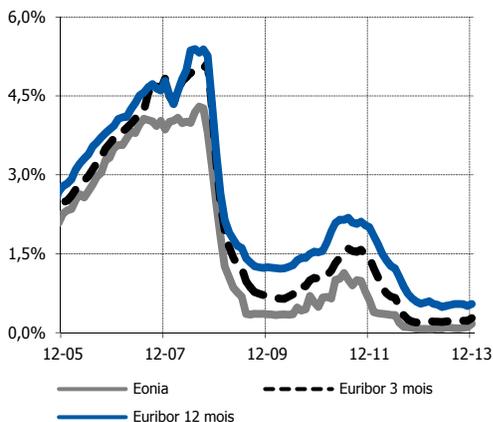
Les taux sur le marché monétaire européen sont demeurés relativement stables, à un très bas niveau, tout au long de l'année 2013. En décembre 2013, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,17 % (contre 0,07 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 0,28 % (après 0,19 % en décembre 2012). Il s'agit néanmoins des plus bas niveaux de taux jamais enregistrés sur les marchés monétaires européens.

Aux États-Unis, le Comité de l'open market de la FED a donc maintenu inchangé tout au long de l'année 2013 son principal taux directeur (Fed funds) avec un taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate depuis le 5 mars 2009), tout comme la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui avait abaissé à 0,10 % son principal taux directeur le 19 décembre 2008 et le maintient depuis cette date à ce niveau.

Les principaux grands pays émergents (BRICS) appliquent des politiques monétaires adaptées à la situation de leurs économies. Depuis 2012, la Banque Centrale Chinoise (PBoC) maintient son principal taux directeur (central bank base interest rate) à 6 % (contre 6,56 % en 2011). De même, la Banque Centrale Russe avait de son côté relevé en 2012 de 0,25 point son principal taux directeur (CBR refinancing rate) à 8,25 % et l'a également maintenu inchangé en 2013. La Banque Centrale du Brésil (BACEN) a relevé à six reprises son principal taux directeur (BACEN selic target rate) pour le porter de 7,25 % en 2012 à 10 % depuis le 27 novembre 2013. La Banque Centrale Indienne (RBI) a modifié aussi à plusieurs reprises son taux principal taux directeur (RBI repo rate ou « key short term lending rate ») en 2013, le relevant notamment à deux reprises en septembre et octobre 2013 pour le porter à 7,75 %. Enfin, la Banque Centrale d'Afrique du Sud (SARB) a maintenu en 2013 inchangé à 5 % son principal taux de refinancement (SARB repo interest rate).

Principaux taux du marché monétaire européen



1.2 LES TAUX CREDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi

¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances omniannuelles par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

que la variation de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

Après avoir stagné à des niveaux particulièrement bas en 2009 en raison de la faiblesse du taux du marché monétaire et d'une inflation particulièrement faible, les taux d'intérêt des livrets et plans d'épargne réglementée se sont régulièrement redressés depuis, en août 2010, puis en février et août 2011. Finalement, après être demeuré inchangé en 2012 à 2,25 %, le taux de rémunération du livret A a été abaissé à 1,75 % le 1^{er} février 2013 puis à 1,25 % le 1^{er} août 2013 suite aux recommandations de la Banque de France¹. Il est resté inchangé depuis cette date.

L'application du mode de calcul automatique aurait dû conduire à fixer le taux du livret A et du LDD à 1,0 % à compter du 1^{er} août 2013. Toutefois, afin d'éviter qu'un mouvement de trop grande ampleur ne soit mal compris par les détenteurs de ces livrets, le Gouverneur de la Banque de France a décidé que cette circonstance exceptionnelle justifiait qu'il soit dérogé à la stricte application des taux calculés selon la formule de calcul en vigueur, ainsi que le règlement en prévoit la possibilité.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	05-09	08-09	08-10	02-11	08-11	02-13	08-13
Livret A	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%	1,50%	1,25%	0,75%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	2,25%	1,75%	2,25%	2,50%	2,75%	2,25%	1,75%
Livret de développement durable	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%

* hors prime de l'Etat

1.3 LES TAUX DEBITEURS

Jusqu'en juillet 2012, l'Institut d'émission réalisait une enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises. Cette enquête concernait les cinq principales banques de la place et avait pour objectif de suivre l'évolution des conditions débitrices offertes à la clientèle des entreprises. Depuis début 2011, une autre source est mobilisée pour satisfaire cet objectif. L'Edom utilise désormais l'enquête trimestrielle de la BCE auprès des établissements de crédit et des sociétés financières, qui prend en compte l'ensemble des crédits octroyés au cours du premier mois de chaque trimestre en faveur des sociétés non financières et des entrepreneurs individuels. Les taux moyens par catégorie de crédit issus de cette enquête ne sont pas directement comparables avec ceux précédemment publiés.

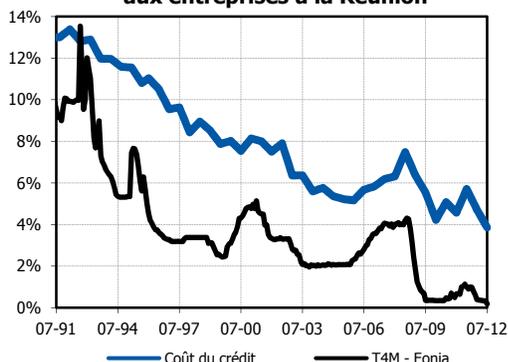
Evolution des taux moyens pondérés du crédit aux entreprises

	03-90	03-95	07-00	07-05	07-10	07-11	01-12	07-12
Taux moyen pondéré global	12,94%	11,55%	7,54%	5,22%	5,08%	5,71%	4,71%	3,85%
Taux moyen à court terme	13,42%	11,96%	7,91%	5,78%	5,25%	6,12%	4,69%	3,40%
Taux moyen à terme	11,53%	9,67%	6,18%	4,26%	4,90%	5,26%	4,74%	4,68%

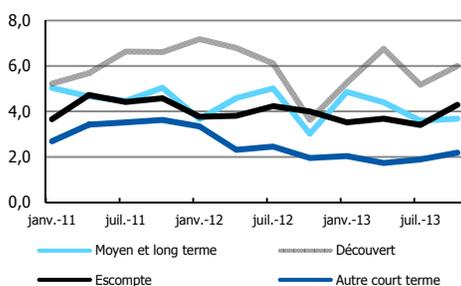
¹ Arrêté du 21 janvier 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit
Arrêté du 29 juillet 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit

Le coût du crédit aux entreprises, qui avait pâti en 2007 et en 2008 du renchérissement des taux de marché et du resserrement des conditions débitrices des banques, est orienté à la baisse depuis début 2010, en corrélation avec le très bas niveau des taux de refinancement enregistrés sur le marché monétaire. En liaison avec la crise financière, l'écart avec les taux de marché s'était nettement accru à compter de 2007, mais diminue à nouveau progressivement pour s'établir désormais aux alentours de + 400 points par rapport au taux Eonia. L'écart avec les taux de marché dépend cependant fortement des tranches de montant. Il atteint ainsi 900 points en juillet 2012 pour les crédits d'un montant inférieur à 15 245 euros, alors qu'il est de 300 points pour les crédits d'un montant supérieur à 76 225 euros.

Evolution du coût du crédit (global) aux entreprises à la Réunion



Taux moyens débiteurs globaux



Les taux moyens des crédits octroyés aux entreprises réunionnaises restent significativement supérieurs à ceux de la métropole et ce, pour tous les types de crédits et toutes les tranches de montants. Une partie de cet écart s'explique cependant par des effets de structure, notamment pour les découverts et pour l'escompte, mais aussi par des coûts d'exploitation plus élevés, un coût du risque nettement supérieur et un coût de refinancement plus onéreux.

Taux moyens débiteurs en %	Taux moyen pondéré global		dont Tranche 1 : ≤ 15 245		dont Tranche 2 : > 15 245 et ≤ 45 735		dont Tranche 3 : > 45 735 et ≤ 76 225	
	La Réunion	Métro-pole	La Réunion	Métro-pole	La Réunion	Métro-pole	La Réunion	Métro-pole
Crédits à moyen et long termes								
juil-13	3,59	2,58	5,11	3,20	5,52	2,89	5,06	2,88
oct-13	3,68	2,71	6,19	3,22	6,01	2,95	4,90	2,89
Découvert								
juil-13	5,17	2,51	11,06	9,92	9,53	6,19	9,79	4,55
oct-13	6,00	2,65	11,47	9,94	9,95	6,66	9,93	5,11
Escompte								
juil-13	3,41	1,87	2,94	2,67	3,93	3,23	n.s.**	3,04
oct-13	4,29	1,90	2,90	3,09	4,42	3,91	n.s.**	3,32
Autres crédits à court terme								
janv-13	1,89	1,85	4,40	3,43	4,46*	3,15	n.s.**	2,61
oct-13	2,18	1,95	4,64	3,63	4,60*	3,39	n.s.**	2,73

Note : la comparaison des taux par tranche permet de mettre en évidence des effets de structure. En raison de la composition de leurs parcs d'entreprises, les crédits octroyés dans les DOM concernent en effet majoritairement les premières tranches de montant, pour lesquelles les taux moyens sont les plus élevés. Cet effet de structure expliquerait près d'un quart de l'écart entre les taux moyens pondérés globaux des découverts métropolitains et réunionnais, et plus de la moitié de l'écart sur l'escompte.

1.4 LES TAUX DE L'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose actuellement sur les articles L. 313-3 à L.313-5 du Code de la consommation et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit et les sociétés de financement pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier». Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Évolution de l'usure

Catégories	1 ^{er} trimestre 2013	2 ^e trimestre 2013	3 ^e trimestre 2013	4 ^e trimestre 2013
Prêts aux particuliers entrant dans le champ d'application des articles L.312-1 à L.312-36 du code de la consommation (prêts immobiliers)				
Prêts à taux fixe	5,43	5,23	5,03	5,04
Prêts à taux variable	5,01	4,68	4,45	4,51
Prêts relais	5,55	5,44	5,29	5,23
Prêts aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L.312-1 à L.312-36 du code de la consommation (crédits de trésorerie)¹				
Prêts d'un montant < à 3000 €	20,29	20,09	20,23	20,23
Prêts d'un montant entre 3000 € et 6000€	16,25	15,77	15,17	15,12
Prêts d'un montant > à 6000 €	11,48	11,05	10,52	10,35
Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, agricole ou professionnelle non commerciale				
Frais consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,09	7,99	7,96	7,96
Prêts d'une durée > à 2 ans, à taux variable	3,75	3,63	3,75	3,76
Prêts d'une durée > à 2 ans, à taux fixe ²	2,29	5,01	4,77	4,83
Découverts en compte ³	13,37	13,36	13,28	13,31
Autres prêts d'une durée de vie ≤ à 2 ans	5,03	4,4	4,41	4,36
Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, agricole ou professionnelle non commerciale				
Découvert en compte ³	13,37	13,36	13,28	13,31

¹ pour les crédits à la conso., les seuils de l'usure sont exprimés selon la méthode équivalente, conformément à l'article 1^{er} du décret n°2002-927 relatif au calcul du TEG applicable et portant modification du code de la conso. (art. R313-1).

² Le Taux moyen pratiqué reste le taux effectif de prêts aux entreprises d'une durée initiale > à 2 ans, à taux variable, d'un montant ≤ à 15 2449 euros (2,82 % à fin 2013). Ce taux est utilisé par la direction générale des impôts pour le calcul du taux maximum des intérêts déductibles sur les comptes courants associés.

³ Pour apprécier le caractère usuraire du TEG d'un découvert ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

Source : Banque de France

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par les lois suivantes :

- L'article 32 de la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis (les perceptions excessives sont imputées de plein droit sur les intérêts normaux et subsidiairement sur le capital de la créance).

- L'article 7 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME étend cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels (« entrepreneurs individuels »). Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale est élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Les sanctions pénales prévues par les articles L.313-4 et L.313-5 du Code de la consommation restent applicables dans les autres hypothèses.
- La loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (dite loi Lagarde) a réformé les dispositions réglementant le crédit à la consommation, avec pour objectif de lutter contre des excès jugés en partie responsables du surendettement des particuliers. L'article 1er de la loi du 1er juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L 312-1 à L 312-3 du code de la consommation (crédit immobilier). Les catégories d'opérations concernées sont désormais définies à raison du montant des prêts, comme précisé par l'arrêté du 22 mars 2011.

Enfin, l'article 132 de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation renforce très substantiellement les peines applicables aux infractions en matière d'usure pouvant être prononcées par les tribunaux.

2. L'observatoire des tarifs bancaires

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de la Ministre chargée de l'économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement. »

La loi n° 2012-1270 relative à la régulation économique outre-mer (dite « loi sur la vie chère ») a introduit la disposition suivante dans le code monétaire et financier : « [L'IEDOM] publie semestriellement un rapport portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'outre-mer concernés et les établissements de la France hexagonale ».

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré) pour chacune des six géographies incluses dans le périmètre de l'IEDOM, pour une trentaine de tarifs bancaires s'appliquant aux opérations les plus courantes. Les tarifs relevés incluent ceux de l'« extrait standardisé de 10 produits ou services courants » adopté par la profession bancaire depuis le 1^{er} janvier 2011, à la suite des travaux du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) relayant le rapport Pauget-Constans sur la tarification des services bancaires (juillet 2010). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complétait, depuis la création, cette liste pour les établissements de crédit des DOM. Ce tarif a

été inclus dans le périmètre de l'Observatoire national dès juin 2013 et a été intégré dans l'extrait standard à compter du 5 novembre 2013.

Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Leur collecte est opérée semestriellement, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre de chaque année. L'Institut publie chaque année deux observatoires semestriels en avril et octobre ainsi qu'un rapport annuel.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de l'analyse des évolutions sont, d'une part, que la plupart des tarifs bancaires ont été orientés à la baisse entre octobre 2012 et octobre 2013, à l'exception des frais sur cartes bancaires, et, d'autre part, que pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs moyens demeurent moins élevés dans les DOM qu'en métropole.

Tarifs bancaires moyens par géographie (octobre 2013)

En euros	Guade- -loupe	Marti- -nique	Guya- -ne	Réu- -nion	Mayo- -tte	Moy. -DOM	Moy. -Métro- -pole ⁽¹⁾
Frais de tenue de compte (par an)	28,60	29,07	17,53	17,59	24,10	23,36	8,7 ⁽²⁾
Abonnement de gestion de comptes sur Internet ³	0,74	0,98	0,97	0,01	0,64	0,52	0,58
Alertes sur la situation du compte par SMS ³	NS	NS	NS	1,41	1,01	NS	2,11
Alertes sur la situation du compte par SMS ⁴	NS	0,33	0,27	NS	0,31	NS	0,40
Virement SEPA							
dans la zone euro en agence ⁵	4,06	3,60	3,97	2,98	3,60	3,50	3,58
dans la zone euro par Internet ⁵	0,02	0,01	0,04	0,00	NS	0,01	0,00
Prélèvement							
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,27	2,73	1,20	0,00	0,00	0,83	2,03
Frais par prélèvement	0,04	0,03	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00
Carte bancaire							
Carte de paiement internationale à débit différé	43,76	43,69	44,66	43,47	44,05	43,70	44,83
Carte de paiement internationale à débit immédiat	37,13	36,75	38,16	37,48	37,12	37,24	38,48
Carte de paiement à autorisation systématique	29,43	28,79	29,21	30,04	28,61	29,49	29,85
Retrait dans un autre établissement (zone euro)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,90
Divers							
Commission d'intervention	10,91	9,79	7,95	8,63	9,54	9,47	7,82
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,98	25,83	25,51	22,91	22,80	24,33	24,60

S.O : Sans objet (service non proposé) ; N.S : Non significatif (nombre d'observations insuffisant) ; ⁽¹⁾ Tarifs moyens relevés en janvier 2014 (cf. rapport 2014 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF) ; ⁽²⁾ Pour les frais de tenue de compte le montant indiqué est la moyenne pondérée de l'ensemble des tarifications alors que celui indiqué dans l'observatoire d'octobre 2013 était la moyenne des tarifications non nulles ; ⁽³⁾ par mois ; ⁽⁴⁾ par message ; ⁽⁵⁾ par virement

3. Le bilan agrégé des principales banques locales et l'analyse des risques

3.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

3.1.1 Bilan agrégé total

La situation agrégée présentée ici concerne uniquement les quatre principales banques locales de la place¹, qui représentent près de la moitié des encours de crédits. L'agrégation de leurs bilans a été effectuée sur la base des documents territoriaux propres au département, dans l'attente de l'approbation des bilans publiables.

¹ A savoir trois banques commerciales (Banque de la Réunion, BNP Paribas Réunion, Banque française commerciale-Océan Indien) et une banque mutualiste (Caisse régionale du crédit agricole mutuel de la Réunion).

ACTIF					PASSIF			
1985	2000	2010	2013		1985	2000	2010	2013
15,0%	6,6%	16,4%	16,8%	Opérations de trésorerie	27,4%	13,8%	38,7%	26,4%
70,2%	84,5%	75,9%	74,1%	Opérations avec la clientèle	59,0%	74,1%	49,0%	58,7%
14,8%	8,9%	7,7%	9,2%	Autres opérations	13,5%	12,1%	12,3%	14,8%
1 578	4 218	10 279	10 271	Total (millions d'€)	1 578	4 218	10 279	10 271

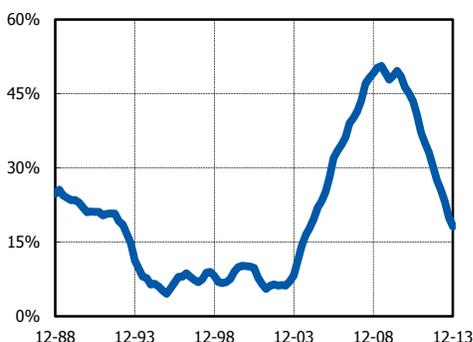
Au 31 décembre 2013, le bilan agrégé des quatre banques s'établit à 10,3 milliards d'euros, pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente. L'analyse de la structure du bilan agrégé fait ressortir la prépondérance à l'actif des opérations avec la clientèle¹ pour ces quatre banques (74,1 % en 2013), traduisant une forte activité d'intermédiation, même si leur poids a tendance à décroître par rapport au début des années 2000. Les opérations avec la clientèle au passif (ressources) représentent une proportion plus faible (58,7 %) ce qui génère un important besoin de refinancement interbancaire pour les quatre banques considérées (26,4 % du total de bilan en 2013).

Le poids des opérations interbancaires au passif du bilan de ces quatre banques a ainsi fortement progressé, passant de moins de 15 % du total de bilan dans les années 2000 à plus de 30 % ces dernières années. En proportion de l'épargne collectée auprès de la clientèle, l'évolution est encore plus marquante puisque le besoin de refinancement est passé de moins de 10 % entre 1993 et 2003 jusqu'à un maximum de 50 % dans les années 2008-2009.

L'impact des grandes crises financières ou économiques est particulièrement visible sur ce graphique. Les années 1993-1994, postérieures à la crise de 1992, ont été marquées par la forte diminution du besoin de refinancement des banques, qui dépassait 20 % dans les années 1988-1992. De même, la crise financière des années 2008-2009 a entraîné une forte baisse de ce besoin de refinancement, qui culminait néanmoins à un niveau jamais atteint de 50 % en 2008 pour ces seules quatre banques.

Suite à cette crise, ces établissements ont ramené leur besoin de refinancement à un peu plus de 15 % de l'épargne bilancielle qu'elles collectent². Ces inversions brutales s'expliquent par le ralentissement des octrois de crédit par les banques, conjugué à une accentuation de la collecte de ressources auprès de la clientèle. Les événements de la crise financière ont ainsi rappelé l'importance de disposer d'un système bancaire solide et égalitaire dans lequel le public puisse avoir confiance.

Solde des opérations interbancaires rapporté aux ressources collectées



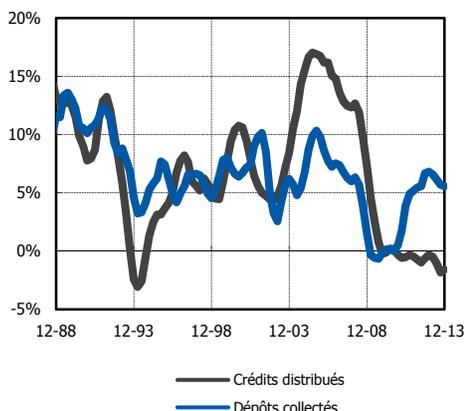
¹ A noter que l'épargne collectée pour le compte d'autres établissements extérieurs au département (cas de la BFCOI et de la CRCAMR) est réintégrée dans les opérations avec la clientèle et retirée des opérations de trésorerie et de refinancement interbancaire. Cette épargne collectée pour le compte de tiers s'établit à 1,2 milliard d'euros à fin décembre 2013.

² Seule la crise boursière des valeurs technologiques des années 1999-2000 a été sans effet sur le besoin de refinancement de ces banques

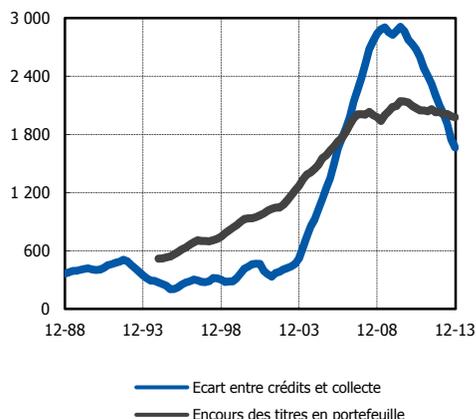
Les dépôts collectés pris en considération n'intègrent pas les titres de portefeuilles, les OPCVM et les produits d'assurance-vie commercialisés par les établissements bancaires, placements qui ne correspondent pas à des ressources à la disposition des établissements de crédit pour financer les crédits qu'ils consentent à leur clientèle. La crise financière a rappelé aux épargnants les dangers d'illiquidité de ce type de placements, et aux banques l'importance des placements bilanciaux de préférence à ces placements désintermédiés. Dans les années 1990-2010, ces placements avaient régulièrement augmenté, jusqu'à atteindre 31 % de l'ensemble des ressources collectées par les quatre banques à fin septembre 2010.

Depuis 2010, l'épargne placée en portefeuille titres (dont l'assurance-vie) recule régulièrement, les épargnants et les banques privilégiant les placements sous forme de livrets et de dépôts. En 2013, pour la première fois depuis 2007, la collecte tierce est cependant redevenue supérieure au besoin de refinancement des quatre banques étudiées.

Évolutions lissées en glissement annuel des concours consentis et des dépôts collectés des quatre banques locales



Écart entre crédits et collecte des quatre banques locales et encours de la collecte en portefeuille titres (en millions d'euros)

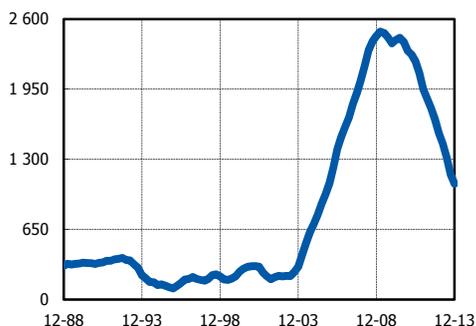


3.1.2 Soldes par type d'opérations

Après avoir atteint un maximum entre 2009 et 2010, à plus de 2,9 milliards d'euros, le déficit des opérations avec la clientèle continue de se réduire considérablement depuis 2010, pour s'établir à fin décembre 2013 à 1,6 milliard d'euros.

Le solde des opérations interbancaires (ou de trésorerie) diminue parallèlement de 35,7 % en 2013 (après - 18,3 % l'année précédente) pour s'établir désormais à 1,0 milliard d'euros à fin décembre 2013. Pour mémoire, il s'était établi à son maximum entre 2008 et 2009 à plus de 2,5 milliards d'euros.

Solde des opérations interbancaires



Comme le montre le graphique, la situation enregistrée entre 2003 et 2008 était atypique, avec un besoin de trésorerie¹ qui n'avait jamais dépassé 400 millions d'euros et plafonnait en deçà de 300 millions d'euros tout au long de la période 1993-2003. Cette explosion du besoin de refinancement des quatre banques trouvait son origine dans la très forte progression des financements consentis aux entreprises et aux ménages pendant ces cinq années (2003-2008), jusqu'au déclenchement de la crise financière, parallèlement à une collecte de ressources beaucoup moins réactive.

Les quatre principales banques réunionnaises n'ont cependant pas connu de réelles difficultés de refinancement ces dernières années, même au plus fort de la crise financière, grâce à leur adossement à de grands groupes bancaires métropolitains.

Décomposition des soldes par type d'opération

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	Var.
Solde par type d'opération								
- Opérations de trésorerie	72	305	1 036	2 298	1 891	1 544	992	-35,7%
- Opérations avec la clientèle	-167	-441	-1 327	-2 765	-2 429	-2 081	-1 574	24,4%
- Autres opérations	95	136	292	467	538	537	581	8,3%
(dt) Détail du solde des opérations de trésorerie								
- avec l'ensemble des EC	-92	379	1 176	2 423	2 027	1 659	1 103	-33,5%
- caisse & réserves obligatoires	-38	-74	-140	-124	-136	-115	-111	-3,1%
- réescompte IEDOM	202	0	0	0	0	0	0	

Ressources (+), Emplois (-)

3.1.3 Soldes des opérations avec la clientèle par agents économiques

Le déficit global affiché par les quatre banques en matière d'opérations avec la clientèle (-1,0 milliard d'euros à fin décembre 2013) concerne toutes les catégories d'agents économiques. C'est néanmoins vis-à-vis des sociétés non financières que le déficit demeure le plus important (-0,8 milliard d'euros en 2013 contre -1,2 milliard d'euros en 2012, et -1,9 milliard d'euros au plus bas début 2009). C'est aussi sur cette catégorie d'agents économiques que les quatre banques étudiées ont fait principalement porter le redressement de leur déficit de collecte. Avec une progression de 29,3 % entre 2012 et 2013, le solde des opérations clientèle sur les entreprises retrouve pratiquement son niveau des années 2000-2003.



Les ménages, structurellement déficitaires en ressources depuis 2005, présentent pour leur part un déficit de collecte de 0,6 milliard d'euros en 2013 contre 0,7 milliard d'euros un an auparavant. Sur cette clientèle, on demeure par contre très loin de la situation des années

¹ Qui correspond essentiellement au déficit de collecte d'épargne des quatre banques, corrigé des excédents de fonds propres sur les immobilisations.

antérieures à 2003, avec une collecte d'épargne qui était à l'époque largement supérieure aux crédits octroyés, et un excédent qui servait au financement des autres clientèles.

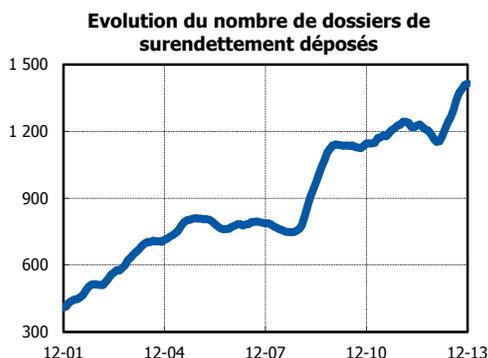
Décomposition des soldes par type d'opération

(millions d'euros)	2000	2005	2010	2011	2012	2013	Var.
Détail du solde des opérations avec la clientèle par agent économique							
Sociétés non financières	-682	-952	-1 509	-1 434	-1 171	-827	29,3%
Ménages	226	-253	-830	-608	-719	-624	13,2%
Autres agents économiques	15	-123	-426	-387	-191	-122	36,3%
Ressources (+), Emplois (-)							

3.2 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

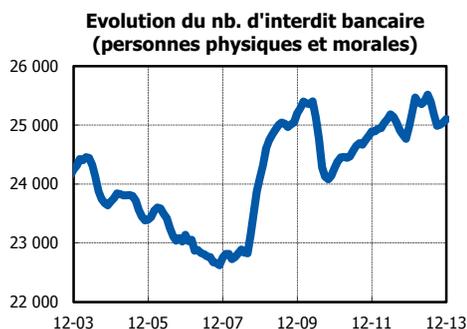
3.2.1 Indicateurs de vulnérabilité

L'année 2013 a enregistré une dégradation de la plupart des indicateurs de vulnérabilité des ménages et des entreprises. Le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire a ainsi progressé de 1,5 % entre 2012 et 2013 (contre - 0,6 % l'année précédente), et celui des personnes morales de 1,9 % (- 1,8 % précédemment). Le nombre des personnes (physiques ou morales) interdits bancaires avait atteint un point bas en dessous de 23 000 inscriptions en 2007, avant de remonter fortement entre 2008 et 2009.



Indicateurs de vulnérabilité des ménages et des entreprises

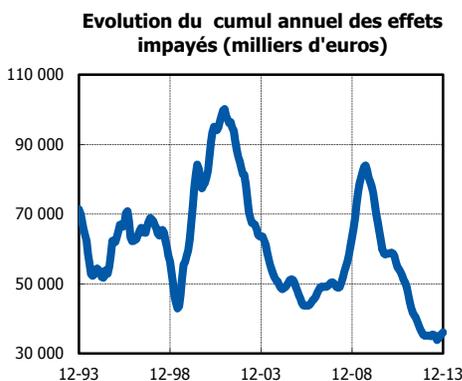
	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	Var.
Interdits bancaires								
- Personnes physiques	16 634	26 513	21 174	21 554	22 119	21 987	22 307	1,5%
- Personnes morales		2 675	2 176	2 656	2 723	2 673	2 723	1,9%
Surendettement								
- Nb. annuel de dossiers déposés		2 128	814	1 151	1 240	1 153	1 432	24,2%
Effets impayés								
- Nb. d'effets impayés	10 542	18 414	10 301	9 110	8 505	7 090	6 862	-3,2%
- Montant des impayés (k€)	61 186	78 988	47 328	59 144	49 359	34 704	36 429	5,0%



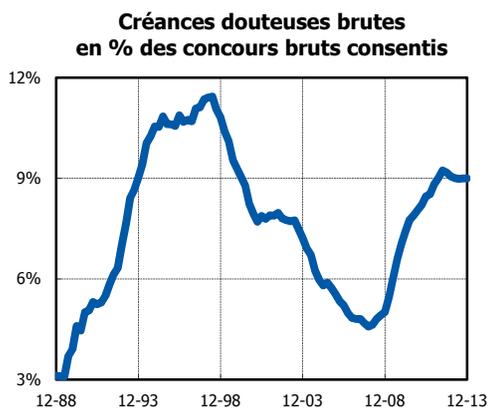
Autre indicateur de vulnérabilité des ménages, le nombre de dossiers de surendettement déposés s'est élevé à 1 432 sur l'ensemble de l'année 2013, en hausse de 24,2 % par rapport à 2012 (contre une baisse de 6,7 % entre 2011 et 2012). On enregistre ainsi une forte croissance de la vulnérabilité des ménages les plus en difficulté, dépassant le plus haut niveau atteint au plus fort de la crise financière et économique de 2009, en nombre

de dossiers de surendettement déposés dans le département (1 150 dossiers déposés par an). Néanmoins, même s'il a fortement augmenté ces dernières années, le nombre de dossiers rapporté à la population reste deux fois inférieur à celui observé au niveau national.

Par ailleurs, le nombre d'effets impayés sur les entreprises déclarés par les banques s'établit à 7 090 sur l'ensemble de l'année 2012, en baisse de 16,6 % par rapport à 2011 (après - 6,6 % l'année précédente). La baisse est une nouvelle fois plus marquée pour les montants des effets impayés déclarés en cumul annuel, qui s'établit à 34,7 millions d'euros en 2012, en baisse de - 29,7 % par rapport à 2011 (après - 16,5 % précédemment). Même si les effets de commerce sont aujourd'hui moins utilisés que par le passé, cet indicateur retrace bien les évolutions de la conjoncture économique, les pics de 2001-2002 et 2008-2009 correspondant aux principales crises économiques et financières.



3.2.2 Évolution des créances douteuses brutes



Les créances douteuses brutes portées par les quatre banques locales se sont inscrites en baisse en 2013 (- 29 millions d'euros, soit - 3,8 % par rapport à 2012) après plusieurs années de progression (+ 7,8 % en 2012, après + 5,8 % en 2011).

Les quatre banques atteignent ainsi un palier en 2013 après avoir enregistré de 2008 à 2010 une très forte progression de leurs créances douteuses brutes. Celles-ci atteignent désormais un encours de 723 millions d'euros, représentant 9,0 % des encours totaux de crédits octroyés à leur clientèle (contre 4,4 % à fin décembre 2007, avant l'éclatement de la crise financière).

Même si ce taux est élevé, les quatre banques locales ont déjà enregistré par le passé une situation plus grave que celle observée actuellement. Le poids des créances douteuses dans les concours consentis avaient ainsi atteint près de 11,5 % en 1998.

La même évolution des créances douteuses est également enregistrée pour l'ensemble du système bancaire local. La part des quatre principales banques dans le total des créances douteuses brutes détenues par le système bancaire local a ainsi tendance à se stabiliser en 2013, pour atteindre 71,7 % en 2013 alors que leur poids dans les concours totaux bruts consentis à la clientèle n'est que de 45,3 %.

Evolution des créances douteuses des quatre banques principales

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013
Créances douteuses brutes	109,9	270,9	280,8	321,9	658,9	697,0	751,3	722,7
Poids dans les concours à la clientèle	5,4%	10,1%	7,5%	5,4%	8,0%	8,5%	9,1%	9,0%
Taux de provisionnement	48,4%	61,1%	66,1%	70,8%	65,7%	66,5%	62,3%	64,0%
Croissance des douteux bruts	19,4%	5,8%	-10,0%	11,4%	17,2%	5,8%	7,8%	-3,8%
Poids des quatre banques dans l'ensemble des EC locaux - Toute clientèle								
- Créances douteuses brutes	68,7%	60,0%	62,7%	61,7%	67,8%	70,5%	71,6%	71,7%
- Concours totaux bruts	69,0%	68,9%	64,5%	49,2%	49,5%	48,3%	47,2%	45,3%

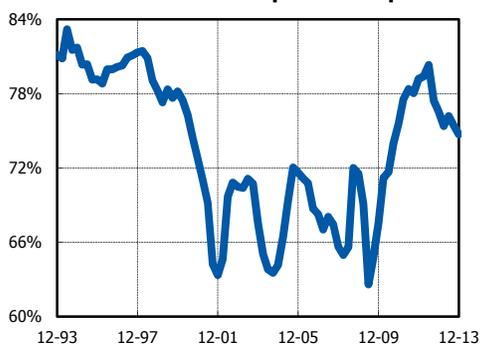
Le taux de provisionnement des créances douteuses brutes, qui reflète la couverture du risque encouru par des provisions pour défaut de paiement, s'améliore légèrement en 2013 pour atteindre 64,0 % contre 62,3 % un an auparavant.

3.2.3 Répartition des créances douteuses par agent économique

Les entreprises présentent un taux de risque supérieur à celui des ménages pour les quatre banques, comme l'indique la répartition des créances douteuses nettes. Ainsi, alors que les entreprises ne représentent que 46,8 % des concours nets totaux consentis à la clientèle à fin décembre 2013, elles concentrent 73,9 % des créances douteuses nettes comptabilisées à la même date.

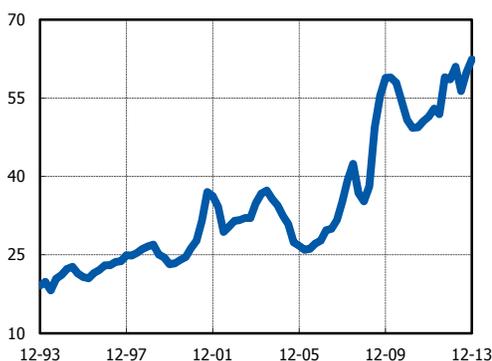
Le poids des douteux détenus par les quatre banques sur la clientèle des ménages recule en 2013. Elles représentent 25,3 % des créances douteuses nettes totales, alors que les crédits aux ménages pèsent 44,7 % du total

Poids des entreprises dans les douteux nets des quatre banques



des concours bancaires octroyés par ces quatre banques.

Créances douteuses nettes sur les ménages (en millions d'€)



différentes selon les clientèles.

L'importance du poids des entreprises au sein des douteux nets s'expliquent notamment par la plus forte sensibilité de cette clientèle à la dégradation de la situation économique générale de la Réunion. Pour cette raison, le même phénomène de forte présence des entreprises au sein des créances douteuses nettes avait pu être observé dans les années 1993-1998, consécutivement à la crise de 1992-1993. Les difficultés financières des ménages mettent par contre plus de temps à se traduire par une remontée. Ces phénomènes restent difficiles à appréhender en raison de politiques de provisionnement

Décomposition des créances douteuses nettes par agent économique

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	Var.
Douteux nets	105,3	95,2	93,9	226,0	233,8	283,1	260,1	-8,1%
Ménages	18,4%	25,7%	25,4%	22,7%	21,8%	25,7%	25,3%	-0,4 pt
Entreprises	77,3%	72,7%	73,4%	76,0%	77,5%	73,1%	73,9%	0,8 pt
Autres agents	4,4%	1,6%	1,2%	1,3%	0,7%	1,2%	0,8%	-0,4 pt
Poids de ces clientèles au sein des concours sains totaux consentis à la clientèle								
Ménages	34,8%	36,8%	39,5%	40,8%	40,4%	43,3%	44,7%	1,3 pt
Entreprises	55,4%	55,5%	52,4%	49,5%	50,1%	47,9%	46,8%	-1,1 pt
Autres agents	9,8%	7,6%	8,2%	9,7%	9,5%	8,8%	8,6%	-0,2 pt

4. Les performances financières des banques locales

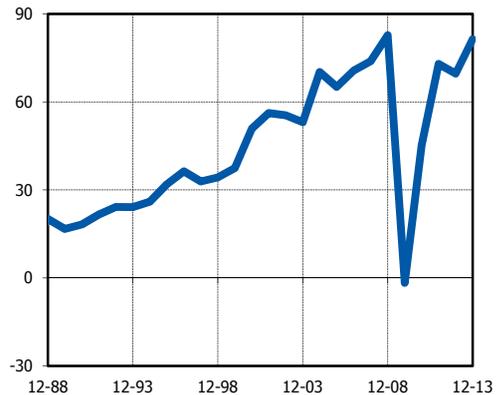
Avertissement : Les résultats des banques au 31 décembre 2013 ont été établis à partir de documents provisoires dans l'attente de l'approbation des comptes publiables. Ce sont les mêmes quatre établissements de crédit qui sont retenus dans cette partie que pour la précédente.

Les quatre banques locales étudiées enregistrent en 2013 une nette progression de leur rentabilité par rapport à 2012, retrouvant enfin le niveau atteint en 2008, avant l'éclatement de la crise financière.

Leur résultat net après impôt ressort ainsi à + 81 millions d'euros en 2013, en hausse de 16,7 % sur un an.

Pour mémoire, le résultat global déficitaire enregistré en 2009 s'expliquait essentiellement par les difficultés de l'une des grandes banques de la place, cotée sur Euronext, tandis que l'année 2010 avait été marquée par la forte croissance du coût du risque pour tous les établissements, avec un impact sensible sur leur rentabilité.

Résultat net des quatre banques locales (en millions d'euros)



Les années 2011 à 2013 continuent d'enregistrer les impacts de la crise économique qui affecte encore l'activité économique dans le département, avec une demande de crédits et une épargne atone et un poids des créances douteuses qui demeure élevé.

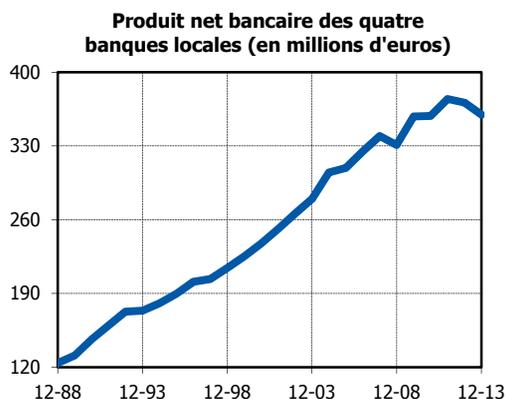
Evolution du résultat net des quatre banques locales

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013
Résultat net global	18,2	31,9	50,9	65,1	-1,7	45,2	72,9	69,7	81,4
Variation annuelle	9,2%	22,8%	35,9%	-7,2%	-ns-	-ns-	61,4%	-4,5%	16,7%

4.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE

4.1.1 Un produit net bancaire en légère diminution

Le produit net bancaire des quatre banques locales étudiées, qui correspond à la marge brute dégagée par les activités bancaires, s'inscrit une nouvelle fois en baisse en 2013 (- 3,1 % soit -11,4 millions d'euros après - 0,9 % en 2012), pour atteindre 360 millions d'euros. Depuis la fin des années 1980, c'est la première fois que le PNB des quatre banques locales s'inscrit en baisse deux années consécutives. Lors de la crise financière de 2008-2009, les quatre banques n'avaient enregistré qu'une année de baisse de leur PNB. En 1992-1993, leur PNB avait simplement augmenté plus lentement.



Les quatre banques locales enregistrent en 2013 de nouvelles baisses de leurs charges d'exploitation bancaire (- 19,5 % entre 2012 et 2013 après - 12,0 % l'année précédente) et de leurs produits d'exploitation bancaire (- 9,8 % après - 5,9 % précédemment), qui peuvent être rapprochées du maintien de conditions de refinancement particulièrement basses sur les marchés interbancaires en 2012 et 2013.

Les autres produits et charges s'inscrivent en baisse plus mesurée de - 1,4 % à 23,3 millions d'euros. Ils avaient augmenté de 5 % en 2012 (+ 1,1 million d'euros) après avoir diminué de 4,5 % en 2011.

Evolution du produit net bancaire

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2012	2013	Var.
Produits d'exploitation bancaire	266,7	317,1	349,2	451,6	600,0	583,2	526,2	-9,8%
(dt) Op. interbancaires et clientèle	242,0	284,3	283,9	360,9	440,1	427,1	387,9	-9,2%
Charges d'exploitation bancaire	120,3	128,7	112,3	151,3	265,2	235,8	189,9	-19,5%
(dt) Op. interbancaires et clientèle	111,1	112,6	90,4	122,0	175,5	149,2	122,5	-17,9%
Autres produits & charges	2,6	1,2	0,4	8,9	23,6	23,6	23,3	-1,4%
Produit Net Bancaire	149,1	189,7	237,3	309,2	358,4	371,0	359,6	-3,1%

4.1.2 La structure du produit net bancaire par type d'opérations

Les produits générés sur les opérations avec la clientèle représentent toujours la principale composante des produits d'exploitation bancaire (65,1 % en 2013 contre 63,0 % en 2012), même si cette proportion a eu tendance à fortement décroître au fil des années (76,3 % en 2000 et 80,5 % en 1990).

Structure du produit net bancaire des quatre banques locales

Charges d'exploitation bancaire						Type	Produits d'exploitation bancaire					
1990	2000	2010	2011	2012	2013	d'opérations	1990	2000	2010	2011	2012	2013
63%	54%	57%	54%	51%	50%	Interbancaires	9%	5%	7%	8%	7%	6%
30%	25%	9%	10%	12%	15%	Clientèle	81%	76%	64%	62%	63%	65%
7%	9%	6%	5%	6%	9%	Titres	0%	3%	1%	1%	1%	1%
0%	11%	28%	32%	31%	27%	Diverses	10%	16%	28%	30%	29%	29%
120,3	113,4	264,1	268,1	235,7	189,7	Total	269,4	350,7	622,5	642,6	606,8	549,3
						PNB	149,1	237,3	358,4	374,5	371,0	359,6

(*) Les charges sur opérations sur titres intègrent le coût des intérêts sur les certificats de dépôts négociables, qui s'assimilent à une ressource de la clientèle proche des dépôts à terme.

De leur côté, les charges d'exploitation bancaire sont majoritairement constituées des charges sur opérations interbancaires, même si leur proportion décroît également régulièrement (50,0 % en 2013 après 51,2% en 2012 et 53,7 % en 2011). De même que pour les produits, le poids des opérations avec la clientèle au sein des charges d'exploitation a également eu tendance à diminuer fortement entre les années 1990-2000 et les années 2010, avec une proportion qui est passée de 29,9 % en 1990 à un minimum de 9,1 % en 2010. Elles ont néanmoins tendance à progresser sur les dernières années pour atteindre 14,6 % des charges d'exploitation bancaires en 2013, en liaison avec leur volonté de dynamiser leur collecte de ressources clientèle.

A l'inverse, le poids relatif des charges et produits sur les autres types d'opérations bancaires (essentiellement la gestion des titres en portefeuilles, les prestations de services financiers et la mise à disposition de moyens de paiement entre autres) ou sur les opérations de hors-bilan sur instruments financiers à terme et sur taux d'intérêt, progressent fortement sur la même période, même s'ils plafonnent vers 30 % depuis les années 2010.

4.1.3 La structure du produit net bancaire par type de produits

Le produit net bancaire peut être décomposé d'une part entre les produits de la marge sur intérêts (différence entre les intérêts perçus et les intérêts versés) et d'autre part les produits des commissions ou autres frais ainsi que les autres produits perçus (revenus des titres par exemple).

Décomposition du produit net bancaire par type de produits

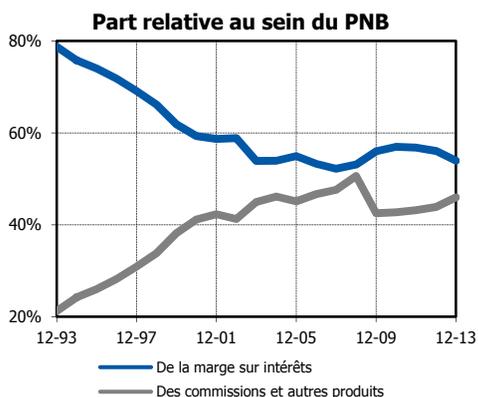
(millions d'euros)	1995		2000		2005		2010		2013		Var.
Marge nette sur intérêts (*)	140,4	74%	140,7	59%	169,8	55%	204,1	57%	194,0	54%	-6,8%
Commissions nettes facturées	19,4	10%	42,3	18%	66,2	21%	55,6	16%	52,0	14%	1,4%
Services financiers	13,5	7%	34,4	14%	30,2	10%	40,0	11%	36,5	10%	-1,9%
Autres produits divers	16,4	9%	20,9	9%	43,0	14%	57,6	16%	76,9	21%	3,5%
Prov. dépréciation de titres	0,0	0%	-1,1	0%	0,0	0%	1,1	0%	0,3	0%	-n.s-
Produit net bancaire	189,7		237,3		309,2		358,4		359,6		-3,1%

(*) Hors intérêts sur créances douteuses

La marge sur intérêts (produit de l'intermédiation bancaire) représente toujours en 2013 une part majoritaire (54 %) du produit net bancaire des quatre banques locales, mais elle

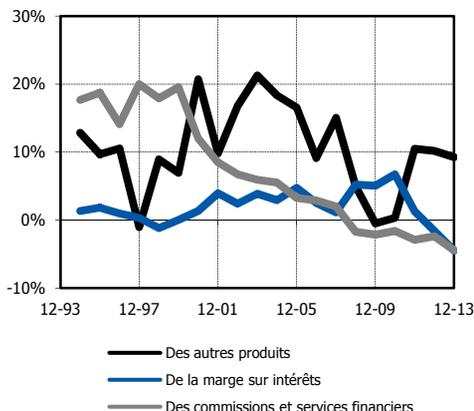
continue de s'inscrire en baisse en 2013 (- 6,8 %) comme en 2012 (- 2,2 %). Cette proportion a diminué très régulièrement des années 1990 jusqu'à 2007, passant de 80 % à un peu plus de 50 % aujourd'hui, parallèlement à la croissance des commissions prélevées par les établissements bancaires, qui avaient trouvé dans ces frais un relais de croissance de leur PNB.

Les commissions nettes facturées par les banques, les produits nets perçus sur services financiers et les autres produits (gestion des titres en portefeuille, opérations de hors-bilan sur instruments financiers à terme sur taux d'intérêt, produits accessoires ...) enregistrent une évolution opposée, passant d'une proportion de 20 % du PNB en 1993 à plus de 40 % depuis le début des années 2000.



On observe néanmoins depuis 2008 un redressement du poids relatif de la marge nette sur intérêts au sein du PNB, et un recul des commissions nettes facturées par les établissements de crédit à leur clientèle et les produits sur services financiers.

Variations annuelles moyennes des diverses composantes du PNB



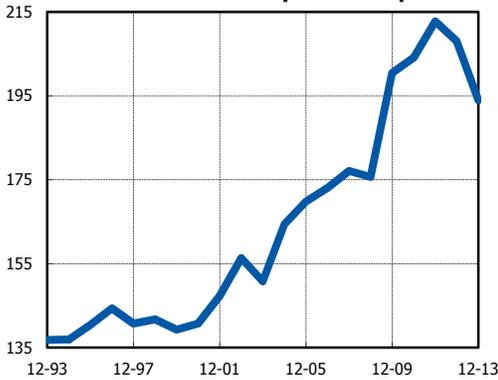
Ce mouvement s'explique à la fois par l'encadrement de certains de ces frais et l'obligation renforcée de publication des tarifs par les banques depuis la crise financière, et par les débats autour de la cherté des tarifs bancaires la vie chère qui ont conduit les établissements bancaires à mener des actions de baisse sur leurs tarifs bancaires. La diminution des octrois de crédits explique également pour partie le recul de certaines commissions.

Depuis 2011, la marge sur intérêts et les commissions et services financiers s'inscrivent en moyenne en baisse ; seuls les autres produits (21 % du PNB en 2013) enregistrant des hausses significatives permettant de limiter le recul du PNB des banques.

4.1.4 Évolution et décomposition de la marge d'intérêt

La marge entre les intérêts perçus et versés sur opérations interbancaires, opérations subordonnées et opérations avec la clientèle, s'établit pour les quatre banques étudiées, à 194 millions d'euros en 2013 contre 208 millions d'euros en 2012 (soit une baisse de 6,8 % après - 2,2 % l'année précédente). Cette forte baisse touche une nouvelle fois la totalité des composantes des intérêts perçus ou versés. Signe d'un intérêt porté aux dépôts de la clientèle, ce sont les intérêts versés à la clientèle qui diminuent le plus faiblement. Les intérêts perçus reculent ainsi de 11,2 % en 2013 (après - 6,6 % en 2012) tandis que les intérêts versés reculent plus fortement (- 17,5 % en 2013 après - 12,1 % en 2012).

Marge entre intérêts perçus et intérêts versés des quatre banques



Après quelques années de reconstitution de la marge sur intérêt, constatée à partir de 2009, qui s'expliquait en partie par un effet d'inertie lié aux encours des crédits consentis les années précédentes à des taux plus élevés et par le ralentissement de l'octroi de nouveaux crédits à la clientèle, le décrochage enregistré ces deux dernières années ramène l'évolution de la marge sur intérêts dans son trajectoire antérieure à la crise financière de 2008-2009.

Les quatre banques locales doivent néanmoins faire face à une baisse de l'ordre de 20 millions d'euros de leur marge sur intérêts entre 2011 et 2013, qui se retrouve pour partie dans l'évolution de leur produit net bancaire.

Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2012	2013	Var.
Intérêts perçus	262,6	239,7	295,3	374,0	355,6	315,7	-11,2%
(dt) sur crédits clientèle	233,3	229,2	263,5	338,5	317,8	291,7	-8,2%
(dt) sur prêts interbancaires	29,3	10,5	29,5	33,9	36,8	23,5	-36,2%
Intérêts versés	122,2	99,0	125,5	169,9	147,6	121,7	-17,5%
(dt) sur dépôts clientèle	44,9	36,6	32,6	29,0	35,4	34,8	-1,7%
(dt) sur emprunts interbancaires	74,3	59,9	91,7	139,1	110,3	85,5	-22,5%
Marge sur intérêts	140,4	140,7	169,8	204,1	208,0	194,0	-6,8%

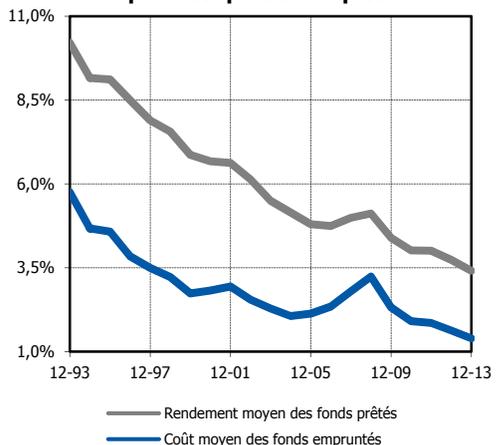
4.1.5 Évolution des coûts et rendements

Au-delà de l'analyse de l'évolution de la marge sur intérêts, la rentabilité des quatre banques locales doit également être appréciée en termes de coût moyen des ressources et de rendement moyen des prêts.

Ces deux indicateurs continuent de s'inscrire en baisse en 2013, comme en 2012. Le coût moyen des fonds empruntés (qui représente le taux moyen auquel les banques se refinancent, toutes ressources confondues), diminue ainsi de 24 points de base en 2013 (après - 23 points de base en 2012), pour atteindre 1,39 % (contre 1,63 % en 2012).

La baisse atteint 26 points de base pour le coût moyen des refinancements interbancaires (après - 34 points de base en 2012), 56 points

Evolution des coûts et rendements pour les quatre banques



de base pour le coût des emprunts subordonnés (contre - 57 points de base précédemment), et 6 points de base pour le coût moyen des dépôts collectés auprès de la clientèle (contre + 3 points de base en 2012).

Ces baisses de taux ont été enregistrées dans une période de stabilité des taux de marché, aux alentours de 0,54 % pour les échéances à douze mois, de 0,20 % pour les échéances à trois mois et inférieurs à 0,10 % pour les taux au jour le jour.

Le rendement des fonds prêtés par les quatre banques locales (qui représente le taux moyen de l'ensemble des emplois prêtés par les établissements bancaires étudiés) diminue également sensiblement en 2013 (- 32 points de base) comme l'année précédente (- 28 points de base) pour s'afficher à 3,41 % contre 3,73 % en 2012 (4,01 % en 2011). Il s'agit également du plus bas niveau historique jamais enregistré. Pour mémoire, il y a vingt ans, le rendement moyen des fonds prêtés par ses quatre mêmes banques s'établissait à 10,21 % (pour un coût moyen de refinancement de 5,76 %).

Le rendement moyen des crédits consentis à la clientèle diminue pour sa part de 30 points de base pour atteindre 3,82 % (après - 26 points de base en 2012) tandis que le rendement moyen des prêts interbancaires recule de 60 points de base (à 1,46 %) et celui des prêts subordonnés de 216 points de base (à 2,10 %).

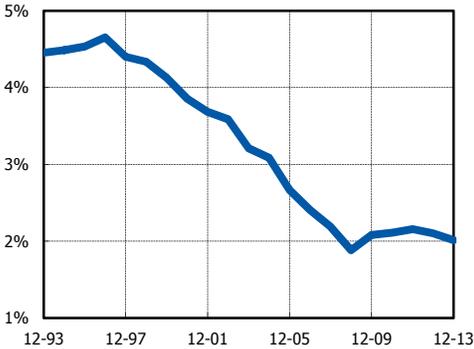
Analyse en terme de coût et rendement moyen

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013
Opérations interbancaires							
Coût moyen des emprunts	6,57%	4,61%	3,33%	2,80%	2,68%	2,34%	2,08%
Rendement moyen des prêts	6,17%	3,97%	3,37%	2,30%	2,30%	2,06%	1,46%
Prêts et emprunts subordonnés							
Coût moyen des emprunts	8,97%	5,98%	3,44%	2,27%	2,86%	2,29%	1,73%
Rendement moyen des prêts	0,00%	0,17%	4,17%	4,54%	5,13%	4,16%	2,10%
Opérations avec la clientèle							
Coût moyen des dépôts	2,99%	1,69%	1,05%	0,75%	0,80%	0,83%	0,77%
Rendement moyen des crédits	9,69%	6,89%	5,05%	4,34%	4,38%	4,12%	3,82%
Ensemble des opérations							
Coût moyen des fonds empruntés	4,58%	2,82%	2,13%	1,91%	1,86%	1,63%	1,39%
Rendement moyen des fonds prêtés	9,11%	6,68%	4,80%	4,02%	4,01%	3,73%	3,41%
Marge globale d'intermédiation	4,53%	3,85%	2,67%	2,11%	2,16%	2,10%	2,01%

4.1.6 Évolution de la marge globale d'intermédiation

La marge globale d'intermédiation bancaire correspond à la différence entre, d'une part, le rendement moyen de l'ensemble des crédits consentis (à la clientèle ou entre établissements de crédit) et d'autre part, le coût des ressources empruntées pour les financer (emprunts interbancaires ou dépôts de la clientèle).

Evolution de la marge globale d'intermédiation bancaire

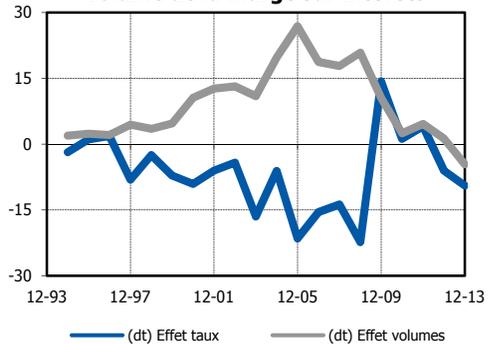


banques de la place en limitant leur capacité de couverture de leurs risques de contrepartie. Le maintien de la rentabilité des banques reposait alors sur l'augmentation des volumes prêtés et sur la poursuite du développement de la facturation à la clientèle de prestations accessoires. Ces phénomènes se sont inversés depuis. La stabilisation des marges observée permet ainsi aux quatre banques locales de préserver pour partie leur rentabilité et de pouvoir faire face à la hausse du coût du risque induit par la crise qu'a traversée l'économie réunionnaise.

La stabilisation de la marge globale d'intermédiation dégagée par les quatre banques locales, amorcée en 2009 après douze années consécutives de diminution, s'est poursuivie en 2011 et 2012. Elle s'établit ainsi à 2,01 points en 2013, en baisse de 9 points de base par rapport à 2012 (après une première baisse de 7 points de base enregistrée l'année précédente).

La baisse continue du niveau de la marge globale d'intermédiation constatée jusqu'en 2008 présentait un risque pour les

Evolution des effets taux et effets volume de la marge sur intérêts



4.1.7 Décomposition de la marge d'intérêt entre effets taux et volume

L'évolution de la marge sur intérêts des quatre banques locales étudiées sur les dernières années peut être analysée en termes d'effets de taux (variation de la marge sur intérêts due à la baisse ou à la hausse du taux moyen des ressources et des emplois) et d'effets de volume (variation de la marge sur intérêts liée à la baisse ou à la hausse des encours des ressources empruntées et des prêts consentis)¹.

Les trois dernières années ont ainsi enregistré une très forte diminution des effets taux et volumes, qui s'expliquent par des variations faibles du rendement des emplois et du coût des ressources, mais aussi des volumes (moyens) des octrois de l'année.

¹ Les effets taux et les effets volumes sont calculés sur la base de la formule suivante :

- Pour les effets de taux : [(taux crédits année N) - (taux crédits année N-1)] x (encours crédits année N-1)

- [(taux ressources année N) - (taux ressources année N-1)] x (encours ressources année N-1) ;

- Pour les effets de volumes : [(encours crédits année N) - (encours crédits année N-1)] x (taux crédits année N)

- [(encours ressources année N) - (encours ressources année N-1)] x (taux ressources année N) ;

La marge sur intérêts (intérêts perçus - intérêts versés) correspond en effet à la formule :

(encours crédits année N) x (taux crédits année N) - (encours ressources année N) x (taux ressources année N).

Décomposition de la marge sur intérêts entre effet taux et effet volume

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013
Ressources empruntées	2 668	3 507	5 882	8 907	9 054	9 038	8 730
Coût moyen des ressources	4,58%	2,82%	2,13%	1,91%	1,86%	1,63%	1,39%
Emplois prêtés	2 881	3 590	6 152	9 311	9 495	9 521	9 261
Rendement moyen des emplois	9,11%	6,68%	4,80%	4,02%	4,01%	3,73%	3,41%
Marge sur intérêt	140,4	140,7	169,8	204,1	212,8	208,0	194,0
Variation de la marge sur intérêt	3,5	1,5	5,4	3,7	8,7	-4,8	-14,0
(dt) Effet taux	1,1	-9,1	-21,5	1,2	4,0	-6,0	-9,5
(dt) Effet volume	2,4	10,6	26,9	2,5	4,6	1,3	-4,6

En 2013, les effets "volume" et "taux" ont eu un impact négatif sur l'évolution de la marge sur intérêts et ont participé à sa baisse sensible. Les effets "taux" participent ainsi à la baisse à hauteur de - 9,5 millions d'euros (après - 6,0 millions d'euros en 2012), en liaison avec la nouvelle baisse de la marge globale d'intermédiation.

Les effets "volume" sur les intérêts perçus atteignent - 4,6 millions d'euros en 2013 (contre + 1,3 million d'euros entre 2011 et 2012) s'expliquant par la diminution moyenne des encours des prêts consentis et des ressources prêtées.

4.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Malgré la diminution du produit net bancaire, mais également du résultat brut d'exploitation, la sensible amélioration du coût du risque supporté par les quatre banques locales leur permet d'afficher une forte amélioration de leurs autres soldes intermédiaires de gestion.

Soldes intermédiaires de gestion issus du compte de résultat des quatre banques

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2012	2013	Var.
Produit Net Bancaire	149,1	189,7	237,3	309,2	358,4	371,0	359,6	-3,1%
Résultat Brut d'Exploitation	44,0	62,3	94,6	123,6	150,8	140,9	131,8	-6,4%
Résultat d'exploitation	26,3	48,5	95,9	83,1	56,7	105,8	117,6	11,2%
Résultat courant avant impôt	26,3	49,0	95,4	79,3	55,2	101,6	115,2	13,4%
Résultat Net	18,2	31,9	50,9	65,1	45,2	69,7	81,4	16,7%

4.2.1 Un résultat brut d'exploitation une nouvelle fois en forte baisse

Malgré une stabilité des frais généraux des quatre banques entre 2012 et 2013, le recul de leur résultat brut d'exploitation (- 6,4 % en 2013 après - 8,7 % en 2012) s'avère plus important que la baisse de leur produit net bancaire (- 3,1 % en 2013 après - 0,9 % l'année précédente).

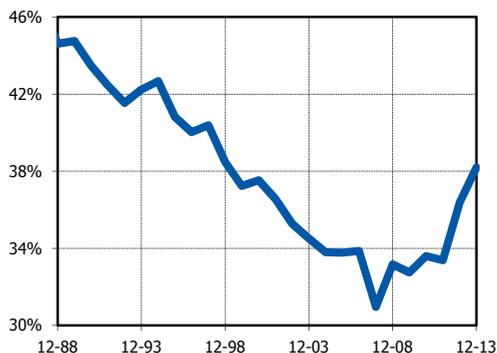
Les frais généraux des quatre banques locales diminuent ainsi légèrement de 0,6 million d'euros en 2013 (- 0,3 %) alors qu'ils avaient progressé de 10 millions d'euros (+ 4,7 %) en 2012. Les charges de personnel ont progressé faiblement en 2013 (+ 1,8 % contre + 7,9 % en 2012) tandis que les services extérieurs des quatre banques continuent de diminuer sur l'exercice (- 1,1 %) comme l'année précédente (- 3,8 % en 2012). Pour mémoire, ils avaient progressé sensiblement entre 2010 et 2011 (+ 12,7 %).

On observe ainsi une évolution marquante avec un point d'inflexion qui se situe une nouvelle fois en 2007. Avant 2007, le poids des charges de personnel au sein du PNB avait tendance à diminuer régulièrement, passant de 50 % en 1986 à un peu plus de 30 % en 2007. Cette évolution s'explique par une progression plus rapide du PNB par rapport à celle des frais de personnel.

Par contre, depuis 2008, le poids des frais de personnel a tendance à croître au sein du PNB, et le recul du PNB en 2011 et 2012 entraîne même une croissance très rapide de ce poids, qui retrouve son niveau de 1998.

La même évolution peut être observée au niveau du RBE qui progresse relativement par rapport au PNB des années 1986 jusqu'en 2007, indiquant une amélioration de la rentabilité au cours de ces deux décennies. Inversement, ce rapport diminue fortement entre 2010 et 2013, pour atteindre 36,7 % en 2013, soit son niveau de 2001-2002 et 1997.

Part des charges de personnel dans le produit net bancaire



Evolution du résultat brut d'exploitation

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2012	2013	Var.
Frais généraux	99,2	120,3	135,4	169,8	197,0	221,0	220,4	-0,3%
(dt) Charges de personnel	64,8	77,4	89,0	104,4	120,4	134,9	137,3	1,8%
(dt) Services extérieurs	34,4	36,6	38,5	59,2	68,4	74,3	73,5	-1,1%
Résultat brut d'exploitation	44,0	62,3	94,6	123,6	150,8	140,9	131,8	-6,4%
(dt) RBE / PNB	29,5%	32,8%	39,9%	40,0%	42,1%	38,0%	36,7%	-

4.2.2 Un fort recul du coût du risque

Le coût du risque¹ supporté par les quatre principales banques locales s'inscrit une nouvelle fois en forte baisse en 2013 (- 59,5 % à 14,2 millions d'euros), en net retrait par rapport aux années précédentes. Il s'agit de la quatrième année consécutive de baisse, après - 23,4 % en 2012, - 51,2 % en 2011 et - 22,0 % en 2010. A noter toutefois que le coût du risque a atteint un niveau très élevé en 2009 et en 2010, avoisinant au total 214,6 millions d'euros sur ces deux années pour ces quatre banques, suite à une forte progression du risque

¹ Le coût du risque (net des intérêts sur créances douteuses) comprend le provisionnement en capital des créances ou des engagements de hors bilan douteux et litigieux, le provisionnement des risques pays et le provisionnement pour risques et charges.

de crédit. Cela représente pratiquement trois années de résultat de ces établissements (2006 à 2008).

Décomposition du coût du risque des quatre banques locales

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2012	2013
Coût du risque net	17,7	13,7	-1,2	40,5	94,1	35,1	14,2
Evolution annuelle	40%	-42%	-105%	<i>ns</i>	-22%	-23%	-60%
Coût du risque en % du PNB	11,8%	7,2%	-0,5%	13,1%	26,2%	9,5%	4,0%
(dt) Dotations nettes aux provisions	15,9	19,1	-20,4	41,1	82,0	21,9	5,2
- Sur créances douteuses	15,9	18,0	-17,1	18,5	69,7	9,5	-3,3
- Pour risques et charges	0,0	1,1	-3,2	22,6	12,4	12,4	8,6
(dt) Pertes/créances irrécupérables	2,0	5,4	28,9	11,1	31,5	34,4	30,9
(dt) Intérêts sur douteux	0,3	10,8	9,7	11,8	19,5	21,2	21,9
Résultat exploitation	26,3	48,5	95,9	83,1	56,7	105,8	117,6

A noter que le niveau du coût du risque enregistré en 2013 retrouve enfin son niveau moyen des années antérieures à la crise financière, où il dépassait rarement une vingtaine de millions d'euros par an (moyenne des années 1990 à 2007). Ce rétablissement du coût du risque des banques intervient dans une situation économique d'ensemble qui reste mitigée, sans redécollage de l'activité économique.

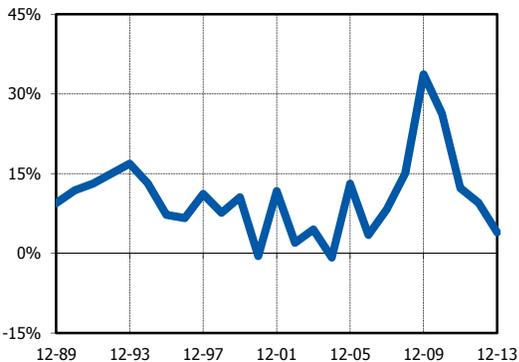
Les dotations nettes aux provisions continuent de reculer fortement en 2013 (-76,3 % soit -16,7 millions d'euros) comme l'année précédente (-44,5 % soit -17,6 millions d'euros) ou en 2011 (-51,8 % soit -42,5 millions d'euros), tandis que les pertes sur créances irrécupérables, couvertes ou non par des provisions, demeurent conséquentes à 30,9 millions d'euros (34,4 millions d'euros en 2012).

Au sein des dotations nettes aux provisions, la charge de provisionnement sur les créances douteuses devient négative avec des reprises supérieures aux dotations (-3,3 millions d'euros en 2013 contre +9,5 millions d'euros en 2012). Par contre, les quatre banques continuent de passer des dotations aux provisions pour risques et charges d'un montant élevé (8,6 millions d'euros en 2013 après 12,4 millions d'euros en 2012).

Rapporté au produit net bancaire des quatre banques, leur coût du risque s'établit à 4,0 % (contre 9,5 % un an auparavant), soit un niveau très faible proche des plus bas historique enregistré.

La poursuite du recul du coût du risque des quatre banques locales étudiées permet de compenser la baisse du résultat brut d'exploitation observé. Le résultat d'exploitation des quatre banques ressort ainsi à 117,6 millions d'euros en 2013 (105,8 millions d'euros en 2012), en hausse de 11,2 % (contre une baisse de 2,4 % l'année précédente). Il se maintient ainsi à un niveau proche des maximums atteints au cours des années 2006-2007 (120,4 millions d'euros).

Coût du risque net rapporté au produit net bancaire



4.2.3 Le résultat courant avant impôt et le résultat net

Grâce à l'amélioration du coût du risque, le résultat net des quatre banques locales étudiées s'établit à son plus haut niveau jamais enregistré, à 81,4 millions d'euros, en hausse de + 16,7 % par rapport à 2012.

Décomposition du résultat net

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2012	2013	Var.
Résultat courant avant impôt	26,3	49,0	95,4	79,3	55,2	101,6	115,2	13,4%
(+) Produit net exceptionnel	-2,3	-0,1	-6,4	-7,9	0,0	0,0	0,0	-ns-
(-) Dotations nettes au FRBG	0,0	0,3	3,3	-24,0	-7,0	8,0	6,5	-18,8%
(-) Impôts sur les bénéfices	5,8	16,8	34,4	29,4	18,1	24,6	27,9	13,4%
Résultat net	18,2	31,9	50,9	65,1	45,2	69,7	81,4	16,7%

A noter que les banques continuent de doter leurs fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) en 2013 (à hauteur de 6,5 millions d'euros) comme les deux années précédentes (+ 8 millions d'euros en 2012 et + 7,7 millions d'euros en 2011), après en avoir consommé une partie pendant la crise. Les quatre banques retrouvent ainsi en 2013 le niveau de rentabilité qu'elles atteignaient dans les années 2006-2008.

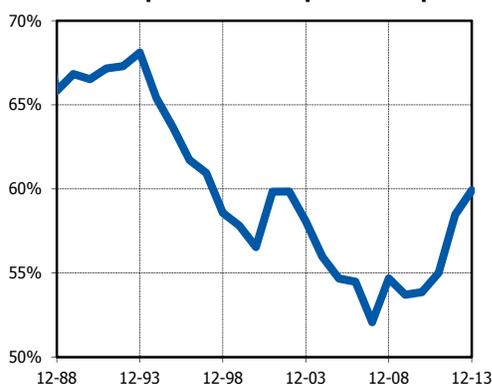
4.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ

4.3.1 Le coefficient net d'exploitation

Le coefficient net d'exploitation des quatre banques locales étudiées, qui mesure l'importance des frais généraux (corrigés des quotes-parts de frais de siège social) en regard du produit net bancaire, se dégrade fortement entre 2011 et 2013, passant de 53,7 % au plus bas en 2009 à 59,9 % cette année, en raison du recul du PNB.

Le coefficient net d'exploitation a enregistré plusieurs phases au cours de ces dernières années. En hausse de 1988 à 1993, il a enregistré des périodes de fortes baisses entre 1993 et 2000 puis entre 2003 et 2007. Sur les dernières années, il a désormais tendance à s'inscrire en hausse, retrouvant son niveau atteint en 2002.

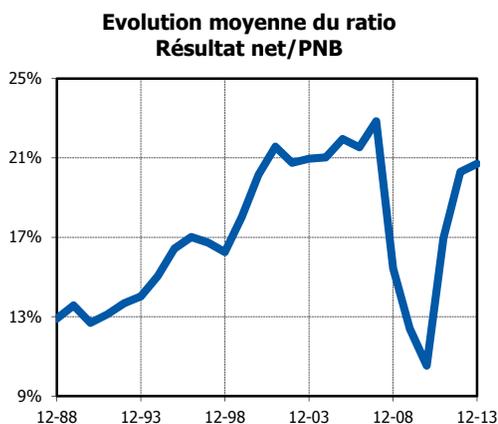
Evolution du coefficient net d'exploitation des quatre banques



Mesures de la rentabilité d'exploitation (en % ou en milliers d'euros par salarié)

	1995	2000	2005	2010	2012	2013	Var.
Coefficient net d'exploitation	63,7%	56,5%	54,7%	53,9%	58,5%	59,9%	1,4 pt
Frais généraux / effectif	86,1	90,5	108,8	114,0	124,6	122,0	-2,1%
Charges de personnel / PNB	40,8%	37,5%	33,8%	33,6%	36,4%	38,2%	1,8 pt
Charges de personnel / effectif	55,2	60,1	67,2	71,1	77,5	77,8	0,4%

4.3.2 La rentabilité financière



La rentabilité financière d'un établissement bancaire ou d'un groupe d'établissements bancaires peut être appréhendée grâce à l'évolution du résultat courant avant impôt ou du résultat net rapporté au produit net bancaire.

L'année 2013 fait apparaître une poursuite de l'amélioration de la rentabilité des quatre banques, néanmoins impactée par le recul du produit net bancaire sur les toutes dernières années. La rentabilité se rapproche néanmoins en 2013 de ses plus hauts niveaux des années 2000-2005 grâce au recul de la charge de provisionnement et du coût du risque.

Mesures de rentabilité financière

	1990	1995	2000	2005	2010	2012	2013
Résultat courant avant impôt / PNB	17,7%	25,8%	40,2%	25,6%	15,4%	27,4%	32,0%
(dt) Variation annuelle	-2,1 pt	5,8 pt	10,8 pt	-12,2 pt	7,6 pt	-1,2 pt	4,7 pt
Résultat net / PNB	12,2%	16,8%	21,4%	21,1%	12,6%	18,8%	22,6%
(dt) Variation annuelle	-0,3 pt	2,4 pt	4,8 pt	-2,0 pt	13,1 pt	-0,7 pt	3,8 pt

4.3.3 La productivité

Les ratios de productivité par agent des quatre banques locales réunionnaises étudiées évoluent de manière divergente en 2013, s'inscrivant pour moitié en dégradation (PNB par agent et concours octroyés) et pour moitié en amélioration (résultat net par agent et dépôts collectés).

Mesures de rentabilité économique

(milliers d'euros)	1995	2000	2005	2010	2012	2013	Var.
Produit net bancaire / effectif	135,3	160,1	199,1	211,6	213,1	203,6	-4,4%
Résultat net / effectif	22,8	34,3	41,9	26,7	40,0	46,1	15,1%
Concours bruts / effectif	1 909	2 531	3 858	4 861	4 741	4 570	-3,6%
Dépôts collectés / effectif	1 671	2 108	2 856	2 973	3 277	3 417	4,3%

5. Éléments sur l'activité et la rentabilité des sociétés financières

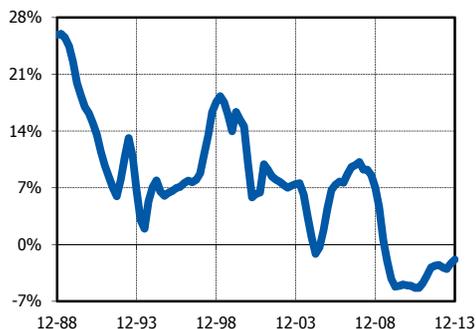
Cette partie se base sur les bilans et les comptes de résultat des dix sociétés financières¹ installées dans le département (contre onze les années précédentes), intervenant soit en matière de financement de la consommation des ménages, soit en matière de financement des entreprises (location avec option d'achat ou affacturage).

5.1 L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

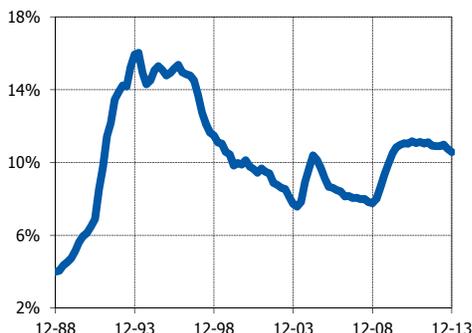
Les dix sociétés financières de l'échantillon continuent d'enregistrer une baisse de leur activité de crédit à la clientèle en 2013 (- 1,1 %) comme les années précédentes (- 2,0 % en 2012 après - 6,0 % en 2011 et - 4,7 % en 2010). Au 31 décembre 2013, l'encours des crédits sains consentis par les sociétés financières à leur clientèle s'établit ainsi à 1,8 milliard d'euros, contre 2,1 milliards d'euros à fin 2009.

Ce recul a essentiellement concerné la clientèle des entreprises qui s'établit en retrait de 32,6 % par rapport à son maximum de décembre 2008. Le financement des ménages n'a enregistré au cours de la crise financière qu'un recul limité de 4,2 % par rapport à son maximum de juin 2009. Sur les douze derniers mois, les financements sains aux entreprises s'inscrivent en retrait de 0,9 % et ceux consentis aux ménages de - 1,2 %.

Evolution annuelle lissée des crédits sains à la clientèle



Taux de créances douteuses brutes



Le risque de crédit, mesuré par l'encours des créances douteuses des sociétés financières, continue de s'atténuer en 2013 (baisse de 5,9 %) comme les années précédentes (- 4,1 % en 2012 et - 6,0 % en 2011). Pour mémoire, les créances douteuses portées par les sociétés financières implantées dans le département avait fortement progressé à compter de

¹ Le nombre de sociétés financières étudiées passe de onze à dix avec la fusion intervenue en 2013 de SOREFI et de REUNIBAIL. Les dix sociétés financières sont ainsi : la SOREFI du groupe GE Money, le CMOI et Cafinéo du groupe Cetelem-BNP Paribas, OCEOR LEASE, Crédit Sofider et Cofilease du groupe BPCE, la Compagnie financière de Bourbon du groupe Société Générale ainsi que les trois sociétés d'affacturage (Natixis Factor, BNP Paribas Factoring et la Compagnie générale d'affacturage). Toutefois, le compte de résultat cumulé ne portera que sur les données de neuf sociétés financières (exclusion de Natixis Factor) pour des raisons de comparabilité des résultats.

début 2009, progressant de 42,3 % entre décembre 2008 et leur plus haut atteint en septembre 2010. Le taux de risque demeure toutefois encore élevé à fin 2013 représentant 10,2 % des concours bruts totaux consentis par les sociétés financières, proche de son plus haut niveau. Pour mémoire, il s'était établi à un niveau très supérieur lors de la précédente crise économique de 1993, à près de 16 %. Le taux de provisionnement des créances douteuses s'établit pour sa part à 64,4 % à fin décembre 2013.

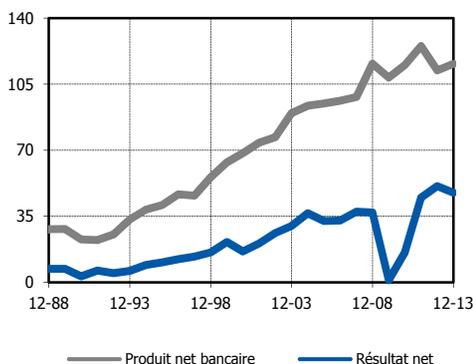
Evolution de l'activité et des risques sur les sociétés financières réunionnaises

(en millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2012	2013
Encours des crédits sains	507,3	724,8	1 253,3	1 686,0	1 960,5	1 805,7	1 785,5
(dt) Entreprises	-	48,3%	36,5%	42,4%	42,5%	37,8%	37,9%
(dt) Ménages	-	50,0%	62,5%	57,1%	56,9%	61,7%	61,6%
Evolution en glissement annuel							
- des crédits sains totaux	16,1%	6,0%	9,4%	5,3%	-4,7%	-2,0%	-1,1%
- des crédits sains aux entreprises	-	8,8%	10,6%	7,2%	-8,7%	-5,9%	-0,9%
- des crédits sains aux ménages	-	4,0%	12,1%	4,4%	-1,7%	0,4%	-1,2%
Créances douteuses brutes	33,1	124,5	138,8	162,6	239,4	215,8	203,1
Evolution en glissement annuel	59,8%	6,7%	8,4%	-15,0%	4,4%	-4,1%	-5,9%
Taux de douteux	6,1%	14,7%	10,0%	8,8%	10,9%	10,7%	10,2%
Taux de provisionnement	62,2%	60,9%	66,7%	59,0%	62,1%	63,7%	64,4%

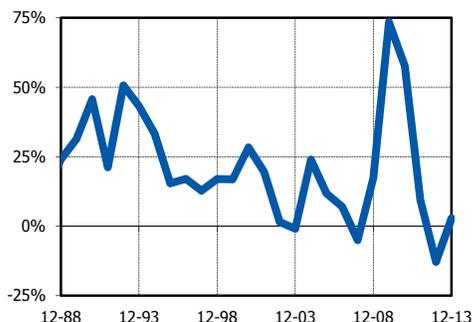
5.2 LA RENTABILITÉ DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Les neuf sociétés financières étudiées enregistrent une légère progression de leur rentabilité en 2013 (+ 3,0 % de leur produit net bancaire) après une baisse l'exercice précédent (- 10,3 %). Leur PNB (115,8 millions d'euros en 2013) se situe cependant encore en retrait par rapport à l'exercice 2011 où il avait atteint 125,2 millions d'euros.

Evolution du PNB et du résultat net des sociétés financières



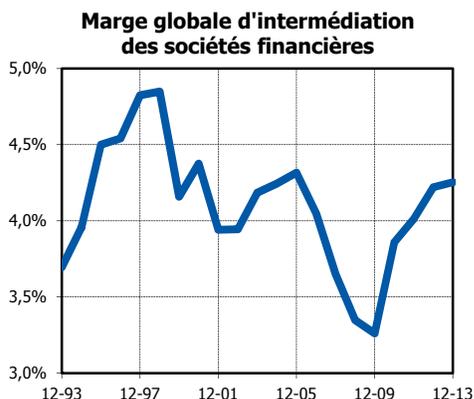
Ratio 'Coût du risque net / RBE' des sociétés financières



Elles ont enregistré une baisse de leurs produits d'exploitation bancaire (- 4,8 % en 2013 après - 0,4 % en 2012) plus mesurée que celle de leurs charges d'exploitation bancaire (- 8,7 % après + 2,5 % l'année précédente), permettant une progression de leur PNB.

Leurs frais généraux s'inscrivent également en retrait (- 6,4 % en 2013 après - 2,0 % en 2012), permettant une forte amélioration du résultat brut d'exploitation (RBE) dégagé par les dix sociétés financières étudiées. A noter toutefois les évolutions divergentes des quote-parts de frais de siège social (impact positif de 1,4 million d'euros) et des charges refacturées (impact négatif de 2,6 millions d'euros).

Le recul du résultat net des sociétés financières de l'échantillon s'explique par un coût du risque moins favorable que l'exercice précédent. Il s'établit à un niveau assez faible en 2013 (1,9 million d'euros soit 2,8 % du RBE) mais les dix sociétés financières avaient enregistré d'importantes reprises de provisions en 2012 faisant apparaître un coût du risque négatif de 7,7 millions d'euros. Le résultat d'exploitation, après coût du risque, s'inscrit ainsi en repli de 5,1 % soit - 3,6 millions d'euros. Leur résultat net se replie pour leur part de 3,1 millions d'euros (- 5,8 %).



Soldes intermédiaires de gestion issus du compte de résultat des sociétés financières

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2012	2013	Var.
Produit net bancaire	28,5	44,5	68,5	94,8	115,1	112,3	115,8	3,0%
(dt) Frais généraux	11,5	22,0	28,0	39,8	58,2	54,6	51,2	-6,4%
Frais généraux/PNB	40,3%	49,4%	40,8%	41,9%	50,6%	48,6%	44,2%	-4 pts
Résultat brut d'exploitation	16,1	21,7	38,8	55,1	60,5	60,4	66,0	9,4%
Coût du risque net	6,6	15,0	11,0	6,5	35,0	-7,7	1,9	n.s
Coût du risque/RBE	40,9%	69,2%	28,3%	11,8%	57,8%	-12,8%	2,8%	16 pts
Résultat d'exploitation	9,5	6,7	27,8	48,6	25,5	68,1	64,2	-5,8%
Résultat courant avant impôt	9,5	6,5	27,7	48,4	25,4	68,1	64,3	-5,6%
Résultat net	6,4	-4,1	16,4	32,6	15,9	51,0	47,5	-6,8%

5.3 ANALYSE EN COÛT ET RENDEMENT MOYEN

Les neuf sociétés financières du département (hors Natixis Factor) affichent en 2013 une stabilisation de leur marge globale d'intermédiation, qui atteint 425 points (+ 1 point de marge par rapport à 2012). La marge globale d'intermédiation retrouve ainsi son niveau de 2005 ; la crise financière ayant eu pour effet d'imposer aux sociétés financières de rétablir leurs marges dans un volume d'octroi de crédits plus restreint, grâce à l'abaissement de leurs conditions de refinancement.

Cette amélioration s'explique en effet par une nouvelle baisse du coût moyen des fonds empruntés (- 47 points en 2013 après - 5 points en 2012 et - 26 points en 2011), qui a permis de compenser la baisse du rendement moyen des fonds prêtés (- 44 points en 2013 contre + 18 points en 2012 et - 11 points en 2011).

A noter que, comme les quatre banques locales analysées précédemment, les sociétés financières ont également enregistré une diminution régulière du rendement de leurs prêts et de leurs ressources depuis une vingtaine d'années. Néanmoins, à la différence des premières, elles ont réussi à maintenir leur niveau de marge.

Analyse en terme de coût et rendement moyen

	1995	2000	2005	2010	2012	2013
(1) Opérations interbancaires						
Coût moyen des emprunts	7,63%	5,18%	3,55%	3,51%	3,11%	2,62%
Rendement moyen des prêts	8,15%	7,57%	2,87%	1,09%	0,59%	0,35%
(2) Prêts et emprunts subordonnés						
Coût moyen des emprunts	7,32%	4,82%	3,00%	1,65%	1,60%	1,06%
(3) Opérations avec la clientèle						
Coût moyen des dépôts	1,10%	2,89%	0,34%	0,07%	3,60%	4,15%
Rendement moyen des crédits	11,31%	9,49%	7,87%	7,61%	6,94%	6,84%
Rendement moyen du crédit-bail	24,18%	10,36%	8,29%	6,79%	10,09%	8,72%
Ensemble des opérations						
Coût moyen des fonds empruntés	7,54%	5,14%	3,49%	3,42%	3,09%	2,62%
Rendement moyen des fonds prêtés	12,04%	9,52%	7,81%	7,28%	7,31%	6,87%
Marge globale d'intermédiation	4,50%	4,38%	4,32%	3,86%	4,22%	4,25%

A noter également qu'au sein de ce groupe, des différences de niveau de rentabilité distinguent les sociétés d'affacturage, les sociétés de financement de la consommation des ménages et les sociétés de financement à moyen terme des entreprises et des ménages (groupe actuellement représenté par le seul CREDIT SOFIDER et à ce titre non indiqué).

Evolution de la marge globale d'intermédiation selon le type de sociétés financières

	1995	2000	2005	2010	2012	2013
Sociétés d'affacturage	-	5,39%	5,17%	0,92%	1,29%	1,63%
Sociétés de financement de la consommation	9,30%	6,40%	5,53%	4,87%	5,48%	5,51%

La décomposition de la marge entre intérêts perçus et intérêts versés des sociétés financières fait apparaître des effets "taux" et "volumes" globaux relativement modérés en 2013, globalement négatifs. La hausse du PNB ne s'expliquait pas par une hausse de la marge d'intérêt mais par celle des autres produits, commissions et marges.

Décomposition de la marge sur intérêts entre effet taux et effet volume

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2012	2013
Ressources empruntées	690	1 154	1 550	1 728	1 617	1 540
Coût moyen des ressources	7,54%	5,14%	3,49%	3,42%	3,09%	2,62%
Emplois prêtés	810	1 299	1 748	2 010	1 956	1 891
Rendement moyen des emplois	12,04%	9,52%	7,81%	7,28%	7,31%	6,87%
Marge sur intérêt	45,5	64,2	82,4	87,2	93,0	89,7
Variation de la marge sur intérêt	5,7	7,7	2,6	5,7	3,8	-3,4
(dt) Effet taux	3,6	2,2	0,2	11,1	3,9	-1,0
(dt) Effet volume	2,1	5,5	2,4	-5,4	-0,1	-2,4

Section 3

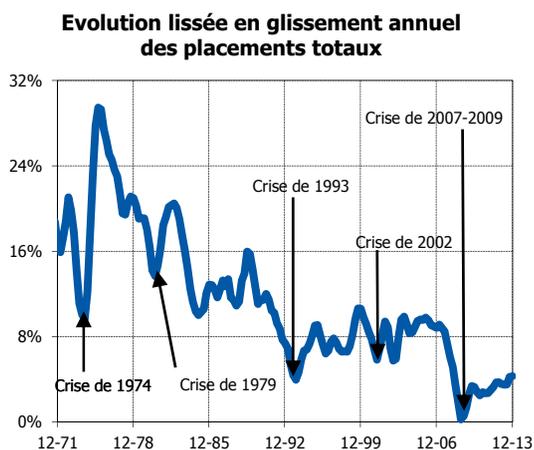
L'évolution de la situation monétaire

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

A fin décembre 2013, les actifs financiers collectés par le système bancaire réunionnais s'établissent à 12 040 millions d'euros, en hausse de 4,7 % (+ 540 millions d'euros) par rapport à fin décembre 2012, après + 3,8 % l'année précédente.

La collecte de ressources, qui avait enregistré, en liaison avec la crise financière internationale, une forte diminution de son rythme de progression à partir de 2008, redémarre lentement. Son rythme de progression demeure cependant toujours nettement inférieur à son niveau d'avant crise financière (aux alentours de + 8 % par an contre un peu plus de la moitié aujourd'hui).



Evolution des actifs financiers collectés auprès de la clientèle

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013
Actifs financiers totaux	3 971	5 735	8 667	10 490	10 752	11 075	11 499	12 040
Variations d'épargne collectée	313,4	392,7	782,9	238,8	261,3	323,7	423,9	540,3
Variations en %	8,6%	7,4%	9,9%	2,3%	2,5%	3,0%	3,8%	4,7%

La crise financière et économique des années 2007-2009 constitue la plus forte correction des marchés financiers jamais enregistrée à ce jour. En effet, une telle stagnation de la collecte de ressources n'avait jamais été enregistrée au cours des quatre dernières décennies dans le département, que ce soit au cours des deux premiers chocs pétroliers où pendant les crises financières de 1992-1993 ou de 2001-2002.

Néanmoins, aucun recul réel des placements financiers détenus par les agents économiques réunionnais n'a été observé, même à l'époque des plus fortes inquiétudes concernant la solidité des banques. On a juste observé en cours d'année 2011 comme en 2008 une légère diminution des placements à long terme, causée notamment par le recul des titres de portefeuilles et une préférence des épargnants pour les placements bancaires à terme, privilégiés par rapport aux placements sous forme d'OPCVM monétaires.

1.2 LES DÉPÔTS À VUE

Les dépôts à vue détenus par les agents économiques réunionnais progressent une nouvelle fois en 2013 (+ 7,5 %, soit + 287 millions d'euros) pour atteindre 3 990 millions d'euros, après une hausse de + 2,8 % (+ 106 millions d'euros) au cours de l'année précédente.

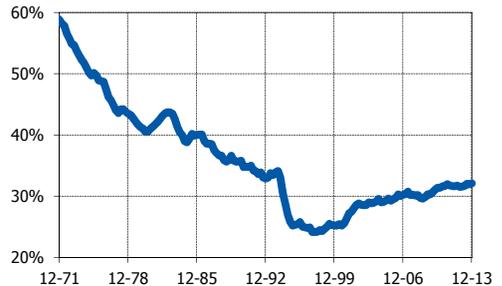
Comme en 2011 et 2012, les plus fortes progressions sont enregistrées par les dépôts à vue des sociétés non financières (+ 9,6 % en 2013, soit + 139 millions d'euros, après + 4,9 % en 2012 et + 5,1 % en 2011), mais également ceux détenus par les ménages (+ 5,0 % soit + 96 millions d'euros, après + 1,4 % en 2012 et + 3,6 % en 2011). Les sociétés non financières détiennent désormais 39,8 % des dépôts à vue tandis que les ménages pèsent 51,0 %.

Répartition des dépôts à vue par clientèle

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013
Dépôts à vue	1 097,7	1 544,2	2 663,2	3 473,2	3 610,6	3 712,6	3 989,5
Variation annuelle	8,3%	8,4%	10,9%	4,8%	4,0%	2,8%	7,5%
(dt) Sociétés non financières	33,1%	31,8%	38,7%	37,9%	38,3%	39,0%	39,8%
(dt) Ménages	61,9%	63,9%	51,9%	53,1%	52,9%	52,2%	51,0%
(dt) Autres agents	5,0%	4,3%	9,3%	9,0%	8,8%	8,8%	9,3%

Le poids des dépôts à vue au sein des placements financiers totaux détenus par l'ensemble des agents économiques réunionnais continue de progresser légèrement au cours des dernières années. Il s'établit à 33,1 % à fin décembre 2013 contre 32,3 % à fin 2012 et 32,6 % à fin 2011. Un mouvement de hausse est enregistré depuis le début de la décennie 2000¹, après avoir atteint un palier entre 1994 et 2000, où les dépôts à vue ne représentaient en moyenne que 25 % des placements financiers des agents économiques.

Poids des dépôts à vue dans les placements totaux



Poids des dépôts à vue dans l'ensemble des placements financiers

	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013
Ensemble de la clientèle	27,6%	26,9%	30,7%	31,6%	32,3%	32,6%	32,3%	33,1%
Sociétés non financières	44,2%	44,5%	50,7%	53,2%	55,0%	56,1%	58,1%	58,1%
Ménages	24,5%	23,9%	23,1%	23,5%	24,1%	24,2%	23,5%	23,9%
Autres agents	14,8%	13,4%	38,3%	40,4%	44,8%	45,2%	42,7%	46,6%

En 15 ans, la part des dépôts à vue dans l'ensemble des placements a ainsi augmenté de manière particulièrement sensible pour les sociétés non financières, alors qu'elle est restée relativement stable pour les ménages.

¹ Sur une plus longue période, leur poids n'avait cessé de décroître depuis les années 1960-1970, en lien avec la création de nouveaux types de placements. Ainsi, en 1967, les dépôts à vue représentaient 74 % des ressources monétaires collectées par les établissements bancaires, qui regroupaient alors l'essentiel des placements des épargnants.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

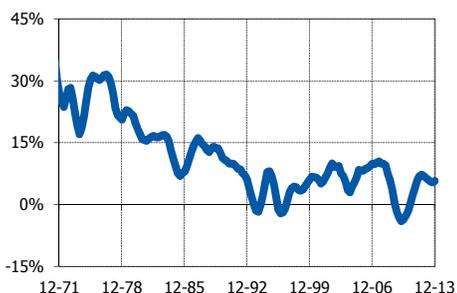
Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs financiers immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Leur encours s'établit à 4 222 millions d'euros à fin décembre 2013, en hausse de 4,6 % sur les douze derniers mois (+ 186 millions d'euros), après + 6,4 % l'année précédente (+ 242 millions d'euros).

Répartition des placements liquides

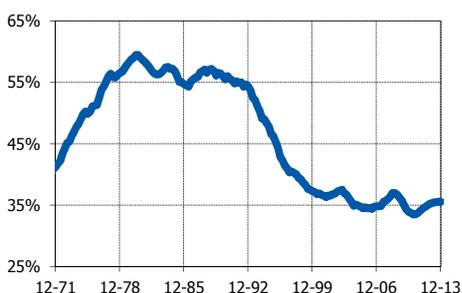
(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013
Placements liquides	1 750,0	2 050,3	2 946,4	3 587,7	3 795,2	4 037,1	4 222,9
Variation annuelle	3,7%	5,3%	9,3%	-0,4%	5,8%	6,4%	4,6%
(dt) Comptes sur livrets	46,1%	54,8%	59,9%	64,3%	65,1%	68,1%	69,5%
(dt) Placements à taux de marché	53,9%	45,2%	40,1%	35,7%	34,9%	31,9%	30,5%
(dt) Sociétés non financières	21,6%	24,7%	28,3%	24,0%	25,8%	23,1%	24,8%
(dt) Ménages	68,2%	68,0%	66,3%	68,9%	69,2%	69,7%	68,6%
(dt) Autres agents	10,2%	7,3%	5,5%	7,0%	4,9%	7,2%	6,6%

Les placements liquides se partagent entre les comptes sur livrets¹, qui représentent une proportion croissante de 69,5 % des placements liquides en décembre 2013 (en hausse de + 6,9 % sur douze mois, soit + 188 millions d'euros) et dont les taux de rémunération sont arrêtés par l'État, et les produits de placement à rémunération libre², une nouvelle fois en baisse en 2013 (- 0,2 %, soit - 3 millions d'euros), indexés sur les taux du marché monétaire.

Evolution lissée des placements liquides (tous agents)



Poids des placements liquides dans les placements totaux



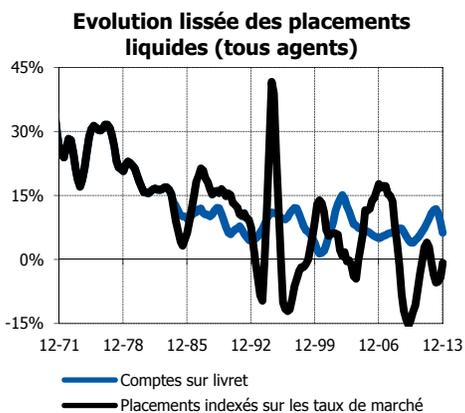
Les comptes sur livrets avaient notamment bénéficié de l'extension à compter de début 2009 de la commercialisation des livrets A pour l'ensemble des établissements bancaires. En fin d'année 2012, le relèvement des plafonds des livrets A et des livrets de développement durable a permis d'accentuer leur rythme de collecte, face à des taux de marché qui demeurent extrêmement faibles. En 2013, la hausse de l'encours des livrets A s'est maintenue malgré la baisse régulière de leur taux de rémunération (+ 12,7 % soit + 134 millions d'euros de collecte nette supplémentaire) après plusieurs années de forte croissance (+ 17,3 % soit + 161 millions d'euros en 2012, et + 13,2 % soit + 104 millions d'euros en 2011).

¹ Livrets A des caisses d'épargne, livrets ordinaires, livrets Jeunes, livrets d'épargne populaire, comptes de développement industriel (CODEVI) et comptes d'épargne logement.

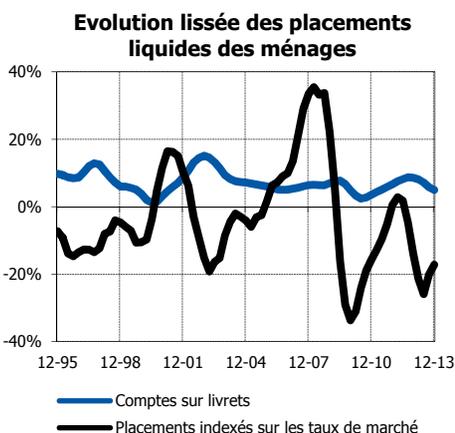
² Produits dont le risque de perte en capital est pratiquement nul mais dont les taux de rémunération sont libres : dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôt négociables (TCN) et OPCVM monétaires.

Les placements liquides indexés sur les taux de marché enregistrent une bonne tenue de la collecte sous forme de comptes à terme (+ 8,4 % soit + 59 millions d'euros après + 9,5 % en 2012) et sous forme de certificats de dépôts négociables (+ 13,4 % soit + 43 millions d'euros, contre une baisse de 9,1 % en 2012).

Inversement, ils ont été impactés par le fort recul des OPCVM monétaires, dont l'encours diminue de 39,1 % en 2013, soit - 103 millions d'euros (après - 17,7 % en 2012). Ces mouvements contraires, observés depuis la crise financière de 2008, soulignent le maintien d'une préférence des épargnants pour des produits jugés plus sécurisés, comme les produits d'épargne ou les placements à terme, en comparaison des placements boursiers ou sous forme d'OPCVM. Depuis la crise, les établissements bancaires choisissent également d'orienter les épargnants vers des produits d'épargne intermédiés comme les comptes à terme, qui leur permettent de réduire le



déséquilibre entre leurs emplois et les ressources collectées.



Dans le détail par type d'agent économique, les placements liquides des sociétés non financières s'établissent à 1 047 M€ à fin 2013 contre 931 M€ un an auparavant, soit une hausse de 116 M€ (+ 12,5 %).

Les placements liquides des ménages s'inscrivent également en hausse, mais de manière plus mesurée. Ils s'établissent à 2 896 M€ à fin 2013 contre 2 815 M€ à fin 2012, soit une hausse de 81 M€ sur un an (+ 2,9 %). Comme les années précédentes, la hausse de la collecte de l'épargne à régime

spécial (livrets A notamment), qui atteint + 97 M€ soit + 3,7 % en 2013 (après + 9,1 % en 2012), permet de compenser la diminution des placements indexés aux taux de marché (- 7,7 % en 2013 après - 13,1 % en 2012).

1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

L'épargne à long terme regroupe les placements financiers qui impliquent une durée longue de détention, soit en raison de la réglementation fiscale applicable à ces produits (cas de l'assurance-vie et des plans d'épargne), soit en raison des risques de perte liés à l'évolution des marchés financiers, l'horizon de placement à long terme visant alors à limiter le risque de perte en intérêt, voire en capital.

L'épargne à long terme détenue par les agents économiques réunionnais s'établit à 3 827 millions d'euros à fin décembre 2013, contre 3 750 millions d'euros un an auparavant,

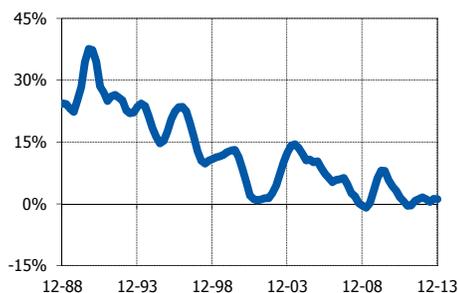
soit une hausse de 2,1 % sur un an (+ 77 millions d'euros), proche de celle observée l'année précédente (+ 2,2 % soit + 80 millions d'euros).

Répartition de l'épargne à long terme

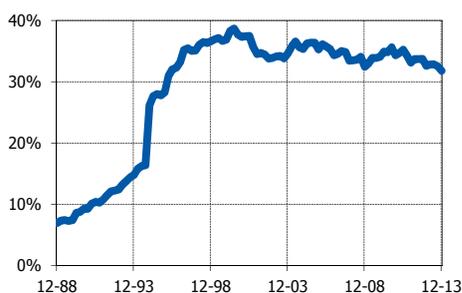
(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013
Epargne à long terme	1 123	2 141	3 058	3 691	3 670	3 750	3 827
Variation annuelle	17,5%	8,6%	9,7%	3,3%	-0,6%	2,2%	2,1%
(dt) Plans d'épargne	46,6%	37,3%	33,1%	22,7%	22,5%	22,1%	22,1%
(dt) Portefeuille titres	38,6%	34,7%	26,8%	22,2%	20,2%	18,7%	17,5%
(dt) Assurance-vie	14,8%	28,0%	40,2%	55,1%	57,3%	59,2%	60,3%
(dt) Sociétés non financières	7,2%	5,0%	5,6%	5,9%	2,9%	3,0%	2,6%
(dt) Ménages	80,5%	82,0%	86,5%	90,5%	91,8%	93,1%	93,7%
(dt) Autres agents	12,2%	13,0%	7,8%	3,6%	5,3%	3,9%	3,7%
Poids des placements à long terme dans les placements totaux	28,3%	37,3%	35,3%	34,3%	33,1%	32,6%	31,8%

En 2013 comme au cours des dernières années, le poids de l'épargne à long terme au sein des placements financiers totaux détenus par la clientèle des établissements de crédit locaux diminue régulièrement pour atteindre 31,8 % en 2013 contre 32,6 % en 2012.

Evolution lissée de l'épargne à long terme (tous agents)



Poids de l'épargne à long terme dans les placements totaux

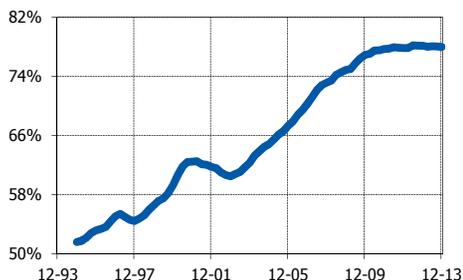


Ce ralentissement contraste avec la forte hausse de ces placements entre les années 1994 (date du début du recensement des titres détenus par la clientèle des banques¹) et 1999 (fin de l'euphorie boursière avec l'explosion de la bulle spéculative des valeurs internet).

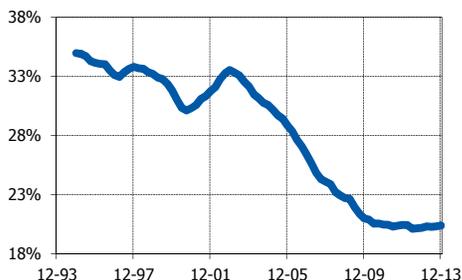
La stagnation de l'épargne à long terme trouve ainsi son explication dans l'évolution à la fois des placements en portefeuille-titres et en produits d'assurance-vie, qui rencontre un moindre engouement depuis la crise financière de 2007 auprès des épargnants réunionnais et tout particulièrement auprès des ménages, principale clientèle de ce type de placements, mais également dans le recul régulier des plans d'épargne logement, qui a également cessé d'être un placement privilégié des épargnants depuis le changement de fiscalisation des intérêts des plans de plus de 10 ans d'âge dans les années 2000.

¹ A noter que ce n'est qu'à partir de 1994 que l'épargne longue intègre les placements détenus en portefeuille et en assurance-vie. Avant le démarrage du recensement de ces placements, l'IEDOM n'a aucune idée des encours de ces produits. A l'époque, le recensement de l'épargne reposait sur une définition stricte de la masse monétaire, sans prise en compte des mouvements d'échange entre monnaie et placements boursiers.

Poids des placements boursiers dans l'épargne à long terme



Poids des plans d'épargne logement dans l'épargne à long terme



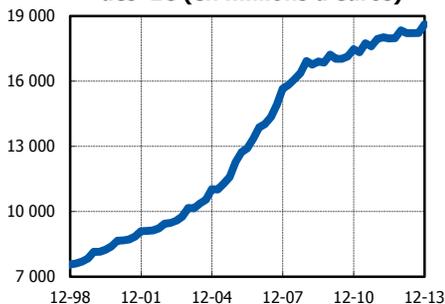
Les ménages détiennent 93,7 % de l'épargne longue totale collectée à fin décembre 2013, et notamment la majeure partie des placements sous forme d'assurance-vie collectés par les établissements de crédit installés localement¹. A noter que dans les années 1995-2000, les ménages représentaient une proportion moindre de ce type de placements, alors que le poids des entreprises (entre 5 % et 7 %) et surtout des autres agents économiques (de l'ordre de 12 % à 13 %) au premier rang desquels les compagnies d'assurance et les organismes sociaux, y était beaucoup plus important.

2. Les crédits à la clientèle

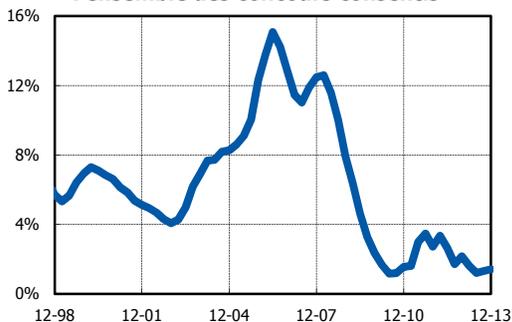
2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

Cette partie analyse l'évolution des concours consentis par l'ensemble des établissements de crédit recensés comme intervenant dans le département, qu'ils soient installés localement ou non. Suite à une évolution en 2010 des critères retenus pour considérer un établissement de crédit comme installé localement, ces derniers représentent désormais plus de 95 % des concours totaux.

Concours consentis par l'ensemble des EC (en millions d'euros)



Variation annuelle lissée de l'ensemble des concours consentis



¹ Les chiffres présentés ci-après ne donnent cependant qu'une indication partielle des encours de contrats d'assurance-vie souscrits par les épargnants réunionnais puisqu'ils ne tiennent pas compte des données relatives aux contrats souscrits auprès des compagnies d'assurance, ni des encours enregistrés auprès d'établissements de crédit installés en métropole ou auprès des sites internet.

Au cours de l'année 2013, l'encours total des financements consentis par l'ensemble des établissements de crédit¹ continue de progresser légèrement, pour s'établir à fin décembre à 18 619 millions d'euros. La hausse, de 283 millions d'euros soit + 1,5 %, est en léger repli par rapport aux années précédentes où les concours consentis avaient crû de 391 millions d'euros (+ 2,2 %) en 2012 après + 465 millions d'euros (+ 2,7 %) en 2011.

Crédits totaux consentis par l'ensemble des établissements de crédit

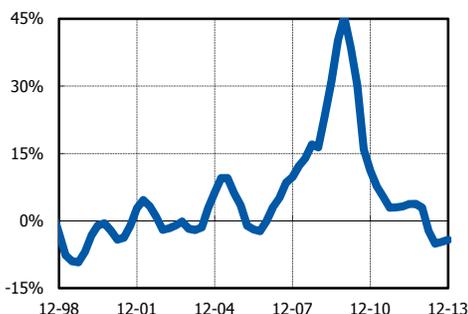
(millions d'euros)	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013
Concours totaux (tous EC)	8 655	12 274	17 221	17 471	17 945	18 336	18 619
Variation annuelle	6,3%	11,3%	1,7%	1,5%	2,7%	2,2%	1,5%
Part des crédits distribués par les établissements de crédit locaux							
en % des crédits totaux	67,2%	99,3%	94,8%	95,3%	94,9%	95,3%	95,6%

Le rythme de progression de l'encours global des crédits continue ainsi de demeurer faible en 2013, comme au cours des années précédentes, confirmant le ralentissement de la distribution de crédit observé à compter des années 2007 et 2008.

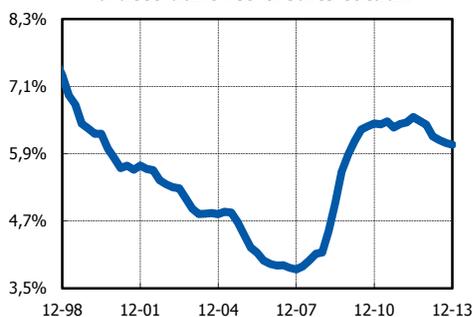
2.1.1 Part des créances douteuses dans l'ensemble des concours

La forte progression des encours de créances douteuses brutes enregistrée par l'ensemble des établissements de crédit au maximum de la crise financière, en 2009 (+ 39,7 %, soit + 283 millions d'euros), s'était nettement ralentie au cours des années qui ont suivi. En 2013, pour la première fois depuis le déclenchement de la crise financière de 2007, elles enregistrent cette fois une décrue, leurs encours diminuant de 45 millions d'euros soit - 3,9 % (contre + 4,0 % l'année précédente).

Evolution lissée des créances douteuses brutes totales



Poids des créances douteuses brutes dans les crédits totaux



¹ Ces encours intègrent 327 millions d'euros de créances titrisées par un établissement bancaire de la place au 31 décembre 2013 (contre 396 millions d'euros à fin 2012). La titrisation est une technique financière qui permet la transformation de crédits consentis par un établissement bancaire en titres de créances destinés à être cédés à des investisseurs. Cette opération s'effectue via un fonds commun de créances qui reçoit les paiements effectués par les emprunteurs initiaux et dont les parts négociables sont émises dans des conditions adaptées aux besoins des marchés financiers. Elle présente l'intérêt d'être à la fois une source de financement et un outil de gestion de bilan pour les établissements de crédit qui la mettent en place. La qualité intrinsèque des créances apportées est toutefois fondamentale dans l'approche en termes de risques transférés, comme les déboires enregistrés sur les marchés financiers à compter de l'été 2007 en liaison avec les crédits 'subprimes' américains l'ont rappelé.

Le poids des créances douteuses brutes au sein des encours bruts de crédits totaux consentis à la clientèle par l'ensemble des établissements de crédit recule ainsi en 2013, passant de 6,3 % des encours de crédits bruts à fin décembre 2012 à 6,0 % à fin décembre 2013. Il demeure cependant encore à un niveau élevé, en comparaison avec son poids avant le déclenchement de la crise (3,8 % en fin d'année 2007). A près de 6 %, il s'établit ainsi à son niveau du début des années 2000 (6,4 % en mars 2000), effaçant ainsi une décennie de résorption des risques.

Part des créances douteuses dans l'ensemble des concours (toutes zones)

(millions d'euros)	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013
Créances douteuses brutes	484	529	995	1 113	1 116	1 160	1 115
Variation annuelle	-2,6%	-0,4%	39,7%	11,9%	0,3%	4,0%	-3,9%
Taux de provisionnement	61,4%	65,8%	52,7%	55,2%	56,8%	55,9%	56,6%
Douteux en % des concours bruts	5,6%	4,3%	5,8%	6,4%	6,2%	6,3%	6,0%
Décomposition par agent économique des créances douteuses nettes (toutes zones)							
Entreprises	67,0%	61,2%	73,9%	77,9%	78,1%	74,7%	74,6%
Ménages	28,2%	35,0%	24,6%	21,2%	21,2%	24,4%	24,9%

Les créances douteuses nettes s'établissent pour leur part à 484 millions d'euros à fin décembre 2013, contre 511 millions d'euros à fin 2012, soit une baisse de 5,3 % (contre une hausse de 6,0 % l'année précédente). Le risque net sur les différents types de clientèle s'inscrit de manière générale en baisse en cette fin d'année, avec un recul qui atteint 5,5 % pour la clientèle des entreprises (contre + 3,4 % en 2012) et 3,5 % pour la clientèle des ménages (contre + 22,1 % en 2012).

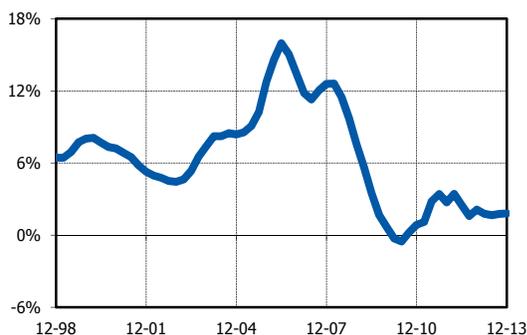
Par ailleurs, le taux de provisionnement des créances douteuses brutes déclarées par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département s'établit à 56,6 % en 2013, contre 55,9 % l'année précédente.

2.1.2 Évolution et répartition de l'ensemble des créances saines (zone et hors zone) par agent économique

Après de nombreuses années de croissance rapide des encours de crédits à la clientèle, la crise financière puis économique survenue à compter des années 2007-2008 a entraîné un fort ralentissement des octrois de crédits dans le département.

Les encours de crédits sains consentis par l'ensemble des établissements de crédit se sont ainsi inscrits en très légère hausse depuis 2009, de + 0,1 % en 2009 à + 1,9 % seulement en 2013. Pour mémoire, à fin décembre 2007, avant le déclenchement de la crise

Variation en glissement annuel (lissée) des crédits sains totaux



financière, la hausse des crédits sains s'élevait à un rythme de + 13,4 % sur douze mois, ce qui représentait alors une hausse des encours de 1 781 millions d'euros sur l'année. En 2013, la hausse n'atteint plus que 328 millions d'euros sur un an (après + 348 millions d'euros en 2012).

Répartition de l'ensemble des concours sains par agent économique

(millions d'euros)	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013
Crédits sains totaux distribués par l'ensemble des E.C locaux et hors zone							
Encours total	8 170	11 745	16 226	16 358	16 828	17 176	17 504
Variation annuelle	6,8%	11,9%	0,1%	0,8%	2,9%	2,1%	1,9%
(dt) Ménages (1)	35,5%	40,5%	39,3%	40,1%	39,9%	40,7%	40,5%
(dt) Entreprises (1)	49,9%	46,7%	45,7%	44,8%	44,7%	44,1%	44,5%

(1) y compris les crédits titrisés

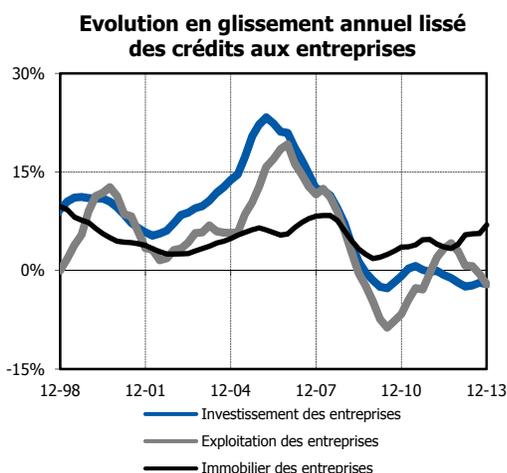
Ce brusque ralentissement des encours de crédits enregistré depuis 2009 s'explique d'abord par une moindre demande de financement des entreprises, des ménages et des collectivités locales. Les entreprises continuent d'être touchées par le ralentissement de l'activité économique dans le département, ce qui a impacté leur situation financière et conduit au report de certaines décisions d'investissement. Les ménages, de leur côté, ont pâti d'une situation économique d'ensemble dégradée et d'une montée de leur vulnérabilité, entraînant un ralentissement des achats à crédit de biens de consommation. Enfin, la demande de financement des collectivités a également été moindre en liaison avec la fin des grands travaux d'infrastructure, des reports ou annulation de chantiers, suite aux changements de majorités politiques intervenus dans plusieurs collectivités locales, et à la diminution de leurs marges de manœuvre financière.

La vigilance accrue des établissements de crédit dans l'octroi des concours à une clientèle d'entreprises et de particuliers fragilisée par la crise a également contribué au ralentissement observé des octrois de crédit.

Des encours de crédit aux entreprises en légère hausse, tirés par le financement de l'immobilier ...

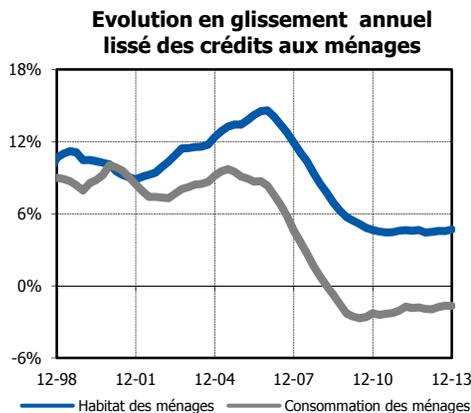
Les encours sains de crédits consentis aux entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) par l'ensemble des établissements de crédit s'établissent à 7 786 millions d'euros à fin décembre 2013, en hausse de 206 millions d'euros par rapport à 2012 (soit + 2,7 %) contre seulement + 51 millions d'euros l'année précédente (+ 0,7 %). Les entreprises sont toujours la première clientèle du système bancaire réunionnais et captent près de la moitié des concours sains totaux octroyés dans le département.

Le financement des entreprises a pourtant été impacté en 2013 par la poursuite du recul des financements d'investissement en faveur des entreprises



(- 117 M€ soit - 3,5 %) et la baisse du financement de l'exploitation (- 56 M€ soit - 4,8 %). Mais les crédits consentis aux entreprises ont été ravivés par une reprise des financements immobiliers consentis (+ 378 M€ soit + 12,4 %), observé notamment au quatrième trimestre.

Des crédits aux ménages également tirés par le financement de l'immobilier ...



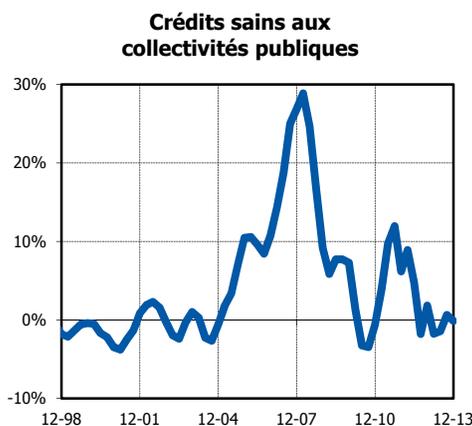
Les crédits aux ménages s'établissent pour leur part à 7 086 millions d'euros à fin décembre 2013, en hausse de 87 millions d'euros par rapport à fin décembre 2012 (soit + 1,2 %) après + 295 millions d'euros en 2012 (+ 4,2 %). Ce ralentissement de la croissance des crédits consentis aux ménages s'explique par le nouveau recul du financement de la consommation des ménages (- 2,8 % en 2013 après - 1,0 % en 2012 et - 1,7 % en 2011) qui s'établit à fin décembre 2013 à 1 545 millions d'euros (contre 1 590 millions d'euros à fin 2012). Le financement de la consommation des ménages recule ainsi de manière pratiquement continue depuis le premier trimestre 2009.

En revanche, les financements immobiliers consentis aux ménages continuent de progresser en 2013 (+ 132 millions d'euros soit + 2,4 %), mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes (+ 300 millions d'euros soit + 5,9 % en 2012 après + 196 millions d'euros soit + 4,0 % en 2011).

Un ralentissement des concours consentis aux collectivités locales

Les crédits consentis aux collectivités locales par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département s'établissent à 2 050 millions d'euros à fin décembre 2013, en hausse de 1,0 % par rapport à fin 2012 (+ 20 millions d'euros), en ralentissement par rapport aux années précédentes (+ 1,9 % entre 2011 et 2012 après + 3,0 % entre 2010 et 2011).

Comme chaque année, les crédits consentis aux collectivités locales enregistrent une forte croissance au quatrième trimestre de l'année, qui s'explique notamment par la gestion active de leur dette par certaines collectivités locales (hausse de + 8,1 % au quatrième trimestre 2013).



3. La circulation fiduciaire

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans les départements d'Outre-mer et dans la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon sont ceux qui circulent en France métropolitaine et dans la zone euro.

Ils sont mis en circulation dans chaque département et collectivité, par l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer agissant pour le compte de la Banque de France pour les billets, et pour le compte du Trésor pour les pièces métalliques.

3.1 LES BILLETS

Au cours de l'année 2013, 108 millions de billets euros ont été émis à La Réunion, et 104 millions ont été retirés de la circulation, ce qui représente par différence une émission nette de 4,7 millions de billets représentant une valeur totale de 248 millions d'euros, toutes coupures confondues.

A la fin de l'année 2013, l'émission nette cumulée de billets depuis l'origine de la mise en circulation de l'euro (1^{er} janvier 2002) atteint ainsi 58,4 millions de coupures pour une valeur cumulée théorique des billets en circulation dans le département de 3,3 milliards d'euros. Il convient néanmoins de préciser que ces billets ne sont pas tous en circulation dans le département. En effet, aux émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission viennent s'ajouter ou doivent être retranchés les billets « importés » ou « exportés », à l'occasion des mouvements de voyageurs entre les pays de la zone Euro et La Réunion.

Emissions, retraits et circulation de billets libellés en euros

	2002	2006	2010	2012	2013	13/12
Billets émis (en milliers)	86 966	92 530	99 066	106 564	108 182	1,5%
En						
nb.						
Billets retirés (en milliers)	78 450	87 906	94 459	101 356	103 520	2,1%
Emission nette annuelle	8 516	4 624	4 607	5 208	4 662	-10,5%
Circulation en fin d'année	12 479	25 146	43 009	53 749	58 411	8,7%
Billets émis (en millions d'euros)	2 637	3 107	3 165	3 342	3 341	0,0%
En						
val						
eur						
Billets retirés (en millions d'euros)	2 179	2 843	2 906	3 063	3 093	1,0%
Emission nette	458	264	259	279	248	-11,1%
Circulation en fin d'année	544	1 437	2 504	3 057	3 305	8,1%
Emission nette par habitant (€)	734	1 837	3 049	3 649	3 930	7,7%

L'émission nette cumulée par habitant se chiffre globalement à 3 930 euros à La Réunion à fin décembre 2013.

Les derniers anciens billets en francs sont privés de cours légal depuis le 17 février 2012. A cette date, 331 millions d'euros de billets libellés en francs avaient été retournés auprès des guichets de l'IEDOM à La Réunion et retirés de la circulation.

3.2 LES PIECES

En 2013, 35 millions de pièces en euros ont été émises par l'IEDOM à La Réunion et 13 millions ont été retirées de la circulation, ce qui représente une émission nette de 22 millions de pièces pour une valeur de 2,2 millions d'euros sur la période.

Au 31 décembre 2013, le montant cumulé des émissions nettes s'élève ainsi à 316 millions de pièces euros pour une valeur cumulée de 40,0 millions d'euros. L'émission nette cumulée de pièces par habitant ressort ainsi à 48 euros à La Réunion.

Emissions, retraits et circulation de pièces en euros

	2002	2006	2010	2012	2013	13/12
Pièces émises (milliers)	46 790	33 660	35 027	38 644	34 592	-10,5%
En nb.						
Pièces retirées (milliers)	21 200	11 960	11 531	15 282	13 081	-14,4%
Emission nette annuelle	25 590	21 700	23 495	23 362	21 511	-7,9%
Circulation en fin d'année	73 520	158 697	250 626	294 334	315 845	7,3%
Pièces émises (millions d'euros)	12,0	7,9	8,2	9,6	9,2	-4,2%
En val						
Pièces retirées (millions d'euros)	11,3	6,0	5,6	7,1	7,0	-1,4%
Emission nette annuelle	0,7	1,9	2,6	2,5	2,2	-12,0%
Circulation en fin d'année	17,5	25,1	34,2	37,8	40,0	5,8%
Emission nette par habitant (€)	24	32	42	45	48	5,4%

Les anciennes pièces en francs sont privées de cours légal depuis le 17 février 2005. A cette date, 13,5 millions d'euros de pièces en francs avaient été retirés de la circulation.

4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Les données présentées ci-dessous sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France et retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante¹ des crédits distribués par les établissements de crédit (qu'ils soient ou non installés localement) aux entreprises dont le siège social se situe dans le département et aux collectivités publiques.

L'encours des financements consentis aux entreprises et collectivités déclaré au SCR (hors engagements hors bilan) s'établit à 10,1 milliards d'euros à fin décembre 2013, en hausse de 2,2 % sur l'année. A noter un changement de norme de déclaration en cours d'année 2012, visant à ne pas déclarer au SCR les encours privés des entrepreneurs individuels.

Risques totaux déclarés pour La Réunion au SCR de la Banque de France

en millions d'euros	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13
Risques totaux déclarés	9 393,9	9 146,5	9 362,9	9 833,6	9 876,5	10 091,2
(dt) Poids des crédits à terme	81,4%	84,0%	84,4%	83,6%	85,4%	86,0%

L'analyse de la répartition par terme de l'encours total révèle la forte prépondérance des crédits à moyen et long terme (86,0 % à fin décembre 2013 contre 85,4 % à fin décembre 2012). Le poids des financements à court terme reste pour sa part inchangé entre 2012 et 2013, à 10,9 % des risques totaux contre 12,4 % en 2011.

¹ Sont déclarés au SCR tous les encours de crédits aux entreprises supérieurs à un seuil de 25 000 euros.

Les risques les plus importants portés par le système bancaire réunionnais sont concentrés dans les secteurs de l'immobilier et de la construction (5,1 milliards d'euros au total, soit 50,6 % des risques recensés au SCR), les administrations publiques (1,8 milliard d'euros, soit 18,1 % du total), le commerce et la réparation automobile (0,7 milliard d'euros, soit 6,8 % du total) et enfin la santé et l'action sociale (0,5 milliard d'euros, soit 5,0 % du total).

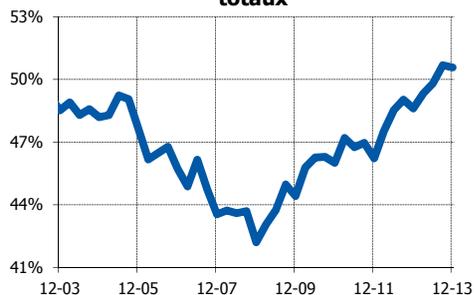
Risques SCR portés par les principaux secteurs d'activité

en % des risques totaux	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13
Activités immobilières	30,4%	32,6%	37,7%	38,4%	41,2%	43,3%
Administration publique	17,6%	18,1%	18,0%	17,7%	17,9%	18,1%
Construction	11,8%	11,8%	8,3%	7,8%	7,4%	7,3%
Commerce & réparation automobile	9,9%	9,0%	8,2%	7,4%	7,1%	6,8%
Santé humaine et action sociale	6,4%	6,4%	6,5%	7,5%	5,4%	5,0%
Activités financières et d'assurance	7,1%	4,7%	4,1%	3,4%	3,2%	2,8%
Industrie manufacturière	3,0%	2,7%	2,1%	2,1%	2,1%	1,9%
Agriculture, sylviculture et pêche	2,1%	2,1%	2,2%	1,9%	1,7%	1,8%
Autres secteurs	11,8%	12,6%	12,9%	13,8%	14,1%	13,1%

4.1 LES RISQUES SUR LES SECTEURS DE L'IMMOBILIER ET DE LA CONSTRUCTION

L'encours total des risques de crédit porté par le système bancaire sur les secteurs de l'immobilier et de la construction à la Réunion, recensé au SCR de la Banque de France, représente désormais, en décembre 2013, plus de la moitié des risques bancaires portés par les établissements de crédit déclarants. Cet encours s'établit à 5,1 milliards d'euros à fin d'année 2013, en hausse de 6,5 % par rapport à 2012, soit un rythme proche de ceux enregistrés les années précédentes (+ 5,4 % en 2012 après + 5,5 % en 2011 et + 6,0 % en 2010). Ces deux secteurs d'activité présentent ainsi un poids croissant et prépondérant dans les risques déclarés à La Réunion.

Poids du bâtiment et de l'immobilier dans les risques totaux



Risques déclarés sur les secteurs de l'immobilier et de la construction

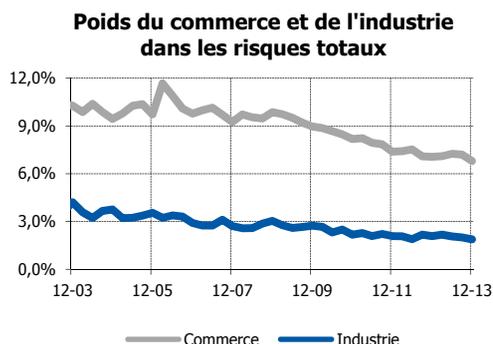
en millions d'euros	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	13/12
Risques déclarés sur le secteur	4 062,6	4 307,3	4 545,5	4 792,3	5 103,3	6,5%
(dt) Poids des crédits à terme	89,1%	88,3%	86,2%	89,3%	90,1%	-
(dt) Encours portés sur les SEM	2 060,5	2 237,8	2 413,5	2 656,7	3 034,8	14,2%
Poids en % des risques du secteur	50,7%	52,0%	53,1%	55,4%	59,5%	-

Le poids des secteurs de la construction et de l'immobilier (en proportion de l'ensemble des risques déclarés dans le département au SCR) a commencé à progresser à partir de début 2009. Cette progression régulière sur ces quatre dernières années tranche avec l'évolution enregistrée entre 2003 et 2008, marquée par la diminution régulière du poids de ces secteurs d'activité. Elle s'explique en grande partie par l'évolution de l'encours des risques portés sur les

principales sociétés d'économie mixtes¹, pour le financement de leurs programmes de logements sociaux.

Hors SEM, le secteur de l'immobilier et de la construction ne représente plus qu'un encours de risques au SCR de 2 068 millions d'euros en 2013, soit 20,5 % seulement des risques totaux, alors qu'il est resté relativement stable par la suite. C'est au cours des années 2006-2008 que cet encours a fortement progressé, avec une hausse des risques déclarés qui a atteint de + 31,4 % en 2007 et de + 18,4 % en 2008.

4.2 LES RISQUES SUR LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE



Avec un encours de 876 millions d'euros à fin décembre 2013 (en baisse de 3,1 % sur un an), les secteurs de l'industrie et du commerce ne concentrent qu'une proportion assez faible (8,7 %) de l'ensemble des risques déclarés au SCR de la Banque de France pour le département.

Leur part dans les risques totaux n'a cessé de régresser depuis la crise financière de 2007, passant notamment de 10,3 % en 2010, à 9,5 % à 2011 et à 9,2% en 2012.

En particulier, le poids de l'industrie dans les risques totaux déclarés dans le département est devenu très faible, passant de 5 % en décembre 2002 à moins de 2 % en décembre 2013, à peine une décennie plus tard.

Les crédits à terme représentent une proportion assez limitée des crédits totaux consentis à ces secteurs (50,1 % en décembre 2012), inférieure aux moyennes constatées dans les autres secteurs d'activité. Le secteur du commerce est en effet un important consommateur de financements bancaires à court terme.

Risques déclarés sur le secteur de l'industrie et du commerce

en millions d'euros	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	13/12
Risques totaux	1 071,0	968,9	931,0	903,6	875,9	-3,1%
(dt) Poids des crédits à terme	50,7%	50,5%	50,4%	50,1%	50,1%	-

4.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Le secteur public local (qui ne recouvre pas uniquement les collectivités locales mais également les hôpitaux publics et les centres d'action sociale des communes²) présente un encours total de risques bancaires de 2,1 milliards d'euros à fin décembre 2013, soit 21,2 % de l'ensemble des risques déclarés auprès du SCR de la Banque de France pour le département. Les risques déclarés sur le secteur enregistrent une légère hausse par rapport à 2012 (+ 1,8 %).

¹ SHLMR, SIDR, SEMAC, SODIAC, SEDRE, BATIPRO, SODEGIS et SEMADER (SEMPRO ayant fusionné fin 2006 avec la SHLMR).

² Le secteur public local diffère ainsi des risques mentionnés dans le secteur d'activité 'Administrations publiques'.

Risques déclarés sur le secteur public local

en millions d'euros	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	13/12
Risques totaux	1 916,7	1 969,6	2 059,7	2 098,3	2 135,3	1,8%
(dt) Poids des crédits à terme	99,7%	99,0%	98,4%	98,9%	98,7%	-
Poids dans les risques totaux	21,0%	21,0%	20,9%	21,2%	21,2%	-

Au sein du secteur public local, on peut distinguer cinq types d'établissements : le Conseil régional et le Conseil général, les communes, les communautés de communes ou d'agglomérations et les syndicats mixtes, et enfin les établissements hospitaliers.

Décomposition des risques déclarés sur le secteur public local par bénéficiaires

en millions d'euros	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	13/12
Région	310,2	294,2	271,6	238,2	230,6	-3,2%
Département	495,0	489,8	469,9	453,3	444,4	-2,0%
Communes	748,4	782,1	842,8	884,7	916,1	3,6%
Communauté de communes	100,5	111,0	130,3	171,7	221,1	28,8%
Hôpitaux publics	262,7	292,4	345,1	350,4	323,2	-7,8%

Les risques portés sur la Région et le Département s'inscrivent à la baisse en 2013 (respectivement de - 3,2 % et - 2,0 %), dans la continuité des années précédentes. Ces collectivités poursuivent en effet leur politique de désendettement, après la forte progression des risques qu'elles avaient enregistrée en 2007 et 2008.

A l'inverse, les risques portés sur les communes et les communautés de communes (et autres syndicats mixtes) continuent de croître sensiblement en 2013 (respectivement + 3,6 % et + 28,8 %), dans la continuité également des années précédentes. On observe une forte croissance de l'endettement des communautés de communes depuis plusieurs années, ces dernières devant notamment faire face à des investissements importants en matière environnementale (stations d'épuration et travaux de réseaux de tout à l'égout). C'est encore plus sensible pour les communautés de communes qui enregistrent des taux de croissance de leur endettement à deux chiffres depuis plusieurs années.

Pour mémoire, sur les cinq dernières années, l'endettement de la Région Réunion a reculé de 41,6 % (soit - 165 millions d'euros), celui du Département de 12,2 % (- 62 millions d'euros), tandis que l'endettement des communes a progressé de 38,1 % (+ 253 millions d'euros) et celui des communautés de communes de 152,9 % (+ 134 millions d'euros).

Enfin, les risques sur les hôpitaux publics se replient légèrement en 2013 (- 7,8 %). A noter qu'ils avaient progressé très fortement entre 2010 et 2011 (+ 18,0 %), avec notamment des investissements importants des établissements publics hospitaliers de la région Sud (+ 59,8 %) et de la région Est (+ 45,0 %). Entre 2008 et 2013, l'endettement des établissements hospitaliers de la Réunion a progressé de 19,5 % (+ 53 millions d'euros).

5. Le surendettement

Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEDOM assure le secrétariat de la Commission de Surendettement à La Réunion. La commission est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à douze reprises au cours de l'année 2013.

Données statistiques sur le nombre de dossiers de surendettement traités

	2011	2012	2013	13/12
Dossiers déposés (en nombre)	1 241	1 153	1 435	24,5%
Dossiers soumis pour examen en recevabilité	994	1 057	1 307	23,7%
Dossiers recevables	865	930	1 200	29,0%
Nombre de mesures de rétablissement personnel	213	298	365	22,5%
(dt) Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	213	293	363	23,9%
Nombre de plans conventionnels conclus	380	229	318	38,9%
Nombre de constat de non-accord entérinés	255	398	427	7,3%
Mesures imposées et recommandées par les commissions	209	365	365	0,0%
Dossiers clôturés (toutes phases)	269	267	256	-4,1%
Dossiers traités	1 200	1 308	1 433	9,6%
Recommandation homologuées par les juges (en nombre)	182	453	478	5,5%

Source : Commission de surendettement

1 435 dossiers de surendettement ont été déposés en 2013, soit une augmentation de 24,5 % par rapport à 2012 (contre une baisse de 7,1 % l'année précédente). Cette progression du nombre de dossiers au secrétariat de la commission de surendettement s'explique par les effets de la persistance de la crise à La Réunion, et les nombreuses actions de communication conduites auprès des agents sociaux des communes, du Conseil général et de la CAF. Le taux de redépôts retrouve en 2013 son niveau de 201, à 19,7 %, contre 24,5 % en 2012.

1 230 dossiers ont été déclarés recevables en 2013 (959 en 2012), soit 85,7 % des dossiers déposés, en constante progression par rapport aux années précédentes (83,2 % en 2012 après 70,5 % en 2011 et 68,5 % en 2010). Sur ce nombre, 822 dossiers ont été orientés en procédure classique (PRCL), soit 66,8 % des dossiers déclarés recevables (contre 66,6 % en 2012, 73,6 % en 2011 et 82,7 % en 2010), et 408 dossiers ont été orientés en procédure de rétablissement personnel (PRP), soit 28,3 % des dossiers recevables. Cette dernière proportion est en hausse, puisque les PRP ne concernaient que 24,4 % des dossiers en 2012 après 26,4 % en 2011 et 17,3 % en 2010. L'absence de plus en plus fréquente de perspectives d'amélioration de la situation financière des débiteurs induit une augmentation des effacements de dettes.

318 plans conventionnels (ou amiables) ont été conclus en 2013 (contre 229 en 2012), ce qui représente une hausse de près de 40 % par rapport à l'année précédente. Les mesures imposées et recommandées par la Commission sont au nombre de 365, soit le même niveau qu'en 2012, intégrant 161 mesures imposées et 204 mesures recommandées.

Parmi les principales difficultés rencontrées par la Commission de surendettement au regard de la situation des personnes surendettées, il faut noter le cas des débiteurs propriétaires d'un logement social mais qui ne payent pas la taxe foncière, dette constituant parfois la quasi-totalité de leur endettement. Cette problématique est spécifique aux DOM. En effet, un dispositif d'accession à la propriété de « Logement Évolutif Social » (LES), mis en place depuis 1988, permet aux familles les plus défavorisées d'acquérir un logement en fonction

de leurs revenus et de leur composition familiale. Le prêt est mis en place en partenariat avec la CAF qui règle l'essentiel de l'échéance mensuelle par affectation de l'allocation logement, le montant résiduel (très faible, souvent quelques dizaines d'euros) restant à la charge des accédants. Quand un accédant ne parvient pas à régler la taxe foncière due (et souvent la taxe d'habitation), la seule solution de la Commission est de préconiser l'abandon des dettes pour éviter la vente du logement principal. Un nouveau dispositif de plafonnement de la taxe foncière, qui a été mis en place en 2012 et portera effet en 2013, permet une réduction de ces situations. Mais ce dispositif n'est pas automatique et les propriétaires dans le besoin doivent faire la démarche auprès des centres des impôts et remplir un imprimé de demande de plafonnement.

De même, le cas des débiteurs n'ayant qu'un montant relativement modeste de dettes (inférieur à 3 000€), constituées exclusivement d'impayés de charges courantes, est assez fréquent. Ceux-ci recourent souvent à la Commission avant d'avoir épuisé les possibilités de prise en charge de leurs dettes par les divers fonds d'aide existants. L'insertion de la liste des travailleurs sociaux du département dans les dossiers, et notamment celle des associations habilitées à saisir le Fonds de Solidarité pour le Logement, devrait aider à diminuer ce phénomène.

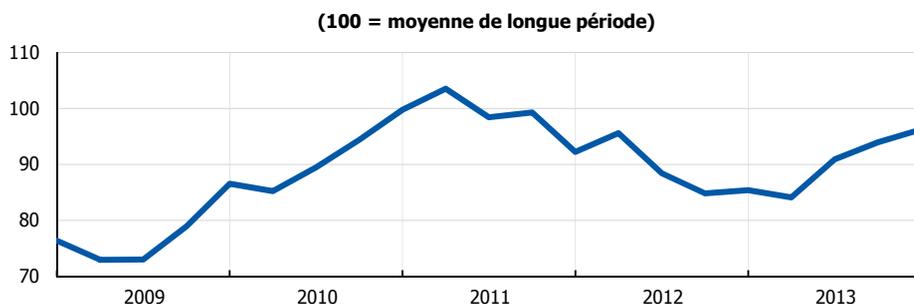
La Commission rencontre également des difficultés avec certains créanciers ou acteurs de la procédure :

- Non respect de la règle de cessation de tout recouvrement pour les impayés existants au jour de la recevabilité, avec parfois des pressions sur les débiteurs pour qu'ils poursuivent les paiements.
- Non respect de la règle de gel des crédits en cours, avec poursuite des prélèvements des mensualités contractuelles après la recevabilité.
- Non respect du principe de gel de la dette à compter de l'État Détaillé des Dettes (EDD), hors dettes à exécutions successives, qui déclarent un montant supérieur à l'occasion de l'ouverture de la recommandation.
- Retards importants quant à la mise en place d'un plan après son entrée en vigueur officielle. Cela génère un décalage dans l'exécution du plan, et notamment dans l'enchaînement des paliers.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Graphique 1
Indicateur du climat des affaires – IEDOM



Source : IEDOM, enquête de conjoncture

Dans le cadre de l'amélioration de l'information conjoncturelle diffusée sur les économies d'Outre-mer, l'IEDOM et l'IEOM ont élaboré un indicateur synthétique du climat des affaires, suivant la méthodologie appliquée par la Banque de France pour l'analyse de la conjoncture en métropole. Cet indicateur est établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composante principale, afin de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Il est centré sur sa moyenne de longue période (normée à 100), afin d'en faciliter la lecture.

La majorité des questions de l'enquête de conjoncture sont qualitatives et à trois modalités (de la forme : "amélioration", "stabilité" ou "dégradation"). Les réponses à ce type de question sont exploitées sous la forme d'un solde d'opinions, qui représente la différence entre le pourcentage de réponses positives ("amélioration") et le pourcentage de réponses négatives ("dégradation"). Les soldes d'opinions doivent uniquement être interprétés en évolution.

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 166 entreprises, qui emploient au total 19 400 salariés.

Tableau 1
Les soldes d'opinion (ensemble)

Soldes d'opinions, en %, CVS et centrés sur leur moyenne de longue période. Les variations de soldes sont en points.

	Moy.*	12T1	12T2	12T3	12T4	13T1	13T2	13T3	13T4	T4 / T3
Activité	4,1	-19,7	-33,4	-17,8	-20,5	-17,6	-15,5	-18,0	-2,2	15,8
Investissement	-0,6	-16,2	-25,4	-20,5	-22,0	-17,6	-6,0	-3,7	-2,5	1,2
Charges	-8,7	-6,2	-4,3	-3,6	-2,7	-13,8	-6,5	6,4	-2,4	-8,7
Trésorerie	-13,5	-0,6	-18,1	-20,9	-14,8	-18,0	-8,6	-7,7	3,2	10,9
Carnet de commandes	-9,7	-8,4	-16,2	-15,8	-28,8	-23,0	-12,7	-11,0	0,8	11,8
Prix	-4,6	4,3	-6,5	-15,3	-15,0	-13,0	-14,7	-3,7	-8,6	-4,8
Délais de paiement	-20,2	3,8	-9,1	-15,0	-22,9	-19,9	-8,1	0,9	-0,3	-1,2
Effectifs	0,1	-8,5	2,7	-10,2	-7,8	-5,7	-10,7	-16,8	-19,3	-2,5
Stocks de matières 1^{ères}	4,9	-7,6	-10,2	-13,5	-9,0	-7,1	-18,2	-3,8	-14,0	-10,2
Stocks de produits finis	6,4	-6,4	-6,3	-9,6	-8,9	-5,1	-9,3	-7,2	-10,4	-3,3

*Moyenne depuis le troisième trimestre 1997

Source : IEDOM - enquête de conjoncture

Tableau 2
Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années	Ressources		Emplois						
	PIB	Impor- tations	Total	Dépenses de consommation finale		Formation brute de capital fixe	Variations de stocks	Expor- tations	Total
				Ménages	Adminis. pub. et ISBLSM ⁽¹⁾				
Taux de croissance annuels au prix courants, en %									
2012e	2,4	2,5	n.r.	3,1	1,9	3,8	n.r.	-0,9	n.r.
2011e	3,1	8	n.r.	3,3	0,6	8,1	n.r.		n.r.
2010e	2,3	2,5	n.r.	3,3	1,5	-12,3	n.r.	3,6	n.r.
2009e	-2,6	-7,1	-2,5	-9,5	3,4	-6,9	-201,7	1,3	-2,5
2008e	5,9	7,5	n.r.	20,3	23,3	4,9	n.r.	-15,9	n.r.
2007	7,9	9,1	7,3	5,4	2,1	10,8	-187	26,4	7,3
2006	7,4	0	8,1	-7,4	3,6	17,5	-68,3	-15,6	8,1
2005	7,4	8,7	8,5	7	4,7	25	149,4	-3,9	8,5
2004	17,1	3,5	6,7	22,4	24,1	0,7	-13,4	5,5	6,7
2003	6,1	10,6	7,2	6	4,3	17,5	9	4,7	7,2

e : estimations issus des comptes rapides

n.r. : non renseigné

(1) Administration publique et institut sans but lucratif aux services des ménages

Sources : Insee – Comptes économiques ; Cerom – comptes rapides

Tableau 3
Valeur ajoutée par branche

Années	Valeur ajoutée totale	Agricul- ture	I.A.A	Industrie manufac- turière	Énergie	Construc- tion	Services marchands (1)	Services admi- nistrés
Niveau annuel en milliards d'euros courants								
2009	13 794	140,84	331,1	405,467	231,328	1 004	6 625	5 056
Part dans la Valeur ajoutée, en %								
2009	100	1,0	2,4	2,9	1,7	7,3	48,0	36,7
2008	100	1,1	2,0	3,5	1,6	8,4	49,3	34,1
2007	100,0	1,3	1,9	4,1	1,0	9,7	37,9	35,2
2006	100,0	1,7	2,1	3,8	1,0	9,1	46,9	35,4
2005	100,0	1,8	2,2	3,8	1,0	7,6	47,3	36,4
2004	100,0	1,6	2,1	3,7	1,1	6,8	48,0	36,6
2003	100,0	1,9	2,4	3,7	1,1	6,3	47,4	37,2

(1) y compris branche « commerce »

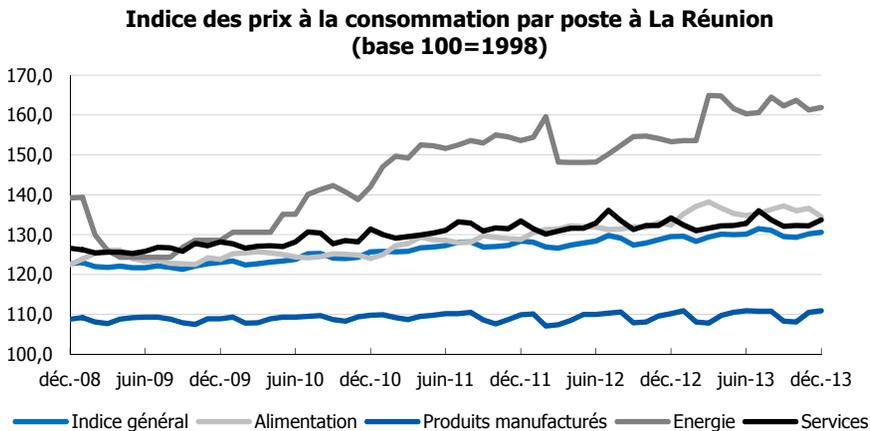
Source : Insee – Comptes économiques

Tableau 4
Indices des prix à la consommation (IPC)

Années	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
Indice de décembre, base 100 : année 1998					
2013	130,6	134,5	110,9	161,9	133,7
2012	129,5	132,4	110,2	153,3	134,2
2011	128,4	128,8	109,9	153,6	133,4
2010	125,7	124,0	109,8	142,0	131,4
2009	123,0	123,8	108,9	128,6	128,2
2008	122,7	122,5	108,8	139,2	126,6
2007	119,3	114,5	107,8	136,3	123,6
Moyenne annuelle de l'indice, base 100 : année 1998					
2013	130,0	136,1	109,8	161,1	132,7
2012	128,1	131,8	109,2	152,2	132,4
2011	127,0	128,3	109,4	152,1	131,1
2010	124,0	124,9	109,0	136,5	135,9
2009	122,1	124,0	108,6	127,4	126,4
2008	121,5	121,3	107,9	142,3	124,4
2007	118,0	113,8	107,0	132,8	122,0
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %					
2013	0,85	0,28	0,21	0,44	-0,15
2012	0,86	0,49	0,09	-0,02	0,25
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en moyenne annuelle), en %					
2013	1,43	0,57	0,19	0,46	0,10
2012	0,90	0,47	-0,07	0,00	0,39

Source : Insee

Graphique 2
Évolution en glissement annuel de l'Indice des prix à la consommation à La Réunion, en France entière et en moyenne dans l'ensemble des DOM (2009 – 2013)



Source : Insee – Indice des Prix à la Consommation

Tableau 5
Taux de chômage au sens du BIT par sexe

Années	Hommes	Femmes	Total
2013	28,3 %	29,7 %	29,0 %
2012	27,1 %	30,6 %	28,7 %
2011	27,2 %	31,8 %	29,4 %
2010	28,0 %	30,0 %	28,9 %
2009	25,6 %	29,1 %	27,2 %
2008	22,8 %	26,5 %	24,5 %
2007	22,9 %	25,9 %	24,2 %
2006	26,5 %	28,8 %	27,5 %
2005	26,6 %	33,3 %	29,5 %
2004	30,7 %	34,1 %	32,2 %

Source : Insee

Tableau 6
Emploi salarié par branche (à la fin de l'année)

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand	Emploi salarié total	
Niveau							
2012	3 132	16 604	13 452	103 690	89 924	226 802	
Part dans l'emploi total (en %)							
						Niveau	Évo. N/N-1
2012	1,4	7,3	5,9	45,7	39,6	226 802	-1,8%
2011	1,2	7,2	6,1	45,0	40,4	231 009	2,4%
2010	1,2	7,2	6,8	44,2	40,6	225 593	1,7%
2009	1,1	7,4	6,9	44,0	40,6	221 839	-0,6%
2008	1,1	7,5	8,5	42,9	40,0	223 204	-1,8%
2007	1,2	7,1	8,6	42,4	40,7	227 409	4,4%
2006	1,2	7,2	8,2	41,1	42,3	217 910	4,4%
2005	1,2	7,4	7,4	41,2	42,8	208 764	2,7%
2004	1,3	7,4	6,7	41,0	43,7	203 348	0,7%

Source : Insee

Tableau 7
Structure des importations par produits

	2009	2010	2011	2012	2013	Part en 2013
Produits agricoles et de la pêche	83,6	91,6	101,2	106,6	109,1	2,4%
Pdts. des indus. extractives	61,3	63,5	77,1	76,8	58,0	1,3%
<i>Hydrocarbures naturels</i>	61,1	63,0	76,8	76,4	57,1	1,3%
Produits des IAA	643,2	652,8	699,3	762,0	783,1	17,6%
Produits pétroliers raffinés	339,0	458,8	597,1	640,0	568,9	12,8%
Equip. méca., élec., électro. et info.	766,6	834,3	896,1	748,6	723,0	16,2%
<i>Produits info. et électroniques</i>	377,6	346,1	342,7	277,9	270,3	6,1%
<i>Équipements élec. et ménagers</i>	184,3	259,8	295,6	203,2	180,6	4,1%
<i>Machines industrielles et agricoles</i>	204,7	228,4	257,8	267,5	272,1	6,1%
Matériels de transport	813,0	529,6	737,5	596,6	521,6	11,7%
Autres produits industriels	1 416,10	1 570,9	1 622,8	1 673,1	1 645,6	36,9%
<i>Textiles et chaussures</i>	208,5	235,6	250,4	250,5	259,9	5,8%
<i>Bois, papier et carton</i>	131,4	142,8	142,1	141,1	134,5	3,0%
<i>Produits chimiques et parfums</i>	195,1	214,2	224,0	238,9	241,0	5,4%
<i>Produits pharmaceutiques</i>	256,3	265,5	267,5	275,8	267,1	6,0%
<i>Produits en plastique</i>	204,5	229,6	231,0	245,0	239,6	5,4%
<i>Produits métalliques</i>	212,8	247,8	252,5	253,5	224,7	5,0%
<i>Produits manufactures divers</i>	207,5	235,6	255,2	268,3	278,8	6,3%
Produits de l'édition	57,9	63,0	58,1	55,9	48,8	1,1%
Total	4181,0	4265,2	4790,1	4 660,3	4 458,6	100,0%

Source : Douanes

Tableau 8
Structure des exportations par produits

	2009	2010	2011	2012	2013	Part en 2013
Produits agricoles et de la pêche	6,3	4,6	3,3	3,3	6,5	2,2%
Hydrocarbures, autres produits	10,3	15,0	25,7	28,3	22,2	7,5%
<i>Déchets industriels et ménagers</i>	10,3	15,0	25,6	28,2	22,2	7,5%
Produits des IAA	152,3	171,5	171,5	183,4	191,1	64,5%
Produits pétroliers raffinés	0,4	8,1	2,0	13,0	0,9	0,3%
Équip. méca., élec., électro. et info.	31,6	29,8	30,4	19,3	21,1	7,1%
<i>Produits info. et électroniques</i>	16,9	16,6	15,7	8,1	10,5	3,6%
<i>Équipements élec. et ménagers</i>	3,3	3,0	3,7	3,2	3,3	1,1%
<i>Machines indus. et agricoles</i>	11,4	10,2	11,0	8,0	7,3	2,5%
Matériels de transport	24,7	30,1	25,7	23,3	22,2	7,5%
Autres produits industriels	21,0	24,0	30,8	33,7	31,5	10,6%
<i>Textiles et chaussures</i>	2,5	2,6	2,6	1,9	2,1	0,7%
<i>Bois, papier et carton</i>	1,0	1,8	1,3	1,0	0,9	0,3%
<i>Produits chimiques et parfums</i>	6,3	6,4	6,6	10,1	10,9	3,7%
<i>Produits pharmaceutiques</i>	0,7	0,9	0,9	1,4	1,5	0,5%
<i>Produits en en plastique</i>	1,6	1,7	1,5	1,6	1,5	0,5%
<i>Produits métalliques</i>	4,8	5,9	9,8	14,1	11,7	3,9%
<i>Produits manufactures divers</i>	3,6	4,8	8,0	3,6	2,9	1,0%
Autres produits	0,9	1,0	1,5	1,0	0,6	0,2%
Total	246,9	281,5	291,0	306,8	296,1	100%

Source : Douanes

Tableau 9
Comptes de l'État dans la collectivité

Comptes de l'état dans la collectivité (en millions d'euros)

	2009	2010	2011
Recettes locales			
I. Budget général	1 125	1 107	1 122
Recettes fiscales	1 057	1 071	1 090
Impôts directs	561	516	473
Impôts indirects	518	510	545
Recettes non fiscales	59	33	27
Fonds de concours	9	3	4
II. Reversement de fonds	4	0	-
III. Comptes spéciaux	989	971	1 025
Total des recettes	2 114	2 078	2 146
Dépenses locales			
Dépenses de personnel⁽¹⁾	2 266	2 311	2 248
Dépenses de fonctionnement	143	147	152
Dépenses d'investissement	45	35	38
Dépenses d'intervention	763	768	684
Avance impôt et TIPP	963	796	1 055
Dépenses fonds européens	194	158	86
Dotations aux collectivités	1 038	1 160	982
Total des dépenses	5 490	5 377	5 359
Solde total	-3 376	-3 298	-3 212

⁽¹⁾ y.c. pensions

Tableau 10
Les comptes administratifs du Conseil régional de La Réunion

En million d'euros	2010	2011	2012	Évol. 12/11	Structure en 2012
Recettes réelles totales	792,4	662,4	753,4	13,7%	100,0%
Recettes de fonctionnement	441,9	443,7	509,2	14,8%	67,6%
Recettes fiscales	288,3	290,2	269,6	-7,1%	35,8%
Impôts directs	31,1	28,2	25,8	-8,4%	3,4%
Impôts indirects	257,2	262,0	243,8	-6,9%	32,4%
(dt) <i>taxe sur les carburants</i>	120,2	116,4	122,2	5,0%	16,2%
(dt) <i>droit additionnel à l'octroi de mer</i>	81,1	88,8	88,6	-0,2%	11,8%
Dotations, participations et subventions	148,1	147,9	198,3	34,1%	26,3%
Autres produits	5,5	5,6	41,2	n.s.	5,5%
Recettes d'investissement	350,5	218,7	244,2	11,7%	32,4%
Dotations et subventions	225,4	97,0	129,4	33,4%	17,2%
(dt) <i>dotations</i>	45,8	18,3	18,3	0,0%	2,4%
(dt) <i>subventions</i>	179,7	78,7	111,1	41,1%	14,7%
Emprunts	123,5	116,3	107,1	-8,0%	14,2%
Autres recettes	1,5	5,4	7,7	44,5%	1,0%
Dépenses réelles totales	581,4	678,6	814,6	20,0%	100,0%
Dépenses de fonctionnement	255,6	297,1	372,0	25,2%	45,7%
Frais communs	94,4	107,9	135,5	25,6%	16,6%
(dt) <i>frais de personnel</i>	64,4	77,3	98,2	27,1%	12,1%
Intérêts de la dette	12,0	12,5	11,4	-8,9%	1,4%
Dépenses d'interventions	149,7	174,7	203,0	16,2%	24,9%
(dt) <i>formation professionnelle</i>	84,0	74,8	101,5	35,7%	12,5%
(dt) <i>enseignement</i>	49,9	54,8	59,9	9,2%	7,4%
(dt) <i>économie</i>	24,3	26,3	43,7	66,2%	5,4%
Autres	1,6	1,5	22,1	n.s.	2,7%
Dépenses d'investissement	325,7	381,4	442,6	16,0%	54,3%
Remboursement de dette	145,5	135,7	127,9	-5,7%	15,7%
Dépenses d'interventions	180,3	245,8	314,6	28,0%	38,6%
(dt) <i>construction de routes</i>	79,8	97,9	185,1	89,0%	22,7%
(dt) <i>enseignement</i>	50,3	54,4	57,8	6,2%	7,1%
Autres	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	211,0	-16,2	-61,2	-278%	-
Résultat après report	235,1	218,9	157,7	-28,0%	-
Épargne nette	40,8	10,9	9,2	-15,3%	-
Dettes en capital au 1er janvier	368,5	348,2	328,4	-5,7%	-
Remb. de la dette en année d'épargne brute	2,0	2,4	2,4	0,01	-

n.s. : non significatif

** y compris les frais de personnel liés aux transferts des personnels TOS des lycées et de la direction des routes*

Source : Région

Tableau 11
Les comptes administratifs du Conseil général de La Réunion

En millions d'euros	2010	2011	2012	Évol. 12/11	Structure en 2012
Recettes réelles totales	1 416,1	1 449,4	1 468,2	1,3%	100,0%
Recettes de fonctionnement	1 278,7	1 342,2	1 354,2	0,9%	92,2%
Recettes fiscales	746,6	823,8	856,2	3,9%	58,3%
Impôts directs	124,2	131,9	136,9	3,8%	9,3%
Impôts indirects	622,4	691,9	719,3	4,0%	49,0%
(dt) <i>taxe sur les carburants</i>	36,4	35,5	37,0	4,2%	2,5%
(dt) <i>taxe sur les tabacs</i>	159,9	155,9	173,2	11,1%	11,8%
(dt) <i>taxe de conso. sur les pdts pétro.</i>	337,6	403,5	405,9	0,6%	27,6%
Dotations et subventions reçues	501,3	480,4	470,3	-2,1%	32,0%
Autres	30,8	38,0	27,7	-27,1%	1,9%
Recettes d'investissement	137,4	107,2	114,0	6,3%	7,8%
Dotations et subventions reçues	105,9	78,7	81,8	4,0%	5,6%
Emprunts	30,0	26,2	30,0	14,5%	2,0%
Autres	1,5	2,3	2,1	-7,5%	0,1%
Dépenses réelles totales	1 333,3	1 466,1	1 491,4	1,7%	100,0%
Dépenses de fonctionnement	1 107,6	1 235,2	1 256,5	1,7%	84,3%
Frais de personnel	186,2	187,9	207,6	10,5%	13,9%
Services généraux (hors personnel)	17,4	16,4	18,9	15,4%	1,3%
Intérêts de la dette	12,9	15,1	12,0	-20,3%	0,8%
Dépenses d'intervention	890,0	990,4	994,9	0,5%	66,7%
(dt) <i>Allocations de solidarité</i>	494,5	571,2	609,9	6,8%	40,9%
Autres	1,1	25,4	23,0	-9,3%	1,5%
Dépenses d'investissement	225,7	230,9	234,9	1,7%	15,7%
Subventions versées	77,0	73,0	73,7	1,0%	4,9%
Remboursement de dette	50,6	54,7	45,9	-16,1%	3,1%
Dépenses d'équipement brut	96,2	102,4	109,0	6,5%	7,3%
Autres	1,9	0,8	6,2	n.s.	0,4%
Résultat de l'exercice	82,8	-16,7	-23,2	-39,1%	-
Résultat après report	127,3	110,6	95,4	-13,7%	-
Épargne nette	107,0	61,0	66,0	8,2%	-
Dette en capital au 1er janvier	507,9	480,1	466,0	-2,9%	-
Remb. de la dette en année d'épargne brute	3,0	4,5	4,8	0,3	-

n.s. : non significatif

Source : Département

Tableau 12
Les comptes administratifs des 24 communes du département de La Réunion

En million d'euros	2010	2011	2012	Évol. 12/11	Structure en 2012
Recettes réelles totales	1 502,2	1 498,5	1 547,8	3,3%	100,0%
Recettes de fonctionnement	1 093,9	1 107,3	1 124,8	1,6%	72,7%
Recettes fiscales	691,6	722,3	748,0	3,6%	48,3%
Impôts directs	263,0	274,5	293,9	7,1%	19,0%
Impôts indirects	428,6	447,8	454,1	1,4%	29,3%
(dt) <i>taxe sur les carburants</i>	47,9	46,4	48,2	4,0%	3,1%
(dt) <i>droit additionnel à l'octroi de mer</i>	261,0	278,8	282,5	1,3%	18,3%
Dotations et subventions reçues	251,7	255,1	259,6	1,8%	16,8%
Autres	150,6	129,9	117,2	-9,8%	7,6%
Recettes d'investissement	408,3	391,2	423,0	8,1%	27,3%
Dotations et subventions reçues	57,9	53,4	61,5	15,3%	4,0%
Emprunts	224,5	221,7	242,1	9,2%	15,6%
Autres	125,9	116,2	119,3	2,7%	7,7%
Dépenses réelles totales	1 503,2	1 507,9	1 533,9	1,7%	100,0%
Dépenses de fonctionnement	1 026,2	1 053,1	1 056,0	0,3%	68,8%
Frais de personnel	618,7	626,0	645,0	3,0%	42,1%
Intérêts de la dette	22,5	22,4	25,3	12,8%	1,6%
Autres	385,0	404,7	385,6	-4,7%	25,1%
Dépenses d'investissement	477,0	454,7	477,9	5,1%	31,2%
Subventions versées	3,7	4,6	3,8	-18,3%	0,2%
Remboursement de dette	134,4	98,0	136,4	39,2%	8,9%
Dépenses d'équipement brut	338,9	352,1	337,7	-4,1%	22,0%
Résultat de l'exercice	-1,0	-9,3	13,9	n.s.	-
Résultat après report	90,2	81,5	94,7	16,3%	-
Épargne nette	-66,7	-43,8	-67,6	n.s.	-
Dette en capital au 1er janvier	678,2	711,1	727,6	2,3%	-
Remb. de la dette en année d'épargne brute	6,2	7,4	6,1	-1,3	-

n.s. : non significatif

Source : AFD

Tableau 13
Les comptes administratifs des 5 communautés de communes de La Réunion

En million d'euros				Évol. Structure	
	2010	2011	2012	12/11	en 2011
Recettes réelles totales	496,6	540,0	586,4	8,6%	100,0%
Recettes de fonctionnement	431,9	453,6	475,0	4,7%	81,0%
Recettes fiscales	292,0	305,1	325,6	6,7%	55,5%
Impôts directs	115,3	107,7	120,6	12,0%	20,6%
Impôts indirects	176,8	197,4	205,0	3,8%	35,0%
(dt) <i>taxe sur les carburants</i>	86,7	90,4	100,0	10,6%	17,1%
Dotations et subventions reçues	117,2	117,5	126,9	8,1%	21,6%
Autres	22,6	31,0	22,5	-27,5%	3,8%
Recettes d'investissement	64,7	86,4	111,5	29,0%	19,0%
Dotations et subventions reçues	5,2	7,5	8,2	9,9%	1,4%
Emprunts	40,7	58,3	81,2	39,1%	13,8%
Autres	18,9	20,6	22,0	7,1%	3,8%
Dépenses réelles totales	491,1	543,7	599,4	10,2%	100,0%
Dépenses de fonctionnement	395,8	422,3	442,4	4,8%	73,8%
Frais de personnel	55,3	61,3	63,6	3,7%	10,6%
Intérêts de la dette	3,1	3,6	3,9	8,2%	0,6%
Services extérieurs	199,1	207,1	216,2	4,4%	36,1%
Atténuation de produits*	89,3	92,3	91,4	-1,1%	15,2%
Autres	49,0	58,1	67,5	16,1%	11,3%
Dépenses d'investissement	95,3	121,4	157,0	29,3%	26,2%
Subventions versées	1,5	3,9	5,3	35,3%	0,9%
Remboursement de dette	30,7	32,5	30,9	-4,8%	5,2%
Dépenses d'équipement brut	63,1	85,1	120,8	42,0%	20,2%
Résultat de l'exercice	5,5	-3,7	-13,0	n.s.	-
Report de l'exercice	20,7	26,2	25,3	-3,6%	-
Résultat après report	26,2	22,5	12,3	-45,1%	-
Épargne nette	105,2	110,9	146,7	32,3%	-
Dettes en capital au 1er janvier	2,2	2,6	3,3	0,7	-
Remb. de la dette en année d'épargne brute	2010	2011	2012	8,6%	-

* Reversements de recettes fiscales aux communes ; n.s. : non significatif
Source : AFD

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Liste des établissements de crédit locaux

Dénomination	Capital social	Adresse	Groupe bancaire de référence	Guichets	Dab	Effectifs	Total bilan
LES BANQUES COMMERCIALES							
BFCOI	16,7 M€	60, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis	Groupe Société Générale	22	53	315	1 283 M€
BNP Paribas - Réunion	19,9 M€	67, rue Juliette. Dodu Saint-Denis	Groupe BNP Paribas	16	38	277	1 225 M€
Banque de la Réunion (BR)	56,2 M€	27, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	27	91	415	2 407 M€
Banque Postale	2 342,4 M€	31, rue Maréchal Leclercq Saint-Denis	La Poste	98	169	178	3 222 M€
Groupama Banque	104,6 M€	67, rue Robespierre Montreuil	Groupama	-	6	-	18 M€
LES BANQUES MUTUALISTES ET COOPERATIVES							
BRED Banque Populaire	340,3 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	25	58	211	2 856 M€
Caisse d'épargne et de prévoyance Provence-Alpes-Corse (CEPAC)	363,1 M€	55, rue de Paris Saint-Denis	Groupe BPCE	16	44	134	1 082 M€
Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Réunion (CRCAMR)	48,1 M€	Parc Jean de Cambiaire Saint-Denis	Groupe Crédit Agricole	37	135	759	5 355 M€
Caisse régionale de crédit maritime mutuel d'Outre-Mer (CRCMMOM)	3,2 M€	7, rue Evariste de Parry Le Port	Groupe BPCE	1	1	3	7 M€
Casden BP	3,2 M€	40, rue Juliette Dodu Saint-Denis	Groupe BPCE	2	-	-	532 M€
LES SOCIETES FINANCIERES & INSTITUTIONS FINANCIERES SPECIALISEES							
Compagnie Financière de Bourbon (CFB)	3,5 M€	32 bis, rue Claude Chappe Le Port	Groupe Société Générale	1	-	8	52 M€
Crédit moderne Océan indien (CMOI)	4,6 M€	22, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde	Groupe BNP Paribas	3	-	104	571 M€
CAFINEO	-	22, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde	Groupe BNP Paribas	Salariés et agences de CMOI			22 M€
Crédit SOFIDER Océan Indien	40,0 M€	3, rue Labourdonnais Saint-Denis	Groupe BPCE	2	-	35	630 M€
BNP Paribas Factor	-	1, rue de la Martinique Sainte-Clotilde	Groupe BNP Paribas	1	-	5	9 M€
Océor Lease Réunion	3,5 M€	32, boulevard du Chaudron Sainte-Clotilde	Groupe BPCE	4	-	29	254 M€
Société réunionnaise de financement (SOREFI)	7,3 M€	5, rue André Lardy Sainte-Marie	Groupe Général Electric Money	3	3	117	367 M€
NATIXIS FACTOR	15,0 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	1	-	12	68 M€
BRED Cofilease	12,2 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	1	-	2	38 M€
Compagnie Générale d'Affacturage (CGA)	14,4 M€	21, rue Félix Guyon Saint-Denis	Groupe Société Générale	1	-	14	51 M€
BPI France Financement	-	1, rue Champ Fleuri Saint-Denis	Groupe BPI France	Salariés et agences de l'AFD			16 M€
Agence Française de Développement (AFD)	400,0 M€	1, rue Champ Fleuri Saint-Denis	Groupe AFD	1	-	-	873 M€
DEXIA Crédit Local	500,5 M€	18, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis	Groupe DEXIA	1	-	-	658 M€
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	-	112, rue Sainte-Marie 97400 Saint-Denis	Groupe CDC	1	-	-	3 117 M€

Tableau 2
Les actifs financiers

	Encours en millions d'euros					Var. 13/12
	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	
Sociétés non financières	2 447,0	2 395,7	2 467,6	2 490,7	2 731,5	9,7%
Dépôts à vue	1 301,8	1 316,6	1 383,5	1 447,1	1 586,1	9,6%
Placements liquides ou à court terme	933,1	862,1	979,4	930,8	1 047,2	12,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,6	0,4	0,2	17,0	72,4	-n.s.
Placements indexés sur les taux de marché	932,5	861,7	979,2	913,8	974,7	6,7%
(dt) comptes à terme	382,6	358,3	390,2	455,2	519,5	14,1%
(dt) OPCVM monétaires	221,7	240,9	239,3	140,6	95,0	-32,4%
(dt) certificats de dépôt	327,1	262,1	349,2	317,4	359,9	13,4%
Epargne à long terme	212,1	217,0	104,8	112,8	98,2	-12,9%
(dt) actions	18,1	18,1	13,8	10,9	15,4	41,6%
(dt) obligations	162,0	162,8	65,8	74,8	65,6	-12,4%
(dt) OPCVM non monétaires	31,9	35,7	23,7	25,5	15,6	-38,9%
Ménages	7 297,1	7 656,8	7 907,4	8 241,6	8 515,8	3,3%
Dépôts à vue	1 711,6	1 843,5	1 910,3	1 937,9	2 034,3	5,0%
Placements liquides ou à court terme	2 440,9	2 472,8	2 628,1	2 814,8	2 895,9	2,9%
Comptes d'épargne à régime spécial	2 167,3	2 238,2	2 394,3	2 611,7	2 708,3	3,7%
(dt) livrets ordinaires	810,8	829,1	889,5	902,0	872,2	-3,3%
(dt) livrets A et bleus	712,6	775,8	875,6	1 027,5	1 118,5	8,9%
(dt) livrets jeunes	40,0	40,2	39,5	38,3	39,0	1,8%
(dt) livrets d'épargne populaire	119,9	110,9	103,5	100,6	91,5	-9,0%
(dt) livrets de développement durable	258,3	259,6	267,2	329,0	380,6	15,7%
(dt) comptes d'épargne logement	225,7	222,7	219,1	214,3	206,6	-3,6%
Placements indexés sur les taux de marché	273,6	234,6	233,8	203,1	187,5	-7,7%
(dt) comptes créditeurs à terme	194,7	175,4	190,5	167,5	159,8	-4,6%
(dt) bons de caisse	12,9	12,3	11,4	9,1	8,3	-9,0%
(dt) OPCVM monétaires	66,0	46,9	32,0	26,6	19,5	-26,7%
Epargne à long terme	3 144,5	3 340,5	3 369,0	3 488,9	3 585,6	2,8%
(dt) plans d'épargne logement	754,9	766,2	759,6	763,1	783,6	2,7%
(dt) plans d'épargne populaire	68,1	60,9	57,1	54,4	51,2	-5,8%
(dt) actions	142,8	144,8	130,3	114,8	124,5	8,5%
(dt) obligations	184,8	195,5	188,3	225,4	208,3	-7,6%
(dt) OPCVM non monétaires	148,1	132,9	125,1	104,9	101,5	-3,3%
(dt) contrats d'assurance-vie	1 837,4	2 032,5	2 101,2	2 217,1	2 307,0	4,1%
Autres agents	746,4	699,2	700,3	766,9	792,3	3,3%
Dépôts à vue	301,8	313,1	316,8	327,6	369,1	12,7%
Placements liquides ou à court terme	226,8	252,8	187,7	291,5	279,8	-4,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	59,0	67,4	77,0	119,7	156,2	30,4%
Placements indexés sur les taux de marché	167,9	185,4	110,7	171,8	123,7	-28,0%
Epargne à long terme	217,8	133,3	195,8	147,8	143,4	-3,0%
Total actifs financiers	10 490,4	10 751,7	11 075,4	11 499,3	12 039,6	4,7%
Dépôts à vue	3 315,2	3 473,2	3 610,6	3 712,6	3 989,5	7,5%
Placements liquides ou à court terme	3 600,9	3 587,7	3 795,2	4 037,1	4 222,9	4,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	2 226,9	2 306,0	2 471,5	2 748,5	2 937,0	6,9%
(dt) livrets ordinaires	846,6	881,9	947,4	1 010,0	1 028,8	1,9%
(dt) livrets A et bleus	721,0	790,0	894,0	1 055,4	1 189,5	12,7%
(dt) livrets jeunes	40,0	40,3	39,5	38,3	39,0	1,8%
(dt) livrets d'épargne populaire	119,9	110,9	103,5	100,6	91,5	-9,0%
(dt) livrets de développement durable	258,3	259,8	267,5	329,3	381,0	15,7%
(dt) comptes d'épargne logement	225,7	223,0	219,6	214,8	207,1	-3,6%
Placements indexés sur les taux de marché	1 374,0	1 281,7	1 323,7	1 288,7	1 285,9	-0,2%
(dt) comptes créditeurs à terme	617,1	580,5	637,4	698,1	756,5	8,4%
(dt) bons de caisse	14,2	17,9	17,1	10,0	9,2	-8,2%
(dt) certificats de dépôt	327,1	262,1	349,2	317,4	359,9	13,4%
(dt) OPCVM monétaires	415,6	421,2	320,0	263,2	160,4	-39,1%
Epargne à long terme	3 574,4	3 690,8	3 669,6	3 749,5	3 827,2	2,1%
(dt) plans d'épargne logement	754,9	767,8	761,4	765,0	785,7	2,7%
(dt) plans d'épargne populaire	68,1	61,1	57,4	54,6	51,6	-5,6%
(dt) actions	161,7	163,6	146,0	128,0	140,9	10,1%
(dt) obligations	386,5	393,2	328,7	421,3	407,9	-3,2%
(dt) OPCVM non monétaires	357,3	264,3	265,9	152,7	122,8	-19,6%
(dt) contrats d'assurance-vie	1 837,4	2 033,0	2 102,8	2 218,8	2 308,8	4,1%

Tableau 3

Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

	Encours en millions d'euros					Var. 13/12
	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	
Entreprises	7 409,7	7 322,5	7 528,8	7 579,7	7 785,7	2,7%
Crédits d'exploitation	1 195,5	1 068,4	1 094,5	1 157,6	1 101,5	-4,8%
Créances commerciales	125,9	115,3	119,8	96,8	82,8	-14,4%
Crédits de trésorerie	630,0	574,7	637,6	687,5	645,8	-6,1%
(dt) <i>Entrepreneurs individuels</i>	114,6	112,1	121,0	102,0	113,3	11,0%
Comptes ordinaires débiteurs	243,0	220,5	199,0	241,4	234,7	-2,8%
Affacturage	196,6	157,9	138,0	131,9	138,2	4,7%
Crédits d'investissement	3 331,3	3 252,4	3 349,8	3 318,1	3 201,4	-3,5%
Crédits à l'équipement	2 876,7	2 792,4	2 876,2	2 840,6	2 780,0	-2,1%
(dt) <i>Entrepreneurs individuels</i>	229,9	263,1	304,9	248,1	239,7	-3,4%
Crédit-bail	454,6	460,0	473,5	477,5	421,5	-11,7%
Crédits à l'habitat	2 806,2	2 946,1	3 026,3	3 041,9	3 419,4	12,4%
Autres crédits	76,7	55,5	58,3	62,1	63,4	2,0%
Ménages	6 384,7	6 551,9	6 713,7	6 998,8	7 086,0	1,2%
Crédits à la consommation	1 698,9	1 633,2	1 605,4	1 590,1	1 545,0	-2,8%
Crédits de trésorerie	1 582,6	1 524,5	1 495,9	1 483,8	1 434,6	-3,3%
Comptes ordinaires débiteurs	41,1	43,4	51,2	50,5	56,3	11,4%
Crédit-bail	75,2	65,3	58,3	55,8	54,2	-2,9%
Crédits à l'habitat	4 683,7	4 911,7	5 107,3	5 407,4	5 538,9	2,4%
Autres crédits	2,0	6,9	1,0	1,3	2,1	70,0%
Collectivités locales	1 882,4	1 933,9	1 991,7	2 029,9	2 050,6	1,0%
Crédits d'exploitation	25,5	17,1	24,5	14,1	6,9	-51,5%
Crédits de trésorerie	25,2	16,6	22,9	13,8	6,4	-53,4%
Comptes ordinaires débiteurs	0,2	0,4	1,6	0,3	0,4	23,0%
Crédits d'investissement	1 848,0	1 910,2	1 965,4	2 014,4	2 040,2	1,3%
Crédits à l'équipement	1 847,3	1 908,7	1 965,4	2 013,6	2 039,4	1,3%
Crédit-bail	0,8	1,4	0,8	0,8	0,8	-0,8%
Crédits à l'habitat	1,5	1,4	1,4	1,3	1,2	-6,0%
Autres crédits	7,4	5,2	0,4	0,1	2,4	-n.s.-
Autres agents	549,7	549,9	594,2	567,6	581,2	2,4%
TOTAL des encours sains	16 226,4	16 358,1	16 828,4	17 176,0	17 503,6	1,9%
Crédits d'exploitation	2 874,2	2 674,9	2 704,0	2 727,4	2 617,7	-4,0%
Créances commerciales	134,8	124,0	121,3	98,1	88,9	-9,4%
Crédits de trésorerie	2 247,8	2 122,9	2 162,2	2 198,6	2 092,9	-4,8%
Comptes ordinaires débiteurs	295,0	270,0	282,6	298,8	297,7	-0,4%
Affacturage	196,6	157,9	138,0	131,9	138,2	4,7%
Crédits d'investissement	5 524,4	5 509,5	5 738,1	5 754,4	5 662,7	-1,6%
Crédits à l'équipement	4 991,8	4 980,4	5 203,9	5 218,3	5 184,9	-0,6%
Crédit-bail	532,7	529,1	534,2	536,0	477,8	-10,9%
Crédits à l'habitat	7 502,7	7 875,4	8 146,1	8 458,1	8 966,6	6,0%
Autres crédits	325,1	298,4	240,1	236,2	256,7	8,7%
Créances douteuses brutes	995,0	1 113,2	1 116,2	1 160,3	1 114,9	-3,9%
Créances douteuses nettes	470,3	498,9	482,3	511,4	484,3	-5,3%
(dt) <i>Entreprises</i>	347,5	388,5	376,9	382,2	361,2	-5,5%
(dt) <i>Ménages</i>	115,7	105,5	102,4	125,0	120,6	-3,5%
Provisions	524,7	614,3	633,9	648,9	630,6	-2,8%
Encours brut total	17 221,4	17 471,3	17 944,6	18 336,3	18 618,5	1,5%
Taux de créances douteuses	5,8%	6,4%	6,2%	6,3%	6,0%	-0,3 pt
Taux de provisionnement	52,7%	55,2%	56,8%	55,9%	56,6%	0,6 pt

Tableau 4

Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

	Encours en millions d'euros					Var. 13/12
	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	
Entreprises	6 899,3	6 786,3	6 910,5	6 970,5	7 208,0	3,4%
Crédits d'exploitation	1 152,1	1 045,4	1 069,9	1 121,4	1 054,9	-5,9%
Créances commerciales	124,1	103,6	110,8	89,3	76,8	-14,0%
Crédits de trésorerie	609,0	571,1	630,8	675,9	625,5	-7,5%
<i>(dt) Entrepreneurs individuels</i>	<i>113,7</i>	<i>111,5</i>	<i>120,6</i>	<i>101,9</i>	<i>112,9</i>	<i>10,8%</i>
Comptes ordinaires débiteurs	233,1	212,9	193,4	237,5	228,5	-3,8%
Affacturation	185,9	157,7	134,9	118,7	124,1	4,6%
Crédits d'investissement	2 894,7	2 822,6	2 851,4	2 831,3	2 768,7	-2,2%
Crédits à l'équipement	2 614,3	2 561,3	2 599,2	2 580,2	2 523,9	-2,2%
<i>(dt) Entrepreneurs individuels</i>	<i>187,2</i>	<i>215,2</i>	<i>252,6</i>	<i>243,8</i>	<i>234,9</i>	<i>-3,7%</i>
Crédit-bail	280,4	261,3	252,2	251,1	244,8	-2,5%
Crédits à l'habitat	2 775,9	2 862,8	2 930,9	2 955,7	3 321,0	12,4%
Autres crédits	76,7	55,5	58,3	62,1	63,4	2,0%
Ménages	6 314,1	6 547,5	6 708,9	6 996,3	7 083,6	1,2%
Crédits à la consommation	1 698,8	1 633,0	1 605,2	1 590,1	1 545,0	-2,8%
Crédits de trésorerie	1 582,6	1 524,5	1 495,9	1 483,8	1 434,5	-3,3%
Comptes ordinaires débiteurs	40,9	43,2	51,1	50,5	56,2	11,4%
Crédit-bail	75,2	65,3	58,3	55,8	54,2	-2,9%
Crédits à l'habitat	4 613,4	4 907,6	5 102,6	5 405,1	5 536,7	2,4%
Autres crédits	2,0	6,8	1,0	1,2	1,9	67,6%
Collectivités locales	1 772,1	1 841,2	1 894,9	1 954,1	1 983,1	1,5%
Crédits d'exploitation	25,5	17,1	24,5	14,1	6,9	-51,5%
Crédits de trésorerie	25,2	16,6	22,9	13,8	6,4	-53,4%
Comptes ordinaires débiteurs	0,2	0,4	1,6	0,3	0,4	23,0%
Crédits d'investissement	1 737,8	1 817,5	1 868,6	1 938,6	1 972,7	1,8%
Crédits à l'équipement	1 737,0	1 816,1	1 868,6	1 937,8	1 971,9	1,8%
Crédit-bail	0,8	1,4	1,4	0,8	0,8	-0,8%
Crédits à l'habitat	1,5	1,4	1,4	1,3	1,2	-6,0%
Autres crédits	7,4	5,2	0,4	0,1	2,4	-n.s-
Autres agents	493,1	495,7	526,3	503,3	520,1	3,3%
TOTAL des encours sains	15 478,6	15 670,7	16 040,5	16 424,2	16 794,8	2,3%
Crédits d'exploitation	2 827,4	2 651,6	2 679,4	2 691,1	2 571,0	-4,5%
Créances commerciales	133,0	112,3	112,3	90,6	82,9	-8,5%
Crédits de trésorerie	2 223,6	2 119,3	2 155,3	2 187,0	2 072,5	-5,2%
Comptes ordinaires débiteurs	284,9	262,3	276,9	294,8	291,4	-1,2%
Affacturation	185,9	157,7	134,9	118,7	124,1	4,6%
Crédits d'investissement	4 924,2	4 932,9	5 075,1	5 127,5	5 101,4	-0,5%
Crédits à l'équipement	4 566,5	4 603,1	4 762,8	4 818,2	4 800,5	-0,4%
Crédit-bail	357,7	329,8	312,2	309,3	300,9	-2,7%
Crédits à l'habitat	7 401,9	7 787,9	8 046,0	8 369,5	8 866,0	5,9%
Autres crédits	325,0	298,3	240,1	236,1	256,5	8,6%
Créances douteuses brutes	851,4	972,2	988,1	1 049,2	1 007,4	-4,0%
Créances douteuses nettes	326,7	357,9	354,2	400,3	376,8	-5,9%
<i>(dt) Entreprises</i>	<i>209,6</i>	<i>248,5</i>	<i>249,0</i>	<i>271,4</i>	<i>253,8</i>	<i>-6,5%</i>
<i>(dt) Ménages</i>	<i>114,6</i>	<i>105,3</i>	<i>102,2</i>	<i>124,7</i>	<i>120,5</i>	<i>-3,4%</i>
Provisions	524,7	614,3	633,9	648,9	630,6	-2,8%
Encours brut total	16 330,0	16 642,9	17 028,6	17 473,4	17 802,3	1,9%
Taux de créances douteuses	5,2%	5,8%	5,8%	6,0%	5,7%	-0,3 pt
Taux de provisionnement	61,6%	63,2%	64,2%	61,8%	62,6%	0,7 pt

Tableau 5
Le bilan agrégé (quatre banques)

ACTIF	Montants en millions d'euros					Var. 13/12
	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	
OPERATIONS DE TRESORERIE	1 430,7	1 682,4	1 795,4	1 758,7	1 720,7	-2,2%
Caisse & Banques centrales	145,3	124,4	136,5	114,7	111,1	-3,1%
Etablissements de crédit	1 268,0	1 544,1	1 643,6	1 625,8	1 598,8	-1,7%
(dt) Comptes ordinaires débiteurs	179,5	159,1	136,5	174,5	222,3	27,4%
(dt) Comptes et prêts	109,3	211,1	202,5	207,7	202,9	-2,3%
(dt) Réseau	979,2	1 173,9	1 304,6	1 243,6	1 173,6	-5,6%
Autres opérations	17,4	13,9	15,3	18,2	10,8	-41,0%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	7 824,4	7 801,0	7 764,5	7 785,6	7 607,4	-2,3%
Créances commerciales	84,0	68,4	74,7	58,6	51,4	-12,4%
Crédits de trésorerie	1 263,1	1 116,1	1 148,9	1 158,6	1 059,2	-8,6%
Crédits à l'équipement	2 386,3	2 439,4	2 439,3	2 402,4	2 287,8	-4,8%
Crédits à l'habitat	3 461,6	3 528,9	3 485,2	3 552,3	3 592,0	1,1%
Comptes ordinaires débiteurs	178,0	158,8	176,6	144,9	150,0	3,5%
Autres crédits	253,4	263,5	206,0	185,7	207,0	11,5%
Créances douteuses nettes	197,9	226,0	233,8	283,1	260,1	-8,1%
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	364,4	432,9	463,2	468,2	462,5	-1,2%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	406,8	406,4	493,9	518,5	596,7	15,1%
Comptes de régularisation & divers	139,8	144,1	210,1	209,7	244,9	16,8%
Opérations sur titres	267,0	262,3	283,8	308,7	351,8	13,9%
VALEURS IMMOBILISEES	395,1	389,3	350,2	356,0	346,1	-2,8%
Titres de participation et filiales	300,1	304,6	267,3	276,7	272,7	-1,5%
Immobilisations	89,0	82,7	82,2	75,8	70,5	-7,1%
Crédit-bail et opérations assimilées	1,9	0,9	0,5	0,5	0,9	100,9%
Divers	4,0	1,1	0,1	2,9	2,0	-31,9%
TOTAL ACTIF	10 057,0	10 279,1	10 404,0	10 418,7	10 270,9	-1,4%
PASSIF						
OPERATIONS DE TRESORERIE	3 774,2	3 980,8	3 686,0	3 303,0	2 713,0	-17,9%
Banques centrales & Trésor public	0,1	0,3	0,0	0,1	0,2	137,1%
Etablissements de crédit	3 719,9	3 936,7	3 628,8	3 260,4	2 690,3	-17,5%
(dt) Comptes ordinaires créditeurs	88,3	82,2	175,7	41,6	35,3	-15,0%
(dt) Comptes et emprunts	613,9	540,8	513,5	666,0	653,8	-1,8%
(dt) Réseau	3 017,6	3 313,7	2 939,6	2 552,8	2 001,2	-21,6%
Autres opérations	54,2	43,9	57,2	42,5	22,6	-46,9%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	5 053,5	5 036,1	5 335,5	5 704,6	6 033,9	5,8%
Comptes ordinaires créditeurs	2 419,2	2 459,5	2 561,3	2 636,7	2 811,5	6,6%
(dt) Sociétés financières	1 044,7	1 025,5	1 083,2	1 126,0	1 233,0	9,5%
(dt) Ménages	1 140,4	1 220,1	1 256,0	1 269,8	1 319,5	3,9%
Comptes créditeurs à terme	562,3	541,5	580,1	627,0	683,3	9,0%
(dt) Sociétés financières	350,1	338,1	365,2	419,1	481,9	15,0%
(dt) Ménages	176,0	160,1	167,1	142,6	137,6	-3,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 715,7	1 765,7	1 837,7	1 988,5	2 087,8	5,0%
Bons de caisse et d'épargne	13,9	12,6	11,9	9,8	8,7	-11,2%
Titres de créances négociables	289,0	213,4	293,1	296,4	327,7	10,6%
Autres dépôts	53,5	43,5	51,5	146,2	115,0	-21,3%
(dt) Epargne collectée pour des tiers	1 055,3	1 095,9	1 137,7	1 179,5	1 202,3	1,9%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	176,7	172,2	210,0	192,1	214,6	11,7%
Comptes de régularisation & divers	171,3	168,9	205,5	184,4	207,8	12,7%
Opérations sur titres	5,4	3,3	4,5	7,7	6,8	-11,1%
CAPITAUX PROPRES	1 052,6	1 090,1	1 172,5	1 219,0	1 309,4	7,4%
Dettes subordonnées, provisions, FRBG	248,9	249,5	263,3	286,1	300,9	5,2%
Réserves	570,1	604,0	630,8	663,6	695,9	4,9%
Capital	159,7	159,7	159,7	159,7	159,7	0,0%
Report à nouveau	75,5	31,5	45,8	39,2	71,5	82,4%
Excédent (+/-) et Résultat en instance d'approbation	-1,7	45,4	72,9	70,4	81,4	15,5%
TOTAL PASSIF	10 057,0	10 279,1	10 404,0	10 418,7	10 270,9	-1,4%

Tableau 6
Le compte de résultat agrégé (quatre banques)

	Montants en millions d'euros					Var. 13/12
	2009	2010	2011	2012	2013	
(+) Produit d'exploitation bancaire	643,4	619,5	643,8	604,5	548,1	-9,3%
Opérations de trésorerie et interbancaires	47,7	43,9	48,3	44,9	30,4	-32,3%
Opérations à la clientèle	442,4	415,6	420,4	403,4	379,4	-6,0%
Opérations sur titres	6,4	7,4	5,6	4,5	4,7	6,2%
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	1,2	1,0	1,3	0,5	0,3	-41,6%
Divers	145,7	151,6	168,2	151,1	133,3	-11,8%
(-) Charges d'exploitation bancaire	293,2	265,2	267,9	235,8	189,9	-19,5%
Opérations de trésorerie et interbancaires	173,2	151,5	144,0	120,8	94,9	-21,4%
Opérations à la clientèle	32,7	24,0	25,9	28,4	27,6	-2,6%
(dt) sur dépôts à vue	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	-25,0%
(dt) sur comptes d'épargne (hors CEL et PEL)	9,9	7,6	9,8	11,3	9,9	-12,0%
(dt) sur comptes d'épargne logement	1,0	0,7	1,0	1,1	0,7	-31,1%
(dt) sur plans d'épargne logement	5,1	4,9	4,6	4,5	4,5	1,0%
(dt) sur dépôts à terme	15,0	6,8	8,7	9,5	10,6	10,9%
(dt) sur bons de caisse	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	-46,4%
Opérations sur titres	18,0	15,6	12,8	13,7	16,1	17,8%
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	1,3	1,1	0,6	0,4	0,2	-39,0%
Divers	68,0	73,0	84,6	72,5	51,0	-29,7%
(+) Produits accessoires et produits divers	19,4	22,5	22,7	23,5	23,1	-1,9%
(-) Charges accessoires et charges diverses	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	-61,0%
(-) Dotations nettes aux provisions pour dépréciation de titres	-5,3	-1,1	0,0	-0,2	-0,3	-15,0%
(-) Intérêts sur créances douteuses	16,8	19,5	23,8	21,2	21,9	3,0%
Produit Net Bancaire	357,9	358,4	374,5	371,0	359,6	-3,1%
(-) Frais généraux	195,4	197,0	211,0	221,0	220,4	-0,3%
(dt) frais de personnel	117,2	120,4	125,0	134,9	137,3	1,8%
(dt) impôts et taxes	7,6	8,1	8,8	11,8	9,6	-19,0%
(dt) services extérieurs	70,6	68,4	77,2	74,3	73,5	-1,1%
(-) Dotations aux amortissements	15,1	14,3	14,1	13,1	12,4	-5,4%
(-) Dotations nettes aux prov. sur immobilisations	-0,1	0,3	0,1	0,0	-0,1	n.s
(-) Quote part des frais de siège social	-2,0	-2,2	-2,5	-2,5	-2,3	8,0%
(-) Quote part sur opérat ^o d'exploitat ^o non bancaires faites en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s
(+) Charges refacturées	1,1	1,7	2,4	1,5	2,6	73,1%
Résultat Brut d'Exploitation	150,7	150,8	154,3	140,9	131,8	-6,4%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	109,5	69,7	34,8	9,5	-3,3	-134,9%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	-129,6%
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	11,9	12,4	4,7	12,4	8,6	-30,8%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	16,0	31,5	30,1	34,4	30,9	-10,3%
(+) Intérêts sur créances douteuses	16,8	19,5	23,8	21,2	21,9	3,0%
Résultat d'exploitation	30,2	56,7	108,4	105,8	117,6	11,2%
(+) Plus values nettes de cession sur immobilisations corp. et incorp.	-0,2	0,0	-0,4	0,0	0,1	n.s
(+) Plus values nettes de cessions sur immobilisations financières	-4,3	1,6	0,5	-12,3	0,6	n.s
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	-2,3	3,2	1,5	-8,1	3,1	n.s
Résultat courant avant impôt	28,1	55,2	107,0	101,6	115,2	13,4%
(+) Produits exceptionnels	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	n.s
(-) Charges exceptionnelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s
(-) Dotations nettes au FRBG	5,0	-7,0	7,7	8,0	6,5	-18,8%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-0,4	-1,0	-0,9	-0,7	-0,6	18,6%
(-) Impôts sur les bénéfices	25,2	18,1	28,0	24,6	27,9	13,4%
Résultat Net	-1,7	45,2	72,9	69,7	81,4	16,7%

Tableau 7
Le bilan agrégé (dix sociétés financières)

ACTIF	Montants en millions d'euros					Var. 13/12
	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	
OPERATIONS DE TRESORERIE	46,9	93,3	100,8	86,8	117,2	35,1%
Caisse & Banques centrales	0,3	0,2	0,4	0,4	0,4	-7,6%
Etablissements de crédit	46,3	92,8	100,1	86,2	116,6	35,4%
(dt) Comptes ordinaires débiteurs	25,7	64,4	65,1	49,8	109,5	119,9%
(dt) Comptes et prêts	10,7	8,5	7,4	8,2	7,0	-14,4%
(dt) Réseau	9,9	19,9	27,6	28,2	0,1	-99,6%
Autres opérations	0,3	0,3	0,4	0,2	0,2	-2,3%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 788,1	1 674,4	1 613,2	1 568,4	1 551,7	-1,1%
Crédits de trésorerie	711,4	722,2	707,2	680,6	670,2	-1,5%
Crédits à l'équipement	365,9	268,4	244,3	221,3	219,3	-0,9%
Crédits à l'habitat	384,7	390,4	404,4	415,9	428,5	3,0%
Comptes ordinaires débiteurs	46,7	45,0	31,4	47,9	32,1	-32,8%
Affacturage	185,9	157,7	134,9	118,7	124,1	4,6%
Autres crédits	7,9	8,0	10,8	13,2	11,9	-9,7%
Créances douteuses nettes	85,8	82,7	80,1	70,8	65,6	-7,4%
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	111,5	122,6	110,6	109,5	102,8	-6,1%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	48,2	39,8	56,0	39,5	38,5	-2,5%
Comptes de régularisation & divers	44,7	36,4	52,8	36,7	36,1	-1,6%
Opérations sur titres	3,6	3,4	3,2	2,9	2,5	-13,6%
VALEURS IMMOBILISEES	424,5	373,5	392,4	398,5	355,2	-10,9%
Titres de participation et filiales	3,5	3,6	7,0	4,7	4,7	0,1%
Immobilisations	6,0	5,4	4,5	4,4	3,3	-24,0%
Crédit-bail et opérations assimilées	331,1	294,0	275,5	284,2	281,8	-0,8%
Location simple	66,4	57,3	84,8	73,2	50,9	-30,4%
Divers	17,4	13,2	20,7	32,1	14,4	-55,0%
TOTAL ACTIF	2 307,7	2 181,0	2 162,4	2 093,2	2 062,7	-1,5%
PASSIF						
OPERATIONS DE TRESORERIE	1 811,9	1 675,6	1 606,2	1 577,9	1 525,9	-3,3%
Etablissements de crédit	1 798,9	1 665,4	1 593,7	1 566,3	1 517,0	-3,1%
(dt) Comptes ordinaires créditeurs	111,3	72,2	68,5	51,0	36,3	-28,8%
(dt) Comptes et emprunts	1 410,2	1 332,6	1 240,5	1 226,5	1 437,8	17,2%
(dt) Réseau	277,4	260,6	284,7	288,8	42,9	-85,2%
Autres opérations	13,0	10,1	12,5	11,7	8,9	-23,9%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	59,7	64,6	57,5	50,5	54,0	7,0%
Comptes d'affacturage	46,4	50,0	41,4	33,0	24,5	-25,8%
Comptes ordinaires créditeurs	1,9	2,2	2,8	2,8	1,0	-66,2%
(dt) Sociétés financières	0,9	1,3	1,9	2,0	0,2	-90,6%
(dt) Ménages	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	-2,2%
Comptes créditeurs à terme	0,6	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0%
(dt) Sociétés financières	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0%
Autres dépôts	10,8	12,2	13,1	14,6	28,5	95,2%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	110,4	97,6	110,3	102,8	98,5	-4,2%
Comptes de régularisation & divers	75,2	72,9	94,3	90,0	88,1	-2,1%
Opérations sur titres	35,2	24,7	16,0	12,8	10,4	-19,0%
CAPITAUX PROPRES	325,7	343,2	388,4	362,0	384,3	6,2%
Dettes subordonnées, provisions, FRBG	62,9	68,7	74,3	60,1	58,6	-2,5%
Réserves	87,9	93,8	93,9	94,0	122,4	30,3%
Capital	74,0	92,5	90,0	90,0	68,3	-24,1%
Report à nouveau	78,0	65,9	71,2	61,3	80,6	31,5%
Excédent (+/-) et Résultat en instance d'approbation	8,9	22,3	58,7	56,6	54,3	-4,1%
Divers	14,0	0,0	0,2	0,0	0,1	419,5%
TOTAL PASSIF	2 307,7	2 181,0	2 162,4	2 093,2	2 062,7	-1,5%

Tableau 8
Le compte de résultat agrégé (dix sociétés financières)

	Montants en millions d'euros					Var. 13/12
	2009	2010	2011	2012	2013	
(+) Produit d'exploitation bancaire	360,0	333,0	323,8	322,5	307,1	-4,8%
Opérations de trésorerie et interbancaires	0,9	0,7	1,4	0,5	0,4	-24,9%
Opérations à la clientèle	147,2	130,1	122,9	114,1	109,5	-4,1%
Opérations sur titres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	n.s
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	202,3	194,6	190,3	201,1	182,9	-9,0%
Divers	9,6	7,6	9,1	6,8	14,2	110,0%
(-) Charges d'exploitation bancaire	255,8	229,7	214,3	219,6	200,6	-8,7%
Opérations de trésorerie et interbancaires	55,3	46,5	43,3	42,1	32,0	-23,9%
Opérations à la clientèle	23,7	12,9	9,6	8,6	8,5	-1,1%
(dt) sur dépôts à vue	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-66,8%
(dt) sur dépôts à terme	17,6	12,3	8,5	6,3	5,8	-7,2%
Opérations sur titres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	n.s
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	173,2	167,2	158,5	161,9	152,9	-5,6%
Divers	3,6	3,0	2,9	7,1	6,8	-4,5%
(+) Produits accessoires et produits divers	11,5	17,0	22,2	15,1	13,9	-7,7%
(-) Charges accessoires et charges diverses	0,4	0,8	1,1	0,9	1,3	34,4%
(-) Dotations nettes aux provisions pour dépréciation de titres	0,0	-0,2	0,2	0,3	-0,2	-176,7%
(-) Intérêts sur créances douteuses	5,4	2,8	2,4	2,0	0,9	-53,1%
Produit Net Bancaire	109,9	116,9	128,0	114,7	118,4	3,2%
(-) Frais généraux	49,9	58,2	55,8	54,7	51,2	-6,4%
(dt) frais de personnel	16,1	17,5	15,8	15,5	15,7	1,4%
(dt) impôts et taxes	3,6	3,6	3,9	4,1	3,6	-13,8%
(dt) services extérieurs	30,1	37,1	36,1	35,1	32,0	-8,9%
(-) Dotations aux amortissements	1,1	0,9	0,8	0,8	0,7	-9,2%
(-) Dotations nettes aux prov. sur immobilisations	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	n.s
(-) Quote part des frais de siège social	1,7	0,0	0,0	1,1	-0,3	-124,1%
(-) Quote part sur opérations d'exploitation non bancaires faites en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s
(+) Charges refacturées	2,8	4,4	4,2	4,5	1,9	-58,2%
Résultat Brut d'Exploitation	60,1	62,3	75,6	62,7	68,6	9,4%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	35,4	31,9	-9,4	-10,1	-8,6	14,7%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	0,0	-1,3	-1,7	0,0	0,0	n.s
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	0,0	-8,1	6,0	-11,0	1,8	n.s
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	13,3	15,6	14,8	15,9	10,0	-37,2%
(+) Intérêts sur créances douteuses	5,4	2,8	2,4	2,0	0,9	-53,1%
Résultat d'exploitation	16,8	27,0	68,4	70,0	66,4	-5,1%
(+) Plus values nettes de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	0,1	0,3	0,5	0,0	0,1	207,5%
(+) Plus values nettes de cessions sur immobilisations financières	0,0	-1,0	0,0	-0,3	-0,1	68,9%
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	0,9	-0,6	0,0	-0,2	-0,1	64,8%
Résultat courant avant impôt	15,9	26,8	68,8	70,0	66,6	-4,9%
(+) Produits exceptionnels	0,8	0,1	0,1	0,2	0,1	-27,0%
(-) Charges exceptionnelles	0,3	0,0	0,9	0,0	0,0	-93,5%
(-) Dotations nettes au FRBG	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	0,0	0,0	0,0	0,0	-2,8	n.s
(-) Impôts sur les bénéfices	14,1	9,7	20,8	17,4	19,8	13,6%
Résultat Net	2,4	17,3	47,2	52,8	49,7	-5,8%

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2013

Janvier

- La Région se désengage financièrement de trois agences satellitaires : Gerri, l'Agence de développement et le Comité Régional d'innovation (CRI). La SR21 est rebaptisée Nexa.
- Réunion du Comité d'orientation stratégique pour le tourisme (COST). Une enveloppe supplémentaire de 500 000 euros est mobilisée pour mettre en place des projets prioritaires pour l'attractivité touristique de l'île (montée en gamme des gîtes dans le Parc national, amélioration de l'accès au cirque de Mafate, etc.)

Février :

- Présentation par la préfecture des 108 produits de la « liste Lurel » dont 46 sont issus de la production locale. La Réunion apparaît comme le département où les acteurs économiques sont allés le plus loin dans « l'effort », contre la vie chère.

Mars :

- Début des travaux de rénovation des pistes de l'aéroport de Gillot, prévus pour une durée de quatorze mois.
- Mise en place d'une dispense de visa court séjour pour les Sud-africains voulant venir à La Réunion.
- Le Parlement adopte un texte permettant aux territoires ultramarins de déroger à la Loi Littoral pour les projets éoliens. Cette loi impose notamment que les éoliennes soient installées auprès des zones déjà équipées.
- Après Orange, c'est au tour de l'opérateur de téléphonie Only (Outre-mer Telecom) de lancer sa marque « low cost » baptisée « Reef », commercialisée uniquement sur internet.

Avril :

- L'Assemblée nationale vote la prolongation des exonérations de charges exceptionnelles des entreprises (« bonus Cospar ») jusqu'à fin 2013.
- Création de la Société publique locale Energies Réunion qui reprend les missions de l'Arer (Agence régionale énergie Réunion) et de Gerri (maîtrise de l'énergie, développement des énergies renouvelables...).
- Trente ans après son installation, la centrale thermique EDF du Port Ouest devenue obsolète est remplacée par la centrale du Port Est. D'une capacité de 230MW, cette nouvelle centrale est capable d'assurer/absorber 25 % de la consommation électrique de l'île.
- Grève de la Star (Société de transport et d'assainissement de la Réunion) durant 22 jours.
- Le groupe Bourbon cède 51 navires pour 1,5 milliard de dollars US au groupe chinois ICBC Financial Leasing, afin de réduire sa dette et de financer sa croissance.
- L'hypermarché Jumbo Score du Port (groupe Vindemia) lance le concept du « drive », une première à La Réunion.

- M. Bernard Hayot (GBH) rachète les titres de la société Hyper CK, qui gérait le Géant Casino de la Zac Canabady à Saint-Pierre. Ce dernier passe ainsi sous l'enseigne Carrefour.
- Inauguration de la nouvelle station d'épuration (Step) de Pierrefonds à Saint-Pierre, après deux ans et demi de travaux et 16 millions d'euros d'investissements.
- Liquidation judiciaire de la société aquacole des Mascareignes qui était en sauvegarde depuis octobre 2012.

Mai :

- Blocage complet du port pendant 19 jours suite à la grève de la Sermat (Service maintenance assistance technique) en lien avec l'échec des négociations salariales annuelles.
- Après seize jours de grève et de blocages, les syndicats du Carrefour de Sainte-Suzanne signent un protocole d'accord.
- Implantation de la première antenne ultramarine de l'ONG environnementale Greenpeace.
- Fin du revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) mis en place en 2009 pour soutenir le pouvoir d'achat dans les départements d'Outre-mer.

Juin :

- Création du syndicat mixte SMTR (Syndicat mixte de transport de la Réunion) appelé à coordonner et harmoniser les différents services de transports en commun de l'île.
- Attribution des trois premiers marchés (études environnementales) du chantier de la Nouvelle Route du littoral (NRL) pour un montant de 100 millions d'euros.
- Grèves à la Cilam, à la SHLMR et à Renault en marge des négociations annuelles obligatoires.

Juillet :

- Inauguration du stade en eaux vives de Sainte-Suzanne.
- L'hôtel « Les Chenets » obtient sa quatrième étoile et est rebaptisé « Le Cilaos ».
- Cilaos lance officiellement sa route des vins afin d'obtenir le label « Vignobles et découvertes »
- Visite de Mme Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique.
- Visite de M. James Michel, président de la République des Seychelles.

Août :

- Jaccar, la holding familiale de Jacques de Chateaufvieux vend ses parts dans CBO Territoria à des investisseurs belges pour un montant d'environ 20 millions d'euros.
- M. Loïc Armand est nommé sous-préfet de Saint-Pierre et remplace M. Jean-Luc Lehmann.
- Le groupe BMW désigne officiellement le Mauricien Leal&Co comme son nouveau distributeur à la Réunion. Il remplacera HG Automobiles à partir du 1er octobre 2013.

Septembre :

- M. Christian Quéré est nommé directeur inter-régional de la Banque publique d'investissements (BPI) pour l'Océan Indien (Réunion et Mayotte).
- Les groupes SolarProd Environnement, distributeurs d'équipements solaires liés à la maîtrise d'énergie, et Giordano Industries, spécialisé dans les énergies renouvelables, s'associent, pour donner naissance à une nouvelle entité baptisée SolarProd by Giordano.
- La légine pêchée dans les Terres australes et antarctique française obtient la certification MSC (Marine Steward Ship Council), correspondant à l'écolabel international de référence basé sur le respect des normes de l'ONU.
- Inauguration par M. Michel-Edouard Leclerc du nouveau supermarché Leclerc du Tampon d'une surface totale de 3 000 m²

Octobre :

- Vinci et GTOI remportent l'appel d'offre relatif aux chantiers de la Nouvelle route du littoral. Le groupement mené par Vinci remporte l'appel d'offre pour la réalisation du viaduc de 5,4 km tandis que celui conduit par la GTOI se chargera de la construction de 3,6 km de digues.
- Visite de M. François Chérèque, Inspecteur général des affaires sociales, à l'occasion des « journées Pauvreté ».
- Visite de M. Victorin Lurel, ministre des Outre-mer.

Novembre :

- Visite de M. Michel Sapin, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation et du Dialogue social.
- Visite de Mme Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion.
- Inauguration des nouveaux locaux de la CAF du Nord à Beauséjour sur la commune de Sainte-Marie.
- Fin de la campagne sucrière 2013, jugée mauvaise en raison d'une importante sécheresse.
- Dernière rotation du pétrolier « Tamarin ». Le groupement de sociétés pétrolières l'affrétait depuis novembre 2008.

Décembre :

- Inauguration par Servair d'un « Air Lounge Café » à l'aéroport Roland Garros après celui implanté à la Guadeloupe. L'espace s'étale sur plus de 260 m².
- Ouverture à Cambaie de l'unité Jacarandas, troisième pavillon d'hospitalisation de l'Etablissement public de santé mentale de la Réunion (EPSMR) qui emploie 33 personnes, dont deux psychiatres.
- Le journal « Témoignages » suspend sa version papier après 69 ans d'existence.
- Orange, l'Etat et la ville de Saint-Denis signent une convention pour équiper la totalité du chef-lieu en très haut débit entre 2015 et 2020.

Annexe 4 : Lexique des principaux sigles utilisés

Cdec :	Commission départementale d'équipement commercial
COI :	Commission de l'océan Indien
Comesa :	Commission Market for Eastern ou Southern Community
Cospar :	Collectif des organisations syndicales politiques et associatives de la Réunion
CPER :	Contrat de Plan État-Région
CVS :	Corrigé des variations saisonnières
Docup :	Document unique de programmation
Drom :	Départements et régions d'Outre-mer
EC :	Établissement de crédit
Feader :	Fonds européen agricole de développement rural
Feaga :	Fonds européen agricole de garantie
Feder :	Fonds européen de développement régional
Fep :	Fonds européen pour la pêche
Fir :	Fonds d'investissement routier
FSE :	Fonds social européen
ICA :	Indice du climat des affaires
IOR :	Indian Ocean Rim
LBU :	Ligne budgétaire unique
LME :	Loi de modernisation de l'économie promulguée le 5 août 2008
Lodeom :	Loi pour le développement économique des Outre-mer promulguée le 27 mai 2009
OPCVM :	Organisme de placement en commun de valeurs mobilières
PCES :	Plan de consolidation de l'économie sucrière
PIB :	Produit intérieur brut
PNB :	Produit net bancaire (principal solde intermédiaire de gestion utilisé pour l'analyse du compte de résultat d'un établissement de crédit)
Posei :	Programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité
Pride :	Programme régional intégré de développement des échanges
RSTA :	Revenu supplémentaire temporaire d'activité
Rup :	Régions ultrapériphériques
SADC :	South African Development Africa
SCR :	Service central des risques (de la Banque de France)
Taaf :	Terres australes et antarctiques françaises
ZFGA :	Zone franche globale d'activité

Annexe 5 : Liste des publications de l'IEDOM

- La Lettre mensuelle de l'Institut d'émission
- Le suivi de la conjoncture financière et bancaire
- Les Rapports annuels : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint Martin, Saint-Barthélemy et rapport annuel du siège de l'IEDOM

Les Notes de l'Institut d'émission

- Performances économiques et financières des entreprises des DOM entre 2002 et 2010 – mars 2013
- Enquête typologique 2010 sur le surendettement dans les DOM – mai 2012
- Échanges régionaux des départements français d'Amérique – juillet 2011
- Le microcrédit professionnel en Outre-mer : de la création de mono-entreprise au développement économique durable - avril 2011

Les Notes expresses - Portrait

Documents appelés à servir de référence pendant un laps de temps assez long (au moins un an). On y trouve notamment les Panoramas et les Notes de synthèse annuelle pour chaque géographie.

Les Notes expresses - Tendances

Publications conjoncturelles. On y trouve notamment les Premières tendances (premiers résultats de l'enquête trimestrielle), les Tendances conjoncturelles (publication trimestrielle par géographie), la publication « Conjoncture Outre-mer » (évolution trimestrielle de l'ensemble de l'Outre-mer français).

Les Notes expresses - Éclairage

Ensemble des notes ponctuelles. On y trouve notamment les notes sur le thème transversal, les synthèses des Notes de l'institut, les études sur un thème spécifique.

- Performances des entreprises guyanaises sur la période 2002-2010 – 2014
- Typologie du surendettement à La Réunion : Éléments de comparaison avec les autres DOM et la métropole - 2013
- La recherche et développement (R&D) à La Réunion – 2013
- le financement bancaire de l'économie guyanaise – 2012
- la consommation des ménages à La Réunion – 2011
- l'investissement à La Réunion : prédominance de la construction – 2011

Les Études CEROM en partenariat IEDOM, INSEE et AFD

- Bilan macro-économique de La Réunion 2000-2010 - avril 2013
- Emplois touristiques 2011 à La Réunion - Décembre 2012

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Ont participé à la rédaction de cet ouvrage :

Frédéric Arhan-Hoarau

Thierry Beltrand

Sylvie Bugier

Christine Lebreton

Tahiry Marcel

Matthieu Morando

David Perrain

Directeur de la publication : N. de SEZE
Responsable de la rédaction : T. BELTRAND
Éditeur : IEDOM

Imprimé par GRAPHICA

Achévé d'imprimer en juin 2014 – Dépôt légal : juin 2014
ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-916119-73-1

ISSN 1632-420X
ISBN 978-2-916119-73-1

